

HISTOIRE DES EMPEREURS ROMAINS

DEPUIS AUGUSTE JUSQU'À CONSTANTIN

TOME PREMIER

PAR JEAN-BAPTISTE CREVIER

Professeur émérite de rhétorique au collège de Beauvais.

PARIS - FIRMIN DIDOT - 1824

AUGUSTE.

LIVRE PREMIER.

§ I. Octavien se propose de légitimer sa puissance. — § II. Nouveaux honneurs et privilèges décernés par le sénat à Auguste. — § III. Auguste grand-voyer.

LIVRE DEUXIÈME.

§ I. Description de la Germanie. — § II. Autres évènements des mêmes années.

LIVRE TROISIÈME.

§ I. Temple de Janus ouvert de nouveau à l'occasion de la guerre de Germanie. — § II. Auguste est le fondateur de la monarchie dans Rome.

TIBÈRE.

LIVRE QUATRIÈME.

§ I. Tibère, bon esprit et mauvais cœur. — § II. Mort de Julie fille d'Auguste.

PRÉFACE.

Après avoir achevé l'ouvrage entrepris par M. Rollin, et conduit l'Histoire romaine jusqu'à la bataille d'Actium, je ne crois pas pouvoir faire un meilleur usage du loisir auquel me réduit une santé affaiblie par le travail de l'enseignement public, que de traiter dans le goût dont mon cher et respectable maître m'a tracé le modèle, l'Histoire des empereurs, qui est la suite naturelle de celle que je viens de finir. Mon inclination m'y porte ; les exhortations de plusieurs personnes illustres m'y encouragent ; et je cède d'autant plus volontiers à cette double impression, que je ne vois plus d'autre voie qui me reste d'être utile à la société.

Si je me flatte à tort de l'idée de rendre service au public par le présent que je lui offre, c'est la faute de l'ouvrier, et non celle de la matière, qui par elle-même est féconde en leçons salutaires pour les hommes de tout ordre et de toute condition. Tel est le mérite et le prix de l'histoire, au jugement de tout le monde, et c'est de quoi Plutarque était si persuadé, qu'il en regardait la connaissance et l'étude presque comme la plus digne occupation d'un esprit philosophe. Plein de la pensée que l'histoire est la plus excellente école où l'on puisse former son jugement et ses mœurs, il avance que sur le trône avec Constantin, se mêlant par bien des endroits dans les affaires de l'empire, nous donne lieu de sanctifier, au moins de temps en temps, cet ouvrage par des vertus à un ordre supérieur, et capables non-seulement de lever le scandale du vice, mais de faire honte à tout ce qui n'est que vertu purement humaine.

C'est suivant ce plan et dans ces vues, que je me propose d'écrire l'histoire des empereurs romains depuis Auguste jusqu'à Constantin. Cette carrière est telle, que je puis avec quelque vraisemblance espérer de la fournir. Une plus longue et plus vaste m'effraierait, et je reconnais de bonne foi que jusqu'ici mes études ne se sont guère portées vers tout ce qui appartient au bas empire. Je me renfermerai donc dans cet espace, que je traiterai avec tout le soin et toute l'application dont je suis capable ; et je supplie le lecteur de me pardonner les fautes qui m'échapperont sans doute, en faveur de la bonne intention et du zèle que j'ai de le servir.

AUGUSTE

LIVRE PREMIER

§ I. — Octavien se propose de légitimer sa puissance.

C. JULIUS CÆSAR OCTAVIANUS. V. SEX. APULEIUS. An. R. 723. Av.
J.-C. 49.

CÉSAR Octavien, par une suite d'injustices, de violences, de cruautés, et d'entreprises tyranniques, était parvenu à se voir le maître de tout l'empire romain. Il avait commence par abattre les défenseurs de la liberté républicaine : la maison ennemie de la sienne, les rivaux et les concurrents qu'il avait eus dans son propre parti, tout était détruit. Il ne restait plus d'autre puissance que celle dont il jouissait, d'autres armes que celles qui reconnaissaient ses ordres.

Ce haut degré de grandeur lui avait trop coûté à acquérir, pour qu'il ne fût pas bien résolu de le conserver. Mais il n'y avait d'autre droit que la force ; et il sentait parfaitement combien un titre si odieux était insuffisant en lui-même, et dangereux pour les conséquences. Les preuves même de douceur, de sagesse, de modération, qu'il avait eu soin de donner depuis que la cruauté avait cessé de lui paraître nécessaire, pouvaient bien lui concilier l'affection d'un grand nombre de citoyens, mais ne corrigeaient pas le vice de son usurpation. Quelque aimable qu'il eut rendu son gouvernement, c'était toujours une injuste tyrannie, qui l'exposait aux soulèvements, aux conspirations, de la part de tous ceux qui conservaient encore quelque reste des anciens sentiments romains. On eut été persuadé que lui arracher le commandement et la vie, c'était faire une action louable, et bien mériter de la république. Plein de ces réflexions, Octavien entreprit de légitimer par le consentement de la nation une puissance inique dans l'origine ; et il procéda à l'exécution de ce dessein avec une prudence exquise, et qui ne peut être trop soigneusement remarquée.

Avant tout, il crut devoir feindre d'abdiquer l'autorité du gouvernement. Il ne pouvait s'en dispenser sans se faire accuser de mauvaise foi. Le prétexte de sa prise d'armes avait été la vengeance de la mort de son oncle et père adoptif : cette vengeance était pleinement accomplie. La rivalité avec Antoine lui avait servi de motif pour demeurer armé : Antoine n'était plus ; et tous les termes marqués pour la durée du triumvirat étaient expirés depuis longtemps. Il y avait trois ans au moins qu'Octavien n'exerçait la souveraine puissance qu'en vertu de la magistrature consulaire, dans laquelle il avait pris soin de se perpétuer.

Résolu donc de faire tous les semblants d'une abdication, pour donner un air de sincérité à cette démarche, il voulut en délibérer avec ses principaux ministres et confidents intimes, Agrippa et Mécène. Il les manda ensemble, et leur ordonna de lui dire librement leur avis sur un point si délicat et si important.

Agrippa, qui avait l'âme grande et noble, opina pour le parti le plus généreux. Il conseilla à Octavien de remettre l'autorité suprême au sénat et au peuple romain, conformément aux engagements tant de fois pris avec eux, et de

prouver ainsi la bonne foi et la candeur de ses procédés. Il prétendit que la sûreté même de sa personne y était intéressée, et pour le prouver il lui alléguait les exemples contraires de Sylla et de César, comparaison effrayante pour quiconque se déterminerait à garder dans Rome un pouvoir monarchique¹. Il insista sur l'impossibilité de reculer, si Octavien prenait une fois ce parti ; sur sa mauvaise santé, qui succomberait sous l'énorme fardeau du gouvernement d'un si vaste empire. Pour donner plus de poids à son conseil, il observa que ce n'était pas l'intérêt propre qui le lui dictait, puisque par la faveur d'un seul il était parvenu aux plus hautes dignités, au lieu que dans la forme républicaine, homme d'une naissance médiocre comme il était, il avait à craindre d'être étouffé par un très-grand nombre de nobles, dont l'éclat ne pouvait manquer de l'obscurcir. Il ajouta en finissant que, si toutes sortes de motifs engageaient Octavien à abdiquer, il ne s'ensuivait pas qu'il dût se hâter d'exécuter cette résolution ; qu'au contraire, il était très-convenable qu'il se donnât le temps d'y préparer les voies, en établissant la tranquillité publique sur de bons fondements.

L'avis d'Agrippa ne fut point goûté de Mécène. Ce ministre, dont le mérite propre était une prudence rare et un esprit très-délié et très-fin, pensa, peut-être avec raison, que le conseil d'abdiquer avait plus de brillant que de solide. Il voyait qu'un empire qui comprenait la plus grande partie du monde connu ne pouvait se passer du gouvernement d'un seul : et l'expérience de près de soixante ans de guerres civiles, ou de séditions turbulentes, l'avait convaincu, aussi bien que tout ce qu'il y avait alors de plus sages têtes, que la témérité de la multitude et les factions des grands exposaient la république à de continuelles tempêtes, dont la monarchie était pour elle le seul port et l'unique abri. Pour ce qui est de la sûreté personnelle d'Octavien, on ne pouvait pas douter qu'après le grand nombre d'ennemis qu'il s'était faits par les proscriptions et par les guerres, il ne dut embrasser la souveraine puissance comme une défense et un rempart qui lui devenaient nécessaires ; d'autant plus que, dans la supposition du gouvernement républicain une fois rétabli, l'ambition, ayant plus lieu de se donner l'essor, se joindrait dans plusieurs au désir de la vengeance ; et que tous ceux qui aspireraient à la place sublime qu'il aurait laissée vacante, le regarderaient toujours comme le premier obstacle dont il leur faudrait se délivrer.

Sûr d'entrer dans les véritables sentiments de celui qui le consultait, Mécène ne conseilla pas seulement à Octavien de se maintenir en possession de l'autorité suprême : mais, supposant la chose faite, il lui traça un plan de gouvernement. Et sur ce sujet, Dion fait entrer Mécène dans un détail qui, en forme de discours, excède toute vraisemblance, et qui paraît mieux convenir à un mémoire donné par écrit : encore, sur bien des points je crains que cet écrivain n'ait suivi les idées du temps où il vivait, au lieu de représenter fidèlement les vues du ministre

¹ Cette réflexion a été traitée par un de nos plus savants poètes, qui la met dans la bouche d'Octavien.

Sylla m'a précédé dans le pouvoir suprême,
Le grand César mon père en a joui de même :
D'un œil si différent tous deux l'ont regardé,
Que l'un s'en est démis, et l'autre l'a garde.
Mais l'un cruel, barbare, est mort aimé, tranquille,
Comme un bon citoyen dans le sein de sa ville.
L'autre, tout débonnaire, au milieu du sénat
A vu trancher ses jours par un assassinat.

(CORNEILLE, *Tragédie de Cinna*, act. II, sc. I.)

qu'il fait parler¹. J'épargne au lecteur toutes ces discussions, et je me réserve à lui exposer d'après les faits le système de gouvernement qu'Octavien introduisit.

Tels furent les avis d'Agrippa et de Mécène ; avis aussi différents que les caractères de ceux qui les donnaient. Un écrivain moderne² a remarqué qu'ils avaient opiné chacun de la manière la plus conforme à leurs intérêts. Agrippa, grand guerrier, honoré du consulat, et jugé digne du triomphe, aurait tenu le premier rang dans une république. Mécène, homme de cabinet et de plume, habile courtisan, ne pouvait briller et être un personnage important qu'à l'ombre d'un prince qui eut en lui toute confiance. Cette observation, un peu maligne, n'est appuyée d'aucun témoignage ancien : et celui qui en est l'auteur n'est peut-être pas fort propre à l'accréditer ; écrivain sans doute de beaucoup d'esprit, mais hardi dans ses critiques, amateur du paradoxe, et porté visiblement à louer tout ce qui a été jugé blâmable par les historiens contemporains, et à blâmer tout ce qu'ils ont loué.

Octavien était bien décidé avant les discours de ses deux ministres. Ainsi la contrariété de leurs sentiments ne l'embarrassa pas, et, après avoir témoigné à l'un et à l'autre une pareille satisfaction de la fidélité et du zèle dont ils venaient de lui donner une nouvelle preuve en lui parlant avec une entière liberté, il se déclara pour l'avis de Mécène, mais sans se départir des précautions qu'il jugeait nécessaires pour effacer la tache de violence et d'usurpation.

Le grand nom de Virgile est peut-être une raison de ne point me dispenser d'observer ici que, selon l'auteur de sa vie, Octavien voulut avoir le sentiment de cet illustre poète sur l'objet qui le tenait en incertitude, et qu'il se détermina par son conseil à garder l'empire. J'ai déjà remarqué qu'il n'y eut jamais d'incertitude chez Octavien touchant le point dont il s'agit. Mais d'ailleurs je ne pense pas que, sur la foi d'un écrivain obscur, inconnu, qui se plait à débiter des fables, on se persuade aisément qu'un poète, assurément sublime, mais sans aucune expérience dans les affaires, ait été consulté par le prince le plus fin qui fut jamais, sur une matière de cette conséquence. Quelque bonté qu'aient les maîtres du monde pour les talents et pour ceux qui les possèdent en un haut degré, ce n'est point avec les poètes qu'ils délibèrent des affaires d'état.

Octavien, dont la maxime était de se hâter lentement, employa le reste de son cinquième consulat, et tout le sixième, à préparer les esprits et à arranger la situation des choses par rapport au grand ouvrage qu'il méditait. Jeux et spectacles de différentes espèces, largesses et distributions au peuple, édifices magnifiques pour l'ornement de la ville, tels étaient les appas qu'il avait commencé à mettre en usage dans les années précédentes, et dont il continua de se servir pendant celles dont je parle, pour faire aimer son gouvernement. Mais l'opération la plus importante dont il s'occupa, ce fut de rendre au sénat son ancien lustre, en le purgeant d'une multitude de sujets indignes qui s'y étaient introduits à la faveur de la licence des guerres civiles, et qui déshonoraient la majesté de ce grand corps. Rien n'était plus capable de lui faire honneur auprès des gens de bien et des justes estimateurs des choses ; et de plus, en même temps qu'il se formait un conseil plein de dignité, qui put l'aider à porter le poids du gouvernement, il ne se découvrait point : il pouvait paraître travailler dans le

¹ Juste-Lipse en a jugé ainsi : et le discours de Mécène lui paraît être l'ouvrage de Dion, qui a représenté le plan du gouvernement établi par Auguste, et suivi avec des changements par les empereurs. (*Excurs. D. ad Tac. Ann.*, III.)

² L'abbé de Saint-Réal.

système de l'abdication, et vouloir mettre à république en état de se passer de lui.

Le sénat avait réellement besoin d'une grande réforme. Le dictateur César avait commencé à l'avilir, en y admettant sans distinction de naissance, de condition, et presque de patrie, des hommes dont souvent tout le mérite était de lui avoir rendu service pour l'exécution de ses ambitieux projets. Sous le consulat de Marc-Antoine le mal s'était accru. Ce magistrat mercenaire avait vendu l'entrée du sénat à quiconque s'était présenté pour l'acheter ; et comme il prétendait agir en vertu des mémoires de César, ceux qui étaient devenus sénateurs par cette voie, devant leur élévation à un mort, étaient appelés par dérision *charonites*, ou sénateurs de la création de Pluton¹. Le triumvirat, qui fut la destruction de toutes les lois et de toutes les règles, porta le désordre à son comble en ce genre, comme dans tout le reste. Le nombre des sénateurs s'était augmenté jusqu'à plus de mille : et les premiers citoyens de la république avaient peine à se reconnaître au milieu d'une foule à associés si peu dignes d'eux.

L'abus était visible : le remède n'était pas aisé, ni même exempt de péril. Il était question de priver de leur état plus de quatre cents sénateurs — car Octavien se proposait de les réduire, s'il était possible, à l'ancien nombre de six cents —, et cela au sortir des guerres civiles, c'est-à-dire dans un temps où les esprits, accoutumés aux intrigues, aux conspirations, aux violences et aux meurtres, étaient disposés à prendre feu aisément, et à se porter aux dernières extrémités.

L'importance de la réforme parut à Octavien mériter qu'il se mit au-dessus de la crainte du danger. Il entreprit donc de dresser un nouveau tableau de l'ordre du sénat ; et il y procéda, non sous le titre de censeur, qu'il ne prit jamais, je ne puis dire par quelle raison, mais sous celui de surintendant et réformateur des mœurs et des lois, titre nouveau, qui avait été imaginé en faveur du dictateur César. Octavien s'associa, pour les fonctions de cette charge le fidèle et généreux Agrippa, qui l'aidait avec zèle dans l'exécution d'un conseil qu'il n'avait point donné, et qui, n'ayant point réussi à lui persuader de se démettre, le seconda parfaitement dans tout ce qu'il jugea nécessaire pour se maintenir.

Comme l'opération dont il s'agissait devait être désagréable pour plusieurs, Octavien tâcha à en corriger l'amertume par tous les tempéraments de douceur dont il put s'aviser. Ainsi il commença par exhorter ceux des sénateurs qui se sentaient, par quelque endroit que ce put être, au-dessous de leur place, à se faire justice eux-mêmes : et sur cette simple représentation, il s'en trouva cinquante qui donnèrent leur démission, Octavien loua beaucoup leur retraite volontaire, et ce succès l'enhardit à en déterminer, soit d'autorité, soit par sollicitations pressantes, cent quarante autres à suivre l'exemple des premiers. Aucun ne fut noté. Il leur conserva même à tous quelques privilèges honorifiques de la dignité sénatoriale, avec une distinction en faveur de ceux dont la modestie n'avait point eu besoin d'être aidée par aucune sorte de contrainte.

Je ne sais s'il poussa pour lors la réforme au-delà de ce qui vient à être marqué. Dion n'y ajoute rien, sinon qu'il força un certain Q. Statilius de renoncer malgré lui à la charge de tribun du peuple. Il est assez vraisemblable que les difficultés et la crainte de faire un trop grand nombre de mécontents l'arrêtèrent dans un temps où il avait tant d'intérêt de ménager les esprits. Nous pouvons juger combien le danger lui parut grand, par les précautions singulières qu'il prit pour

¹ Orcini.

sa sûreté. Pendant tout le temps qu'il travailla à cette revue du sénat, il n'y présida qu'avec une cuirasse sous sa toge, et environné de dix sénateurs des plus vigoureux. et des plus attaches a sa personne ; et durant ce même temps aucun sénateur ne fut admis à son audience, qu'après avoir été visité et fouillé. Nous le verrons reprendre au bout de douze ans son projet, et le porter à une pleine et entière exécution.

Son nom fut mit à la tête du tableau des sénateurs, et il prit la qualité de prince du sénat, titre sans fonction, mais qui le flattait, parce qu'il rappelait une image de l'ancienne république, dont Octavien affectait d'autant plus la ressemblance, qu'il en détruisait la réalité.

Malgré les retranchements qu'il avait faits dans le sénat, cette compagnie restait encore plus nombreuse qu'il ne l'eut souhaité. Cette considération ne l'empêcha pas d'y introduire de nouveaux sujets, choisis sans doute entre les plus dignes.

Il donna le rang de consulaires à C. Cluvius, et à C. Fumius, quoiqu'ils n'eussent point géré le consulat : mais ils avaient été désignés consuls, et en vertu de certaines circonstances il était arrive que leur temps avait été rempli par d'autres.

Il avait créé quelques années auparavant, de nouvelles familles patriciennes, à la place de celles que les guerres civiles avaient éteintes. Soit que le nombre ne lui en parut pas encore suffisant, soit qu'il fût bien aise de multiplier les récompenses et les titres d'honneur, il donna cette année à plusieurs plébéiens le patriciat, qui n'était plus guère qu'une vaine décoration.

Enfin il renouvela les anciens règlements qui défendaient à tout sénateur de sortir de l'Italie sans un congé exprès. Seulement la Sicile, comme province voisine et tranquille, fut exceptée de cette loi.

Tels sont les arrangements que Dion rapporte à la fin du cinquième consulat d'Octavien, en y joignant quelques autres événements, qui ne doivent point être omis : le rétablissement de Carthage, dont il a été parlé d'avance dans l'histoire de la république ; la mort d'Antiochus, roi de Commagène, mandé à Rome et condamné au supplice, pour avoir fait assassiner un ambassadeur envoyé au sénat par son frère au sujet des différends qui étaient entre eux ; l'acquisition par Octavien de la petite île de Caprée, que le séjour de Tibère a rendue célèbre.

Le consulat était nécessaire à Octavien pour avoir un titre qui le mit à la tête de la république. Il s'y perpétua encore pendant six années consécutives. Dans son sixième consulat, qui est celui où nous allons entrer, il prit pour collègue Agrippa.

JULIUS CÆSAR OCTAVIANUS. VI. M. AGRIPPA. II. An R. 724. Av. J.C.

28.

Jamais personne ne suivit plus constamment qu'Octavien un système de conduite jugé une fois utile à ses intérêts. Ainsi comme son objet actuel était de conserver l'extérieur des formes républicaines ; en même temps qu'il s'établissait de plus en plus dans la possession d'une autorité monarchique, il se rapprocha en bien des choses dans son sixième consulat des procédés d'un consul de l'ancienne république : il partagea les faisceaux avec son collègue, et, à la fin de l'année, lorsqu'il sortit de charge, il prêta le serment accoutumé en pareil cas.

Il entra dans son plan secret d'élever Agrippa, et de s'en former un appui. Il l'unit alors à sa famille, en lui faisant épouser Marcella sa nièce, sœur du jeune

Marcellus. L'histoire ne nous apprend point si Agrippa était veuf, ou si, pour être en état de contracter ce mariage, il se sépara d'Attica, dont il avait une fille, qui fut mariée à Tibère.

Octavien égalait presque Agrippa à lui-même. Dion remarque ici que lorsqu'ils étaient ensemble à l'armée, Octavien voulait qu'Agrippa eut une tente pareille à la sienne, et qu'il donnât le mot comme lui.

J'ai dit qu'il l'avait associé aux fonctions de la censure, sous un autre titre. En cette qualité ils achevèrent cette année le cens ou dénombrement du peuple, et ils firent la cérémonie de la clôture du lustre, qui avait souffert une interruption de quarante et un ans, depuis la censure de Gellius et de Lentulus. Le nombre des citoyens se trouva monter à quatre millions cent soixante et trois mille.

Divers traits de bonne conduite, de sagesse, de générosité remplissent l'année du sixième consulat d'Octavien.

Il aida de ses libéralités plusieurs sénateurs, en qui le mérite et l'éclat de la naissance n'étaient point soutenus par des richesses convenables à leur rang : et par là il conserva à la république une de ses magistratures, l'édilité curule, pour laquelle souvent il ne se pressentait plus d'aspirants. Car comme elle exigeait d'une part de grosses dépenses pour les jeux et les spectacles, et que de l'autre, en conséquence du changement arrive dans l'Etat, la faveur du peuple, que Ion se conciliait par ces jeux, était devenue inutile

[manque les pages 14 et 15.]

nité frivole, une affectation de grands mots bien mal assortie au caractère d'Octavien, qui en tout allait au solide, et méprisait ce qui n'est que bruyant.

Contentons-nous du fond des choses, qui se réduit proprement à un seul point. Plus il sentait combien la démarche qu'il faisait pouvait être suspecte, plus il s'efforça d'en prouver la sincérité. Il parla le langage naturel d'un homme qui eut voulu abdiquer réellement : il donna des conseils aux sénateurs pour bien user du souverain pouvoir qu'il leur rendait ; et il finit par des vœux et des présages sur leur heureux gouvernement.

Ceux qui étaient du secret applaudirent. Les autres se trouvèrent fort embarrassés. Les plus clairvoyants pénétraient le mystère, mais ils n'osaient parler en conformité. Entre ceux qui prenaient à la lettre la déclaration d'Octavien, les uns en étaient bien aisés, et se voyaient avec plaisir délivrés du joug de la servitude : les autres, dont la fortune était attachée au nom et à la maison des Césars, ou qui même las des troubles et des dissensions civiles ne soupiraient qu'après la paix et la tranquillité publique, dont toutes les espérances résidaient en la personne d'Octavien, étaient véritablement affligés qu'il voulut se démettre, et replonger ainsi la patrie dans toutes les misères dont lui seul l'avait tirée.

Parmi cette variété de sentiments tous se réunirent néanmoins à le presser instamment de se départir d'une résolution funeste au repos de la république. Il ne fallut pas lui faire une grande violence : bientôt il se rendit, mais il apposa à son consentement certaines restrictions, qui en sauvant les dehors de la modestie, ne nuisaient point aux intérêts bien entendus de son ambition.

Après donc qu'il eut déclaré que par déférence pour la volonté du sénat si expressément marquée, il se chargeait de la conduite générale des affaires de la république, il ajouta que son intention n'était pas d'en porter seul tout le faix, et

qu'il était résolu de partager les provinces avec le sénat et le peuple, en sorte que les unes fussent sous la direction spéciale du sénat, et les autres sous la sienne. Dans le choix des provinces, il témoigna être disposé à prendre pour lui les plus tumultueuses, les plus sujettes aux mouvements, les frontières exposées aux incursions des ennemis du dehors, laissant aux sénateurs celles dont la tranquillité leur permettait de goûter les douceurs du commandement, sans en éprouver les inquiétudes et les alarmes. C'était un discours spécieux pour mettre dans sa main toutes les forces de l'empire, au lieu que le sénat, n'ayant dans son partage que les provinces désarmées, se trouverait sans troupes, et par conséquent hors d'état de lui donner aucun ombrage.

Les provinces du département du sénat furent l'Afrique, c'est-à-dire le pays autour de Carthage et d'Utique, la Numidie, l'Asie proprement dite, qui comprenait l'ancien royaume de Pergame, la Grèce, que l'on appelait alors plus communément Achaïe, la Dalmatie, la Macédoine, la Sicile, l'île de Crète avec la Cyrénaïque, la Bithynie, à laquelle on joignait le Pont, l'île de Sardaigne, et en Espagne la Bétique. Octavien se réserva le reste de l'Espagne, divisé en deux provinces, la Tarragonaise et la Lusitanie, toutes les Gaules, comprenant la Narbonnaise, la Celtique, que l'on commençait alors à appeler la Lyonnaise, l'Aquitaine, la Belgique, et les deux Germanies, haute et basse, c'est-à-dire la lisière du Rhin, à la gauche de ce fleuve, depuis les environs de Bâle jusqu'à son embouchure. Du côté de l'Orient la Célésyrie, la Phénicie, la Cilicie, l'île de Chypre, et l'Égypte, étaient encore dans le lot d'Octavien.

Dans ce dénombrement, qui nous est administré par Dion, il n'est point fait mention de l'Italie, parce qu'elle était considérée, non comme une province, mais comme la reine et la maîtresse des provinces. Elle continua à se gouverner comme avant le changement introduit dans la république. Tous les habitants en étaient citoyens romains ; et chaque peuple, chaque ville avait ses magistrats, qui dans les occasions importantes se pourvoyaient à Rome devant le sénat et les magistrats romains, ou devant le chef de l'empire.

Il faut encore remarquer que dans le partage dont il vient d'être parlé, on ne fit entrer que les pays qui étaient sous le domaine direct de la république. Dans l'étendue de l'empire il se trouvait des villes et des peuples libres ; des rois, tels qu'Hérode en Judée, en Mauritanie Juba, qui épousa Cléopâtre fille d'Antoine. Ces rois et ces peuples n'étaient point regardés comme sujets, quoiqu'ils vécussent sous la protection et dans la dépendance de l'empire romain. Par la suite tous ces pays l'un après l'autre furent réduits en provinces, et accrurent toujours la part des empereurs, et non celle du sénat.

Enfin j'observerai que la distribution des provinces faite par Octavien ne fut point invariable. Lui-même il reprit la Dalmatie, où il s'était élevé une guerre considérable, et rendit en échange au sénat Chypre et la Narbonnaise. Il se fit encore sous ses successeurs divers changements, dont nous rendrons compte lorsque l'occasion s'en présentera.

Telle est donc la première réserve par laquelle Octavien modéra et restreignit, au moins en apparence, le pouvoir sans bornes que le sénat lui abandonnait. Il y joignit, toujours dans le même esprit, une autre limitation quant à la durée. Il ne voulut recevoir l'autorité du gouvernement que pour dix ans, et il protesta, avec sa sincérité accoutumée, que si dans un moindre espace de temps il réussissait à mettre la république dans un état de consistance heureuse et durable, il n'attendrait pas l'expiration du terme pour se démettre. Ce n'étaient là que des paroles. Au bout des dix ans, il se fit continuer le régime suprême tantôt pour

cinq ans, tantôt pour dix, et le garda ainsi jusqu'à la fin de sa vie. Ses successeurs, qui recevaient l'Empire sans aucune fixation de temps, mais pour toute leur vie, ne laissèrent pas de conserver un vestige de ces reprises décennales, en célébrant tous les dix ans des fêtes solennelles, comme pour un renouvellement de la souveraine puissance en leur personne.

Le partage des provinces entre Octavien et le sénat fut arrêté le treize janvier : et, le dix-sept, Octavien reçut le nom d'*Auguste*. Il était bien aisé de prendre un nouveau nom, qui fut un titre de distinction, sans être odieux ni tyrannique. Il pensa d'abord à celui de Romulus, qui lui semblait propre à le faire respecter comme le second fondateur de Rome. Mais Romulus avait été roi, et un roi despotique, qui avait armé contre lui la vengeance des sénateurs. Octavien craignit donc que ce nom ne réveillât des idées fâcheuses et même funestes. Il préféra celui d'*Auguste*, qui, selon l'énergie du terme, marque une personne ou une chose consacrée par la religion, et tenant de près, pour ainsi dire, à la divinité. Plancus, sans doute de concert avec lui, en fit la proposition, et le sénat le lui déféra solennellement. Ce nom a passé à ses successeurs ; mais quoique commun à tous ceux qui ont possédé le rang suprême dans l'Empire Romain, il est demeuré propre dans l'histoire à celui pour qui il a été inventé, et qui l'a porté le premier. C'est sous ce nom que nous désignerons dans la suite le prince que jusqu'ici nous avons appelé César Octavien.

Il paraît que c'est du septième consulat d'Auguste, et, pour parler avec une entière précision, c'est du sept janvier de l'année de ce septième consulat, qu'il faut dater le changement de la forme du gouvernement romain. Dans tout de qui s'était passé jusque-là on ne peut reconnaître que des actes de violence, qui ne préjudiciaient point au droit du sénat et du peuple, toujours prêt à revivre dès que la violence cesserait. Mais par le décret dont nous parlons le sénat se dépouille de l'exercice du pouvoir suprême, et le transmet à Octavien. On ne peut point douter, malgré le silence des historiens¹, que ce décret n'ait été ratifié par les suffrages du peuple solennellement assemblé. Octavien était trop attentif et trop circonspect pour manquer à une formalité si essentielle. Ainsi l'exercice de l'autorité souveraine est remis à un seul par les deux ordres à qui elle appartenait : et le gouvernement au lieu de la forme républicaine prend celle monarchique.

¹ Ce qui n'est point exprimé par les historiens, se trouve attesté par d'autres monuments. Nous voyons mentionnée dans le droit une loi appelée la loi royale, par laquelle tout le pouvoir du sénat et du peuple est transféré aux empereurs. (*Præf. I, D. § 7, et lege Quod principi,...* I, *Dig. de Constit. princ.*) Or qui dit loi chez les Romains, dit une ordonnance du peuple. Il nous reste un fragment considérable * de l'acte par lequel tous les pouvoirs dont avaient joui Auguste, Tibère et Claude, sont conférés à Vespasien. Cet acte, qui se répétait à chaque mutation d'Empereur, est qualifié de loi dans la clause qui le termine, et bien des savants pensent qu'il n'est autre que la loi royale citée dans le droit. Il est donc constant que le peuple a concouru avec le sénat à déléguer l'exercice du souverain pouvoir à Auguste : et ce qui achève de porter la chose jusqu'à l'évidence, c'est que lorsqu'Auguste trois ans avant sa mort éleva Tibère à une puissance égale à la sienne, Velleius dit expressément (II, 121) que ce fut par l'autorité du sénat et du peuple romain, et Suétone (*Tibère*, 21) fait mention d'une loi portée à ce sujet par les consuls.

* Voyez Gravina, *De Imp. rem.*

AUGUSTE EMPEREUR.

Auguste ne s'attribua pourtant aucun titre qui le caractérisât monarque. Il témoigna toujours une extrême horreur, non-seulement pour le nom de roi, qui depuis l'expulsion des Tarquins était détesté des Romains, mais même pour celui de dictateur, qu'une loi d'Antoine avait aboli aussitôt après la mort de César. Il usa d'adresse : et son art consista à accumuler sur sa tête différents titres, tous déjà usités, tous républicains par eux-mêmes, et à déguiser ainsi sous des noms anciens une forme nouvelle de gouvernement.

Le premier de ces titres est celui d'*Imperator*, dont nous avons fait le nom d'*Empereur*. Ce titre avait été employé du temps de la république en deux sens : premièrement pour signifier simplement un général d'armée, et, en second lieu, comme un nom d'honneur et de gloire accordé à un chef de guerre qui avait vaincu les ennemis dans une action importante. Auguste, en prenant ce même titre, lui donna une bien autre étendue, à l'exemple du dictateur César, à qui on l'avait aussi déféré. L'empereur, en cette qualité, était le généralissime de toutes les forces de l'empire, et tous ceux qui les commandaient n'étaient que ses lieutenants ; privilège assurément royal dans cette universalité de commandement. Nul citoyen n'en avait joui du temps de la république. Néanmoins Pompée était un exemple dont Auguste pouvait s'autoriser pour prétendre ne rien faire d'absolument nouveau. Pompée avait reçu, pour la guerre des pirates, le commandement de toutes les forces navales de l'empire et de toutes les mers, auquel on avait ensuite ajouté, pour la guerre de Mithridate, celui de toutes les armées que la république entretenait dans les provinces de l'Orient. Et quant à ce qui regarde le droit de gouverner à une grande distance par ses ordres des provinces et des armées sans sortir de son cabinet, Pompée en avait encore joui par rapport à l'Espagne ; et sans quitter les faubourgs de Rome, ou du moins l'Italie, il avait gouverné cette grande province et toutes les légions qui s'y trouvaient en qualité de proconsul et de général en chef, exerçant son autorité par ses lieutenants Afranius, Pétreius, et Varron. L'empereur était absolu dans tout le ressort militaire. Il n'appartenait qu'à lui seul d'ordonner de la guerre et de la paix, de faire des levées d'hommes et de deniers. Le glaive était entre ses mains, et il en exerçait le redoutable pouvoir non-seulement sur les soldats, mais sur tous les citoyens, sur les chevaliers romains, et sur les sénateurs. Ce titre, auquel étaient attachés de si grands droits, fut regardé comme désignant d'une manière propre et spéciale la souveraine puissance dans Auguste et dans ses successeurs. Mais comme il était tout militaire, il décelait l'origine de ce nouveau gouvernement, fondé par la force des armes. Les gens de guerre le sentirent trop bien, et en abusèrent dans la suite à l'excès. Ainsi, selon la remarque de M. Bossuet, *comme la république avait son faible inévitable, c'est-à-dire la jalousie entre le peuple et le sénat, la monarchie des Césars avait aussi le sien, et ce faible était la licence des soldats qui les avaient faits.* Auguste tâcha de parer à cet inconvénient, en affectant de subordonner le pouvoir des armes à celui des lois. Car c'était bien reconnaître la supériorité du civil sur le militaire, que de recevoir du sénat le droit de commander les armées. Mais la réalité perça sous ces minces enveloppes, et les gens de guerre ne s'y trompèrent point.

Il tempera aussi la terreur du titre militaire d'empereur par d'autres titres ou mixtes, ou purement civils.

Il géra plusieurs fois le consulat ; et, ne voulant pas le posséder à perpétuité, comme par modestie, et pour laisser cette grande place pleinement libre aux citoyens qui avaient droit d'y aspirer, après son onzième consulat, il se fit donner la puissance proconsulaire, mais seulement hors de Rome, et par intervalles, parce que sous le gouvernement républicain le nom et le commandement de proconsul ne se prenaient qu'au sortir de la ville, et se perdaient en y rentrant. Au moyen de cette puissance proconsulaire, il fut dit qu'en quelque province qu'il allât, il jouirait d'un commandement supérieur à ceux qui en avaient le gouvernement actuel. Le même privilège avait été autrefois accordé dans tout l'Orient à Pompée, puis à Brutus et à Cassius. Auguste y pour acquérir dans la ville la même autorité qu'on lui donnait sur les provinces, se fit revêtir quelque temps après du droit et du pouvoir du consulat, lors même qu'il n'exercerait pas cette charge, et il s'en attribua toutes les charges d'honneur, les douze faisceaux, et une chaise curule au milieu de celles des consuls.

Il reçut aussi dans les mêmes circonstances la puissance du tribunat, qui lui avait été plusieurs fois inutilement offerte dans les temps précédents. Il n'était point tribun. Car ce titre, réservé aux seuls plébéiens, eut été au-dessous de sa dignité. Mais, par une précision commode, et qui avait déjà été imaginée pour César, laissant le nom de la charge, il en possédait toute l'autorité. Cette puissance tribunicienne lui était d'une extrême importance, Premièrement, elle le mettait en droit d'empêcher qu'il ne se passât rien contre sa volonté ni dans le sénat, ni dans les assemblées du peuple. On voit dans l'histoire de la république jusqu'où les tribuns étendirent ce pouvoir : et on peut juger qu'il ne déperit pas entre les mains des empereurs. De plus, en vertu de ce titre, leur personne devenait sacrée et inviolable. Non-seulement les attentats contre leur vie, mais les plus légères offenses et de simples manques de respect passaient pour crimes d'impiété. Les successeurs d'Auguste firent étrangement valoir ce privilège, et en prirent occasion de répandre bien du sang innocent.

Au reste, quoique la puissance du tribunat fût déférée aux empereurs à perpétuité, ils ne laissaient pas de la renouveler en quelque façon tous les ans : et les années de leur empire sont comptées par les années de leur puissance tribunicienne.

Auguste et ses successeurs s'approprièrent encore la puissance de la censure, soit sous son véritable et ancien nom, ce qui n'arriva que rarement, soit sous celui de surintendance des lois et des mœurs. En vertu de ce pouvoir ils faisaient le dénombrement du peuple ; ils enregistraient sur le catalogue des chevaliers et des sénateurs ou en excluaient qui bon leur semblait

Tant de titres réunis en leur personne les mettaient en possession de toute la puissance civile et militaire. Ils y joignirent celle de la religion, qui a tant de crédit sur l'esprit des peuples. Auguste laissa jouir Lepidus, tant qu'il vécut, de la dignité de grand-pontife, parce qu'il n'y avait point d'exemple que personne jamais en eut été privé autrement que par la mort. Mais, dès quelle devint vacante, il s'en saisit, et tous ses successeurs à l'empire la possédèrent après lui. Ce grand titre leur donnait la surintendance de tout ce qui concernait la religion. Il ne leur suffit pas néanmoins. Ils voulurent avoir l'inspection directe et immédiate sur chaque partie du culte divin : et pour cela ils se mirent à la tête de tous les collèges de prêtres, de celui des augures, de celui des gardes des livres sibyllins, et des autres : en sorte qu'ils devinrent seuls arbitres du sacré comme du profane.

Quoiqu'il semblât ne manquer rien à un pouvoir si étendu, les lois pouvaient quelquefois en gêner l'exercice. Auguste trouva un remède à cet inconvénient. Du temps de la république il était d'usage de demander et d'obtenir des dispenses de l'observation des lois dans certains cas particuliers. C'est ainsi que le second Scipion l'Africain, Pompée, et Octavien lui-même, avaient été, moyennant une dispense du sénat et du peuple, nommes consuls avant l'âge prescrit par les lois. Auguste généralisa ce qui n'avait eu lieu jusqu'alors que pour des besoins limités : et il se fit donner une dispense universelle de l'observation de toutes les lois¹ : en sorte que, dans un état qui au fond demeurait républicain, il se procura une autorité plus libre dans ses fonctions et plus indépendante que ne l'a jamais été celle des monarques les plus absolus.

Quant au titre de *père de la patrie*, qui avait été autrefois déferé à Cicéron dans son consulat, et depuis au dictateur César, si Auguste le prit, aussi bien que presque tous ses successeurs, ce fut moins pour s'attribuer les droits de la puissance paternelle sur les citoyens, que comme un nom de douceur et de tendresse², qui avertissait le prince de la protection et de l'amour qu'il doit à ses peuples, et les peuples de l'obéissance filiale par laquelle il leur convient de reconnaître les soins et la protection du prince.

Chargé de tant de titres, Auguste exerça donc le souverain pouvoir dans la république. Empereur, proconsul, et jouissant de tous les droits du consulat, revêtu de la puissance tribunitienne et de celle de la censure, affranchi des liens des lois, enfin grand-pontife, il rassemblait en lui seul tous les genres de puissance, militaire, civile, et sacrée. Dans le fait, le gouvernement était changé, puisque personne ne pouvait plus exercer aucune autorité dans l'état, que dépendamment d'un seul chef : mais, quant au fond du droit, on peut dire avec vérité que le gouvernement était toujours demeure le même, puisque les empereurs n'avaient que les mêmes magistratures et les mêmes titres de commandement qui avaient été en usage du temps de la liberté républicaine. Ces magistratures étaient autrefois, il est vrai, séparées entre plusieurs personnes ; mais, en se réunissant sur une seule tête, elles n'avaient pas changé de nature.

Auguste avait embrassé ce système par un ménagement politique. On ne le soupçonnera point d'avoir agi dans une matière si délicate et si intéressante par le motif d'un religieux respect pour les lois. C'était la crainte de la haine publique, c'était le soin de la sûreté de sa personne, qui lui avaient appris à redouter comme des écueils les noms de *roi* et même de *dictateur*. Mais enfin il résulte du plan qu'il a suivi, que le seul exercice du pouvoir suprême lui fut transmis, et que la souveraineté continua de résider radicalement dans le sénat et dans le peuple.

La chose est claire par les faits. Auguste recevait du sénat et du peuple ses titres et ses pouvoirs. Ces deux ordres étaient donc la source, et ce qu'Auguste avait de puissance n'en était que l'écoulement.

Le sénat conservait si bien le fond de la souveraineté, qu'il en fit souvent l'exercice. Car il n'accorda pas tout ensemble à Auguste les titres et les droits

¹ Ainsi s'exprime Dion : et dans le fait il paraît que les empereurs se sont conduits comme si la dispense avait été générale. Cependant les termes du sénatus-consulte dont il a été parlé dans la note précédente, offrent un sens restreint et modifié. Vespasien y est dispensé des lois et des plébiscites dont on avait dispensé Auguste, Tibère et Claude.

² Sénèque, *De clementia*, I, 14.

dont j'ai fait le dénombrement. Ce prince, déjà empereur, reçut du sénat l'affranchissement de toutes les lois, la puissance proconsulaire, les droits du consulat à perpétuité, la puissance tribunicienne, le pouvoir de corriger les anciennes lois et d'en porter de nouvelles, enfin jusqu'au droit d'assembler le sénat toutes les fois qu'il le voudrait, et d'y proposer les affaires qu'il jugerait à propos. Toutes ces concessions sont des actes de souveraineté exercés par rapport à Auguste lui-même. J'en marquerai les époques à mesure qu'elles se présenteront dans la suite de l'histoire.

Ce qui achève de porter la chose à une entière évidence, c'est le renouvellement de tous ces pouvoirs par l'autorité du sénat, soit tous les dix ans en faveur d'Auguste, soit à la mort de chaque empereur en faveur de celui qui le remplaçait. Ces actes, tant de fois réitérés, sont autant de témoignages qu'à chaque expiration, soit feinte ou réelle, des pouvoirs du chef de l'empire, la pleine jouissance de la puissance publique revenait au sénat comme à sa source, et par lui était de nouveau communiquée à celui qui devait l'exercer.

J'ai cru qu'il était important pour le lecteur de se former une notion nette et précise de la nature du gouvernement établi par Auguste, et de la différence qu'il faut mettre entre la puissance des Césars et une vraie et pleine monarchie. A l'aide de cette idée on aura la clef de bien des expressions, de bien des démarches, qui peuvent nous étonner soit dans les bons, soit dans les mauvais empereurs ; et surtout on comprendra de quel droit le sénat a sévi plus d'une fois soit contre la mémoire, soit même contre la personne de quelques-uns.

Auguste eut donc l'exercice de la puissance souveraine en vertu de tous les titres qu'il réunit sur sa tête. Il se le réserva libre, entier et sans partage, dans tout ce qui concerne le militaire : c'était sa force et son rempart. Dans le civil, il crut devoir ménager la délicatesse des Romains, et flatter en bien des choses les idées républicaines, qui vivaient encore dans les esprits. Il conserva donc toute la forme extérieure du gouvernement : mêmes noms de magistratures, assemblées du sénat, assemblées du peuple. Il avait grand soin sans doute que ni le sénat dans ses délibérations, ni le peuple dans les nominations aux charges, ni les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions, ne fissent rien qui fut contraire à ses volontés et à ses intérêts : et c'est pour cela que j'ai dit, d'après Tacite, mêmes noms de magistratures¹, parce que la réalité n'y était plus. Mais il leur laissait la liberté sur les choses indifférentes ; dans celles même qui le touchaient, il ne prenait point le ton de l'absolu pouvoir : il employait plutôt les exhortations ; et l'insinuation de la voie du commandement et l'obéissance que lui rendaient tous les ordres de la république semblait presque une déférence volontaire.

La forme extérieure des choses était peu changée. On voyait dans Rome des consuls, des prêteurs, des tribuns du peuple, des édiles, des questeurs, jouissant des mêmes droits honorifiques, décorés des mêmes ornements, remplissant à peu près les mêmes fonctions que du temps de la république, si ce n'est qu'ils en étaient comptables à un chef qui évitait de leur faire sentir trop fortement leur dépendance.

Le nombre des consuls demeura toujours le même, c'est-à-dire qu'il n'y en eut jamais plus de deux à la fois. Mais, depuis le triumvirat, l'usage s'était établi, et il ne conserva sous les empereurs, de ne plus laisser les consuls pendant un an en

¹ Tacite, *Annales*, III.

place. On en désignait plusieurs avant le commencement de chaque année, pour gérer le consulat, les uns pendant quelques mois, les autres pendant des espaces de temps moindres encore.

Pour ce qui est des prêteurs, leur nombre avait été sujet à variation, sous le gouvernement même républicain. Il était demeuré en dernier lieu fixé à huit. César le porta jusqu'à douze et à seize. Auguste le plus communément s'en tint à douze : quelquefois néanmoins il resta au-dessous de ce nombre, ou le passa. Sous ses successeurs, il n'y eut rien de bien constant sur ce point. Le nombre de douze était regardé comme la règle commune : mais souvent on s'en écartait, plutôt au-delà qu'en-deçà.

Auguste, pour consoler les premiers citoyens de la diminution du pouvoir des charges qu'ils exerçaient, d'ailleurs voulant en associer un grand nombre à quelque part de la puissance publique¹ imagina de nouveaux offices, ou rendit fixes certaines commissions qui ne s'établissaient auparavant que pour un temps. Il institua donc des inspecteurs par rapport à différents objets, tels que les édifices publics, l'entretien des rues de Rome et le maintien du bon ordre dans chaque quartier, les aqueducs, le nettoyage du lit du Tibre, l'achat des blés et la distribution qui s'en faisait au peuple. Il paraît que ces offices étaient toujours subsistants. Dans les occasions où il jugea nécessaire de faire la revue du sénat ou des chevaliers, il nomma trois commissaires pour cette fonction à l'égard de chacun de ces deux ordres. Il se chargea lui-même de la réparation et de l'entretien de la voie Flaminienne, et il distribua les autres grands chemins à des personnages consulaires et honorés du triomphe, auxquels il assigna pour la dépense qu'exigeait leur emploi les sommes provenant de la vente des dépouilles qu'ils avaient eux-mêmes conquises sur les ennemis. C'est ainsi qu'Auguste tâchait d'amuser les grands, en substituant à la réalité du pouvoir, dont il les privait, quelques légères images d'administration et d'autorité, qui les tiraient du pair, et les distinguaient du reste des citoyens.

Il établit aussi un préfet ou gouverneur de Rome à vie. Mais c'était une charge importante, un emploi de confiance, qu'Auguste eut soin de ne déposer qu'entre des mains bien sûres. Mécène l'exerça pendant longtemps : ensuite, soit que son crédit fût tombé, soit que cette place, dont le pouvoir était presque despotique, sans assujettissement aux formalités ordinaires, parût au-dessus de l'état d'un chevalier romain, elle fut donnée à Statilius Taurus, homme de fortune, mais qui par son mérite et par la faveur du prince était parvenu à tenir un très-grand rang dans le sénat et dans l'empire².

Tel est l'ordre dont Auguste fut l'auteur par rapport aux magistratures. Pour ce qui regarde le sénat, il suivit un semblable système, et il conserva à ce premier corps de la république tout l'appareil de son ancienne majesté : assemblées régulières, et présidées par les consuls ; affaires d'état soumises à la délibération de la compagnie ; audiences données aux ambassadeurs des rois et des peuples étrangers ; nul établissement nouveau introduit, nul ancien supprimé, que sous l'autorité du sénat. Auguste demanda au sénat et en obtint des grâces pour lui, pour ses enfants, pour ses proches. Tout le cérémonial de l'ancienne administration conservé, tout le réel changé.

¹ Suétone, *Auguste*, 37.

² Je ne parle point ici de Messala, qui n'eut le titre de préfet de Rome que pendant peu de jours.

Comme le sénat ne s'assemblait régulièrement que deux fois le mois, et qu'il n'était pas de l'intérêt de l'empereur d'en multiplier les convocations, il se fit donner un conseil secret, composé de son collègue, lorsqu'il était consul lui-même, ou des deux consuls, lorsqu'il ne l'était pas, d'un membre de chaque collège des autres magistrats, et de quinze sénateurs. Le service de ces conseillers privés était de six mois, au bout desquels ils étaient remplacés par d'autres sénateurs. Avec ce conseil il décidait les affaires qui demandaient célérité, et préparait celles qui devaient être portées à l'assemblée générale du sénat. Cet usage, quoique très-favorable à la puissance monarchique, n'était pourtant pas nouveau. Du temps de la liberté républicaine, les consuls délibéraient ainsi souvent avec les plus anciens du sénat sur les affaires urgentes ; et il y avait même un lieu dans le Capitole destiné à ces petites assemblées.

Auguste conserva encore au sénat le privilège de fournir de son corps des gouverneurs à toutes les provinces. L'Egypte seule, par les raisons qui ont été exposées ailleurs¹, avait pour commandant et souverain magistrat un simple chevalier romain avec le titre modeste de préfet. Toutes les autres provinces, tant celles qui s'administraient sous le nom du sénat et du peuple, que celles même que l'empereur tenait immédiatement sous sa main, étaient régies par des sénateurs. Mais il y avait une différence importante entre les gouverneurs de ces deux espèces de provinces : les premiers avaient plus de décoration et d'éclat extérieur, avec moins de pouvoir réel ; les autres, sous un appareil moins pompeux, jouissaient d'une autorité bien plus grande.

Et d'abord les gouverneurs de toutes les provinces du peuple (car c'est ainsi qu'on les appelait) avaient le titre de proconsuls, quoiqu'il n'y eût que deux de ces provinces, l'Asie et l'Afrique, affectées aux consulaires, et que les autres, en bien plus grand nombre, fussent destinées à d'anciens prêteurs. Ils avaient des licteurs en nombre proportionné chacun à leur rang : c'est-à-dire, les consulaires, douze ; les anciens prêteurs, six. Ils prenaient les marques de leur dignité en sortant de la ville, et ne les déposaient qu'en y rentrant, suivant l'ancien usage.

Mais leur pouvoir était limité à la durée d'un an. Encore ne leur fut-il pas permis de passer immédiatement de l'exercice de leur magistrature dans la ville, à l'état de proconsul dans une province. Auguste, attentif à ne point accoutumer les particuliers à la continuité de la puissance, renouvela la loi que Pompée avait portée dans son troisième consulat, et il voulut que les prêteurs et les consuls ne pussent devenir gouverneurs de provinces que cinq ans après l'expiration des charges qu'ils avaient gérées à Rome.

Dans leurs provinces ils étaient simples magistrats civils², sans aucun commandement sur les troupes, sans aucune fonction militaire. Aussi ne portaient-ils que l'habit de paix, et non l'épée ni la cotte d'armes. Ils se choisissaient, avec l'agrément de l'empereur, des assesseurs, conseillers ou lieutenants, comme on voudra les appeler ; et un questeur leur était attribué par

¹ *Histoire de la république*, liv. III.

² Je parle d'après Dion. Cependant les faits historiques obligent de mettre quelque restriction à ce que dit cet écrivain. Nous trouvons des exemples de proconsuls qui ont eu le commandement des armées, et Tacite en fournit trois consécutivement en Afrique, *Annales*, II, 52 ; III, 21, 32 et 35. Peut-être Dion a-t-il exprimé ce qui s'observait de son temps. Il serait même probable que tel était le plan d'Auguste, mais que les choses ne purent être amenées à ce point que par degrés et à la longue.

sort, ce qui prouve qu'ils avaient l'administration des finances dans l'étendue de leur gouvernement, aussi bien que celle de la justice, mais non pas avec un pouvoir aussi plein que du temps de la république. L'empereur envoyait dans les provinces du peuple, comme dans les siennes, des intendants tirés de l'ordre des chevaliers, ou quelquefois même d'entre ses affranchis ; et ces intendants, dont la commission avait pour objet les finances du prince, étaient sans doute des surveillants qui restreignaient et gênaient en bien des choses, sur la levée et l'emploi des deniers publics, la puissance des proconsuls.

Pour ce qui est du choix de ces mêmes proconsuls, il fut d'abord régié par le sort, suivant l'ancien usage. Mais, comme les caprices du sort faisaient quelquefois tomber ces emplois à des hommes incapables, l'empereur y interposa son autorité. Il choisissait pour les provinces vacantes un nombre égal de sujets qui eussent les qualités requises ; et le sort décidait entre eux.

Les affaires majeures des provinces du peuple devaient être portées au sénat, qui était censé donner les pouvoirs à ceux qui les gouvernaient. C'était là encore un des anciens droits conservés au sénat par la politique d'Auguste.

La différence la plus essentielle pour le pouvoir entre les gouverneurs des provinces de l'empereur, et les proconsuls, c'est que les premiers avaient le commandement des armées, qui n'était pas accordé aux autres. Ils étaient les lieutenants de l'empereur, seul général dans toute l'étendue de l'empire. Comme l'empereur était aussi seul proconsul dans les provinces de son ressort, ses lieutenants n'avaient que le titre de propréteurs, quand même ils eussent géré le consulat. Ils portaient les marques du commandement militaire, l'épée et la cotte d'armes. Si leur pouvoir était plus grand que celui des proconsuls dans leurs provinces, il était d'un autre côté plus dépendant de l'empereur. Leur institution et leur destitution n'avaient d'autre règle que sa volonté. Ils ne commençaient à prendre les marques de leur dignité que dans la province qui leur était assignée, et ils les quittaient au moment de leur révocation. Il fallait que sur-le-champ ils sortissent de la province simples particuliers, et il leur était ordonné de ne point prolonger par des retardements le terme de leur retour, mais de venir dans l'espace de trois mois se présenter devant l'empereur à Rome, pour lui rendre compte de leur gestion.

Ces lieutenants, en leur qualité sans doute de propréteurs, étaient à la tête de la justice de leur province. Je ne puis pas déterminer jusqu'où allait leur pouvoir en ce qui concerne les finances. Ils n'avaient pas, comme les proconsuls, le droit de lever les deniers publics. Les intendants dont il vient d'être parlé jouissaient d'un pouvoir plus étendu dans les provinces de l'empereur que dans celles du peuple, étaient chargés de ce soin : et quoiqu'ils fussent d'un rang inférieur aux lieutenants, il semble douteux s'ils en prenaient les ordres. Les empereurs élevaient volontiers ces officiers subalternes, qui ne pouvaient leur faire ombrage en aucune sorte. Ils leur donnaient même quelquefois l'autorité de gouverneurs dans de petits départements. Pilate, simple intendant, l'exerçait en Judée, comme il paraît par l'histoire de l'Évangile.

De tout ce détail sur la forme du gouvernement qu'établit Auguste, il résulte qu'absolue et monarchique dans le militaire, elle était mixte dans le civil. Au-dedans de Rome, tout se réglait par le concours de l'empereur et du sénat. Les provinces étaient partagées : et, quoique celui qui a la force en main fasse toujours la loi, dans le train ordinaire des choses, le sénat avait la libre administration des provinces de son ressort, comme l'empereur gouvernait les siennes. On distinguait même le trésor public d'avec le fisc du prince ; distinction

sans conséquence bien réelle, puisque l'empereur disposait de l'un et de l'autre : mais c'était un vestige de la constitution républicaine, et une espèce de protestation que l'état n'était pas dans le prince, qui devait être regardé comme simple administrateur des fonds dont la république retenait la propriété.

Cet esprit régnait en tout : et quoique la puissance militaire soit de nature à subjuguier celle qui n'est que civile, quoique le seul laps de temps ait introduit de nécessité quelques variations sur certains objets particuliers, on peut assurer qu'en général le gouvernement a subsisté, au moins pendant plusieurs siècles, sur les mêmes fondements établis par Auguste ; que jamais l'empire n'est devenu une pleine monarchie, et qu'il s'est toujours senti d'avoir été élevé sur un fonds républicain.

Dans l'exposé que je viens de faire du nouveau système de gouvernement, le peuple est entre pour peu de chose, parce que les droits de cet ordre, en qui résidait autrefois la souveraineté, furent presque réduits à rien par Auguste, et convertis en simples formalités par ses successeurs. Un chef unique s'accommode plus volontiers d'appeler les grands en quelque part de l'autorité publique, que d'y associer la multitude ; et l'abus énorme que le peuple avait fait de son pouvoir autorisait à l'en priver. Cependant Auguste, toujours attentif à conserver au moins une image de l'antiquité, ne voulut pas abolir les assemblées du peuple : il lui laissa le droit de nommer aux charges, et de concourir par ses suffrages à l'établissement des nouvelles lois ; bien entendu qu'il dirigeait les opérations de ces assemblées, et les amenait au point qu'il voulait. Le peuple ne sut pas bien user même de ce faible reste de pouvoir ; et lorsque Auguste se trouva absent de Rome au temps des élections, il ne manqua guère d'y arriver des troubles, qui ne purent être apaisés que par l'autorité du prince.

Tibère changea cet ordre, et dès la première année de son empire il transféra les élections au sénat, sans que le peuple témoignât autrement son chagrin que par de vains murmures. Le seul vestige qui lui fut conservé de son ancien droit aux élections, c'est qu'on l'assemblait pour les lui notifier après que le sénat les avait faites. L'ombre du pouvoir législatif resta pourtant encore au peuple pendant quelques années : nous avons quelques lois portées sous Tibère¹, par les consuls, suivant l'ancienne forme ; nous en avons une portée de même sous Néron². Ce sont les derniers exemples de cette espèce. Depuis ce temps, au lieu de lois, on ne trouve plus dans le droit que des sénatus-consultes. Le peuple ne s'assembla plus que pour des choses de formalités, comme lorsqu'il s'agissait de porter la loi royale en faveur d'un nouvel empereur, ou d'autoriser les adoptions, ou de quelques autres cas semblables. Ainsi le sénat réunit les droits du peuple aux siens, et acquit le privilège de représenter seul l'ancienne république.

Caligula voulut rendre les élections au peuple : mais cette entreprise d'un prince furieux n'eut pas plus de suites que quantité d'autres idées chimériques dans lesquelles il s'égarait.

Le peuple se vit donc bientôt privé de toute part réelle au gouvernement, et ces fiers conquérants de l'univers, ces bourgeois qui s'estimaient au-dessus des plus grands rois du monde, et à qui les premières têtes de l'empire faisaient autrefois la cour pour en obtenir des commandements et des charges, bornèrent désormais leur ambition, et leurs vœux aux largesses et distributions de pain, de

¹ La loi *Julia Norbana*, la loi *Visellia*.

² La loi *Petronia*.

vin et de viandes, par lesquelles les empereurs soulageaient leur misère, et aux spectacles dont ils amusaient leur légèreté¹.

La nation romaine, sous ce nouveau gouvernement, peut sembler extrêmement déchue de son ancienne splendeur. Elle perdit réellement l'exercice de la souveraineté, que tous les citoyens comptaient posséder solidairement, et des droits de cette souveraineté dont ils jouissaient en commun. Mais cet avantage, si flatteur pour l'amour-propre, était devenu depuis longtemps une occasion perpétuelle de désordres et de malheurs pour la république en général, et pour tous les citoyens en particulier. Les Romains, en perdant une liberté tumultueuse, et qui dégénérait en une horrible licence, ne perdirent, à proprement parler, qu'un bien imaginaire ; et ils en furent abondamment dédommagés par les biens solides et réels dont la monarchie les fit jouir.

Les guerres civiles finies au bout de vingt ans² les guerres étrangères ou terminées par la victoire, ou évitées par une conduite prudente, ou soutenues sans que la tranquillité intérieure de l'état en fût altérée, la paix rétablie, la fureur des armes partout étouffée, les lois remises en vigueur, l'autorité rendue aux tribunaux, la culture aux campagnes, le respect et l'honneur aux choses saintes, le repos et la libre et paisible possession de leurs biens aux citoyens et aux sujets de l'empire, les anciennes lois réformées, de nouvelles lois établies avec sagesse, voilà quels furent les fruits du changement introduit par Auguste, et telle est l'idée générale que l'on peut ici se former d'avance de tout ce que nous aurons à raconter de son gouvernement.

Les poètes excellents ses contemporains, honorés de ses bontés et de son estime, se sont plu à peindre la félicité publique, dont on lui était redevable : et j'espère que le lecteur en lira ici volontiers une description charmante d'Horace : *Sous votre sauvegarde*, dit cet aimable poète, en adressant la parole à l'empereur³, *le bœuf en sûreté trace un tranquille sillon ; Cérès et l'heureuse Fécondité enrichissent les campagnes ; les vaisseaux volent sur la surface des mers sans craindre aucune hostilité : la foi et la probité ne se ternissent d'aucune tache. On ne connaît plus ces désordres honteux qui déshonorent les familles ; les lois et les mœurs de concert ont dompté un vice si odieux. On loue les mères dont les enfants ressemblent à leurs maris. La faute est suivie de près du châtement, qui en arrête la contagion. Qui craindra, tant que le ciel nous conserve Auguste, qui craindra ou le Parthe, ou le Scythe, ou les sauvages enfants de la fière Germanie ? A qui la révolte de l'opiniâtre Ibérie donne-t-elle la moindre alarme ? Chacun sur son coteau achève tranquillement sa journée, et marie sa vigne aux arbres qui en soutiennent la faiblesse ; de là il revient gai et content à un repas champêtre, où il vous offre des libations comme à un Dieu tutélaire.*

Rome et l'Italie ne ressentirent pas seules les fruits et la douceur du nouveau gouvernement. Les provinces vexées auparavant par des prêteurs avides, tourmentées par autant de petits tyrans qu'elles recevaient de Romains

¹ Juvénal, *Satires*, X, v. 78.

² *Finita vicesimo anno bella civilia, sepulta externa, revocata pax, sopitus ubique armorum furor, restituta vis legibus, judiciis auctoritas... Rediit cultus agris, sacris honos, securitas hominibus, certa cuique rerum suarum possessio ; leges emendatæ utiliter, latæ salubriter.* Velleius, II, 89. Dans ce morceau de Velleius, j'ai omis ce qui lui est dicté par l'adulation.

³ Horace, *Odes*, IV, 5.

constitués en dignité, déchirées et épuisées par les guerres civiles, se remirent enfin de tant de maux sous un prince qui, en faisant régner la paix, savait aussi faire respecter les lois, et rendre à tous une exacte justice.

Ainsi la sagesse d'Auguste fut comme une source féconde, d'où la félicité coula et se répandit sur toutes les parties de l'Univers : grand ouvrage sans doute, et seul digne d'un véritable héros. Il avait coutume de dire au sujet d'Alexandre, qu'il s'étonnait que ce conquérant craignit de n'avoir plus rien à faire, lorsqu'il n'aurait plus de peuples à vaincre : comme si gouverner un vaste empire n'était pas quelque chose de plus grand que de le conquérir. Il vérifia ce mot en sa personne ; et il n'eut jamais d'occupation plus noble, plus glorieuse, ni plus héroïque, que lorsqu'il n'eut plus de guerres à faire, ni de victoires à remporter.

Ce calme et cette tranquillité, qui firent le bonheur du siècle d'Auguste, en ont rendu l'histoire sèche et moins intéressante pour nous. Il n'est pas à souhaiter pour les hommes que le temps ou ils vivent offre aux écrivains une abondante moisson d'événements propres à piquer et à émouvoir les lecteurs. D'ailleurs, par la nouvelle constitution de l'état, des affaires publiques, devenues absolument étrangères au très-grand nombre des citoyens, en étaient communément ignorées¹ ; et l'on n'était pas même à portée de s'instruire des délibérations d'un conseil privé, comme on savait autrefois celles qui se prenaient dans les assemble du sénat et du peuple. Néanmoins il s'était trouve encore de beaux génies qui avaient exercé leur plume sur ces temps peu féconds. Mais leurs ouvrages ne sont plus. Dion presque seul nous reste ; écrivain peu capable de nous consoler de la perte des autres. Velleius est un abrégiateur, et de plus infecte du poison de la flatterie. Suétone a fait des Vies, et non pas une histoire. Il fournit des détails curieux, intéressants, qui font connaître la personne des empereurs dont il parle, mais qui ne nous donnent pas une suite de faits, et en développent encore moins les ressorts cachés. Pour enrichir un fonds si stérile, il a fallu ramasser dans les poètes du temps et dans les écrivains postérieurs, qui n'ont pensé à rien moins qu'à composer une histoire d'Auguste, quelques parcelles détachées et éparses çà et là. C'est ce que Freinshemius a exécuté avec succès : mais il finit, comme les *Épitomés* de Tite-Live, à la mort de Drusus. L'illustre M. de Tillemont a traité dans ce goût non-seulement l'Histoire d'Auguste, mais celle de ses successeurs. Ses *Mémoires* seront ma principale ressource dans l'ouvrage que j'ai entrepris. Je les suivrai d'autant plus volontiers pour guides, qu'aux recherches d'une érudition profonde leur auteur joint l'esprit du christianisme, qui rapporte tout à Dieu, à Jésus-Christ, à la religion, seule fin à laquelle doit tendre tout ce que nous faisons, en quelque genre que ce puisse être.

¹ Tacite, *Histoires*, I, I.

§ II. — Nouveaux honneurs et privilèges décernés par le sénat à Auguste.

Je reprends le fil de l'histoire par les nouveaux honneurs et privilèges que le sénat décerna à Auguste en même temps qu'il lui déférait la puissance suprême.

En qualité d'empereur ce prince avait une garde nombreuse, sous l'ancien nom affecté à la garde des généraux, *cohortes prétoriennes*. Pour animer ces troupes à veiller avec plus de zèle et de fidélité à la sûreté de la personne du prince, le sénat ordonna qu'elles recevraient une double paie.

Il ordonna aussi que la porte de son palais serait toujours décorée d'un laurier surmonté d'une couronne civique, témoignage subsistant de la reconnaissance publique envers le vainqueur des ennemis de l'état, et le sauveur des citoyens. Nous avons encore des monnaies frappées sous ce prince, avec le double symbole du laurier et de la couronne civique, accompagné d'une inscription dont le sens est : *pour avoir sauvé les citoyens* : *OB CIVEIS SERVATOS*.

Un des mois de l'année avait reçu un nouveau nom, en mémoire de Jules César. C'est le mois de juillet, *Julius*. On voulut rendre le même honneur à Auguste, et l'on se déterminait à donner son nom au mois de septembre dans lequel il était né. Il préféra le mois précédent, pour les raisons énoncées dans le sénatus-consulte, qui nous a été conservé par Macrobe. En voici la teneur : **COMME C'EST AU MOIS APPELÉ JUSQU'ICI SEXTILIS QUE L'EMPEREUR CÉSAR AUGUSTE A PRIS POSSESSION DE SON PREMIER CONSULAT, QU'IL A CÉLÉBRÉ TROIS TRIOMPHES, QU'IL A REÇU LE SERMENT DES LÉGIONS QUI OCCUPAIENT LE JANICULE¹, QU'IL A RÉDUIT L'ÉGYPTE SOUS LA PUISSANCE DU PEUPLE ROMAIN, QU'IL A MIS FIN A TOUTES LES GUERRES CIVILES, EN SORTE QUE PAR TOUS CES ENDROITS IL PARAÎT QUE CE MOIS EST ET A ÉTÉ TOUT-À-FAIT HEUREUX POUR CET EMPIRE, LE SÉNAT ORDONNE QU'À L'AVENIR CE MOIS SERA APPELÉ AUGUSTUS**. C'est de ce nom altéré et corrompu que nous avons fait le nom d'*Août*. Le sénatus-consulte fut ratifié par une ordonnance du peuple.

Au milieu de ces témoignages d'honneur et de respect, qui n'avaient rien que de convenable aux circonstances, un tribun du peuple, nommé Sex. Pacuvius, se signala par une adulation outrée à l'excès. Il déclara en plein sénat, qu'il était résolu de se dévouer à Auguste, selon la pratique usitée chez les Espagnols, les Celtes, et les Germains, et il exhorta les autres sénateurs à l'imiter. Il a été parlé ailleurs de cet usage, suivant lequel, parmi les nations que j'ai nommées, un grand nombre de clients attachaient leur sort à celui d'un seigneur, et s'engageaient par serment à le suivre à la vie et à la mort. Auguste arrêta la proposition du tribun. Mais celui-ci courut au peuple assemblé, à qui il fit une harangue tendante à la même fin, et ensuite allant de rue en rue il contraignait les passants de se dévouer avec lui à Auguste. Il fit des sacrifices et des fêtes à ce sujet ; et un jour il dit dans l'assemblée du peuple, qu'il instituait Auguste son héritier par portion égale avec son fils. Il n'avait rien, et sa libéralité n'avait pas pour objet de donner, mais de recevoir. Son espérance ne fut pas trompée.

¹ Le sénat déguise ainsi, et exprime en termes qui n'ont rien d'odieux, l'invasion violente de Rome, après la levée du siège de Modène, par Octavien, lorsque, irrité contre le sénat, il tourna contre la patrie les armes qui lui avaient été confiées pour faire la guerre à Antoine. Cet événement si funeste pour Rome avait été heureux pour Octavien. C'était le commencement de sa puissance.

Auguste récompensa ses flatteries, et témoigna par là qu'elles ne lui étaient pas aussi désagréables qu'il voulait le faire croire.

Quoique Auguste n'eût acquis que cette année un titre légitime pour commander, il y avait longtemps que l'on était accoutumé à lui obéir. Ainsi libre des inquiétudes qui accompagnent ordinairement une nouvelle domination, il ne craignit point de s'éloigner de Rome, et il se transporta en Gaule, pour y régler l'état des choses et en fixer l'administration par un ordre certain et durable. Car comme les guerres civiles avaient suivi immédiatement la conquête de ce grand pays par César, les Romains n'avaient pas eu le temps d'y établir la police à laquelle ils assujettissaient leurs provinces, et tout y était dans l'agitation, entre l'ancienne forme, qui ne devait plus subsister, et la nouvelle, qui n'était pas encore établie. Il y fit donc le dénombrement des biens et des personnes selon la pratique ancienne des Romains, et sur les rôles qui en furent dressés il régla et imposa les tributs. Dans une assemblée générale qu'il tint à Narbonne, il fit publier les lois et les ordonnances suivant lesquelles serait gouvernée la province. Il ne changea rien à l'ancienne division des Gaules, sinon qu'il augmenta l'Aquitaine, qui était renfermée entre les Pyrénées et la Garonne. Il en recula les bornes jusqu'à la Loire, et lui ajouta quatorze peuples détachés de la Celtique.

Tout était paisible dans les Gaules lorsque Auguste y arriva. La guerre y avait pourtant été peu de temps auparavant, puisque nous voyons que Messala en triompha cette année. C'était aux environs de l'Adour et des Pyrénées qu'il avait fait rentrer dans le devoir quelques peuples peu façonnés encore au joug. Du reste nous n'avons aucun détail sur ses exploits, qui peuvent n'avoir pas été fort considérables. Car Auguste ne se rendait pas difficile pour accorder l'honneur du triomphe.

Son dessein en venant dans les Gaules était de passer de là dans la Grande-Bretagne. Mais les choses paraissant se pacifier de ce côté, il tourna vers l'Espagne, et ce fut à Tarragone qu'il prit possession de son huitième consulat.

**IMP. C. JULIUS CÆSAR OCTAVIANUS AUGUSTUS. VIII. - T.
STATILIUS TAURUS. II. An. R. 796. Av. J.-C. 26.**

Auguste s'occupa en Espagne à peu près des mêmes soins qu'il avait pris par rapport à la Gaule. Je ne puis pas dire s'il y passa l'année entière, ou si après un séjour de quelques mois il revint à Rome. Nous le retrouverons encore en Espagne à la fin de cette même année.

Dion rapporte ici la ruine de Cornélius Gallus, premier préfet de l'Égypte, homme de bas lieu, élevé par la faveur d'Auguste, célèbre par son esprit et par ses talents, mais à qui la prospérité renversa, comme il est arrivé à bien d'autres, le sens et le jugement. Se voyant dans une grande place, et ayant ramené à l'obéissance quelques villes qui se révoltaient, entre autres la fameuse Thèbes aux cent portes, il s'enivra d'un fol orgueil. Il exerça une vengeance cruelle sur cette ville si ancienne et si renommée, qu'il pilla, ou même détruisit entièrement. Pour immortaliser son nom et sa gloire, il fit graver ses exploits sur les pyramides, il se fit ériger des statues dans toute l'Égypte. Enfin il oublia ce qu'il devait à celui qui l'avait tiré de la poussière ; et dans les plaisirs de la table, échauffé par le vin et la bonne chère, souvent il donna l'essor à l'intempérance de sa langue. Il alla même, selon quelques-uns, jusqu'à conspirer contre son bienfaiteur et son prince ; mais on ne marque point quel était l'objet de cette

conspiration, ni jusqu'où l'intrigue fut poussée. Auguste le destitua, et lui envoya un successeur, qui fut Petronius.

Lorsque Gallus reparut à Rome, un certain Valerius Largus, qui avait été lié avec lui intimement, se rendit son délateur ; et sur les crimes dont il le chargea, Auguste interdit à Gallus l'entrée de sa maison, et le bannit de toutes les provinces de son ressort¹. Dès qu'on le vit dans la disgrâce, tous ses amis l'abandonnèrent, et les accusateurs fondirent sur lui de toutes parts. Le sénat prit connaissance de l'affaire, et plus sévère que l'empereur, il prononça contre Gallus la peine de l'exil et de la confiscation des biens. Ce caractère hautain ne put supporter l'ignominie d'une pareille condamnation, et il se tua lui-même. Auguste en parut fort affligé, et on rapporte de lui à ce sujet un mot tout-à-fait beau, s'il était sincère : **Je suis le seul, dit-il, à qui il ne soit point permis de ne me fâcher contre mes amis qu'autant et jusqu'au degré que je le veux.**

Gallus n'avait guère que quarante ans lorsqu'il périt. Il était poète, et ses élégies ont eu de la réputation dans l'antiquité. Elles sont perdues depuis plusieurs siècles, et nous n'avons pas lieu de les regretter beaucoup, non-seulement parce que Quintilien en trouvait la versification dure, mais à cause des sujets qui y étaient traités, roulants tous sur l'amour et sur la galanterie. Virgile était son ami. Il lui a dédié sa dernière églogue, et l'on dit qu'il avait terminé son quatrième livre des Géorgiques par l'éloge de Gallus. Après sa mort funeste, il retrancha ce morceau par ordre d'Auguste, et y substitua l'épisode d'Aristée, qui nous domme bien du panégyrique d'un homme plus estimable par l'esprit que par le cœur.

Le sénat ordonna de solennelles actions de grâces aux dieux pour la conspiration de Gallus découverte et étouffée, comme s'il se fut agi d'un ennemi public, dont les complots arrêtés fussent le salut de l'état : exemple de flatterie, qui fut imité et amplifié sous les empereurs suivants.

Mais ni ce décret du sénat, ni la protection du prince, ne garantirent le délateur de la haine des gens de bien. Il fut détesté comme traître à son ami ; il fut regardé comme un homme dangereux, duquel on ne pouvait trop se défier. Et Proculeius, illustre chevalier romain, extrêmement considéré d'Auguste, ayant rencontré Largus, se mit la main devant le nez et sur la bouche, voulant donner à entendre qu'en présence d'un tel délateur il n'était pas même sûr de respirer. C'est ce qui pourrait faire croire qu'il y avait plus de légèreté et de folie que de crime, dans la conduite de Gallus. Car s'il eut réellement conspiré contre son prince, celui qui aurait manifesté ses mauvais desseins eut fait l'action d'un bon citoyen et non pas d'un traître.

Le malheur de Gallus ne fut point une leçon pour Egnatius Rufus, autre téméraire et petit esprit, qui, pour avoir dans son édilité bien servi le public contre les incendies, crut être devenu le premier homme de son siècle, et fut assez vain pour afficher en sortant de charge un placard, par lequel il annonçait et protestait que la ville lui était redevable de son salut. Cette vanité puérile ne méritait que la risée, et elle ne fut pas punie autrement. Mais bientôt après elle conduisit Egnatius à des projets audacieux et criminels, qu'il paya de sa tête, comme nous le dirons en son lieu.

Agrippa ne cessait d'augmenter sa gloire en travaillant pour celle d'Auguste ; modèle parfait d'un ministre qui, donnant les meilleurs conseils à son prince, lui

¹ SUÉTONE, *Auguste*, 66.

en réservait tout l'honneur ; et qui dans les entreprises magnifiques qu'il faisait pour l'utilité publique, ou pour l'ornement de la ville, s'oubliait lui-même, et cherchait à ne tourner les regards des citoyens que sur l'empereur.

Il mit la dernière main cette année à un grand ouvrage, projeté par Jules César, avancé considérablement par Lepidus, et que les guerres civiles avaient obligé de laisser imparfait. C'était ce qu'ils appelaient des parcs, pour l'usage des tribus et des centuries dans les assemblées du peuple. Il en a été parlé ailleurs¹. Chaque tribu et chaque centurie entraient dans ces parcs pour donner son suffrage, selon un certain ordre, évitant ainsi la confusion inséparable de la trop grande multitude. Ils avaient été de simple bois, et sans toit, jusqu'à ce que César, faisant actuellement la guerre dans les Gaules, forma le plan de les construire en marbre, de les couvrir, et d'élever tout autour de beaux et vastes portiques. Cicéron, qui affectait alors de vivre sur le pied d'ami avec César, devait présider à l'ouvrage avec Oppius. Nous ne savons pas jusqu'où ce projet fut mené par César. Dion attribue à Lepidus la construction du corps de l'ouvrage, mais seulement en pierre. Agrippa y ajouta les ornements, incrustations de marbre, sculptures et peintures exquises. Dans la dédicace solennelle qu'il en fit, il les appela les *parcs Jules*, nom qui rappelait en même temps la mémoire et de César auteur du projet, et d'Auguste sous qui il avait été amené à sa perfection.

Agrippa acheva l'année suivante le Panthéon, admirable édifice, qui subsiste encore aujourd'hui, et qui est regardé par les connaisseurs comme le chef-d'œuvre et la merveille de l'architecture. Il lui donna le nom de Panthéon, qui signifie, assemblée de tous les dieux, soit à cause du grand nombre de divinités dont il y plaça les représentations, soit à cause de la forme ronde de l'édifice, qui imite la voûte céleste, demeure, selon le langage païen, de tous les dieux. Depuis bien des siècles ce temple est converti à un meilleur usage, et consacré au vrai dieu sous l'invocation de la Sainte Vierge et de tous les Saints : son nom moderne est *Sainte Marie de la Rotonde*.

Agrippa, suivant sa pratique constante, voulait faire honneur de ce magnifique ouvrage à Auguste, et prétendait même y placer la statue de ce prince parmi celles des dieux. Auguste, incapable de jalousie contre un ministre si fidèle, et d'ailleurs résolu de ne point souffrir qu'on lui rendit dans la ville un culte divin, s'opposa aux désirs d'Agrippa. La statue de Jules-César, divinisée depuis longtemps, fut consacrée dans l'intérieur du temple. Agrippa posa celle d'Auguste et la sienne dans le vestibule. Son nom s'est conservé sur l'inscription du frontispice. On y lit ces mots : *M. AGRIPPA L. F. COS. TERTIUM FECIT*, c'est-à-dire *M. Agrippa trois fois consul a bâti ce temple*.

On cite encore d'autres édifices construits par lui : des bains publics, ornés de tableaux et de statues ; un temple de Neptune, monument de ses victoires navales, où il fit peindre l'expédition des Argonautes. Si l'on ajoute tant de beaux ouvrages, à ceux dont il a été parlé dans l'Histoire de la République lors de son édilité, on se convaincra qu'il n'est point de particulier, et que l'on ne peut guère compter d'empereurs, qui aient eu la gloire de contribuer autant qu'Agrippa à l'embellissement de Rome, et à la commodité des habitants de cette capitale de l'univers.

Auguste pendant son huitième consulat rouvrit le temple de Janus, à l'occasion de différentes guerres, dont la plus importante est celle des Astures et des

¹ *Histoire romaine*, liv. XVIII, 2.

Cantabres en Espagne. Il avait pensé de nouveau à marcher contre les Bretons, qui, après avoir paru disposés à reconnaître ses lois, prenaient un parti contraire, et refusaient de se soumettre aux conditions qu'il voulait leur imposer. Mais les mouvements des Salasses au pied des Alpes, et ceux des peuples espagnols que je viens de nommer, lui semblèrent des objets plus importants. Il envoya contre les Salasses Terentius Varron Murena ; et s'étant chargé lui-même de la guerre d'Espagne, il prit possession à Tarragone de son neuvième consulat.

**IMP. C. JULIUS CÆSAR OCTAVIANUS AUGUSTUS. IX. - M. JUNIVS
SILANUS. An. R. 727. Ay. J.-C. 25.**

La guerre contre les Salasses ne coûta ni beaucoup d'efforts, ni un long temps. Varron Murena la termina en une seule campagne, dans laquelle, après quelques légers avantages, il acheva par une perfidie la victoire qu'il avait commencée par la force. Sous prétexte de lever les contributions auxquelles les vaincus s'étaient soumis, il distribua dans tout le pays des troupes, qui se saisirent des malheureux Salasses, au moment qu'ils y pensaient le moins. Quarante-quatre mille furent faits prisonniers, dont huit mille en âge de porter les armes. Tous furent menés à Eoredia¹, colonie romaine, et là vendus sous la clause expresse qu'on les emmènerait dans des régions éloignées, et qu'il ne serait pas permis de leur rendre la liberté avant le terme de vingt ans. Une colonie fut fondée dans le pays pour le tenir en bride. Trois mille soldats des cohortes prétoriennes vinrent s'établir dans le lieu où Varron Murena avait eu son camp. La nouvelle ville fut appelée *Augusta prætoria*. C'est aujourd'hui Aouste, capitale du duché de ce nom.

Comme Varron Murena n'était que le lieutenant d'Auguste, l'honneur de sa victoire retournait à l'empereur. À l'occasion de cette victoire, et des minces exploits de M. Vinicius contre quelques peuples germains, qui avaient tué des marchands romains venus dans leur pays pour le commerce, le sénat ordonna que l'on érigeât sur un sommet des Alpes un arc de triomphe à Auguste avec des trophées. L'ouvrage fut exécuté, mais plusieurs années après, comme le prouve l'inscription² que Pline nous a conservée. On prétend que les ruines de ce monument se voient encore près de Monaco dans un village appelé *Torpia*, nom qui pourrait bien être une corruption de *Tropœa*.

Auguste éprouva plus de difficultés dans les guerres d'Espagne : il y réussit même fort mal, tant qu'il commanda son armée en personne : car les Cantabres, peuples alertes et pleins de bravoure, le harcelaient continuellement par de brusques attaques, livrées tantôt à une partie de ses troupes, tantôt à l'autre ; et il ne pouvait remporter sur eux aucun avantage décisif, parce qu'ils ne s'éloignaient pas de leurs montagnes, où ils trouvaient une retraite assurée. Lorsque la fatigue et le chagrin du peu de succès, joints à une mauvaise disposition du corps, l'eurent fait tomber malade, et contraint de se retirer à Tarragone, les barbares, devenus plus hardis par l'absence de l'empereur, osèrent se mesurer de près avec les Romains, et furent battus. Antistius,

¹ Yvrée.

² Parmi les peuples qui y sont dénommés comme subjugués par les armes romaines, il s'en trouve qui n'ont été vaincus qu'en 737, savoir les Camuniens et les Vennonètes par P. Silicu, les Breunes et les Génaunes par Drusus. De plus, on donne dans la même inscription à Auguste la qualité de grand-pontife, qu'il n'a possédée qu'en 739, douze ans après l'année dont il s'agit actuellement.

Fumius, Agrippa lui-même, furent employés pour dompter ces peuples féroces. Ils leur prirent plusieurs villes. Ils les poursuivirent jusque sur leurs montagnes les plus escarpées. En même temps qu'on les poussait si vivement par terre, une flotte romaine les vexait par les descentes qu'elle faisait sur leurs côtes. Enfin, obligé de chercher un asile sur le mont Medullius¹, ils furent enfermés par des lignes qui ne leur permettaient point de s'échapper. Alors, se voyant en même temps assaillis de toutes parts, ces caractères intraitables, plutôt que de se rendre à l'ennemi, aimèrent mieux, pour la plupart, se donner la mort par le fer, par le feu, par un poison qu'ils tiraient de l'if, ou d'une herbe semblable au persil, et dont ils se munissaient comme d'une ressource contre les coups du sort, parce qu'il faisait mourir sans douleur. Les mères étouffaient leurs enfants pour les préserver de la captivité : et, parmi ceux qui furent pris, on remarqua un jeune garçon qui, ayant trouvé une épée, tua, par ordre de son père, ses frères et toute sa parenté. Une femme égorgea de la même façon ceux qui étaient prisonniers avec elle.

Cette fière nation étant enfin subjuguée par tant de pertes, Auguste, pour amollir leur férocité, les força de quitter le séjour de leurs montagnes, qui servait à l'entretenir : et, après avoir vendu une partie des prisonniers, il exigea des otages de ceux qu'il laissait dans le pays, et il fixa leur demeure dans la plaine.

Les Astures se défendirent presque avec autant d'opiniâtreté que les Cantabres ; et Carisius, lieutenant d'Auguste, eut bien de la peine à les dompter. Lorsque par une bataille gagnée, et par la prise de leur ville principale, appelée Lencia, il les eut réduits à se rendre, le vainqueur les traita comme leurs voisins. Il les amena dans la plaine, et les obligea de cultiver leurs terres, et de travailler à leurs mines. Car ils avaient des mines, qui donnaient de l'or, du minium, ou vermillon, et d'autres matières précieuses, que la nature a cachées dans les entrailles de la terre. Les Astures² apprirent ainsi à connaître la richesse de leur pays, par les leçons et pour le profit de l'étranger.

Ce fût là le dernier exploit d'Auguste ; on ne le vit plus depuis ce temps se mettre à la tête de ses armées. Il n'était point guerrier par goût et par inclination, et s'il passa sa jeunesse dans les armes, ce ne fut que par la nécessité de remplir ses projets ambitieux, et pour s'élever à la place suprême, où il était enfin parvenu. Il mit désormais toute sa gloire à bien gouverner ce vaste empire, dont il s'était rendu le chef : et il fut si peu jaloux d'en étendre les limites, ou d'augmenter la célébrité de son nom par le brillant des victoires, qu'il évita la guerre contre les barbares voisins de la domination romaine avec autant de soin que les anciens généraux romains l'avaient cherchée. Loin de les provoquer, souvent il fit jurer solennellement à leurs princes et à leurs ambassadeurs qu'ils observeraient fidèlement la paix avec lui : et pour s'en assurer, il voulut qu'ils lui donnassent en otages de jeunes filles, voyant que le sort de leurs enfants mâles les intéressait moins sensiblement. Il eut pourtant des guerres à soutenir, surtout contre les Germains : mais elles ne furent que défensives de sa part, au moins dans l'origine, et il les conduisit par ses lieutenants.

¹ Cette montagne, selon Orose, domine le *Minho*.

² *Sic Astures et latens in profundo opes suas atque divitias, dum aliis quærun, nosse cœperunt* (FLORUS, IV, 12).

Il négligea même l'honneur éclatant du triomphe¹ que le sénat lui décernait pour la réduction des Salasses, des Cantabres et des Astures. Il était assez grand pour que le triomphe n'ajoutât rien à sa gloire.

La gloire qui le toucha, ce fut celle d'avoir entièrement pacifié les Espagnes, après deux cents ans d'une guerre presque continuelle. En effet, à dater de l'entrée de Cn. Scipion en Espagne, dans la première année de la seconde guerre punique, jamais ce grand pays ne fut tranquille. Il donna même de vives alarmes aux Romains par la défaite et la mort des deux Scipions, par la guerre de Viriathus, par celle de Numance, par celle de Sertorius, sans parler des deux expéditions que César fut obligé d'y faire, l'une contre les lieutenants, l'autre contre les enfants de Pompée. Auguste, amateur de la paix, fut donc charmé de l'avoir rétablie une région si tumultueuse ; et il ferma à cette occasion, pour la seconde fois, les portes du temple de Janus. Depuis ce temps l'Espagne jouit du repos : et cette contrée² auparavant le théâtre de tant de guerres sanglantes, ne connut pas même les courses des brigands. Ainsi parle Velleius : et son expression, quoique un peu oratoire, ne souffre pourtant d'autre exception, qu'une seule révolte des Cantabres, dont nous aurons à parler dans la suite.

Auguste, après avoir heureusement terminé la guerre d'Espagne, congédia ceux de ses soldats qui avaient fait leur temps, et pour récompense il leur fonda une ville sur la Guadiane, sous le nom d'*Augusta Emerita*. Cette colonie, ornée par lui de beaux édifices, d'un long et magnifique pont sur la Guadiane, de deux aqueducs, fut longtemps la capitale de la Lusitanie. Depuis plusieurs siècles elle est déchue de son ancienne splendeur. C'est aujourd'hui *Mérida*, dans l'Estramadure castillane.

Pour célébrer sa victoire, Auguste donna des jeux dans son camp, auxquels son neveu Marcellus et son beau-fils Tibère, tous deux fort jeunes, firent en quelque façon les fonctions d'édiles.

Il se hâtait de produire Marcellus, qu'il regardait comme l'espérance de sa maison, et dont il se proposait de faire le premier et le principal appui de sa puissance. Comme il n'avait point de fils, il le destinait à être son successeur : et, afin de l'approcher de plus près de sa personne, il lui donna cette année en mariage sa fille unique Julie. Il avait un tel empressement de conclure cette affaire, qu'étant retenu en Espagne par la maladie, qui pendant toutes ces années le fatigua cruellement à diverses reprises, il ne voulut point que l'on attendit son retour pour la célébration des noces. Agrippa y présida en son absence et en son nom.

On voit, par cette commission donnée à Agrippa, qu'Auguste en élevant son neveu ne négligeait pas son ami. Il ajouta une nouvelle preuve de considération pour ce grand homme, en le logeant avec lui dans son palais, parce que la maison qu'Agrippa occupait avait été consumée par un incendie.

Tels sont les principaux événements du neuvième consulat d'Auguste. J'ometts quelques faits peu importants ! mais je ne crois pas devoir passer sous silence la pitié filiale d'un tribun, nommé par Dion C. Toranius, qui, fils d'un affranchi, donna dans un spectacle public une place d'honneur auprès de lui à son père. Il

¹ *Digna res lauro, digna curru senatui visa est; sed iam Cæsar tantus erat ut posset triumphos contemnere* (FLORUS, IV, 12).

² VELLEIUS, II, 90.

fut applaudi par le peuple, qui jugea avec raison que la noblesse des sentiments est préférable à celle de la naissance.

Auguste put continuer consul pour la dixième fois.

**IMP. C. JULIUS CÆSAR OCTAVIANUS AUGUSTUS. X. - NORBANUS
FLACCUS. An. R. 728. Av. J.-C. 24.**

Ce fut sous son dixième consulat que le sénat le dispensa de l'observation de toutes les lois. Voici comment la chose fut préparée et amenée.

Toujours malade, Auguste ne put se rendre assez tôt à Rome pour y prendre possession du consulat. Lorsqu'il fut près d'arriver, il envoya devant lui une ordonnance, par laquelle il promettait au peuple, à l'occasion de son retour, une libéralité de quatre cents sesterces par tête, mais sous le bon plaisir du sénat, et avec défense expresse d'afficher cette ordonnance, jusqu'à ce que le sénat l'eut munie de son autorité. Sans doute les premiers et principaux opinants avaient le mot ; et ils saisirent cette ouverture, pour lui faire accorder non-seulement la permission qu'il demandait, mais l'affranchissement universel des liens de toutes les lois, afin qu'il ne fut jamais obligé ni de faire ce qu'il ne voudrait pas, ni de ne point faire ce qu'il voudrait.

Les prérogatives et les privilèges au-dessus de la condition du reste des citoyens s'étendaient du prince à sa famille. Lorsque Auguste fut revenu à Rome, après les réjouissances, les fêtes, les actions de grâces aux dieux pour son heureux retour, le sénat donna à Marcellus le droit d'opiner au rang des anciens prêteurs, et celui de pouvoir être créé consul dix ans avant l'âge prescrit par les lois.

On ne pensait guère alors que Tibère dut parvenir au rang où les circonstances le portèrent dans la suite. Mais c'était une ressource éloignée, qu'Auguste avait l'attention de se ménager. Il lui obtint du sénat une dispense de cinq ans par rapport à l'âge requis pour les charges : et il le fit désigner questeur, en même temps que Marcellus était nommé à l'édilité curule.

A mesure que la puissance et les droits d'Auguste allaient croissant, la république devenait plus étrangère aux citoyens, et l'on se dégoûtait des charges, que l'on voyait dépouillées d'une grande partie de l'éclat et du pouvoir qu'elles avaient eus autrefois. Cette année, il ne se trouva point un nombre suffisant de questeurs pour les provinces. Il fallut que le sénat y suppléât par son autorité, en ordonnant que ceux qui depuis dix ans avaient géré la questure sans avoir été envoyés dans aucune province, tireraient entre eux au sort celles qui demeuraient vacantes faute de sujets. On fut obligé quelques années après de faire un règlement à peu près semblable pour remplir le tribunal.

Dion place ici l'expédition d'Elius Callus dans l'Arabie heureuse. Cette expédition est remarquable pour être la première et la seule que les Romains aient tentée contre ce pays. Le succès de celle-ci ne les invita pas à s'y hasarder une seconde fois.

Elius Gallus, qui commandait l'entreprise, quoique simple chevalier romain, avait fait de grands apprêts par terre et par mer. Il n'en avait pas besoin contre les ennemis qu'il allait combattre. Les Arabes étaient alors comme aujourd'hui des pâtres vagabonds et mal armés. Ils n'avaient que l'arc, l'épée, la lance, la fronde et la hache. Ils pêchaient encore plus par le défaut de discipline et de courage, que par l'imperfection de leur armure : et dans un grand combat ils perdirent dix mille hommes, et ne tuèrent que deux romains.

Mais le pays se défendait par lui-même. Climat aride et brûlant, il tourmenta les Romains par la difficulté des marches, par la disette des vivres, par la mauvaise qualité des eaux, et par les maladies, suites nécessaires de tant de fâcheux inconvénients. Ils se virent attaqués du scorbut, et d'une espèce de débilité et de paralysie sur les jambes ; maux inconnus pour eux, et contre lesquels ils n'avaient point de remèdes sous leur main. L'huile prise dans du vin, ou appliquée en fomentation sur les parties malades, leur procurait du soulagement. Mais ils n'en avaient apporté que de petites provisions, et le pays ne leur en fournissait point.

La perfidie, vice de tout temps reproché aux Arabas, contribua encore aux malheurs des Romains. Gallus prit confiance en un certain Syllæus, Arabe Nabathéen, qui l'embarqua dans une navigation périlleuse, sous prétexte que les chemins par terre étaient impraticables pendant que les caravanes, dès lors en usage dans le pays, faisaient journellement cette route sans risque et sans difficulté. Ensuite il le conduisit par les chemins les plus rudes, et les plus propres à faire périr l'armée romaine ; et il en allongea tellement la marche, que Gallus, au retour, fit en soixante jours la traverse qui lui avait coûté six mois sous la conduite de Syllæus.

Enfin, après environ un an de fatigues et de misères, cette malheureuse armée, qui n'avait pas même vu la région où croissent les aromates, en étant demeurée à deux journées de chemin, revint en Égypte, n'ayant perdu que sept hommes dans les combats, et néanmoins totalement minée par la faim et par les maladies. Ainsi fut punie l'avidité des Romains¹, que le bruit des richesses et des aromates de l'Arabie avait conduits dans un pays où ils trouvèrent un désastre affreux, au lieu des trésors qu'ils y cherchaient.

La guerre que les Romains portèrent en Arabie leur en suscita une avec les Éthiopiens. Car Elius Gallus ayant dégarni pour son expédition la haute Égypte et la Thébaïde, les Éthiopiens, profitant de l'occasion, forcèrent Syène², Éléphantine, et Philes, firent beaucoup de dégât dans le pays, en emmenèrent un grand butin, et abattirent partout les statues de l'empereur. Petronius, préfet d'Égypte, ne crut pas devoir laisser cette insulte impunie, et ayant promptement ramassé dix mille hommes, il marcha contre les ennemis, qui, au nombre de trente mille hommes, s'enfuirent à la première nouvelle de son approche.

C'étaient des troupes encore plus misérables que celles des Arabes. Les Éthiopiens portaient de grands boucliers de cuir cru, et, pour armes offensives, peu d'entre eux avaient des épées ; la plupart ne se servaient que de haches, ou de longues perches, armées apparemment de fer.

De pareils soldats n'étaient pas faits pour résister aux Romains. Ils s'exposèrent pourtant à un combat, dont la décision ne fut pas longtemps douteuse, et dans lequel les Éthiopiens firent plus d'usage de leurs jambes que de leurs bras et de leurs mains. Petronius, vainqueur, pénétra dans le pays, et poussa jusqu'à Napata, capitale des états de la reine Candace, qui, privée d'un œil, mais femme de courage, tenait sous ses lois une grande partie de l'Éthiopie. Elle s'était retirée dans un fort voisin, d'où elle envoya faire des propositions de paix, que Petronius

¹ HORACE, *Odes*, I, 29.

² Syène était une ville sur le Nil, presque sous le tropique du Cancer. Éléphantine et Philes n'en étaient pas fort éloignées.

ne voulut point écouter ; s'obstinant à la vengeance, il prit et saccagea la ville royale de Napata.

Mais il était alors à neuf cents milles de Syène, et il apprenait que, s'il prétendait aller en avant, il ne rencontrerait que des sables et des solitudes incultes. Il prit donc le parti de se retirer, laissant une garnison de quatre cents hommes et des provisions pour deux ans dans Premnis, ville située sur le Nil au-dessous de la grande cataracte.

Candace fit de nouveaux efforts, et leva de nouvelles troupes pour reprendre Premnis. Petronius, de son côté, usa de diligence et la prévint. Mais enfin il comprit qu'il n'y avait rien à gagner pour les Romains dans cette guerre, et il se rendit plus facile à entrer en négociation avec la reine, qui, de son côté, voyant à quels ennemis elle avait à faire, renouvelait ses instances pour obtenir la paix. Lorsqu'on dit à Candace qu'il fallait qu'elle envoyât des ambassadeurs à César, elle demanda qui était César, et où il faisait sa résidence. On donna des guides aux ambassadeurs éthiopiens, qui furent reçus favorablement d'Auguste. Il accorda très-volontiers la paix à leur reine, et il l'exempta même du tribut que Petronius lui avait imposé.

Cette ambassade le trouva à Samos, où il n'alla que l'an 730 de Rome. Ainsi nous avons à reprendre les événements de son onzième consulat, qui tombe sous l'an 729.

**IMP. C. JULIUS CÆSAR OCTAVIANUS AUGUSTUS. XI. - A.
TERENTIUS VARRO MURÆNA, An. R. 729, Av. J.-C. 23.**

et après l'abdication ou la mort de celui-ci,

CN. CALPURNIUS PISO.

Terentius Varron Murena, le premier des deux collègues d'Auguste, consul pour la onzième fois, est le même qui avait vaincu les Salasses trois ans auparavant. Il ne fut pas longtemps en place, et bientôt sa charge étant devenue vacante, ou par son abdication, ou, ce qui est plus vraisemblable, par sa mort, Auguste se donna pour collègue Cn. Pison, qui avait été l'un des plus fiers et des plus ardents ennemis de la grandeur des Césars. Pison signala son zèle pour le parti républicain dans la guerre que Scipion et Caton renouvelèrent en Afrique contre César après la bataille de Pharsale. Il s'attacha ensuite à Brutus et à Cassius ; et lorsque ces deux derniers défenseurs de la liberté romaine eurent péri, il obtint la permission de revenir à Rome. Mais, conservant toujours son caractère hautain, il s'abstint de demander les charges ; et il fallut qu'Auguste fit les premières démarches vers lui, et le priât de vouloir bien accepter le consulat.

Marcellus géra cette année l'édilité curule, à laquelle il avait été nommé l'année précédente. Auguste n'épargna rien pour la magnificence des jeux que donna l'édile, son neveu et son gendre. Il serait seulement à souhaiter qu'il eut assez respecté les bienséances pour ne pas prétendre augmenter la célébrité de ces jeux, en y faisant danser sur la scène un chevalier romain et une dame d'un rang illustre.

Il fit encore honneur à Marcellus d'un agrément qu'il procura au peuple ; en couvrant d'une banne toute la place publique pendant les chaleurs de l'été, qui furent très-grandes. On n'avait jamais rien pratiqué de semblable, si ce n'est pour des jeux ou dans certaines fêtes pompeuses. Auguste fit jouir de cette

commodité pendant tout l'été ceux que leurs affaires amenaient dans la place publique, et en particulier les plaideurs : en quoi, dit Pline, il n'aurait pas été approuvé de Caton le Censeur¹ qui eut souhaité que, pour les écarter de la place, on l'eut semée de pointes de cailloux.

Depuis longtemps Augusta ne faisait que languir, et il ne jouissait que de quelques courts intervalles de santé, troubles par de fréquentes rechutes. Il en eut cette année, qui fut près de le mettre au tombeau. Il crut qu'il n'en reviendrait point : et, ayant mandé les magistrats et les principaux du sénat et de l'ordre des chevaliers, il remit en leur présence au consul Pison le registre général de l'empire, c'est-à-dire l'état des revenus publics et des dépenses, le nombre des troupes de terre et de mer qu'entretenait la république, et des instructions sur tout le reste de ce qui appartient au gouvernement. Il ne se nomma point de successeur, peut-être de peur d'en être menti, et ne croyant pas son autorité encore assez affermie pour être respectée après sa mort. Seulement il donna son anneau à Agrippa : et cette préférence choqua infiniment Marcellus, et étonna tout le monde, parce qu'on n'avait point douté jusque-là qu'il ne se destinât son neveu pour successeur.

L'habileté ou le bonheur d'un médecin délivra Auguste du danger de la mort, et l'empire de la confusion où il semblait près de retomber. Comme la façon commune de traiter le malade ne réussissait point, Antonius Musa hasarda les bains froids, les boissons froides, l'usage des laitues. Avec le secours de ces rafraîchissants il dompta le mal, qui jusque-là avait résisté à tous les remèdes. Non-seulement Auguste se rétablit, mais depuis ce temps sa santé devint plus ferme qu'elle n'avait jamais été, et, au lieu d'un état habituel de maladies souvent périlleuses, il ne lui resta que de petites infirmités, inséparables à un tempérament délicat. Le médecin fut récompensé selon la grandeur du service qu'il avait rendu. Outre des sommes considérables, Auguste lui donna le droit de porter un anneau d'or, le tirant ainsi de la condition d'affranchi, dont il était, et relevant au rang de chevalier. Il lui accorda aussi l'exemption de tout tribut ; et, ce qui devait infiniment flatter un homme zélé pour la gloire de son art, l'empereur étendit ce privilège à tous ceux de la même profession, présents et à venir. Le sénat concourut avec Auguste dans ces honneurs déferés à Antonius Musa ; et les citoyens se cotisèrent pour lui dresser une statue auprès de celle d'Esculape : monument plus honorable encore pour l'empereur que pour celui à qui il fut érigé.

Le rétablissement de la santé d'Auguste fut suivi de près de l'éloignement d'Agrippa. Ce grand homme, accoutumé depuis tant d'années à tenir le premier rang auprès de l'empereur, ne pouvait cacher son chagrin sur l'élévation et les espérances de Marcellus ; et celui-ci, neveu d'Auguste, souffrait avec peine de se voir balancé par Agrippa. Leur rivalité éclata sans doute plus librement à l'occasion de la maladie du prince ; et la confiance singulière témoignée par Auguste presque mourant à Agrippa, acheva de porter à l'excès le mécontentement de Marcellus. Auguste, revenu en santé, se crut obligé de sacrifier Agrippa. On peut croire qu'il ne prit cette résolution qu'à regret : au moins essayait-il de déguiser l'abaissement de son plus ancien ami sous des apparences d'honneur, et il le fit gouverneur de Syrie, l'une des plus riches et des plus belles provinces de l'empire. Agrippa, non-seulement ne s'y trompa point, mais s'en expliqua ouvertement. Il traita cet emploi d'honorable exil ; et,

¹ PLINE, XIX, 1.

sans vouloir profiler du masque qu'on lui offrait pour couvrir sa disgrâce, il affecta de la manifester en envoyant simplement ses lieutenants en Syrie, et se retirant à Mitylène pour y vivre en particulier.

Celui qui avait été l'occasion de sa chute ne jouit pas longtemps de la satisfaction d'avoir éloigné un rival si redoutable. Le jeune Marcellus, âgé à peine de vingt ans, neveu et gendre de l'empereur, et destiné à lui succéder, au milieu de ces brillantes espérances, fut frappé d'une maladie mortelle : et la même méthode qui avait sauvé Auguste, employée par le même médecin, ou hâta, ou du moins n'empêcha pas la mort de Marcellus.

Il fut amèrement regretté du peuple, dont il avait mérité l'estime et l'affection par la sagesse de sa conduite d'une part, et de l'autre par ses manières affables et populaires. On avait même pris plaisir à se persuader que, s'il devenait un jour le maître, il rétablirait la liberté républicaine : objet dont les Romains continuaient d'être épris, et qui ne sortit de longtemps de leur cœur et de leur mémoire.

Sénèque fait un éloge magnifique de ce jeune neveu d'Auguste. Il lui attribue un courage élevé et ardent¹, un puissant génie, une modération et une tempérance admirables dans un tel âge et dans une si haute fortune, la patience dans le travail, l'éloignement des plaisirs, enfin des talents capables de porter tout l'édifice de grandeur que son oncle aurait voulu établir sur lui.

Tout le monde connaît les beaux vers par lesquels Virgile a déploré sa mort. Quelle grande et noble idée nous donne-t-il de ce jeune héros, lorsqu'il dit que les destins n'ont voulu que le montrer à la terre² et qu'ils se sont hâtés de le lui enlever, jaloux des accroissements que prendrait la race romaine, s'ils lui eussent laissé la possession durable du don qu'ils lui avaient fait ! On pourrait être tenté de soupçonner de l'adulation dans cet éloge. Mais, si l'on pèse bien le témoignage rendu par Sénèque à Marcellus, on sentira qu'en mettant à part le tour poétique, du reste le poète contemporain n'en dit pas plus que le philosophe écrivant dans un temps où il était sans intérêt.

Les vers de Virgile, avec la plus grande magnificence, respirent la douleur : et l'on peut ajouter foi sans peine à ce que rapporte son commentateur, que, lorsque le poète les lut à Auguste et à Octavie, les larmes coulèrent de leurs yeux, leurs sanglots interrompirent plusieurs fois la lecture, et permirent à peine de l'achever.

Il n'est point étonnant qu'Octavie ait été profondément touchée des vers de Virgile, ni qu'elle les ait très-libéralement récompensés. Elle aimait son fils avec une tendresse inexprimable, et le deuil qu'elle en porta dura autant que sa vie.

Auguste pareillement ressentit une vive affliction de cette perte. Il fit à son neveu de pompeuses funérailles, qui furent surtout honorées par les gémissements du peuple. Il prononça lui-même son éloge funèbre. Pour perpétuer sa mémoire, il voulut qu'un grand théâtre commencé par César, et qu'il acheva, portât le nom de Marcellus. Il engagea le sénat à lui décerner une statue d'or avec une couronne de même métal : et l'on enjoignit aux magistrats qui donneraient les jeux romains, de placer au milieu de cette statue sur une

¹ SÉNÈQUE, *Consol. ad Marc.*, c. 2.

² VIRGILE, *Énéide*, VI, 869.

chaise curule, afin que Marcellus, même après sa mort, parut présider avec eux à la cérémonie des jeux.

Malgré ces témoignages de la douleur d'Auguste, quelques modernes ont jeté sur lui des soupçons au sujet de la mort de Marcellus. Ils s'autorisent de Pline et de Tacite, dont ils étendent les expressions au-delà de ce qu'elles portent. Pline dit¹ que les vœux de Marcellus (apparemment pour le rétablissement de l'ancienne forme de république) donnèrent de l'ombrage à son oncle. Tacite, en exprimant les inquiétudes du peuple au sujet de Germanicus, introduit les citoyens se rappelant les tristes exemples de Marcellus et de Drusus, tous deux chéris universellement, tous deux enlevés par une mort prématurée : ce qui amène cette réflexion, que l'amour de la nation semble porter malheur à ceux qui en sont l'objet ; que toujours leur vie est de courte durée². Mais sur de petits mots vagues et susceptibles d'une autre interprétation, est-il permis d'accuser Auguste du crime le plus noir, lui que l'on sait d'ailleurs avoir tendrement aimé sa famille ?

Pour ce qui est de Livie, Dion fait une mention expresse des mauvais bruits qui coururent sur son compte. Elle fut regardée de plusieurs comme ayant part à la mort de Marcellus, qui faisait obstacle aux projets ambitieux qu'elle méditait. On ne peut disconvenir de l'ambition de cette femme, ni de sa passion ardente pour l'élévation de ses enfants. Mais l'ambition devait-elle la porter à un crime, qui, s'il venait à être découvert, la perdait pour jamais ? Les morts illustres attirent toujours de semblables discours : et s'il y a de la simplicité à refuser sa croyance au mal lorsqu'il est prouvé, c'est malignité de le croire sur les plus légers indices. La saison même, qui fut très-fâcheuse, et funeste non-seulement à Marcellus, mais à un grand nombre d'autres, semble avoir pris soin de disculper Livie.

Dès que Marcellus fut mort, la première attention d'Auguste fut d'apaiser Agrippa, qu'il n'avait éloigné de sa personne qu'avec beaucoup de répugnance, et qui lui devenait plus nécessaire que jamais. On peut croire que ce fut en grande partie par ce motif qu'il porta son testament au sénat, pour le lire en pleine assemblée de cette compagnie ; et qu'en ayant été empêché par la réclamation de tous les sénateurs, il voulut au moins que l'on sut que par son testament il ne s'était point désigné de successeur. Cette retenue le rendait agréable à la nation, qu'il avait laissée maîtresse de son sort ; mais de plus, elle prouvait ses ménagements pour Agrippa, entre lequel et Marcellus il n'avait point pris de parti. Il ne se pressa pourtant pas de le rappeler, peut-être pour éviter de faire toucher au doigt le véritable motif de son éloignement, et pour ne pas avouer à la face du public qu'il l'avait sacrifié aux ombrages de Marcellus.

Il s'était déjà écoulé huit ans depuis la bataille d'Actium, et l'on s'accoutumait à reconnaître dans Auguste un droit légitime de commander, et à lui obéir comme au chef suprême de la république. Ainsi le consulat, dont il avait cru avoir besoin tant que sa puissance personnelle n'était pas solidement établie, ne lui sembla plus bon qu'à quitter, pour acquérir auprès de la multitude le mérite de la modération.

Je dis auprès de la multitude. Car les gens sensés ne pouvaient manquer de voir qu'en se démettant du consulat, et continuant de gouverner, Auguste déclarait le droit du commandement inhérent à sa personne, et indépendant du titre qui jusque-là avait exprimé chez les Romains la magistrature suprême.

¹ PLINE, VII, 45.

² TACITE, *Annales*, II, 41.

Il n'avait garde de montrer cette intention. Il se déchargeait du consulat comme d'un fardeau. Il voulait en laisser l'accès libre à un plus grand nombre de citoyens. Ces raisons ne sont pas de celles qui ne souffrent point de réplique. On s'opposa à son désir : on le pressa vivement de se laisser désigner consul pour la douzième fois. Mais il avait pris son parti ; et pour se mettre à l'abri des instances importunes, il fit un voyage à sa maison d'Albe, et de là il envoya sa démission.

Il restait encore un espace de son onzième consulat à remplir. Pour l'achever, il se détermina en faveur d'un sujet dont le choix lui fit beaucoup d'honneur. C'était L. Sestius, qui avait été questeur de Brutus au temps de la bataille de Philippes, et qui conservait encore chèrement la mémoire de son infortuné général, gardant soigneusement son portrait, qu'il montra même un jour à Auguste, parlant de lui avec une singulière vénération, et témoignant en toute occasion l'estime et l'admiration dont il était pénétré pour sa vertu. L'équité de l'empereur, qui, bien loin de regarder l'attachement inviolable pour la mémoire de son ennemi comme une raison de haine et de vengeance, le récompensait par la plus éminente dignité, charma tout le monde, et surtout le sénat, où vivait encore un reste de penchant pour les anciens défenseurs du gouvernement républicain.

Ce fut un motif pour cette compagnie de se porter d'autant plus volontiers à remplacer par de nouveaux titres celui qu'Auguste venait de quitter. On lui déféra alors, et il reçut pour toute sa vie la puissance tribunitienne, qui lui avait été offerte plusieurs fois, et qu'il avait toujours refusée ; la puissance proconsulaire hors l'enceinte des murailles de Rome, pareillement à perpétuité, sans qu'il la perdit en entrant dans la ville, ni qu'il fut obligé de la renouveler lorsqu'il en sortirait ; le droit de proposer un sujet de délibération dans chaque assemblée du sénat, lors même qu'il ne serait pas consul ; enfin la prééminence d'autorité sur les gouverneurs actuels de toutes les provinces où il se transporterait.

Il méritait le zèle que lui témoignait le sénat pour sa gloire et pour sa grandeur, par les égards qu'il avait lui-même pour cette respectable compagnie. Car il ne décidait point les affaires par sa seule volonté. Il proposait ses plans, exhortant tous les sénateurs à lui donner librement leurs conseils, et promettant d'en profiter. Et ce n'étaient point de vaines paroles. Souvent, sur les représentations qui lui furent faites, il réforma des projets déjà annoncés.

Il faisait entrer le sénat en part des affaires du plus grand éclat. Phraate par ses ambassadeurs, et Tiridate en personne, renouvelaient leurs instances pour intéresser les Romains dans leur querelle. Celui-ci demandait¹ à être remis en possession par leurs armes du trône des Parthes, qu'il avait occupé pendant un temps. Phraate, au contraire, chasse autrefois par Tiridate, et depuis rétabli par les Scythes, prétendait qu'on devait lui livrer son ennemi comme un esclave rebelle ; et il exigeait de plus qu'on lui rendit son fils, que Tiridate avait emmené sur les terres des Romains. Auguste voulut que Tiridate et les ambassadeurs de Phraate se présentassent à l'audience du sénat, et ce ne fut qu'après que l'affaire lui eut été renvoyée par un sénatus-consulte, qu'il entreprit de la décider.

Il n'accorda satisfaction ni à l'un ni à l'autre des contendants. Il était bien éloigné à entreprendre pour Tiridate une guerre contre les Parthes, et il ne crut pas non

¹ *Histoire romaine*, liv. 52.

plus qu'il lui fût permis de livrer un prince suppliant, qui était venu chercher un asile entre ses bras. Pour ce qui est du fils de Phraate, il consentit de le rendre à son père, mais à condition que Phraate de son côté lui remettrait les prisonniers et les drapeaux qui étaient restés au pouvoir des Parthes depuis les disgrâces de Crassus et d'Antoine. Phraate ne se hâta pas à accomplir cette condition.

Les consuls désignés pour l'année suivante furent M. Marcellus et L. Arruntius. Ce dernier avait bien servi Auguste, et dans la bataille d'Actium il commandait la gauche de sa flotte.

**M. CLAUDIUS MARCELLUS ÆSERVINUS. - L. ARRUNTIUS. An. R.
730. Av. J.-C. 22.**

Cette année et la fin de la précédente furent malheureuses pour Rome et pour l'Italie. La ville fut inondée par les débordements du Tibre, et toute l'Italie fut affligée de maladies contagieuses, qui emportèrent assez de monde pour empêcher la culture des terres. Ainsi la disette des vivres vint se joindre à ces deux premiers fléaux.

Le peuple ne se contenta pas d'attribuer ces malheurs multipliés à la colère céleste ; mais toujours superstitieux, il prétendit en deviner la cause, et il s'en prit à ce qu'Auguste était cette année sans aucune magistrature. Pour remédier à cet inconvénient, source de tant de maux, la multitude s'attroupe, et demande qu'il soit nommé dictateur. Le sénat était assemblé. Les séditeux y accourent ; et comme les sénateurs refusaient d'entrer dans leurs vues, parce qu'ils connaissaient bien les intentions de l'empereur, la populace s'emporte avec fureur, et menace de mettre le feu au palais où se tenait leur assemblée. Il fallut céder, et nommer Auguste dictateur. Alors la multitude victorieuse va présenter les vingt-quatre faisceaux au dictateur désigné. Auguste tint ferme à refuser un titre odieux, qui n'ajoutait rien à la puissance réelle dont il jouissait. Il n'employa pourtant pas la voie d'autorité pour arrêter la fougue du peuple. Il recourut aux prières, il s'humilia jusqu'à mettre un genou en terre, et déchirer sa robe par-devant, montrant sa gorge nue, pour faire comprendre qu'il aimait mieux recevoir le poignard dans le sein que la dictature.

Pour donner néanmoins quelque satisfaction à la multitude, il accepta la surintendance des vivres, qu'elle offrait en même temps, telle que l'avait eue autrefois Pompée. Comme le soin général de l'empire ne lui permettait pas d'entrer dans le détail de ce ministère, il ordonna que tous les ans on choisirait deux anciens prêteurs, qui, sous son autorité, veilleraient à entretenir dans Rome l'abondance des vivres, et à distribuer des blés aux pauvres citoyens.

On offrait encore à Auguste la censure pour toute sa vie, et par une suite du système de modestie apparente qu'il s'était prescrit, il refusa cette dignité. Il alla même plus loin, et il fit créer censeurs Paulus Æmilius Lepidus, et L. Munatius Plancus.

Dion observe que de ces deux censeurs le premier avait été proscrit (sans doute avec son père L. Paulus, frère de Lepidus le triumvir), l'autre était frère d'un proscrit, c'est-à-dire de Plotius, dont la mort a été rapportée dans l'Histoire de la république.

Velleius nous fournit sur leur caractère une observation plus intéressante. Il dit que leur magistrature se passa dans la discorde, et qu'ils n'en tirèrent aucun

honneur, ni la république aucune utilité¹. Paulus n'avait point la fermeté d'un censeur, et Plancus n'en avait point les mœurs : l'un manquait des forces nécessaires pour soutenir le poids d'une telle charge, l'autre avait à craindre de ne pouvoir rien reprocher aux jeunes gens, ni leur entendre faire aucun reproche sur les dérèglements de leur conduite, qu'il ne retrouvât dans la sienne, tout avance en âge qu'il était. Aussi fût-il si peu respecté, que L. Domitius, simple édile, le rencontrant en son chemin, força le censeur de lui céder le haut du pavé.

L'édile était audacieux : mais jamais censeur ne mérita mieux une insulte. Aux désordres honteux Plancus joignait, comme il a été observé ailleurs, toute la bassesse de la plus impudente adulation. Il en faisait même trophée, et en donnait des leçons. Il enseignait qu'il ne fallait pas flatter adroitement, ni d'une manière fine et détournée². *Votre hardiesse à mentir, disait-il, est perdue pour vous si elle n'est pas aperçue. Jamais le flatteur n'a mieux réussi que lorsqu'il n'est pris sur le fait, et surtout s'il en a reçu réprimande, s'il a été forcé de rougir.* Il connaissait bien les hommes, qui sont communément très-peu délicats sur les louanges qu'on leur prodigue. Mais c'est assurément avoir perdu toute pudeur que de faire de ce principe une règle de conduite pour soi et pour les autres.

Les censeurs dont je viens de faire mention furent les deux derniers particuliers qui aient exercé ensemble cette magistrature. Depuis eux, ou elle ne reparut plus dans la république, ou elle demeura affectée aux empereurs, qui pourtant, en certaines occasions fort rares, voulurent bien se donner pour collègue un particulier. Mais sans en prendre le titre, ils en avaient tout le pouvoir, comme surintendants et réformateurs des mœurs et des lois.

Auguste, dans le temps dont je parle, fit usage de ce pouvoir pour suppléer à l'incapacité des censeurs qu'il avait mis en place. Il introduisit diverses réformes tendantes au bon ordre et à la tranquillité publique. Il astreignit à des règlements plus sévères, ou même cassa entièrement les associations d'arts et métiers, qui avaient servi tant de fois d'occasion aux séditieux pour cabaler plus aisément et pour former des factions dangereuses. Il modéra la dépense des jeux, fixant les sommes qu'il serait permis aux prêteurs d'y employer, et leur assignant sur les fonds publics des secours qui les aidassent à supporter les frais excédants. Il défendit même aux magistrats de donner des combats de gladiateurs sans une permission expresse du sénat, ni plus de deux fois en un an, ni au-delà du nombre de soixante couples pour chaque fois : réforme qui fait voir jusqu'où allait l'abus en ce genre. Il interdit aux fils et petits-fils de sénateurs, aux chevaliers romains, aux femmes de condition, la licence indécente de se donner en spectacle sur la scène, quoiqu'il l'eut jusque-là tolérée, et même autorisée en certaines circonstances. Enfin, comme Egnatius Rufus dans son édilité s'était beaucoup fait valoir sur ce qu'avec ses esclaves il avait arrêté plusieurs incendies, Auguste, pour ôter tout prétexte à ceux qui voudraient imiter ce jeune audacieux, attribua aux édiles curules six cents esclaves publics, qui seraient à leurs ordres lorsqu'il s'agirait à éteindre le feu en quelque endroit de la ville.

¹ VELLEIUS, II, 95.

² SÉNÈQUE, *Nat. Quæst.*, IV, 1.

C'est ainsi qu'il soutenait le caractère de chef de l'empire et de réformateur public, en même temps que dans sa conduite privée il gardait une modération qui le confondait presque avec les particuliers.

Dans les assemblées pour l'élection des magistrats, il sollicitait en personne en faveur de ceux auxquels il prenait intérêt, et il donnait lui-même son suffrage dans sa tribu comme un simple citoyen.

Il paraissait souvent comme témoin devant les tribunaux, répondait aux interrogations des magistrats, et souffrait qu'on le réfutât, quelquefois même avec aigreur. Dion raconte à ce sujet un fait, qui est de l'année même où nous en sommes actuellement.

Un certain M. Primus, accusé pour avoir fait la guerre de son autorité privée aux Odryses, peuples de la Thrace, alléguait des ordres de l'empereur. Auguste se transporta de son propre mouvement au jugement de l'affaire, et, interrogé par le prêteur, il répondit qu'il n'avait donné aucun ordre semblable à Primus. L'avocat de l'accusé, Licinius Murena, entreprit sur ce point Auguste avec toute la hauteur imaginable, et entre autres discours désobligeants. *Que faites-vous ici ?* lui dit-il, *et qui vous amène à ce jugement ? C'est,* répondit Auguste avec douceur, *l'intérêt public, qu'il ne m'est pas permis de négliger.* On voyait bien ce qu'il pensait de Primus ; et néanmoins plusieurs des juges opinèrent à le renvoyer absous.

Il remplissait ponctuellement les devoirs de l'amitié particulière. Il allait voir ses amis dans leurs maladies, et à l'occasion des événements qui arrivaient dans leurs familles, mariage, prise de la robe virile par leurs enfants, et autres pareils. Et il ne cessa que lorsqu'il fut déjà vieux, ayant été pressé par la foule dans un jour de fiançailles.

Il ne se refusait presque à aucun de ceux qui l'invitaient à manger : et un jour, ayant été traité fort mesquinement et sans nul apprêt, il se contenta de dire en s'en allant à celui qui lui avait donné ce chétif repas : *Je ne croyais pas être si fort de vos amis.*

Si ceux avec qui il était en relation d'amitié avaient quelque affaire, il sollicitait pour eux, et assistait au jugement. Il se donna même cette peine pour un vieux soldat qui lui avait parlé avec une liberté dont tout autre se serait tenu offensé. Ce soldat, ayant un procès, vint prier l'empereur de se trouver au jugement de son affaire, Auguste lui répondit qu'il était trop occupé, et il nomma un de ses amis pour y assister en son nom. *César,* reprit le soldat, *lorsqu'il s'est agi de combattre pour vous, je n'ai point envoyé de suppléant en ma place, et j'ai payé de ma personne.* Auguste, au lieu d'entrer en colère, acquiesça à une si vive représentation, et vint lui-même témoigner par sa présence qu'il s'intéressait à la cause du soldat.

S'il accordait beaucoup à ses amis, il ne prétendait pourtant pas les élever au-dessus des lois, ni faire pour eux violence à la justice. Nonius Asprenas, qui lui était fort attaché, se trouvant accusé d'empoisonnement par Cassius Severus, Auguste consulta le sénat sur ce qu'il devait faire, craignant, disait-il, s'il appuyait Nonius de sa recommandation, de paraître soustraire un accusé à la sévérité des lois ; et s'il ne le faisait pas, de donner lieu de penser qu'il abandonnait un ami, et le condamnait d'avance par son propre suffrage. De l'avis des sénateurs, il prit un parti mitoyen. Il vint au jugement, mais il garda le silence et ne sollicita que par sa présence seule en faveur de Nonius. Encore ne put-il éviter par ces ménagements les reproches de l'accusateur, homme d'une

langue immodérée et sans frein, qui se plaignait amèrement que la présence de l'empereur sauvait un homme digne des plus grands supplices. Les traits de sa modération envers ceux qui lui manquaient de respect, et qui l'attaquaient par des discours, ou par des libelles, sont infinis. Étant incommodé, dans une maison de campagne où il se trouvait, par un hibou qui faisait entendre toutes les nuits ses cris lugubres, il témoigna souhaiter d'en être délivré. Un soldat vint à bout de prendre cet animal vivant, et il le lui apporta dans l'espoir d'une grande récompense. Auguste commanda qu'on lui donnât mille sesterces (cent vingt-cinq livres). Le soldat, qui s'était attendu à être beaucoup mieux payé, lâcha l'oiseau, en disant : *J'aime mieux qu'il vive* ; et une telle insolence demeura impunie.

La douceur d'Auguste se soutenait, même en matière plus sérieuse. A l'occasion d'un voyage qu'il se préparait à faire, un sénateur nommé Rufus dit dans un repas qu'il souhaitait que l'empereur n'en revint jamais ; et plaisantant sur la multitude des victimes que l'on avait coutume d'immoler en action de grâces de son retour après une longue absence, il ajouta que tous les taureaux et tous les veaux faisaient le même vœu que lui. Ce mot ne tomba pas par terre, et fut recueilli soigneusement par quelques-uns des convives. Un esclave de Rufus fit le lendemain ressouvenir son maître de ce qui lui était échappé la veille pendant qu'il avait la tête échauffée par le vin, et il lui conseilla de prévenir l'empereur, et d'aller se dénoncer lui-même. Rufus suivit ce conseil. Il courut au palais, se présenta devant Auguste, et lui dit qu'il fallait qu'un esprit de vertige lui eut entièrement trouble la raison. Il jura qu'il priait les Dieux de faire retomber son vœu téméraire sur sa tête et sur celle de ses enfants : et il finit en priant l'empereur de lui pardonner. Auguste y consentit. *César*, reprit Rufus, *personne ne croira que vous m'ayez rendu votre amitié, si vous ne me faites une gratification*. Et il lui demanda une somme qui n'eut point été un don médiocre si Auguste eut eu à le récompenser. Le prince la lui accorda, seulement il ajouta en riant : *Pour mon propre intérêt je me donnerai de garde une autre fois de me mettre en colère contre vous*.

Auguste ne négligeait point absolument les imputations odieuses par lesquelles on entreprenait de le décrier. Soigneux de sa réputation, il les réfutait ou par des discours prononcés dans le sénat, ou par des déclarations affichées en son nom. Mais il ne savait ce que c'était que de s'en venger, et il avait sur ce point une maxime, que je rapporterai en ses propres termes. Tibère, qui était d'un caractère bien différent, l'avait exhorté par lettres à tirer vengeance d'une insulte de cette espèce. Auguste lui répondit : *Mon cher Tibère, ne vous livrez point trop à la vivacité de votre âge, et ne soyez pas si fâché contre ceux qui disent du mal de moi. Il suffit d'empêcher qu'on ne nous en fasse*¹.

On a déjà vu une preuve de sa clémence et de sa générosité à l'égard de la mémoire de Brutus, le plus grand ennemi qu'il ait jamais eu. L'histoire en fournit encore une seconde.

Étant à Milan, il remarqua une statue de Brutus, monument de la reconnaissance des peuples de la Gaule Cisalpine envers le plus doux et le plus équitable des gouverneurs. Il passa outre : puis s'arrêtant, et prenant un air et un ton sévères, il reprocha aux principaux de la ville qui l'entouraient, qu'ils avaient au milieu d'eux un de ses ennemis. Les Gaulois effrayés veulent se justifier, et nient le fait. *Eh quoi !* leur dit-il, en se retournant, et leur montrant de la main la statue de Brutus, *n'est-ce pas là l'ennemi de ma famille et de mon nom ?* Alors les voyant

¹ SUÉTONE, *Auguste*, c. 51.

consternés et réduits à garder le silence, il sourit, et d'un visage gracieux il loua leur attachement fidèle à leurs amis, même malheureux, et il laissa subsister la statue.

Les noms de tous les anciens défenseurs de la liberté romaine éprouvèrent de sa part une pareille équité. Quelqu'un, pensant le flatter agréablement, blâmait un jour devant lui Caton, et taxait ce républicain rigide d'une opiniâtreté intraitable. **Sachez, dit Auguste, que quiconque s'oppose au changement du gouvernement actuel de l'état est un bon citoyen et un honnête homme**¹. Parole pleine également de noblesse et de sens, par laquelle il rendait justice à Caton, et prévenait les mauvaises conséquences qu'on aurait pu tirer de son exemple.

Virgile et Horace savaient donc qu'ils ne s'exposaient point à perdre ses bonnes grâces, en louant, comme ils ont fait, Caton dans leurs ouvrages². Pompée était comblé d'éloges dans l'Histoire de Tite-Live ; et Auguste se contenta d'en plaisanter, et de traiter cet illustre écrivain de partisan de Pompée : mais il ne diminua rien de l'amitié qu'il lui portait.

Affable et populaire, on ne s'étonnera pas qu'il eût de grands égards pour les sénateurs. Il les dispensait de tout cérémonial gênant : il ne voulait point qu'ils vinsent le prendre à son palais pour lui faire cortège, et l'accompagner aux assemblées du sénat ; il recevait leurs politesses dans le sénat même, et réciproquement il les saluait en entrant et en sortant, les appelant par leur nom. Mais ce n'était pas seulement à l'égard des sénateurs et des personnes distinguées que ses procédés respiraient la facilité et la douceur. Il admettait la multitude à lui faire sa cour, il se laissait aborder des derniers citoyens d'entre le peuple, et il recevait leurs requêtes avec une bonté qui allait jusqu'à encourager ceux que le respect rendait trop timides.

Il voulait que chacun jouit de ses droits, et il aima mieux laisser plus étroite la place qu'il bâtit dans Rome, que de forcer les propriétaires des maisons dont il avait besoin pour l'élargir, à les lui céder.

Le nom de *seigneur et maître* lui fut toujours un objet d'horreur, parce qu'il était relatif à celui d'*esclave*. Un jour qu'il assistait à la comédie, comme il se trouvait dans la pièce un demi-vers qui signifiait : **Ô le bon maître ! ô le maître plein d'équité !** tout le peuple lui fit l'application de ces paroles, et se tourna vers lui avec applaudissement. Auguste, d'un air et d'un geste pleins d'indignation, rejeta sur le champ cette basse flatterie, et le lendemain il fit une réprimande sévère au peuple par une ordonnance, qui fut affichée dans la place. Depuis ce temps il ne permit pas même à ses enfants et petits-enfants de lui donner jamais ce titre, soit sérieusement, soit par un badinage de caresse : et il leur interdit l'usage entre eux de ces douceurs fades, qu'une politesse servile commençait à introduire.

Ses successeurs ne furent pas si difficiles. Les mauvais, si l'on en excepte Tibère, peu contents du nom de *maître*, affectèrent même celui de *Dieu* ; et les bons se laissèrent attribuer enfin un titre, que l'usage avait fait prévaloir. Pline, dans toutes les lettres qu'il écrit à Trajan, ne l'apostrophe jamais que du nom de *Seigneur* ou *maître, Domine*.

¹ MACROBE, *Saturnales*, II, 4.

² VIRGILE, *Énéide*, VIII, 670. — HORACE, *Odes*, II, 1.

Si Auguste souffrait par des raisons de politique, qui ont été expliquées ailleurs, qu'on lui rendit les honneurs divins dans les provinces, il y avait peu d'attache, et il en fit même quelquefois matière à plaisanterie. Les Tarragonais étant venus lui annoncer, comme un présage heureux et flatteur, la naissance d'un palmier sur l'autel qu'ils lui avaient consacré dans leur ville. *Je conçois*, leur répondit-il en riant, *quelle est votre assiduité à brûler de l'encens sur mon autel*.

On voit par les traits qui viennent d'être rapportés, et dont quelques-uns ne s'allieraient pas aisément avec la majesté souveraine, combien est vrai ce que nous avons établi touchant la nature du pouvoir dont Auguste était revêtu. Il est clair qu'il ne se donnait pas lui-même pour souverain, et qu'il ne fut jamais que le chef et le premier magistrat de la république.

Un gouvernement si modéré et si équitable ne put pourtant pas être à l'abri des conspirations : tant la nouveauté en une matière si importante est par elle-même odieuse, et ne manque jamais d'attirer au moins des périls à ses auteurs. Il se forma plusieurs conspirations contre Auguste durant le cours de son empire. Celle dont j'ai à parler, parce qu'elle tombe sous le consulat de Marcellus et d'Arruntius, eut pour chef Fannius Cæpion, qui ne nous est point connu d'ailleurs, si ce n'est que Velleius¹ le peint en un mot comme un méchant homme, et très-digne de tramer un pareil complot. Parmi ses complices, l'histoire ne nomme que ce Licinius Murena dont il a été fait mention à l'occasion du jugement de M. Primus, et qui ayant du reste d'assez bonnes qualités se perdit par l'intempérance de sa langue et de son caractère. Leurs mauvais desseins furent découverts par un certain Castricius. Mais Mécène, qui avait un grand faible pour sa femme Terentia, sœur de Murena, ne put garder le secret avec elle, et, sur l'avis qu'elle en fit passer à son frère, les coupables prirent la fuite.

On leur fit le procès par contumace : et Tibère s'étant déclaré leur accusateur, et les ayant poursuivis comme criminels de lèse-majesté, ils furent condamnés, quoique absents. Le crédit de Proculeius, fort considéré d'Auguste, frère de Murena, et renommé pour son amour paternel envers ses frères², ne put obtenir grâce dans une matière où il s'agissait de la sûreté de la personne du prince.

Les lois romaines ne prononçaient que la peine à exil contre les plus grands crimes. La puissance militaire de l'empereur empêcha les condamnés de profiter de l'indulgence excessive des lois. Ils furent découverts dans leurs retraites, et punis de mort.

Au reste, leur crime ne devint funeste qu'à eux-mêmes. Il n'en coûta au philosophe Athénée, ami de Murena, fugitif avec lui, pris avec lui, que l'obligation de se justifier : et ayant prouvé son innocence, il fut tranquille et à l'abri de toute poursuite.

Le père de Cæpion fit à l'occasion de la mort de son fils un acte éclatant de justice, qui donna lieu à Auguste de montrer toute sa modération. De deux esclaves du criminel, l'un avait défendu son maître contre les soldats qui le saisissaient, l'autre l'avait trahi. Le père récompensa par le don de la liberté l'esclave fidèle, et il fit mettre en croix le traître, et voulut qu'il fût mené au supplice à travers la place publique avec un écriteau qui exprimait son crime. Auguste ne témoigna aucun mécontentement de cette conduite : il excusa

¹ VELLEIUS, II, 91.

² HORACE, *Odes*, II, 2.

l'amour paternel, et il ne crut point que le crime du fils dut interdire au père les sentiments de la nature, ni la liberté de les faire paraître.

Quelques-uns des juges avaient opiné pour l'absolution des accusés. Il n'est point dit qu'Auguste leur en ait su mauvais gré : mais ce lui fut une occasion de faire un règlement utile et judicieux. Il paraît que les tribunaux romains n'avaient point une forme de procéder bien fixe contre ceux qui, prévenus de crime, s'absentaient pour éviter le jugement ; et que même l'absence de l'accusé passait quelquefois pour une circonstance favorable¹. C'était un abus qui tendait à dérober les criminels à la sévérité de la justice. Auguste y remédia par une loi qui ordonnait qu'en semblable cas les juges seraient obligés d'opiner de vive voix, et non par bulletin ; et qu'ils prononceraient tous un jugement de condamnation contre l'accusé non comparant.

On sent bien que dans cette loi Auguste se regardait lui-même : mais la chose était bonne et utile en soi. On ne peut pas le justifier également par rapport à la démarche qu'il fit en faveur de Castricius, par qui il avait été informé de la conjuration de Cæpion et de Murena. Cet homme dans la suite ayant été accusé, Auguste se transporta sur la place, et en présence des juges il agit si vivement auprès de l'accusateur, qu'il lui persuada de se désister. Castricius n'ayant plus de partie, se trouva ainsi délivré de péril.

Tout étant pacifié dans Rome, Auguste entreprit un grand voyage, et voulut visiter toute la partie orientale de l'empire. Il était bien aise sans doute d'y exercer en personne l'autorité suprême qui lui avait été déférée, et il pensait avec raison que la présence du prince contribuerait à y établir solidement l'ordre et la tranquillité.

Mais à peine était-il en Sicile, qu'il se vit obligé de reporter son attention vers Rome, où s'élevèrent des troubles au sujet de l'élection des magistrats. C'était presque la seule portion de la puissance publique qui eut été laissée au peuple ; et il ne pouvait en user sagement : preuve évidente de la nécessité du gouvernement d'un seul. La multitude s'était entêtée de réserver une place de consul pour Auguste, et donnant l'autre à Lollius, elle prétendait avoir consommé son élection. Lorsque Auguste eut fait savoir que son intention n'était pas d'accepter le consulat, nouveaux troubles, excités par deux concurrents qui se présentaient pour la place qu'il laissait vacante, Q. Lepidus et L. Silanus. La sédition alla si loin, que plusieurs pensaient qu'Auguste devait revenir à Rome pour l'apaiser. Il aima mieux mander les deux rivaux : et après une forte réprimande, il les renvoya en leur faisant défense de se trouver au Champ-de-Mars lorsque le peuple serait assemblé pour l'élection. Ils cabalèrent par leurs amis : et ce ne fut qu'après bien des mouvements tumultueux qu'enfin Q. Lepidus fut comme consul.

M. LOLLIUS. Q. ÆMILIUS LÉPIDUS. An. R. 731. Av. J.-C. 21.

Cet évènement fit sentir à Auguste le besoin qu'il avait d'un homme de tête et d'autorité pour tenir Rome dans le devoir en son absence, et il en saisit l'occasion pour rappeler Agrippa. Il voulut même lui donner un nouveau relief, et l'unir étroitement à sa personne en lui faisant épouser sa fille, veuve de Marcellus. Il fut porté à prendre ce parti par Mécène, qui, consulté à ce sujet, lui avait

¹ Le fait de l'accusation de Sthénus, rapporté dans l'*Histoire Romaine*, liv. XXXV, § 3, paraît autoriser cette idée.

répondu en ces propres termes : Vous avez fait Agrippa si grand, que c'est une nécessité pour vous ou de le tuer, ou de le faire votre gendre. Selon le témoignage de Plutarque, Octavie elle-même influa dans la détermination d'Auguste, quoique sa fille Marcella fut actuellement mariée à Agrippa, et elle sacrifia un intérêt si cher au bien de l'empire. Agrippa fut donc mandé, et s'étant rendu auprès de l'empereur pour prendre ses ordres, il se transporta en diligence à Rome, où, après s'être séparé de Marcella, qui épousa Jules Antoine, il contracta avec Julie un mariage aussi peu honorable qu'il était brillant, aussi peu heureux qu'il fut fécond¹.

Pour ce qui regarde la tranquillité de Rome, Agrippa répondit parfaitement aux intentions et aux espérances de l'empereur. Son rang et ses dignités le rendaient respectable ; et ses talents rehaussaient encore en lui l'éclat des dignités. Tout fut paisible sous son administration, également ferme et modérée : et Rome s'aperçut peu de l'absence d'Auguste.

Ce prince, pour me servir de l'expression de Velleius, portait² partout les douceurs et les avantages de la paix dont il était l'auteur, sans omettre pourtant la sévérité lorsqu'il la jugea nécessaire. Mais la licence réprimée et les crimes punis font une grande partie de l'ordre, qui est le fruit de la paix.

En Sicile, il accorda à Syracuse et à quelques autres villes les droits de colonies romaines. En Grèce, il ajouta au domaine des Lacédémoniens l'île de Cythère, pour les récompenser de l'hospitalité qu'ils avaient autrefois exercée envers Livie fugitive au temps de la guerre de Pérouse. Les Athéniens, au contraire, qui avaient flatté bassement Antoine et Cléopâtre, portèrent alors la peine de leur penchant éternel à l'adulation. Auguste retrancha de leur petit état l'île d'Égine et la ville d'Erétrie, et il leur défendit de vendre, comme ils faisaient, le droit de bourgeoisie dans leur ville.

Il vint ensuite passer l'hiver à Samos ; et c'est là qu'il reçut les ambassadeurs de la reine d'Éthiopie, dont il a été parlé plus haut.

A Rome, le peuple procéda tranquillement à l'élection des consuls Apuleïus et Silius.

M. APULEIUS. P. SILIUS NERVA. An. R. 732. Av. J.-C. 20.

Des que le printemps fut venu, Auguste se remit en marche, et parcourut l'Asie propre et la Bithynie. Quoique ces provinces, aussi bien que la Grèce, fussent du ressort du peuple, l'empereur ne laissait pas d'y exercer son autorité. Nous avons vu qu'il s'était fait donner par le sénat, en quelque province qu'il portât ses pas, la supériorité de pouvoir sur tous ceux qui en avaient le commandement actuel.

Il agit donc partout en arbitre souverain. Il distribua les peines et les récompenses. Il fit des largesses aux uns, il imposa aux autres des taxes. Ceux qui éprouvèrent ses libéralités furent spécialement les habitants de Tralles, de Laodicée en Phrygie, de Thyatire et de Chio, qui avaient beaucoup souffert par d'horribles tremblements de terre. Mais il priva de la liberté ceux de Cyzique, c'est-à-dire qu'il leur ôta le droit de se gouverner selon leurs lois et par leurs magistrats, et les assujettit à un préfet ou commandant qu'il leur nomma, parce

¹ VELLEIUS, II, 93.

² VELLEIUS, II, 92.

que dans une émeute populaire ils avaient maltraité outrageusement des citoyens romains, jusqu'à les battre de verges et les mettre à mort. Lorsqu'il fut en Syrie, il usa d'une pareille sévérité à l'égard des Tyriens et des Sidoniens, pour qui la liberté dont ils jouissaient n'était qu'une occasion de séditions et de troubles.

Le voyage d'Auguste en Syrie donna de l'inquiétude à Phraate, qui, voyant l'empereur romain si voisin de ses états, appréhenda que son dessein ne fût d'y porter la guerre. Il crut qu'il était temps d'accomplir les conditions du traité qu'il avait conclu en dernier lieu avec Auguste, et qu'il paraissait jusque-là avoir pleinement oublié. Il lui renvoya les drapeaux et les prisonniers romains, restes malheureux du désastre de Crassus et de la fuite d'Antoine. Tibère eut l'honorable commission de les recevoir des mains des ambassadeurs du roi des Parthes.

Ce fut donc alors qu'Auguste remporta une gloire qu'il préférait avec raison à tous les exploits dus à la force des armes. C'était en effet quelque chose de grand d'avoir réduit uniquement par la terreur de son nom la seule puissance rivale de Rome, à lui rendre hommage, et à se reconnaître, sinon sujette, au moins inférieure. Il avait lieu de se glorifier d'avoir effacé jusqu'aux derniers vestiges de l'ignominie qui, depuis quarante ans, restait imprimée sur le nom romain. Cette gloire avait été l'objet des désirs du dictateur César et d'Antoine. Ce que la mort avait empêché César d'exécuter par les armes, ce qui avait si mal réussi à Antoine, puisque, au lieu de laver l'ancien opprobre, il l'avait surchargé d'un nouveau, Auguste en venait à bout sans tirer l'épée, et seulement en se montrant. Aussi cet exploit fut-il célébré par tous les témoignages possibles de la joie et de l'admiration publiques, actions de grâces aux dieux, ovation décernée à Auguste, arc de triomphe dressé en son honneur, médailles gravées pour perpétuer le souvenir d'un si glorieux événement. Auguste voulut que les drapeaux retirés des mains des Parthes fussent placés dans le temple de Mars Vengeur, qu'il avait bâti comme un monument de la victoire de Philippe ; et à l'occasion de cette vengeance publique, qui intéressait toute la nation, il confirma et confirma le surnom de Vengeur qu'il avait donné à ce dieu¹, en mémoire de la vengeance domestique qu'il avait exercée sur les meurtriers de César.

On ne s'étonnera pas après cela que les grands poètes qui ont vécu sous Auguste se soient efforcés à l'envi d'immortaliser par leurs chants ce qui était l'objet d'une gloire si touchante pour leur prince. Horace y a consacré une ode magnifique² ; et en divers endroits de ses ouvrages, il n'a pas manqué, non plus que Virgile, Ovide et Properce, l'occasion d'en rappeler le souvenir.

Phraate fit encore en vers Auguste une démarche qui semblerait plus soumise que la restitution même des drapeaux et des prisonniers romains. Il lui donna, comme en otages, ses quatre fils avec leurs femmes et leurs enfants. Mais en agissant ainsi, son point de vue était bien moins de marquer sa déférence envers la grandeur romaine, que de pourvoir à sa propre sûreté. Haï et testé de ses sujets, et sachant qu'il méritait de l'être à cause de ses cruautés, il regardait ses enfants comme des rivaux, et il craignait sans cesse que les Parthes ne voulussent transporter sa couronne sur la tête de quelqu'un d'eux ; au lieu que s'il les éloignait une fois, il n'appréhendait plus aucune révolution, connaissant l'attachement de sa nation pour le sang des Arsacides. Ces princes furent traités

¹ OVIDE, *Fastes*, V, v. 595.

² HORACE, *Odes*, III, 5.

et entretenus royalement dans Rome, et sous Tibère nous les verrons, au moins quelques-uns d'entre eux, reparaitre sur la scène, et disputer le trône des Parthes.

Dans l'étendue de l'empire se trouvaient plusieurs princes et peuples, non pas sujets, mais alliés des Romains, et qui jouissaient de leur petit domaine sous la protection de ces maîtres de l'univers. Auguste, conduit par un esprit d'équité et de paix, ne chercha point à écraser ces faibles états, qui ne pouvaient lui faire ombrage. Il leur permit de se gouverner selon leurs lois. Dans les royaumes il autorisa communément la succession des enfants à leurs pères ; mais il ne souffrit point qu'ils s'agrandissent, si ce n'était de ses libéralités. Ainsi Hérode reçut de lui en don le petit état d'un certain Zénodore, qui s'était déclaré l'implacable ennemi du roi de Judée ; et ce prince, par une impiété d'autant plus inexcusable, qu'il connaissait le vrai Dieu, bâtit un temple à son bienfaiteur dans le canton qu'il venait d'acquérir. Quelques années auparavant, Juba, mari de Cléopâtre, fille d'Antoine, avait été gratifié d'une grande partie de la Mauritanie. Au contraire Amyntas, roi des Galates, étant mort, Auguste, par quelque raison que l'histoire n'exprime pas, ne permit point à ses enfants de lui succéder, et il réduisit la Galatie en province romaine.

L'Arménie, royaume tout autrement illustre et puissant que ceux dont je viens de parler, mais aussi moins dépendant des Romains, reçut pourtant un roi de la main d'Auguste, après la paix ratifiée et cimentée avec Phraate.

Artaxias, fils d'Artabaze détrôné et mis à mort par Antoine, régnait alors en Arménie. Ennemi des Romains, il s'était soutenu par la puissance du roi des Parthes. Lorsque cet appui lui manqua, en conséquence de la conciliation de Phraate avec Auguste, il s'éleva des troubles et des factions contre lui, et plusieurs des grands de son royaume demandèrent pour roi Tigrane son frère, qui était actuellement à Rome, y ayant été amené d'Alexandrie, où il se trouvait captif à la mort d'Antoine. Il eût été aise à Auguste de profiter de ces dissensions pour s'emparer de l'Arménie. Mais il ne connaissait point la fureur de conquérir, et il se proposa seulement de donner aux Arméniens un roi ami de Rome. Cependant, comme il paraissait que pour y réussir il serait besoin d'employer la force des armes, Tibère fut chargé de cette expédition. Les choses tournèrent autrement, et la guerre ne fut point nécessaire. Artaxias ayant été tué par ses proches, Tibère n'eut qu'à mettre Tigrane en possession d'un trône demeuré vacant. Le prince arménien ne jouit pas longtemps de ce bienfait de la fortune.

Quoique l'établissement de Tigrane en Arménie ne fût pas un exploit de guerre, on ne laissa pas d'en prendre occasion de décerner au nom de Tibère des supplications ou solennelles actions de grâces aux dieux. Ce premier honneur militaire éleva le courage du jeune beau-fils d'Auguste, qui avait déjà conçu de hautes espérances, en vertu d'un prétendu prodige, que Suétone et Dion ont eu grand soin de rapporter. Ils disent que lorsqu'il passait par les plaines de Philippes, le feu s'alluma de lui-même sur un autel que les légions victorieuses y avaient autrefois consacré. Un présage bien plus sûr, c'était l'ambition de sa mère et le crédit quelle avait sur l'esprit d'Auguste. Elle obtint alors pour son fils le commandement dans la Syrie et dans toutes les provinces d'Orient, qu'Auguste laissa sous ses ordres en retournant à Samos.

Mais il survint cette même année un grand obstacle aux vues de Livie et de Tibère, par la naissance d'un fils d'Agrippa et de Julie, qui fut nommé Caius. Cette naissance fut célébrée par des réjouissances publiques et par une fête établie à perpétuité. Auguste passa encore un second hiver à Samos, et afin que

les habitants de cette île se ressentissent de son séjour au milieu d'eux, il leur accorda la liberté et l'usage de leurs lois. Il y reçut une fameuse ambassade de la part de Paudion et de Porus rois des Indes. Tout l'univers rendait hommage à sa grandeur. Les peuples les plus barbares, les Scythes et les Sarmates, recherchèrent son amitié. Mais rien ne fut d'un plus grand éclat en ce genre, que l'ambassade des Indiens dont je parle. Elle venait conclure le traité d'alliance déjà ébauché par d'autres ambassadeurs qui avaient été trouver Auguste, quelques années auparavant, à Tarragone en Espagne. Ceux qui vinrent à Samos étaient réduits au nombre de trois par la mort de plusieurs de leurs collègues, que les fatigues d'une marche de quatre ans disaient-ils, avaient emportés. Ils présentèrent à Auguste une lettre écrite en grec par Porus, qui, suivant le style fastueux des Orientaux, se vantait de commander à six cents rois : et néanmoins il témoignait estimer infiniment l'amitié d'Auguste, et lui promettait passage sur ses terres, et secours en toutes choses licites et raisonnables.

Ils étaient chargés de présents, qu'ils firent porter ou conduire à l'audience de l'empereur par huit esclaves nus depuis la ceinture en haut, et parfumés d'aromates.

Ces présents consistaient en perles, pierreries, éléphants, et de plus en diverses singularités capables d'attirer l'admiration : c'était un homme sans bras, qui avec ses pieds bandait un arc, faisait partir la flèche, portait à sa bouche une trompette dont il sonnait, et exécutait presque toutes les choses que nous faisons avec nos mains ; des tigres, animaux que n'avaient jamais vus les Romains, ni, selon que le pense Dion, les Grecs ; des vipères d'une grandeur extraordinaire ; un serpent de la longueur de dix coudées ; une tortue de rivière, qui avait trois coudées de long, et une perdrix plus grosse qu'un vautour.

Avec les ambassadeurs indiens était venu un philosophe de la même nation, qui renouvela en présence d'Auguste le même spectacle de vanité insensée et furieuse, que Calanus avait autrefois donné à Alexandre. Il se rendit avec l'empereur à Athènes, et là, après avoir obtenu d'être initié aux mystères de Cérès, quoique hors du temps prescrit pour cette cérémonie, il déclara qu'ayant joui jusqu'à ce moment d'une prospérité constante, il ne voulait point s'exposer à l'instabilité des choses humaines, ni aux caprices de la fortune, et qu'il prétendait les prévenir par une mort volontaire. Il se fit donc dresser un bûcher sur lequel, nu et frotte d'huile. Il sauta en riant, sans doute d'un rire forcé, et fut consumé par les flammes, emportant la satisfaction d'avoir acheté au prix de sa vie l'admiration du vulgaire, et le mépris des gens sensés. On mit sur son tombeau une épitaphe conçue en ces termes : **CI GÎT ZARMANO CEGAS, INDIEN DE BARGOSA¹, QUI, SELON L'USAGE ANCIEN DE SA NATION, S'EST DONNÉ LA MORT À LUI-MÊME.**

¹ Ce lieu n'est pas connu. S'il est le même que *Baryrgaza*, mentionné par Ptolémée, on peut en rapporter la position aux environs du golfe de Cambaie.

§ III. Auguste grand-voyer.

Pendant qu'Auguste était absent de Rome, le sénat l'avait nommé grand-voyer, ou surintendant des grands chemins de l'Italie. Il exerça les fonctions de cette charge par le ministère de deux anciens prêteurs, qu'il établit ses lieutenants en cette partie, et qui dressèrent sous son autorité le célèbre milliaire d'or, c'est-à-dire une colonne occupant la tête ou l'entrée de la place publique, et d'où partaient tous les grands chemins de l'empire, qui, comme l'on sait, se comptaient par milles.

Auguste se rapprochait de Rome, et il était temps qu'il y revint. Agrippa, aussitôt qu'il eut mis ordre aux affaires les plus pressantes de la ville, avait passé en Gaule, où il s'était élevé quelques mouvements ; et de là en Espagne, pour achever de dompter les Cantabres révoltés de nouveau. La ville de Rome se trouvant donc sans un modérateur qui la tint en respect, les troubles y recommencèrent à l'occasion de l'élection des consuls. Le peuple persistait dans sa fantaisie de vouloir à toute force voir Auguste consul, et il n'en nomma qu'un, savoir Sentius Saturninus. Celui-ci prit donc seul possession du consulat au 1er Janvier.

C. SENTIUS SATURNINUS. An. R. 733. Av. J.-C. 19.

Sentius avait du courage et de la fermeté ; et se trouvant seul revêtu de l'autorité du consulat, il soutint ce poids d'une manière digne des anciens temps de la république. Il découvrit et punit les fraudes des financiers, et il fit rentrer dans le trésor public des sommes qui en avaient été détournées. Mais ce fut surtout dans la nomination aux charges qu'il se montra grand magistrat. Il écarta des sujets indignes qui se pressaient pour la questure, en leur défendant de se mettre au nombre des aspirants, avec menaces, s'ils osaient paraître dans le Champ de Mars, de leur faire sentir ce que pouvait un consul.

Il eut besoin de toute sa fermeté, lorsqu'il fallut procéder à l'élection de son collègue. Car Auguste ayant persévéré dans son refus, Egnatius Rufus, ce jeune téméraire, de l'insolence duquel il a déjà été parlé, se mit sur les rangs, et enflé de la faveur du peuple, qui l'avait fait passer sans milieu de l'édilité à la préture, il prétendait envahir le consulat contre les intentions connues de l'empereur, et s'en servir, lorsqu'il y serait parvenu, pour troubler la république. Sentius lui intima un ordre de se retirer ; et Egnatius ne se rendant point, la chose en vint à une sédition, où il y eut du sang répandu, et des hommes tués. Le sénat voulut donner une garde au consul : mais plein de courage, Sentius se crut assez armé par l'autorité légitime, qu'il avait en main ; et il déclara que, quand même Egnatius aurait la pluralité des suffrages, il ne le nommerait pas.

L'orage était pourtant trop violent, pour pouvoir être entièrement apaisé par Sentius. Ce fut une nécessité de recourir à Auguste, à qui le sénat envoya deux députés de son corps. L'empereur n'observa pas en cette occasion les mêmes ménagements auxquels il s'en était tenu deux ans auparavant. Il priva le peuple pour cette fois de la nomination du consul, et il se l'attribua à lui-même ; et s'étant déterminé en faveur de l'un des deux députés du sénat, Q. Lucretius, qui avait été autrefois proscrit, il le renvoya désigné consul à Rome, et le suivit de près.

C. SENTIUS SATURNINUS. - Q. LUCRETIUS. An. R. 735. Av. J.-C. 19.

A son approche, le sénat s'empressa de lui décerner toutes sortes d'honneurs, en reconnaissance des sages dispositions qu'il avait faites dans toutes les provinces où il avait passé. De tous ces honneurs, il ne reçut qu'un autel consacré à la *Fortune de retour*, et une fête anniversaire au jour de son arrivée. On voulait aller au-devant de lui hors des portes, et déjà tous les ordres se mettaient pour cela en mouvement. Mais peu curieux du faste, et cherchant à épargner aux citoyens de l'embarras et de la fatigue, il entra de nuit dans la ville, suivant la pratique qu'il observait volontiers partout où l'on prétendait lui faire des entrées.

Le lendemain étant venu au sénat, il demanda pour Tibère, qu'il avait laissé en Syrie, les ornements de la préture — car on s'accoutumait à distinguer les privilèges et les décorations des charges d'avec les charges mêmes — ; et pour Drusus, frère de Tibère, la même dispense qui avait été accordée à son aîné, c'est-à-dire la faculté de parvenir aux magistratures cinq ans avant l'âge porté par les lois.

Il n'avait pu jusque-là que tracer, pour ainsi dire, les premiers linéaments de la réforme qu'il se proposait d'introduire dans l'état. Les désordres amenés par les guerres civiles étaient trop anciens et trop accrédités pour pouvoir être déracinés sur-le-champ. Il aurait été à craindre d'aigrir les maux par des remèdes brusques. Il résolut de reprendre alors ce grand ouvrage commencé : dans cette vue, il se fit continuer pour cinq ans la préfecture des mœurs et des lois, et il reçut la puissance consulaire pour toute sa vie, avec toutes les prérogatives attachées à cette dignité, et la préséance sur les consuls en charge ; de façon que sans être ni consul, ni censeur, il jouissait réellement de tous les droits qui appartenaient à ces grandes magistratures. Pour lui en faciliter l'exercice, les sénateurs se montrèrent disposés à jurer d'avance l'observation de toutes les lois qu'il établirait. Il les dispensa de ce serment, jugeant que si les lois leur convenaient, ils se porteraient d'eux-mêmes à les pratiquer, et que si au contraire elles étaient dans le cas de leur déplaire, il n'y avait point de serment qui les empêchât d'en secouer le joug.

Agrippa était un appui dont il ne pouvait se passer pour l'importante opération qu'il méditait. Mais ce grand homme, également propre à la guerre et à la paix, était actuellement occupé à réduire les Cantabres, qui lui donnaient bien de l'exercice. Il en vint pourtant à bout, autant par sa fermeté à maintenir la discipline parmi ses troupes, que par sa valeur et son habileté contre les ennemis. Car les soldats romains, découragés et rebutés, ne marchaient pas volontiers contre des barbares d'une férocité indomptable : ils combattaient mollement, et ils souffrirent quelques échecs. Agrippa punit les coupables par l'ignominie : il priva du nom d'*Augusta* une légion, qui toute entière avait mal fait son devoir ; en un mot, ayant appris à ces troupes à craindre plus leur général que l'ennemi, il acheva enfin de subjuguier les Cantabres, et les ayant forcés de descendre de leurs montagnes dans la plaine, il les soumit si parfaitement, que depuis ce temps ils cessèrent de se révolter, et supportèrent tranquillement la domination romaine.

Cet exploit était grand, et méritait les plus brillantes récompenses. Mais Agrippa, aussi bon courtisan que grand général, et toujours attentif à se contenir dans les bornes d'un simple lieutenant qui doit déférer tout à son chef, écrivit pour rendre compte de ses succès, non pas au sénat, mais à l'empereur, et ne voulut point accepter le triomphe qui lui fut décerné.

Tous ceux qui commandaient les armées ne se piquaient pas d'une semblable modestie ; et plusieurs demandaient et obtenaient le triomphe pour des bicoques forcées, ou pour avoir réprimé les courses de quelques malheureux brigands. Car Auguste, comme il a été remarqué ailleurs, était libéral des honneurs militaires ; et, selon le témoignage de Suétone¹, il accorda le triomphe à plus de trente généraux. Il est pourtant certain qu'Agrippa, en le refusant, se conformait aux intentions secrètes du prince, qu'il connaissait mieux qu'un autre ; et la suite le fera voir.

Il ne serait pas juste de confondre L. Balbus avec ceux qui obtinrent le triomphe pour de minces exploits. Il était vainqueur des Garamantes, nation d'Afrique, qui n'avait jamais éprouvé les armes romaines, et dans la cérémonie de son triomphe parut une longue file de noms barbares, de peuples, de villes, et de montagnes, jusque-là inconnues, et par lui subjuguées. La personne du triomphateur était elle-même une singularité remarquable. Né à Cadix, et n'ayant obtenu le droit de citoyen romain que par le bienfait de Pompée, il est le seul étranger de naissance qui ait triomphé dans Rome. Mais son oncle, parvenu avant lui au consulat, lui avait frayé le chemin.

On peut regarder l'année dont je finis de raconter les événements comme funeste à la poésie et aux lettres, puisqu'elle enleva Virgile, sans lui laisser le temps de mettre la dernière main à son *Énéide*. Il était allé en Grèce, afin de jouir de la tranquillité nécessaire pour achever son poème et le mettre dans un état où il en fut pleinement content. Auguste étant venu à Athènes dans le même temps, le poète alla lui faire sa cour, et fut apparemment déterminé par l'empereur à revenir avec lui en Italie. Il s'embarqua étant déjà malade, et la navigation ayant augmenté son mal, il mourut presque en arrivant à Brindes, âgé d'un peu plus de cinquante ans.

Son épitaphe, faite par lui-même, si nous en croyons l'auteur de sa vie, contient en deux vers sa naissance, sa mort, sa sépulture, et l'indication de ses ouvrages. *Mantoue m'a vu naître, Brunduse a terminé ma carrière, mes cendres reposent à Naples. J'ai chanté les bergers, les campagnes, les héros.*

On assure qu'en mourant il voulait brûler son *Énéide*, et qu'il en donna l'ordre par son testament. Il avait une si grande idée de la perfection, qu'un poème qui a toujours été admiré comme un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, ne lui semblait pas digne de passer à la postérité. Auguste, malgré le respect dû aux dernières volontés du testateur, empêcha que l'on n'exécutât une disposition si rigoureuse ; et l'ouvrage obtint ainsi une approbation plus honorable, que ne l'eût été celle de son auteur. Varius et Tucca, tous deux illustres par le talent de la poésie, et amis de Virgile, furent chargés par l'empereur de la révision de l'*Énéide*, et il leur permit de retrancher ce qu'ils voudraient, mais non pas d'ajouter.

Virgile institua ses héritiers Auguste et Mécène, avec un frère utérin qu'il avait. C'était une manière de faire sa cour au prince, que de le mettre sur son testament, et il y était sensible de la part de ceux qu'il avait traité sur le pied d'amis. Cet usage se perpétua sous les empereurs suivants, et fit partie de l'adulation universelle.

¹ SUÉTONE, *Auguste*, c. 38.

P. CORNELIUS LENTULUS. - CN. CORNELIUS LENTULUS. An. R. 734.
Av. J.-C. 18.

Agrippa, de retour à Rome après l'expédition contre les Cantabres, reçut le prix de sa modestie. Il avait refusé le triomphe, et il devint le collègue d'Auguste dans la puissance du tribunal, qui lui fut conférée pour cinq ans. Ce titre était un des caractères essentiels de l'autorité suprême ; et si Agrippa ne le reçut que pour cinq ans, Auguste, qui s'était chargé pour dix ans, comme nous l'avons dit, du commandement des armées et de l'administration des provinces, et qui voyait ce terme prêt à expirer, ne s'en fit accorder aussi la continuation que pour cinq ans : en sorte qu'il traitait Agrippa à peu près comme il se traitait lui-même, voulant laisser croire qu'au bout de cinq ans ils remettraient l'un et l'autre à la république le pouvoir qu'ils tenaient d'elle.

Auguste, après avoir pris la précaution de s'associer Agrippa dans la puissance tribunicienne, et de montrer ainsi un vengeur tout prêt à quiconque aurait la pensée d'attenter à sa vie, mit la main à l'œuvre de la réforme, et commença par le sénat, qui malgré les retranchements déjà faits dans une première revue, renfermait encore un grand nombre de sujets peu capables de faire honneur à leur corps. Car ce prince n'en voulait pas seulement à ceux dont l'audace lui était suspecte : la basse flatterie ne lui déplaisait pas moins¹ ; sans parler des mauvaises mœurs et de l'indignité de la naissance. Il trouvait même cette compagnie en général trop nombreuse, et son vœu aurait été de la réduire à l'ancien nombre de trois cents. Il s'estimait heureux, disait-il, si Rome et l'Italie pouvaient lui fournir trois cents dignes membres du conseil public de l'empire. Mais voyant que le projet d'une si notable diminution alarmait étrangement les sénateurs, il crut devoir aller jusqu'au nombre de six cents, qui avait été celui des meilleurs temps de la république.

Quand son plan fut arrêté, pour procéder à l'exécution, il tenta une voie qui le commettait peu ; et, à l'imitation de ce qui se pratiquait quelquefois dans la milice, il voulut laisser à la disposition des sénateurs eux-mêmes le choix de leurs confrères. Il commença par en nommer trente, triés par lui, sous la loi du serment, entre les plus dignes. Ces trente, après s'être liés par un semblable serment, devaient en choisir chacun cinq, dont aucun ne fut de leurs parents ; et, entre ces cinq, le sort décidait de celui qui resterait sénateur. Les trente nouvellement élus devaient ensuite recommencer la même opération jusqu'à la concurrence du nombre de six cents. Mais il se commit des fraudes, il survint des difficultés qui dégoûtèrent Auguste d'un système si avantageux en apparence, et qui l'empêchèrent de le suivre jusqu'au bout.

Ainsi, par exemple, il reçut une mortification de la part d'Antistius Labéon, qui mit Lepidus, l'ancien triumvir, à la tête des cinq qu'il choisissait. Auguste s'emporta à ce sujet jusqu'à accuser Labéon de parjure, et il lui demanda avec colère, si, conformément au serment qu'il avait fait, il n'en connaissait pas de plus digne. Labéon lui répondit tranquillement que chacun avait sa façon de penser : *Et après tout, ajouta-t-il, quel reproche pouvez-vous me faire, de regarder comme digne de la place de sénateur celui que vous laissez jouir du souverain pontificat ?* Cette réponse ferma la bouche à Auguste ; mais il est aisé de juger qu'elle ne le satisfit pas.

¹ HORACE, *Satires*, II, 1.

Labéon avait l'esprit républicain, héritier des sentiments de son père, qui, après avoir combattu dans les plaines de Philippes pour la défense de la liberté, lorsqu'il vit la bataille perdue, se fit tuer par un de ses esclaves. Le fils, nourri dans les mêmes principes, conserva toujours beaucoup de fierté. Auguste ayant témoigné quelque inquiétude, à cause du grand nombre de mécontents que faisait la revue du sénat, quelqu'un proposa que les sénateurs fissent la garde autour de sa personne : **Je suis dormeur**, reprit brusquement Labéon, **je ferais mal ma charge**.

On conçoit que de pareils traits, soutenus dans tout le reste de la conduite, n'étaient pas propres à lui attirer les bonnes grâces du prince. Aussi, quoiqu'il fut homme de grand mérite, et qu'il excellât dans la jurisprudence, il ne put parvenir au consulat. Auguste au contraire prit à tâche de combler d'honneurs Ateïus Capito, rival de Labéon dans la profession de jurisconsulte, mais qui savait mieux s'accommoder aux temps.

L'expédiant de remettre à la décision des sénateurs le choix de ceux qui composeraient cette illustre compagnie, n'ayant pas réussi selon les espérances d'Auguste, il prit sur lui-même, avec le secours d'Agrippa, la consommation de l'ouvrage, et il nomma aux places qui restaient à remplir. Mais, quoiqu'il y apportât toute l'attention possible, il ne put éviter de donner de justes sujets de mécontentement. Livineïus Regulus se plaignit en plein sénat d'avoir été exclu, pendant que son fils, et plusieurs autres, auxquels il ne se reconnaissait point inférieur, étaient admis. Il fit le dénombrement de ses campagnes, et, plein d'indignation, il déchira sa robe pour montrer les honorables cicatrices des blessures qu'il avait revues par-devant. Aurunculeïus Pætus demanda qu'il lui fut permis de céder sa place à son père rayé du tableau. Sur ces représentations, et autres pareilles, Auguste revit son travail, et il y fit quelques changements.

Cette condescendance en encouragea plusieurs à faire de nouvelles plaintes, se flattant d'un pareil succès. Mais il faut que les affaires finissent : Auguste conserva à ceux dont les représentations paraissaient avoir quelque fondement, les privilèges honorifiques de la place de sénateur, et il leur permit de demander les charges pour rentrer dans le sénat. Quelques-uns profitèrent de cette ouverture, dont les exemples n'étaient pas rares sous le gouvernement républicain. Les autres passèrent leur vie dans un état qui tenait le milieu entre le rang de sénateur et celui de simple citoyen.

Il n'y a rien que de louable dans toute cette opération d'Auguste par rapport au sénat. On ne fera pas le même jugement de ses procédés à l'égard de Lepidus. Ce triumvir dépossédé se tenait volontiers à la campagne, cherchant à cacher la honte de sa chute. Auguste, piqué apparemment de ce qu'on l'avait conservé sénateur malgré lui, le força de venir à la ville, et d'assister au sénat, pour y essuyer mille mépris ; et il affectait de ne l'interroger et de ne le faire parler que le dernier entre tous les consulaires. Cette vengeance avait quelque chose de petit. Il eut été bien plus digne du maître du monde de laisser vieillir dans l'obscurité où il se renfermait un ennemi de qui il n'avait plus rien à craindre.

Plusieurs des mécontents furent soupçonnés d'avoir formé de mauvais desseins contre Auguste et contre Agrippa. C'est probablement à ce temps qu'il faut rapporter la conspiration d'Egnatius Rufus, digne couronnement de toutes les folles entreprises par lesquelles il avait signalé sa témérité. Il fut découvert, et puni de mort avec ses complices. Tel est le récit de Velleïus. Dion, qui, sans nommer Egnatius, semble néanmoins parler du même évènement, ne prononce point sur la réalité ou la fausseté du crime. Il remarque qu'il est difficile à des

particuliers de pénétrer dans ces mystères de l'état, et il ne répond que des faits qui ont éclaté à la vue du public.

Parmi ceux à qui Auguste conserva ou conféra le grade de sénateur, il s'en trouvait beaucoup qui ne possédaient pas la quantité de bien qu'exigeait cette dignité selon les anciennes lois. Les guerres civiles avaient miné un grand nombre de familles, et particulièrement les plus nobles, qui, paraissant à la tête des factions, sont toujours plus exposées aux désastres qui en sont les suites. Auguste eut égard à cet inconvénient, qui était universel ; et dans les commencements il réduisit à la moitié, c'est-à-dire à quatre cent mille sesterces¹, la somme fixée anciennement pour pouvoir tenir le rang de sénateur. Dans la suite, à mesure que la tranquillité et la paix rétablissaient les fortunes des citoyens, il se rapprocha de l'ancienne taxation, et même la passa ; et, au lieu de huit cent mille sesterces² il voulut que tout sénateur en possédât un million³, et enfin jusqu'à douze cent mille⁴.

Ces règlements étaient sages. Il convient à la façon de penser générale des hommes que les dignités soient soutenues par les richesses. Mais de peur que la pauvreté n'exclut du sénat des sujets doués d'ailleurs de toutes les qualités pour faire honneur à la compagnie, et pour y bien servir la république, Auguste dans tous les temps aida ceux qui se trouvèrent dans ce cas, et il suppléa par ses libéralités à ce qui manquait à leur fortune.

Après l'importante et délicate opération de la réforme du sénat, l'empereur tourna ses vues vers certains abus généraux, auxquels il tâcha de mettre ordre par de sages lois.

La brigue avait régné avec fureur dans les derniers temps de la république, et elle est regardée comme une des principales causes des factions qui produisirent la ruine de la liberté. Le changement arrivé dans le gouvernement l'avait beaucoup amortie ; et l'autorité du prince, qui influait si puissamment dans la distribution des charges, dispensait d'acheter les suffrages des citoyens. Cependant, par un reste de vieille habitude, la brigue ne cessait pas encore de se pratiquer à petit bruit. Comme le mal n'était plus si grand, il ne fut pas besoin que le remède fut si vif. Auguste fit sur ce sujet une loi bien moins sévère que n'étaient les anciennes ; et il se contenta d'ordonner que ceux qui seraient convaincus de brigue dans la demande des charges, en seraient exclus pour cinq ans.

Le dérèglement des mœurs, les adultères devenus fréquents, un célibat scandaleux, fruit du luxe et occasion de libertinage, étaient des désordres bien plus difficiles à extirper. Ils s'étaient introduits dans Rome à la suite de la prospérité et des richesses, et toute la variété des événements publics leur avait donné lieu de s'accroître. Ils avaient profité de la licence des guerres pour se montrer avec plus d'audace. Les délices ramenées par la tranquillité de l'état leur fournissaient leur plus naturel aliment.

Tous s'en plaignaient, et même ceux dont la morale n'était rien moins que sévère. **Notre siècle, dit Horace⁵, siècle fécond en crimes, a commencé par souiller l'alliance sainte du mariage, la naissance des citoyens, l'honneur des**

¹ Cinquante mille livres = 79.519 fr. 10 c., selon l'évaluation de M. Letronne.

² 159.038 fr. 20 c., selon l'évaluation de M. Letronne.

³ 198.797 fr. 70 c., selon l'évaluation de M. Letronne.

⁴ 238.557 fr. 25 c., selon l'évaluation de M. Letronne.

⁵ HORACE, *Odes*, II, 6.

familles. De cette source empoisonnée est sorti un déluge de maux, qui inonde la nation. Les jeunes filles aiment à apprendre des danses immodestes et licencieuses ; elles se forment dans le dangereux art de plaire, et des leurs premières années elles méditent déjà des amours illégitimes.

Le personnage de réformateur de ces désordres convenait bien à Auguste, qui en donnait publiquement l'exemple. On savait qu'il entretenait un commerce criminel avec plusieurs femmes. Ses amis convenaient du fait ; et ils ne l'excusaient que sur le frivole prétexte qu'il n'était pas conduit par le goût de la débauche, mais par intérêt d'état, afin de pouvoir connaître et démêler les complots qui se trameraient sourdement contre son service. Aussi, sentant toute l'indécence qu'on pourrait lui reprocher s'il attaquait par des lois sévères la corruption des mœurs, qu'il autorisait par sa conduite, il se renferma dans le point de vue du célibat, nuisible à la république, puisqu'il mettait obstacle à la multiplication des citoyens dans un temps où l'état avait un si grand besoin de réparer la perte de ceux que les guerres civiles lui avaient enlevés.

Le célibat avait toujours été soumis chez les Romains une certaine ignominie, et a des peines pécuniaires. Auguste augmenta ces peines ou amendes ; et de plus, il attribua, comme avait fait César après la guerre d'Afrique, des récompenses et des privilèges à ceux qui se mariaient, et qui avaient plusieurs enfants. Pour faciliter les mariages, il permit à tous ceux qui n'étaient point sénateurs, ou fils de sénateurs, de prendre des affranchies pour femmes, sans que ces alliances inégales pussent nuire ni à ceux qui les contracteraient, ni à leurs enfants. Comme plusieurs, dans la vue de se soustraire aux peines de tout temps imposées au célibat, se servaient d'une fraude grossière, en épousant des enfants au-dessous de l'âge nubile, il défendit que l'on fiançât aucune fille qui n'eut au moins dix ans, afin que le mariage put être célébré deux ans après les fiançailles. Il voulut aussi mettre des bornes à la trop grande liberté des divorces, qui jetait le trouble et la division dans les familles, et il prononça des peines contre les divorces faits sans cause légitime.

Il éprouva bien des difficultés pour l'établissement de ces lois, contre lesquelles s'élevaient la licence publique et la commodité d'un célibat qui n'était rien moins que chaste, et qui affranchissait des soins attachés au mariage et à l'éducation des enfants. En vain Auguste s'appuya-t-il des maximes de l'antiquité ; en vain, pour prouver qu'il en suivait les traces, fit-il lire dans le sénat une harangue¹ du censeur Metellus Macedonicus, dont le but était d'exhorter tous les citoyens au mariage ; il ne put satisfaire des esprits que les attrait du libertinage fermaient à la raison. Il se trouva des sénateurs qui, pour embarrasser le législateur trop rigide par la contradiction entre ses amours et ses ordonnances, représentèrent que ce qui rendait surtout les manages difficiles, c'était le dérangement de conduite dans les femmes et dans la jeunesse ; et que, si l'on voulait aller jusqu'à la source du mal, cet objet était le premier par lequel il fallait commencer.

Augusta comprit parfaitement l'intention secrète de ceux qui lui faisaient ces malignes représentations, et il tâcha de les éluder en disant qu'il avait réglé les articles les plus nécessaires, mais que l'on ne pouvait pas remédier également à tout. On insista ; et il se défendit par cette excuse : *C'est à vous-mêmes, messieurs, à régler l'intérieur de vos maisons, et à donner à vos femmes les avis qui conviennent, comme je fais moi-même.* Il sembla que les mutins eussent

¹ Voyez *Histoire romaine*, liv. XXVIII, § I.

résolument de le pousser à bout. Ils lui demandèrent quels étaient les avis par lesquels il instruisait si bien Livie : ce qui l'obligea d'entrer dans quelque détail sur la parure des femmes, sur les bienséances qu'elles devaient observer lorsqu'elles paraissaient en public, sur les compagnies qu'il leur était permis et convenable de voir. Dion n'ajoute rien davantage. Mais il est certain par Suétone, et par le droit romain, qu'Auguste porta une loi touchant les adultères ; et l'on peut penser que ce furent les importunités dont je viens de rendre compte qui l'y contraignirent en quelque façon.

Nous ne connaissons pas avec certitude les dispositions précises de cette loi. Sévères ou non, il ne paraît pas qu'Auguste ait tenu fort diligemment la main à les faire observer. Un jeune homme étant accusé devant lui, pour avoir épousé une femme avec laquelle il avait eu auparavant un commerce adultère, Auguste se trouva dans l'embarras, n'osant ni absoudre le coupable, ni le punir. Il s'en tira en disant : *La licence des temps précédents a donné lieu à de semblables désordres. Etouffons la mémoire du passé, et prenons des précautions pour l'avenir.*

Mais il ne perdit jamais de vue l'objet du célibat : et n'ayant pu, à cause des obstacles qui se rencontrèrent dans le temps dont je parle, exécuter tout ce qu'il méditait sur cet article, il y revint à différentes fois, et enfin il acheva l'ouvrage par la fameuse loi Papia Poppea, dont il sera parlé en son lieu.

Le luxe des tables, qui marche de compagnie avec la licence des mœurs, avait autrefois occasionné plusieurs lois somptuaires¹ ; et plus fort que toutes les lois, il reprenait toujours vigueur, et se portait à un excès intolérable. Auguste tâcha d'y mettre ordre par une nouvelle loi, qui fixa la dépense des repas pour les jours ordinaires à deux cents sesterces² (vingt-cinq francs), pour les jours de fêtes à trois cents³ (trente-sept livres dix sols), pour un jour de noces à mille⁴ (cent vingt-cinq livres). Cette loi accordait quelque chose au temps, et était moins sévère que les anciennes. Encore ne put-elle pas subsister. Aulu-Gelle cite une ordonnance d'Auguste, ou de Tibère, qui étendait jusqu'à deux mille sesterces⁵ la dépense qu'il serait permis de faire dans les repas.

Tous ces règlements indisposaient jusqu'à un certain point les esprits contre le prince, et il se crut obligé de racheter par quelques traits d'indulgence populaire ce que la sévérité de ses lois semblait avoir d'odieux. Les distributions gratuites de blé et les spectacles intéressaient par-dessus toutes choses la multitude. Auguste établit un ordre certain, et préposa d'anciens prêteurs pour ce qui regarde le premier article ; et quant au second, il permit aux prêteurs en charge d'augmenter la magnificence des jeux, en dépensant pour leur exécution le triple de ce qu'ils recevaient du trésor public.

Son attention à amuser le peuple par des spectacles de toute espèce fut extrême, et dura autant que sa vie. Il est vrai qu'il s'y plaisait lui-même. Il y passait souvent plusieurs heures de suite, et quelquefois les jours entiers ; et cela, uniquement occupé du spectacle, comme les personnes du plus grand loisir. Il était bien aise de ne point se distinguer, et à éviter le blâme qu'avait encouru, disait-il, le dictateur César, son père, qui, pendant les jeux, dont la futilité ne

¹ Voyez *Histoire romaine*, liv. XXVII.

² 40 fr. 94 c. selon M. Letronne.

³ 61 fr. 36 c. selon M. Letronne.

⁴ 198 fr. 78 c. selon M. Letronne.

⁵ 397 fr. 60 c. selon M. Letronne.

pouvait servir de pâture suffisante à un esprit tel que le sien, lisait et apostillait ses lettres, et répondait aux placets qui lui avaient été présentés. Auguste trouvait plus populaire de se conformer au commun des spectateurs¹ : mais de plus, il ne dissimulait pas que le spectacle l'attachait par lui-même.

Un intérêt plus sérieux sans doute le porta à multiplier ces sortes d'amusements. Il voulait repaître la curiosité d'un peuple inquiet, et en détourner la vivacité vers des objets de nulle conséquence, qui l'attirassent, et qui la remplissent ; qui lui fissent oublier les affaires de l'État, auxquelles il avait pris autrefois tant de part.

C'est le sens d'un mot très judicieux, qui lui fut dit par un homme d'une profession frivole, Pylade le pantomime. Pylade et Bathylle étaient rivaux, et partageaient les applaudissements et la faveur de la multitude, qui s'échauffait et prenait parti entre eux, comme du temps de la république entre César et Pompée. Ces farceurs en avaient le cœur enflé, et Pylade, se voyant un jour sifflé par un des spectateurs, le montra au doigt pour l'exposer à l'indignation de ses partisans. L'empereur châtia l'insolence du pantomime en le chassant de la ville et de l'Italie : mais bientôt il se laissa fléchir, et il accorda son rappel aux désirs du peuple. Pylade donc ayant paru devant Auguste, comme ce prince lui recommandait d'être sage à l'avenir, et de ne plus exciter de factions, César, lui dit le comédien, *il vous est utile que le peuple s'occupe de Bathylle et de moi.*

Auguste le savait bien : et c'est par ce motif que pendant toute la durée de son empire il prodigua tous les genres de spectacles : pièces de théâtre en grec et en latin, courses du cirque, combats de gladiateurs et d'athlètes, nouveautés venues des pays étrangers. Il y entretenait même l'émulation par les récompenses qu'il donnait aux comédiens ou aux combattants qui s'étaient signalés.

Il a été rapporté dans l'histoire de la république qu'Auguste aimait particulièrement le jeu de Troie, où la jeune noblesse s'exerçait par des courses à cheval et des caracoles exécutées avec beaucoup d'adresse et d'agilité. Ce jeu était sujet à des accidents : et le fils de Nonius Asprénas s'y étant blessé, Auguste le consola en lui faisant présent d'un hausse-col d'or ; et il ne trouva pas mauvais que le jeune homme en prît occasion de porter le surnom de Torquatus, qu'une aventure plus brillante et plus glorieuse avait introduit plusieurs siècles auparavant dans la maison des Manlius. Mais un pareil accident s'étant renouvelé en la personne d'Eserninus, petit-fils de Pollion, celui-ci s'en plaignit dans le sénat avec amertume, et selon toute la hauteur de son caractère : en sorte qu'Auguste se crut obligé de renoncer à un jeu trop dangereux, et qui lui attirait de semblables scènes.

Si ce prince était charmé de se gagner la bienveillance du peuple, c'était pourtant sans préjudice de la dignité et de la fermeté qui convenaient à son rang. Ainsi, quoiqu'il sût combien la multitude était attachée aux distributions de blé, dont l'usage s'était établi sous le gouvernement républicain, et qu'il continuait lui-même, il eut la pensée de les abolir, parce qu'il sentait qu'elles nourrissaient la fainéantise, et que, par l'appât d'une subsistance trop aisée, elles détournaient bien des citoyens de la culture des terres. Et il aurait exécuté cette résolution, s'il n'eût appréhendé que quelqu'un après lui ne renouvelât l'usage de ces largesses par le même principe qui leur avait donné naissance, c'est-à-dire, par le motif d'une basse flatterie envers le peuple.

¹ TACITE, *Annales*, I, 54.

Une année¹ que le vin était cher et rare, la multitude en fit des plaintes, et excita des clameurs. *Que craignez-vous ?* leur dit l'empereur, *Agrippa, mon gendre, vous a mis à portée de ne point souffrir de la soif.* Il entendait parler de l'eau qu'Agrippa avait amenée dans Rome par plusieurs aqueducs, et récemment par celui de *l'eau vierge*, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *Trevia*.

Je reviens à l'ordre des temps, qui me ramène au consulat de Furnius et de Silanus.

C. FURNIUS. - C. JUNIUS SILANUS. An. R. 735. Av. J.-C. 17.

Sous ces consuls Auguste poussa son plan de réforme, et fit ou renouvela des règlements utiles pour différents objets de bien public.

Il était défendu aux avocats par une loi qu'avait portée autrefois Cincius, tribun du peuple, de recevoir ni argent, ni présent de leurs parties. Auguste remit cette loi en vigueur, et y ajouta une clause qui soumettait les contrevenants à la restitution au quadruple de ce qu'ils auraient reçu.

Il défendit aux juges de faire aucune visite pendant l'année qu'ils seraient en place.

Comme il voyait que les sénateurs se relâchaient beaucoup sur l'exactitude à se rendre aux assemblées de la compagnie, il augmenta les amendes, qui de tout temps étaient en usage contre les absents.

Pendant qu'il s'occupait ainsi de tout ce qui pouvait être avantageux à l'état, sa famille s'accrut, et acquit un nouvel appui par la naissance d'un second fils d'Agrippa et de Julie, qui fut nommé Lucius. Auguste, à qui il importait de montrer au public des successeurs désignés de sa puissance, se hâta d'adopter ses petits-fils, quoique l'aîné ne pût avoir que trois ans, et que l'autre vînt de naître. Il suivit dans cette adoption les formalités les plus solennelles du droit romain ; et il voulut qu'Agrippa, père de ces jeunes enfants, lui transmît son droit sur eux par une espèce de vente. Il leur donna son nom, en sorte qu'ils furent appelés Caius César et Lucius César.

Il célébra cette même année les jeux séculaires, qui ne peuvent guère nous intéresser aujourd'hui qu'à raison du beau poème qui fut composé par Horace pour cette fête, et chanté à deux chœurs, l'un de jeunes garçons, et l'autre de jeunes filles. On trouvera ce qu'il y a de plus curieux à savoir sur ces jeux dans une courte dissertation de M. Rollin au troisième tome de son histoire romaine.

Je me contenterai d'observer ici l'attention tout-à-fait louable d'Auguste à prévenir les occasions de désordres en défendant aux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe de venir seuls à aucun spectacle pendant les trois nuits que durait la fête, et les assujettissant à s'y faire accompagner de quelque parent ou parente d'un âge mûr. Il usait de semblables précautions dans tous les spectacles en général, dont il connaissait le danger pour les mœurs : et s'il ne portait pas l'exactitude jusqu'à les interdire aux jeunes gens, au moins il leur affectait un quartier de l'amphithéâtre où ils fussent placés à part, et sous les yeux de leurs gouverneurs. Par une suite du même esprit, il sépara les femmes d'avec les hommes dans l'assistance aux jeux et aux combats des gladiateurs, et il les exclut absolument des combats d'athlètes. Il eût encore mieux fait d'obliger les

¹ SUÉTONE, *Auguste*, c. 42.

combattants à respecter, suivant l'ancien usage, les lois de la pudeur naturelle, et à ne pas paraître nus devant les spectateurs.

L'année suivante eut pour consuls deux hommes qui portaient dès noms bien illustres, Domitius et Scipion. Le premier était gendre d'Octavie, et fut grand-père de l'empereur Néron : l'autre tenait aussi de très-près à Auguste, étant fils de Scribonia, et par conséquent frère utérin de Julie.

L. DOMITIUS AHÉNOBARBUS. - P. CORNÉLIUS SCIPIO. An. R. 736.
Av. J.-C. 16.

Les mouvements des Germains déterminèrent Auguste à faire cette année un voyage en Gaule. Ces mouvements, sur lesquels je donnerai dans un autre lieu le peu de détail que nous en ont conservé les anciens auteurs, furent le commencement d'une guerre qui devint très-importante, et la seule¹ considérable, à proprement parler, qui se soit faite sous l'empire d'Auguste. Car ce prince, amateur de la paix, en maintenant les Romains tranquilles, fit jouir tout l'univers d'une heureuse tranquillité : preuve évidente que c'est à Rome qu'il faut s'en prendre de ces guerres perpétuelles qui depuis sa naissance l'avaient successivement mise aux mains avec toutes les nations connues. L'ambition du peuple romain et de ses généraux, avides de se signaler par de glorieux exploits et de mériter l'honneur du triomphe, cherchait souvent la guerre ou sans eux elle n'aurait point été. Cette observation se vérifiera de plus en plus par la continuation du calme sous les empereurs suivants, qui, bien différents d'Auguste pour tout le reste, lui ressemblèrent par l'indifférence pour les conquêtes : et le repos dans lequel ils se plurent fut le repos du monde entier.

Ce n'est pas que du temps même d'Auguste, des peuples barbares, par le pur effet de leur férocité naturelle, n'aient quelquefois pris les armes. Mais communément ces troubles furent aussitôt réprimés qu'excités : et le lecteur me permettra de ne faire aucune mention de ces petites guerres où il ne s'est passé rien de mémorable, ni qu'il soit fort utile de savoir. En cela je me conforme à la maxime du prince même dont je fais l'histoire. Auguste, dans la lecture des auteurs grecs et latins, ne s'appliquait à rien tant qu'à ce qui pouvait servir d'exemple ou de leçon, soit par rapport à l'administration de l'état, soit pour la conduite privée². Le reste lui paraissait peu digne de considération.

Son voyage en Gaule, outre le motif de la guerre des Germains, fut encore attribué par les politiques à d'autres vues particulières. Quelques-uns crurent qu'après les lois qu'il venait d'établir, la difficulté de les faire observer, les murmures qu'il excitait en y tenant sévèrement la main, la honte qu'il encourait en se relâchant dans certaines occasions par la considération des personnes, tout cela lui causait des embarras auxquels un peu d'absence lui parut un bon remède : en sorte qu'il voulut imiter Solon, qui, lorsqu'il eut donné des lois à Athènes, s'éloigna et voyagea pendant dix ans. On lui prêta de plus, selon le rapport de Dion, un troisième motif bien peu honorable : je veux dire ses amours avec Terentia femme de Mécène, qui faisaient beaucoup parler dans Rome. Mais était-ce un moyen d'imposer silence à ces bruits, que d'emmener avec lui cette dame, comme le même Dion dit qu'il le fit ?

¹ En m'exprimant ainsi, je mets ensemble les guerres de Germanie et de Pannonie. Elles ont concouru pour le temps ; et l'une a servi d'occasion et d'appui à l'autre.

² SUÉTONE, *Auguste*, c. 89.

Quoi qu'il en soit, Mécène fut du voyage. Agrippa eut ordre d'aller en Syrie, d'où Tibère était revenu. Ainsi il fallait qu'Auguste choisît un homme de confiance, sur qui il put se reposer du gouvernement de la ville, pendant qu'il serait absent. Il jeta d'abord les yeux sur Messala, que sa naissance, sa vertu, son esprit, et un attachement fidèle pour l'empereur depuis qu'il s'était donné à lui, rendaient tout-à-fait recommandable. Mais doux par caractère, élevé dans les maximes républicaines, et plein de respect pour les lois, il ne se trouva pas propre à exercer une charge despotique, et qui dans le civil se gouvernait presque militairement. Au bout de peu de jours il s'en démit, et Auguste lui substitua Statilius Taurus, qu'il avait déjà décoré du consulat et du triomphe, homme nourri dans les armes, et qui, devant toute sa fortune au nouveau gouvernement, avait appris à ne connaître guère d'autres lois que la volonté du prince. Taurus posséda cette importante charge jusqu'à sa mort, et il s'en acquitta à la satisfaction de celui qui la lui avait confiée.

Dès qu'Auguste fut parti, il arriva dans Rome quelques prétendus prodiges, à l'occasion desquels le sénat ordonna que l'on fit des vœux publics pour son heureux retour : comme si sa présence eut dû être une sauvegarde contre tous les maux dont le ciel les menaçait. Cependant les affaires de la Gaule, et les troubles que l'on y appréhendait de la part des Germains, l'y retinrent toute cette année et les deux suivantes ; et c'est peut-être à ce retardement, plus long qu'on ne l'avait cru, qu'il faut rapporter une ode tout-à-fait tendre et gracieuse, qu'Horace¹ lui a adressée : Auguste , sang des dieux protecteurs de cet empire, lui dit le poète, ô vous le gardien et le défenseur de la nation romaine, votre absence devient trop longue. Vous aviez promis au sénat un prompt retour : dégagez votre parole. Prince plein de bonté, rendez à votre patrie la jouissance de la lumière. Car votre visage est pour elle ce qu'est le printemps pour la nature : dès que les rayons s'en font sentir, les jours coulent plus agréables, et le soleil prend un nouvel éclat. Une tendre mère, dont le fils est retenu par le souffle envieux des vents contraires sur une plage lointaine, appelle ce cher fils par ses vœux, par toutes sortes de présages, par les prières qu'elle adresse aux dieux ; et elle tient toujours ses regards attaches sur le rivage où elle espère le voir aborder. C'est ainsi que la patrie, pénétrée de l'inquiétude que lui cause votre éloignement et sa tendresse, redemande César à tout ce qui l'environne.

M. LIVIUS DRUSUS LIBO. - L. CALPURNIUS PISO. An. R. 737. Av. J.-C.

10.

Auguste reçut dans les Gaules de grandes plaintes contre l'intendant qu'il y avait établi pour la levée des tributs et des impôts. C'était un Licinius, Gaulois de naissance, autrefois esclave de César, et qui, ayant été affranchi, s'était acquis la confiance d'Auguste, son patron, jusqu'à en obtenir un emploi qui mettait toute la Gaule en quelque façon dans sa dépendance. Le crédit des affranchis et leur puissance dans l'empire sont une des suites du changement de gouvernement.

Cet homme, conservant dans son nouvel état toute la bassesse de sentiments de sa première condition, et enivré d'une fortune pour laquelle il n'était pas né, abusa insolemment de son pouvoir. Il se fit un plaisir malin d'abaisser et d'écraser ceux devant lesquels il eut tremblé dans les temps précédents, et il fatigua les Gaulois en général par les vexations les plus criantes. Dion en cite un trait. Comme les tributs se levaient et se payaient par mois, ce misérable,

¹ HORACE, *Odes*, IV, 8.

profitant des nouveaux noms donnés à deux des mois de l'année, juillet et août, fit une année de quatorze mois, afin de tirer quatorze contributions au lieu de douze.

Auguste fut touché des plaintes qui s'élevèrent de toutes parts contre son intendant, et il eut honte de s'être servi d'un tel ministre. Déjà tout annonçait à Licinius une chute prochaine, et l'on croyait qu'il ne pouvait éviter le supplice. Mais ce tyranne financier recourut à un moyen qui a été souvent et utilement employé par ses successeurs. Il introduisit le prince dans un trésor, où il lui montra des amas immenses d'or et d'argent. Voilà, lui dit-il, ce que j'ai recueilli pour vous, en m'exposant à devenir moi-même la victime de la haine publique. J'ai cru qu'il a été du bien de votre service de dépouiller les Gaulois de leurs richesses, de peur qu'ils ne s'en aidassent pour se révolter contre vous. Prenez cet or et cet argent. Je ne l'ai point destiné à d'autre usage qu'à passer entre vos mains. Auguste eut la faiblesse de se laisser éblouir par l'avantage qui lui revenait d'une si riche proie. L'intérêt prévalut dans son esprit sur la justice, et le fruit des crimes de Licinius lui en procura l'absolution.

Licinius mérite d'avoir ici pour compagnon un homme qui lui ressemblait pour la fortune, pour les richesses, et qui le surpassait encore en inhumanité. Védius Pollion, affranchi de condition, chevalier romain par le mérite de son argent, portait le luxe jusqu'à la fureur. Mais ce qui doit surtout le rendre odieux, c'est la cruauté monstrueuse avec laquelle il traitait ses esclaves. Il avait dans un vivier des murènes qu'il nourrissait de chair humaine ; et la peine ordinaire de ses esclaves, pour des fautes souvent légères, c'était d'être jetés pieds et poings liés dans le vivier, pour servir de pâture à ces animaux voraces.

Ce barbare affranchi était pourtant au nombre des amis d'Auguste, à qui une telle liaison fait peu d'honneur. Un jour que l'empereur mangeait chez lui, un esclave ayant cassé un vase de cristal, fut condamné sur-le-champ à être livré aux murènes. Ce malheureux vint se jeter aux pieds d'Auguste, demandant non pas la vie, mais un supplice moins horrible. Auguste se rendit son intercesseur ; et l'insolence de Védius fut telle, qu'il refusa d'écouter des prières si respectables. Alors l'empereur se fit apporter tout ce qu'il y avait de vases de cristal étalés sur le buffet, et les brisa lui-même sur-le-champ. Cette leçon, si bien placée, mortifia Védius et sauva l'esclave.

Védius mourut pendant le consulat de Libon et de Pison, et en mourant il institua Auguste son héritier. Parmi les biens de sa succession était la fameuse maison de campagne de Pausilype¹ près de Naples. Il avait chargé l'empereur par son testament d'ériger quelque monument public. Auguste, ayant fait abattre la maison de Rome de cet affranchi, construisit en la place un portique, à qui il donna, non pas le nom de Védius, mais celui de Livie. S'était-il bien à Auguste d'être l'héritier d'un homme dont il cherchait à ensevelir le nom dans l'oubli ?

Les Rhétiens, peuple toscan d'origine, mais établi depuis plusieurs siècles dans les montagnes des Alpes, et occupant à peu près le pays où sont aujourd'hui les Grisons, faisaient des courses tantôt en Gaule, tantôt en Italie. Leur férocité était extrême : au lieu des mœurs douces de la nation savante dont ils étaient une colonie, ils avaient pris celles qu'inspire naturellement un climat sauvage, tel que celui où ils étaient transplantés ; et par leur commerce avec les barbares, ils

¹ Mot grec qui signifie délasserment, *remissio curarum*. Les racines sont *ναύω*, *finio*, et *λύνη*, *dolor* ou *cura*.

étaient devenus barbares eux-mêmes. Dans leurs courses ils exterminaient tous les mâles, et ils allaient les chercher jusque dans le ventre de leurs mères, où les prêtres de la nation, sur des indications aussi cruelles qu'incertaines, prétendaient les deviner.

Drusus, le plus jeune des beaux-fils d'Auguste, fut envoyé pour réduire ces barbares, et il signala contre eux les premiers essais de son talent pour la guerre et pour le commandement des armées. Les avantages qu'il remporta lui méritèrent les ornements de la préture, et de plus, un monument d'une autre espèce, non moins glorieux, et plus durable, je veux dire une très-belle ode d'Horace, dans laquelle le poète chante sur le ton le plus sublime les exploits du jeune guerrier. Il a soin néanmoins d'en rapporter le principal honneur à Auguste¹, par les leçons et les exemples duquel Drusus a été formé, et s'est rendu digne² de porter la foudre du roi des dieux.

Les Rhétiens repoussés et battus, mais non subjugués, appelèrent à leur secours les Vindéliens leurs voisins. La guerre devenant ainsi plus considérable et le péril plus grand, Auguste crut devoir donner un appui et un collègue à Drusus, et il lui envoya Tibère son frère aîné, qu'il avait retenu jusque-là auprès de lui dans la Gaule. Les deux frères se partagèrent, et étant entrés sur les terres des Barbares par différents endroits, ils forcèrent des châteaux³ placés au haut de rochers inaccessibles, et livrèrent des combats. Tibère gagna même une grande bataille, qui contraignit ces courages fiers⁴, et plus amateurs de la liberté que de la vie, à subir enfin le joug. Pour les accoutumer à le porter en les humanisant, on les tira de leurs montagnes, suivant la pratique dont nous avons déjà vu quelques exemples ; on les établit dans la plaine, et le pays fut pacifié. Deux colonies que l'on y fonda en assurèrent pour jamais la tranquillité, *Drusomagus*⁵ dans le territoire des Rhétiens, et Augusta, aujourd'hui *Ausbourg*, dans celui des Vindéliens. Cette seconde expédition a été encore célébrée par Horace, toujours avec la même attention de faire dominer les louanges d'Auguste sur celles des généraux vainqueurs.

On s'aperçoit assez, et je crains de le faire trop sentir à mes lecteurs, que l'histoire devient sèche, et excite peu d'intérêt, faute de mémoires rédigés par d'habiles mains. Ainsi de tout ce que fit Auguste pendant son séjour dans les Gaules, si l'on excepte quelques ordres donnés par rapport à la guerre contre les Germains, selon que nous le rapporterons dans la suite, tout ce que nous avons à en dire se réduit à l'établissement de plusieurs colonies, qui pour la plupart prirent son nom, qu'elles mêlèrent en différentes manières avec leurs noms anciens. Il en fonda dans l'Espagne, il en fonda dans les Gaules. Il y eut aussi des villes anciennes qui, pour lui témoigner leur affection et leur respect, voulurent porter son nom. *Bibracte*, capitale des Éduens, en est un exemple. Elle changea son ancien nom en celui d'*Augustodunum*, dont nous avons fait Autun.

Les Éduens étaient les plus anciens alliés qu'eussent les Romains parmi les Gaulois. Ce fut apparemment ce motif qui déterminait Auguste à faire de leur capitale le centre des études et comme l'Athènes des Gaules. Il y établit une école et des professeurs d'éloquence et de littérature, afin de procurer aux

¹ HORACE, *Odes*, IV, 4.

² HORACE, *Odes*, IV, 4.

³ HORACE, *Odes*, IV, 14.

⁴ HORACE, *Odes*, IV, 14.

⁵ Memmingen dans la Souabe, selon La Martinière.

esprits des Gaulois le seul avantage qui leur manquât, la culture des lettres et les belles connaissances. Ce prince les aimait, et y était lui-même fort versé. Mais on peut croire que, la politique avait ici son objet. Il savait que le principal fruit des lettres est d'adoucir les mœurs, et de rendre les hommes moins indociles, plus traitables, plus susceptibles des impressions de soumission et d'obéissance. Ses vues lui réussirent. Les Gaulois prirent les mœurs en même temps que les connaissances des Romains. Non-seulement ils demeurèrent tranquilles, mais ils s'affectionnèrent à l'empire, et c'est à quoi contribua beaucoup l'école d'Autun, qui était encore florissante plus de trois siècles après sous Constantin et ses enfants.

Auguste rendit cette année aux habitants de Cyzique la liberté, dont il les avait privés six ans auparavant.

**M. LICINIUS CRASSUS. - CN. CORNELIUS LENTULUS AUGUR. An. R.
738. Av. J.-C. 14.**

Des deux consuls de l'an de Rome 738, Crassus et Lentulus, le premier était petit, fils du fameux Crassus ; l'autre, héritier d'un nom pareillement très-illustre, ne nous est guère connu personnellement que par un morceau de Sénèque, qui n'en donne pas une idée fort avantageuse. Il avait été dans le cas de bien d'autres nobles appauvris par les guerres civiles ; et, sans esprit, sans talent, il ne s'était présenté¹ à Auguste avec aucune autre recommandation que celle d'une ancienne noblesse qui gémissait sous le faix de l'indigence. Auguste le combla de biens ; et comme Lentulus était avare, il fit si bien profiter les largesses de l'empereur, qu'il se vit possesseur², ou, pour parler plus juste, le gardien de quatre cents millions de sesterces³. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il ne se regardait pas comme fort obligé envers Auguste, et qu'ayant une haute opinion de son génie pour l'éloquence, il se plaignait que ce prince lui avait fait plus de tort en l'éloignant de l'étude, que de bien par ses libéralités. Cependant son esprit était si étroit et si stérile, que, tout avare qu'il fût⁴, on aurait encore plutôt tiré de lui, dit Sénèque, de l'argent que des paroles : de façon que, s'il se fût rendu justice, il aurait compte avoir reçu d'Auguste un second bienfait⁵, pour avoir été engagé par lui à renoncer à un travail sur lequel il se serait consumé sans recueillir d'autre fruit que la risée publique. Ses richesses, qu'il avait accumulées avec tant de soin, lui coûtèrent la vie sous Tibère.

Pendant l'année désignée par les noms de ces deux consuls, Rome ne nous offre que deux événements d'une assez médiocre importance.

Dans la nomination des édiles curules on crut qu'il était intervenu quelque vice du côté des auspices. On recommença l'élection suivant l'usage : mais, ce qui n'était jamais arrivé, les mêmes sujets dont la nomination avait été jugée vicieuse, furent élus de nouveau et mis en place. Je ne remarque ce fait que pour servir de preuve qu'on s'éloignait assez aisément des anciennes pratiques, en même temps qu'on paraissait les respecter jusqu'à un certain point.

¹ SÉNÈQUE, *Des bienfaits*, II, 27.

² SÉNÈQUE, *Des bienfaits*, II, 27.

³ Cinquante millions de livres tournois = près de 82.000.000 fr. selon M. Letronne.

⁴ SÉNÈQUE, *Des bienfaits*, II, 27.

⁵ SÉNÈQUE, *Des bienfaits*, II, 27.

Le portique de Paulus, ouvrage magnifique, dont il a été parlé dans l'histoire de la république, fut brûlé cette même année. La fortune des descendants du fondateur ayant beaucoup souffert par les révolutions de l'état, ils ne se trouvèrent pas assez riches pour faire les frais de la reconstruction. Auguste, à la tête de leurs amis, s'en chargea ; et, par une modération tout-à-fait louable, il voulut que l'on conservât au portique reconstruit son ancien nom, sans aucune mention de ceux qui l'avaient relevé.

En Orient Agrippa soutenait la gloire de sa sagesse et de sa valeur. Nous connaissons par Josèphe l'équité et la bonté de ses procédés envers les Juifs ; et c'est un exemple par lequel nous pouvons juger de la conduite qu'il tint à l'égard des autres peuples sujets des Romains ou protégés par eux.

Hérode, qui avec de grands vices avait néanmoins des talents supérieurs, acquit auprès d'Agrippa beaucoup de crédit et de considération. Sur la recommandation de ce prince, le Romain accorda sa protection aux Juifs répandus dans l'Asie-Mineure, à qui les Grecs, par haine pour une nation dont le culte singulier condamnait le leur, suscitaient mille chicanes et mille avanies. Agrippa maintint les Juifs dans la possession des droits de citoyens des villes où ils étaient établis : il défendit qu'on les troublât dans l'exercice de leur religion, ou même qu'on les forçât à comparaître devant les tribunaux dans leurs jours de fête. Il leur assura la liberté de transmettre à Jérusalem les sommes que la piété les engageait d'envoyer à la ville sainte. Il vint lui-même à Jérusalem, où il fut reçu magnifiquement par Hérode, et il y offrit à Dieu un sacrifice solennel.

La valeur guerrière d'Agrippa trouva quelque léger exercice dans les troubles du Bosphore Cimmérien. Un certain Scribonius se disait petit-fils de Mithridate, je ne sais à quel titre, car l'alliance d'un nom romain avec une telle descendance ne se comprend pas aisément. Quoiqu'il en soit, il revendiqua le royaume du Bosphore contre Asandre, qui l'avait usurpé sur Pharnace, comme il a été dit dans l'histoire de la république. Asandre, pour colorer son usurpation, avait épousé une fille de celui qu'il avait détrôné ; et, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, il jouissait tranquillement de son petit état, lorsque les alarmes que lui causa l'entreprise de Scribonius le forcèrent de se donner la mort. Polémon, roi de Pont, se disposa, par ordre d'Agrippa, à attaquer Scribonius ; mais il n'eut pas besoin de faire la guerre contre lui, parce que les peuples du Bosphore s'en étaient défaits eux-mêmes. Ils demeurèrent pourtant en armes, dans la crainte de devenir les sujets de Polémon. Agrippa vint à Sinope, d'où la terreur de son nom et de la puissance romaine agit si efficacement sur les peuples du Bosphore, qu'ils n'osèrent plus tenter aucune résistance. Ils se soumirent ; et Agrippa, ayant fait épouser à Polémon la veuve d'Asandre, donna le Bosphore à ce prince, en considération de son mariage avec l'héritière de Mithridate et de Pharnace.

Il suivit sa pratique modeste de ne point écrire au sénat pour lui rendre compte de cet exploit, mais à Auguste, qui lui fit décerner le triomphe. Agrippa, constant dans ses principes, refusa cet honneur ; et son exemple passa en loi. Depuis cette époque les généraux romains ne reçurent plus que les ornements de triomphateur, c'est-à-dire la tunique ornée de palmes en broderie, la robe de pourpre aussi brodée, la couronne d'or et le sceptre : pour ce qui est de la pompe même du triomphe, elle fut réservée aux empereurs et à leurs enfants.

Tibère, que sa naissance et la qualité de beau-fils d'Auguste appelaient de plein droit au consulat, l'avait même mérité par ses services. Il y fut nommé pour l'année suivante ; et il le géra avec Varus, que son désastre en Germanie a rendu dans la suite trop célèbre.

Ce fut sous ces consuls qu'Auguste revint à Rome, laissant Drusus dans les Gaules pour y achever le cens ou dénombrement, et réprimer les courses des Germains.

On se souvient comment Horace exprimait les regrets publics sur l'absence d'Auguste. A son retour tout se passa sur le modèle de ce que nous avons déjà vu arriver en pareil cas : l'effusion de joie de la part du sénat et du peuple ; réserve et modestie de la part de l'empereur. Le sénat avait ordonné que, pour remercier les dieux du retour du prince, on dressât un autel dans le lieu destiné aux assemblées de la compagnie ; et que le jour de son entrée fut un jour de grâce pour les criminels qui s'adresseraient à lui. Auguste refusa ces honneurs immodérés, et il voulut même, suivant sa coutume, entrer de nuit dans la ville pour éviter le concours de tous les ordres qui se préparaient à sortir au-devant de lui. Le lendemain il reçut dans son palais les respects de la multitude ; après quoi il monta au Capitole, et fit hommage à Jupiter des lauriers dont ses faisceaux étaient couronnés. De là il se transporta au sénat, pour y rendre compte, ainsi que l'avaient pratiqué les anciens généraux romains, de la manière dont il avait administré les affaires publiques dans la province. Seulement, comme il était enrhumé, au lieu de parler de lui-même, il fit lire par son questeur le mémoire qui avait été dressé par son ordre.

L'affaiblissement de la puissance du sénat refroidissait beaucoup l'ardeur que l'on avait eue autrefois pour y entrer. Des fils et petits-fils de sénateurs, voyant qu'ils ne succédaient qu'au titre et non au crédit de leurs pères, se dégoûtaient d'un honneur auparavant si recherché : ou ils ne se présentaient point pour être admis dans le sénat, ou même ils s'en retiraient, alléguant les uns le défaut de facultés, les autres des infirmités prétendues.

Auguste, qui avait à cœur de conserver un extérieur de dignité dans cette première compagnie de la république, ne crut pas devoir souffrir qu'elle se dépeuplât de noms anciens pour se remplir d'hommes nouveaux, qui en soutiendraient mal la splendeur. Il voulut s'instruire par lui-même de la légitimité des causes qui en éloignaient plusieurs ; et pour cela il passa en revue tous les sénateurs, examinant par ses yeux l'état de ceux qui s'excusaient sur leur mauvaise santé ; exigeant de ceux qui prétendaient n'être pas suffisamment riches, une déclaration de leurs biens, affirmée par eux véritable, et certifiée par des témoins qui prêtassent aussi serment de dire la vérité. Il retint ainsi un grand nombre de sujets dans le sénat, suppléant par ses libéralités à l'indigence, lorsqu'elle était séparée du vice, et n'admettant pour valable excuse que les infirmités ou les défauts corporels.

Il faisait profession d'honorer la noblesse ; et, après les dieux¹ le premier objet de sa vénération étaient ces hommes excellents, qui par leur vertu avaient élevé Rome, de si petits et si faibles commencements, au faite de la grandeur. En conséquence il rétablit les monuments destinés à perpétuer la mémoire de chacun d'eux, en y conservant leurs noms, comme je l'ai déjà remarqué, et les inscriptions anciennes ; et il consacra les statues de tous les grands capitaines romains dans les deux portiques qui accompagnaient la place publique qu'il fit construire. Cette dernière idée était belle, et le but que s'y proposait le prince

¹ SUÉTONE, *Auguste*, c. 31.

avait encore quelque chose de plus noble. Il publia une déclaration¹, dans laquelle il protestait qu'en rassemblant en un même lieu les images de tous les grands hommes que Rome avait eus, il avait prétendu offrir aux citoyens des modèles sur lesquels lui et ses successeurs fussent examinés et jugés. Pompée ne fut pas excepté de cet hommage rendu par Auguste à la vertu. Il ne trouva pas convenable de laisser dans la salle d'assemblée du sénat, où César avait été tue, la statue de son rival ; mais il se crut encore moins permis de la détruire, et il la plaça sous une arcade de marbre, vis-à-vis du théâtre que Pompée lui-même avait bâti.

Ce caractère de modération et de raison dominait dans tous les procédés de ce prince. En recommandant ses enfants au peuple, il ne manqua jamais d'ajouter cette condition, *supposé qu'ils le méritent*. Il trouvait mauvais que par des honneurs précoces on enflât le cœur de son fils adoptif Caius César, alors enfant, mais qui montrait déjà beaucoup de hauteur. Tibère, l'ayant fait asseoir à côté de lui dans les jeux qu'il donna pour célébrer le retour d'Auguste, en reçut une réprimande, aussi bien que le peuple entier, qui s'était levé pour saluer Caius, et qui l'avait flatté par des applaudissements redoublés.

Dans le sénat il souffrait non-seulement que l'on ne suivit pas son avis, mais qu'on le combattit avec force ; et il ne s'offensa pas de s'entendre dire, en certaines occasions, qu'il devait être permis à des sénateurs d'opiner librement sur les affaires de la république.

Il reçut avec une douceur infinie la représentation que lui fit un chevalier romain, contre lequel il avait avancé des reproches mal fondés. Il l'accusait d'avoir diminué son bien, et le chevalier lui prouva qu'il l'avait augmenté. L'empereur se rejeta sur autre chose, et alléguait au chevalier qu'il contrevenait aux lois en vivant dans le célibat. Celui-ci répondit qu'il était marié et avait trois enfants ; et il ajouta tout de suite : *Une autre fois, César, quand vous voudrez faire des informations sur ce qui regarde d'honnêtes gens, chargez-en d'honnêtes gens*². Auguste sentit son tort, et garda le silence.

Sisenna, à qui l'on reprochait en plein sénat la mauvaise conduite de sa femme, ne craignit point d'adresser la parole à Auguste, et de lui dire que c'était de son consentement et par son conseil qu'il l'avait épousée. L'empereur fut piqué ; et, comme il était sujet à la colère, il sentit s'élever en lui un mouvement d'indignation, dont il craignit de n'être pas le maître. Il se leva de sa place, sortit de l'assemblée, et y rentra quelques moments après, aimant mieux, comme il l'avoua à ses amis, commettre une espèce d'indécence, que de s'exposer à se laisser importer par colère à quelque excès.

On voit qu'il avait bien profité de la leçon que lui avait donnée Athénodore de Tarse. Ce philosophe prenant congé de lui, l'empereur le pria de lui laisser en partant quelque avis utile pour sa conduite. *César, lui dit Athénodore, lorsque vous éprouverez quelque mouvement de colère, récitez les vingt-quatre lettres de l'alphabet avant que de parler ou d'agir*. Auguste reçut très-bien ce conseil. Il prit par la main le philosophe : *Restez auprès de moi*, lui dit-il, *j'ai encore besoin de vous*.

Personne n'ignore le trait célèbre de Mécène, qui le voyant prêt à condamner plusieurs personnes, et ne pouvant pénétrer jusqu'à lui, écrivit sur ses tablettes

¹ SUÉTONE, *Auguste*, c. 31.

² MACROBE, *Saturnales*, II, 4.

ces deux mots : *Surge, carnifex. Lève-toi, bourreau*, et les lui jeta. Auguste, rappelé à lui-même par une représentation si forte, rompit l'audience, et quitta tout avec une docilité plus admirable encore que la liberté de son ami.

Modéré et patient en ce qui le touchait lui-même, Auguste se conduisit par de semblables principes en ce qui regardait les personnes qu'il aimait. Un accusé était soutenu par le crédit de Mécène et d'Appuleius, l'un ministre, l'autre parent de l'empereur. L'accusateur ayant invectivé sans aucun ménagement contre les protecteurs de celui qu'il poursuivait, Auguste, qui en fut informé, vint à l'audience. Il s'assit, et dit simplement qu'il n'approuvait pas que l'on maltraitât ses amis et ses parents : après quoi il se retira.

A ces différents traits d'une douceur si aimable reconnaît-on celui qui avait dans sa jeunesse versé des flots de sang, et qui s'était distingué par sa cruauté entre les plus cruels de tous les hommes ? Le changement d'Auguste est un fait des plus singuliers que nous offre l'histoire de tous les temps. Il n'est pas difficile d'y trouver des exemples d'heureux naturels que la bonne fortune, et surtout la souveraine puissance, aient gâtés : de mauvais qu'elle ait corrigés, c'est ce qui est infiniment rare.

Croirons-nous même que le changement qui paraît dans Auguste ait été réel, intime, et soit parti d'un amour sincère pour la vertu ? Son caractère fin, rusé, foncièrement hypocrite, répand des soupçons légitimes sur les apparences de vertu qu'il montra dans sa conduite. Je trouve un point fixe, qui réunit ses vertus et ses vices : c'est l'ambition de dominer. Pour y parvenir, les crimes lui étaient nécessaires, et il les commit : pour en jouir lorsqu'il y fut parvenu, la vertu lui devint utile, et il la pratiqua.

Au reste, s'il n'eut pas une bonté qui le perfectionnât lui-même, il fut bon pour les autres : et son exemple, depuis qu'il fut maître de l'empire, peut-être proposé hardiment à tous les princes de l'univers.

La place de grand-pontife étant enfin devenue vacante par la mort de Lepidus, sous les consuls Tibère et Varus, Auguste joignit ce titre à tous ceux dont il était déjà revêtu, et la puissance sacrée à la puissance civile et militaire. Il se servit de sa nouvelle autorité pour soustraire au peuple les aliments des superstitions qui pouvaient remuer les esprits. On fit par son ordre une recherche exacte de tous les livres de divination et de prétendus oracles qui couraient par les mains des citoyens, et on en ramassa plus de deux mille, qui furent brûlés. Il y eut même défense à tout particulier de garder aucun livre de cette espèce au-delà d'un certain nombre de jours. Ceux qui s'en trouvaient possesseurs devaient les porter au prêteur de la ville pour être soumis à l'examen et au jugement du collège des Quinze. Les seuls livres Sibyllins furent conservés ; encore avec choix et discernement. Et comme les exemplaires en étaient gâtés par vétusté, Auguste voulut que les prêtres qui en avaient la garde les transcrivissent de leur propre main, pour n'en point communiquer la connaissance à des profanes. Ces nouvelles copies furent enfermées par son ordre dans des armoires dorées, qu'il plaça sous la statue d'Apollon.

Nous avons déjà observé qu'Auguste était bien aise que les premiers citoyens se signalassent par de belles dépenses qui eussent pour objet l'utilité ou la décoration publiques. Balbus célébra cette année la dédicace d'un théâtre qu'il avait construit à ses frais, et qui porta son nom. Il en retira non-seulement des applaudissements populaires, mais l'honneur que lui déféra Tibère, alors consul, d'opiner le premier dans le sénat. Les estimateurs judicieux loueront pourtant

davantage un autre monument de la magnificence de Balbus. Il était de Cadix, et il bâtit à ses compatriotes une nouvelle ville près de l'ancienne, qui était fort petite, et un arsenal de mer en terre ferme vis-à-vis de l'île où la ville est située. Il ne pouvait faire un plus noble usage des richesses immenses que lui et son oncle avaient acquises en s'attachant à la maison des Césars.

Agrippa étant revenu des provinces de l'Orient à Rome, y reçut une nouvelle preuve de l'estime et de la bienveillance d'Auguste, qui lui prorogea la puissance tribunitienne pour cinq ans. La grandeur et la haute fortune d'Agrippa semblaient ainsi s'affermir de plus en plus. Mais ce fut un bien de courte durée. Il touchait au terme de ses prospérités et de sa vie. Car ayant été envoyé sur-le-champ contre les Pannoniens¹, qui faisaient quelques mouvements, et ayant pacifié le pays par sa seule présence, à son retour en Italie il fut attaqué en Campanie d'une maladie qui l'emporta en très-peu de temps. Il mourut sous le consulat de Messala Barbatus et de Sulpicius Quirinius.

**M. VALERIUS MESSALA BARBATUS. - P. SULPICIUS QUIRINIUS. An.
R. 740. Av. J.-C. 12.**

Auguste, à la première nouvelle qu'il reçut de la maladie d'Agrippa, partit de Rome pour se rendre auprès de lui. Mais il apprit sa mort en chemin. Ainsi tout ce qu'il put faire pour un ami si fidèle et à qui il devait tant, ce fut d'honorer sa mémoire par de magnifiques funérailles, dans lesquelles il prononça lui-même son éloge : et comme il l'avait étroitement uni vivant à sa personne et à sa famille, il voulut aussi qu'après sa mort Agrippa n'eut pas d'autre tombeau que le sien.

Agrippa fut incontestablement le plus grand homme de son siècle, grand dans la guerre, grand dans la paix. Il s'est illustré également dans les combats sur mer et sur terre. Ce fut lui qui vainquit Sex. Pompée : il eut la principale part au gain de la bataille d'Actium. La Gaule, l'Espagne, l'Orient, les pays voisins du Rhin et du Danube le virent toujours heureux et triomphant. Il ne lui a manqué que des historiens habiles qui exposassent avec intelligence tout le détail de ses exploits et de sa conduite militaire. Dans la paix, toujours tendant au bien public, plein de vues nobles et élevées, il s'est immortalisé par des ouvrages qui surpassent tout ce qu'à jamais fait aucun particulier. Capable de tenir le premier rang dans une république, il occupa le second sous Auguste, dont il devint, par la seule recommandation de son mérite, le gendre, le collègue et le successeur désigné.

Leur amitié constante était un égal honneur à l'un et à l'autre. Agrippa cultiva la faveur du prince sans bassesse, et Auguste éleva son ami presque au niveau de lui-même, sans aucune défiance. Un seul nuage obscurcit pendant quelque temps cette union si parfaite : encore peut-on dire qu'ils étaient excusables tous deux. Il n'est pas étonnant qu'Auguste préférât son neveu à son ami : et Agrippa, dans un gouvernement naissant et dont la succession n'était pas encore établie, n'avait pas tort de céder avec quelque peine le rang dont il était en possession.

Ami du prince, Agrippa se fit pareillement aimer du peuple, mais par les bonnes voies, sans faste, sans desseins ambitieux. Il ne chercha à s'acquérir la faveur des citoyens que pour établir et assurer l'autorité du prince ; et il ne se servit de son crédit auprès du prince que pour procurer le bonheur des citoyens. En

¹ La Hongrie aujourd'hui répond en grande partie à l'ancienne Pannonie.

mourant, pour dernier témoignage de sa magnificence, il légua au peuple des jardins et des bains, qui furent appelés de son nom, et dont l'usage devait être gratuit. Du reste, il paraît qu'Auguste fut son principal héritier, et qu'il recueillit de sa succession en particulier la Chersonèse sur l'Hellespont, qui appartenait à Agrippa, on ne sait pas à quel titre.

Quelque regret qu'eut Auguste de la perte à un tel ami, il soutint ce malheur avec courage. La douleur était universelle ; et certaines réjouissances publiques, dont le temps était fixé, se trouvant suivre de près les funérailles d'Agrippa, les sénateurs ne voulaient point célébrer ces fêtes, ni assister aux jeux et aux spectacles qui en faisaient partie. Auguste alla lui-même présider à des combats de gladiateurs, et fit ainsi rentrer toutes choses dans l'ordre accoutumé.

Agrippa eut six enfants de deux femmes. D'Attica, fille d'Atticus, il eut Vipsania, qui fut mariée à Tibère, et devint mère de Drusus, fils unique de cet empereur. De Julie, fille d'Auguste, Agrippa eut trois fils, Caius et Lucius César, et Agrippa, qui, étant né après la mort de son père, fut nommé par cette raison Agrippa Posthume : deux filles, Julie, qui imita les dérèglements de sa mère, et Agrippine, femme de Germanicus, la seule des enfants d'Agrippa qui ait soutenu la gloire de son père.

Tibère de- La mort d'Agrippa éleva Tibère d'un degré, et l'approcha de plus près d'Auguste, dont il devint le gendre. Ce ne fut point par inclination que ce prince se résolut à faire entrer Tibère dans sa famille, en lui donnant sa fille en mariage. Il paraît qu'il ne l'aimait point, et que la profonde dissimulation de son beau-fils n'avait pu faire illusion à ses yeux pénétrants. Il délibéra longtemps : il pensa à d'autres partis, et même à des chevaliers romains, particulièrement à Proculeius, dont il a été parlé ailleurs plus d'une fois. Mais Auguste avait besoin d'un second, qui le soulageât d'une partie du faix du gouvernement, spécialement en ce qui regardait les guerres contre les barbares. Drusus était chargé de celle contre les Germains, où il acquérait beaucoup de gloire, comme nous le dirons bientôt. En même temps les Pannoniens, ayant appris la mort d'Agrippa, commençaient à remuer de nouveau.

Dans de telles circonstances, et les petits-fils d'Auguste, devenus ses fils par adoption, étant encore en bas âge, ce fut la nécessité, plutôt qu'un choix libre, qui détermina Auguste à faire de Tibère son gendre et son appui. Tibère de son côté aimait Vipsania sa femme, qui même était actuellement grosse ; et il était trop bien instruit de la mauvaise conduite de Julie, puisqu'elle avait fait des avances vers lui. L'ambition néanmoins l'emporta sur tout autre sentiment. Il répudia une femme chérie pour en prendre une qui n'était digne que de son mépris et de sa haine, mais qui lui frayait le chemin à l'empire.

Aussitôt après son mariage, il eut ordre de partir pour la Pannonie. Il la réduisit aisément au devoir avec le secours des Scordisques, peuple voisin des Pannoniens, et qui leur ressemblait pour l'armure et la façon de se battre. Il ôta les armes aux vaincus, et il vendit la plus grande partie de leur jeunesse pour être emmenée dans des pays éloignés. En considération de ces exploits, le sénat voulait décerner le triomphe à Tibère. Auguste fut plus réservé, et ne lui accorda que les ornements de triomphateur. Tibère, selon le témoignage de quelques écrivains cités par Suétone, est le premier à qui ait été déferée cette nouvelle espèce de décoration, substituée par les empereurs au triomphe.

L'honneur des lettres m'engage à observer ici que C. Valgius, poète illustre, célébré par Horace et par Tibulle, fut consul subrogé dans l'année qui eut pour consuls ordinaires Messala Barbatius et Quirinius.

LIVRE DEUXIÈME

§ I. Description de la Germanie.

GUERRE CONTRE LES GERMAINS. An. R. 740. Av. J.-C. 12.

J'ai déjà plus d'une fois fait mention de la guerre qu'Auguste soutint contre les Germains. Mais comme jusqu'ici elle ne nous aurait jamais fourni que peu de faits, j'ai attendu, pour la traiter, qu'elle devint plus intéressante. L'année 740 de Rome est le commencement des exploits par lesquels Drusus y mérita la gloire et le titre d'un des plus grands capitaines du siècle d'Auguste. La matière serait riche, si elle eut trouvé des historiens capables d'en soutenir le poids, ou du moins si ceux qui l'avaient traitée dignement fussent venus jusqu'à nous. Avant que de recueillir et de mettre sous les yeux du lecteur le peu que nous en savons, je crois qu'il est à propos de placer ici une courte description de la Germanie, des peuples qui l'habitaient, et de leurs anciennes mœurs. Tacite, qui en a fait un traité exprès, sera mon principal guide. César ne nous a pas donné de si grands détails ; et il ne le pouvait pas. Cette vaste région, où il est entre le premier des Romains, et dans laquelle il n'a pas pénétré fort avant, était bien moins connue de son temps que du temps de Tacite.

La Germanie n'avait pas chez les anciens les mêmes bornes qu'a aujourd'hui d'Allemagne. Elle était séparée de la Gaule par le Rhin, de la Rhétie et de la Pannonie par le Danube, des Sarmates à l'orient par la Vistule. Du côté du nord Tacite en porte l'étendue aussi loin qu'allaient alors les connaissances géographiques des Romains vers cette extrémité du monde, et il y comprend les contrées que nos géographes désignent par le nom de Scandinavie. Cette immense étendue de pays contenait un grand nombre de peuples, dont quelques-uns des plus célèbres seront indiqués dans la suite avec leurs caractères les plus remarquables. Je commence par présenter le tableau de toute la nation en général.

Le nom de *Germanis* n'était pas le nom ancien et primordial de ces peuples. Il leur fut donné par les Gaulois voisins de la rive gauche du Rhin, qui, ayant éprouvé leur valeur, exprimèrent par cette dénomination la terreur dont les avaient frappés ces *hommes de guerre*. Car telle est la signification du mot *Germanis*¹. Les vainqueurs adoptèrent un nom qui leur était glorieux ; et les Romains, l'ayant appris des Gaulois, l'ont rendu célèbre et perpétué pendant plusieurs siècles.

Sur leur origine les Germains débitaient des fables consignées dans des chansons anciennes, seuls monuments historiques qu'aient connus les barbares de tous les pays et tous les temps. Je ne m'y arrêterai point. J'observerai seulement que, dans une si grande variété de peuples, l'unité d'origine était marquée par des traits communs à toute la nation, et qui la distinguaient des autres ; et cela non-seulement en ce qui regarde les inclinations et la manière de vivre, mais dans ce qui appartient à la forme extérieure et aux corps.

¹ *German* est composé de *Gerra*, et de *man*. *Gerra* ou *guerra* est un mot celtique, que nous avons conservé ; et *man* veut dire *homme* en allemand.

Les Germains avaient les yeux bleus et le regard terrible ; les cheveux longs et d'un blond ardent ; de grands corps, pleins de vigueur pour les actions de peu de durée, mais incapables de soutenir la fatigue, endurcis contre le froid par la rigueur de leur climat, accoutumés à souffrir la faim par la stérilité de leur terroir, plutôt néanmoins inculte qu'ingrat, aisés à abattre par la soif et par les chaleurs. Et cette ressemblance se conservait en tous, parce que leur sang était pur et sans mélange. Redoutables dans la guerre, habitant une terre pauvre et triste, ils n'avaient rien qui invitât les étrangers à venir commercer avec eux, et encore moins à vouloir prendre au milieu d'eux des établissements¹ : et eux-mêmes, peu curieux de s'enrichir ou de s'étendre, ils demeuraient communément renfermés dans l'enceinte de leur patrie.

Tous ils aimaient la guerre, et ils l'aimaient pour elle-même. Ils n'y cherchaient ni les richesses, qu'ils ne connaissaient point, ni l'étendue d'une ample domination, puisqu'ils mettaient leur gloire à voir autour d'eux de vastes solitudes : témoignage, selon leur façon de penser, de leur supériorité sur les peuples qu'ils en avaient chassés, et précaution utile pour se mettre à couvert des incursions subites des nations ennemies. Le mouvement et l'action, l'attrait de la gloire, c'était par ces endroits que la guerre leur plaisait.

Il y avait entre les Gaulois et les Germains une émulation sur cet article aussi ancienne que les deux nations : et César observe que dans les temps les plus reculés les Gaulois avaient eu l'avantage, puisque leurs colonies s'enfoncèrent dans la Germanie, et s'y emparèrent à main armée de plusieurs contrées, dont elles retinrent la possession. Dans la suite, les Gaulois, amollis par le commerce avec les Romains, par les richesses et par les délices, devinrent inférieurs aux Germains, en qui une vie dure, pauvre et laborieuse, entretenait la force des corps et la fierté des courages. De là les conquêtes des Germains sur la rive gauche du Rhin ; mais ils ne pénétrèrent pas dans le cœur de la Gaule, arrêtés et repoussés par les armes romaines. Ils se maintinrent seulement sur la lisière, qu'ils remplirent tellement, que tout ce pays, depuis Bâle jusqu'à l'embouchure du Rhin, fut appelé Germanie, et divisé par Auguste en deux provinces de ce nom.

Leur passion était si vive pour la guerre, que s'il arrivait qu'un peuple demeurât trop longtemps en paix, la jeunesse de ce canton, pleine d'impatience, incapable de soutenir le repos, et avide de se signaler dans les hasards, allait chercher la guerre chez l'étranger, ou se tenait en haleine par des courses sur les terres voisines. Car les brigandages, exercés hors des confins du propre territoire, n'avaient chez eux rien de honteux, et passaient au contraire pour un moyen utile et honorable d'occuper la jeunesse, et de bannir l'indolence et l'inaction.

Cette fière nation ne connaissait point d'autre emploi que la guerre et les armes. La chasse même ne la touchait que médiocrement². Pour ce qui est de l'agriculture, c'était, à leur jugement, une profession ignoble, et dont la nécessité seule faisait tout le prix. Ils regardaient comme une honte d'acheter par leurs

¹ Tout ceci doit se prendre moralement, et sans préjudice des conquêtes de quelques essaims de Gaulois en Germanie, et des courses des Cimbres.

² Je suis Tacite. César (*de B. G.*, VI, 21) fait aller de pair le goût des Germains pour la guerre et pour la chasse. *Vita omnis in venationibus atque in studiis rei militaris consistit.* On peut concilier ces différents témoignages en supposant que César parle surtout de la jeunesse, et Tacite des hommes faits principalement.

sueurs ce qu'ils pouvaient acquérir par leur sang¹. Ainsi lorsqu'ils n'avaient point de guerre, ils tombaient dans une oisiveté totale. Boire, manger, dormir, faisait toute leur occupation. Les soins nécessaires du ménage étaient abandonnés aux femmes, aux vieillards, et à tout ce qu'il y avait de plus faible dans la maison. Les plus vaillants hommes et les plus robustes ne trouvaient digne d'eux que de n'avoir rien à faire. Bizarrerie singulière, dit Tacite², dans le caractère de ces peuples ennemis du repos, et amateurs de la fainéantise.

Dans la paix la plus profonde, ils ne quittaient point les armes. Affaires publiques, affaires particulières, ils les traitaient toujours armés. La première fois que l'on armait un jeune homme, c'était en cérémonie, et par les suffrages de tout le canton. Dans une assemblée générale, quelqu'un des chefs, ou le père, ou un proche parent le présentait, et du consentement de l'assistance il lui donnait le bouclier et la lance. Cette cérémonie répondait chez eux à ce que pratiquaient les Romains pour la robe virile ; elle était le premier degré par lequel un jeune homme entrait dans la carrière de l'honneur : jusque-là il appartenait à sa famille ; alors il devenait membre de l'état.

Ceux qu'une ancienne noblesse, ou les grands services de leurs pères, rendaient plus recommandables, tenaient tout d'un coup dès leurs premières années le rang de chefs et de princes dans le canton où ils étaient nés. Les autres jeunes gens s'attachaient à quelque brave et illustre guerrier, et lui formaient un cortège. Il n'y avait nul déshonneur à se mettre ainsi à la suite d'un grand, et à faire en quelque façon partie de sa maison. Ce cortège était une troupe militaire, où l'on distinguait les grades, qui étaient assignés par le chef selon l'estime qu'il faisait de chacun : puissant motif d'émulation pour cette jeunesse, de même que les différents chefs de bandes se disputaient entre eux à qui aurait le cortège le plus leste et le plus nombreux. C'était là leur gloire, c'était là leur force. Rien de plus ambitionné parmi eux que de se voir environnés d'une jeunesse brillante, qui leur servait d'illustration dans la paix, et d'appui dans la guerre. L'éclat qui leur en revenait se répandait jusque chez les nations voisines, de la part desquelles il leur attirait des ambassades, des présents, et suffisait quelquefois, par la seule terreur dont il frappait tous les environs, à terminer des guerres à leur avantage.

Cette brave jeunesse avait réellement de quoi faire redouter celui qui la commandait. Car dans les combats, s'il était honteux au chef de se laisser vaincre en valeur par ses ennemis, il était pareillement honteux à ceux qui composaient son cortège de ne pas égaler sa valeur. Surtout se retirer vivants d'une action où le chef eût laissé la vie, c'était un opprobre éternel pour ceux qui s'étaient attachés à lui. Le premier et le principal article de leur engagement les obligeait à le défendre, à le sauver des dangers, à lui faire honneur de leurs belles actions. Les chefs combattaient pour la victoire, la jeunesse combattait pour son³ chef.

Tout ce cortège vivait aux dépens de celui qu'il servait, et trouvait chez lui une table sans nulle délicatesse, mais couverte abondamment. C'étaient déjà des frais considérables. Mais il fallait de plus qu'il récompensât la bravoure des siens,

¹ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 14.

² TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 15.

³ Cette espèce d'enrôlement et de dévouement était usité chez toutes les nations celtiques. Les Espagnols le pratiquaient, et nous en avons fait mention dans *l'Histoire de la République*, à l'action de Sertorius, t. X, p. 387.

qu'il signalât la magnificence par des dons extraordinaires. Pour cela la guerre était sa principale ressource. Il avait besoin de trouver dans les expéditions continuelles, dans les courses, dans les pillages, de quoi suffire à une si grande dépense. Il y était encore aidé par les contributions volontaires des peuples de son canton, qui lui faisaient des présents de bestiaux et de grains : hommage aussi utile qu'honorable pour celui qui le recevait. Mais¹ les dons les plus glorieux et les plus touchants étaient ceux qui venaient quelquefois de la part des nations voisines, comme je viens de le dire, aux chefs d'un mérite distingué, et d'un nom répandu au loin dans la contrée. Ces dons, que leur procurait l'estime et l'admiration de leur valeur, consistaient en chevaux de bataille, grandes et belles armures, harnois hausse-cols. Nous leur avons appris dans ces derniers temps, dit Tacite, à recevoir aussi de l'argent.

Tout le mérite guerrier des Germains consistait dans leur bravoure. Il ne fallait chercher parmi eux ni discipline, ni science militaire, ni armure bien entendue. Quelle pouvait être la discipline d'une armée, dont les Généraux n'avaient le pouvoir d'infliger aucun châtement ? Leur exemple plutôt que l'autorité du commandement les faisait suivre de leurs soldats. S'ils signalaient leur vaillance, s'ils se montraient à la tête des rangs dans le plus chaud de la mêlée, l'admiration attirait l'obéissance. Mais il ne leur était permis ni de punir de mort, ni de mettre dans les chaînes ou de faire frapper de coups aucun soldat. Les seuls Prêtres avaient ce droit. Encore ne fallait-il pas qu'ils présentassent les rigueurs dont ils usaient, sous l'idée de supplices, ni qu'ils parussent agir par l'ordre du Général. Cette nation infiniment jalouse de sa liberté, ne voulait obéir qu'à ses Dieux. Les Prêtres pour punir un coupable s'autorisaient d'une prétendue inspiration divine, et prétextaient les ordres du Dieu qui préside à la guerre et aux combats.

La méthode suivant laquelle ils formaient les différents corps dont se composaient leurs armées, fournissait à leur valeur naturelle de puissants encouragements : mais je doute qu'elle fût favorable à la discipline. Ils n'étaient point enrégimentés par des Officiers Généraux, qui distribuassent les soldats selon les besoins du service. Tous ceux d'une même famille, d'une même parenté, s'assemblaient en compagnies, en escadrons, en bataillons : leurs femmes et leurs enfants les accompagnaient à la guerre. Les cris des unes, les pleurs des autres, entendus des combattants, les soutenaient dans les périls. C'étaient là pour eux les témoins les plus respectables, les panégyristes les plus flatteurs. Ils allaient présenter à leurs épouses, à leurs mères, les blessures qu'ils avaient reçues, et celles-ci ne craignaient point de compter ces blessures, de les sucer. Elles leur portaient des rafraîchissements au combat ; elles les animaient par leurs exhortations. Souvent on les a vues relever le courage des troupes déjà consternées, et les faire retourner à l'ennemi par des prières tendres et pressantes, par leur fermeté à se présenter devant les fuyards pour les arrêter, ou par les reproches qu'elles leur faisaient sur la captivité à laquelle elles allaient être exposées, et dont elles leur mettaient l'image sous les yeux. On se rappelle ici ce que firent en ce genre les femmes des Teutons et des Cimbres, et comment dans leur affreux désastre elles portèrent le courage jusqu'à la fureur.

Tout cela était fort propre à faire de généreux combattants, mais non des soldats bien disciplinés. Ces associations par familles peuvent être regardées comme autant de corps à part, qui partageaient l'intérêt, qui mettaient obstacle au

¹ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 15.

concert. Chaque chef de bande avait une autorité inhérente à sa personne, et qui ne tirait point sa source de celle du commandant-général ; assemblage fortuit, dont les pièces composaient chacune un tout.

J'ai dit que les Germains n'avaient nulle science militaire. Cette science dépend de réflexions si profondes et du concours d'un si grand nombre d'arts, que des barbares n'en furent jamais capables.

Pour ce qui est de leur armure, elle était très-simple. Peu d'entre eux avaient des épées ou de longues piques. Ils ne se servaient communément que de javelines, dont le nom germanique *framea* a passé dans la langue latine. Le fer en était court et étroit ; et elles avaient deux usages : ils les lançaient au loin, et ils les employaient aussi à combattre de près. La cavalerie n'avait point d'autre arme offensive. Les fantassins y joignaient des traits, qu'ils poussaient avec roideur à une distance prodigieuse. En fait d'armes défensives, ils connaissaient presque uniquement le bouclier. L'usage du casque et de la cuirasse était très-rare parmi eux. Ils combattaient la plupart à demi nus, ou couverts seulement d'une légère casaque. Leurs enseignes étaient des images de bêtes, consacrées dans leurs bois, d'où ils les tiraient pour aller au combat.

Leurs chevaux n'avaient rien de remarquable ni pour la beauté, ni pour la vitesse, mais ils supportaient parfaitement la fatigue, à laquelle on les accoutumait par un continuel exercice. On ne les dressait point au manège. Les Germains ne savaient que les pousser en avant, ou leur faire prendre un tour à droite, de façon que se suivant tous les uns les autres ils se rangeaient en cercle. Ils les montaient à cru, et jugeaient l'usage des selles si mou, si lâche, si honteux, qu'ils méprisaient souverainement les cavaliers qui s'en servaient, et ne craignaient point de les attaquer, quelque supérieurs en nombre qu'ils les trouvaient. Dans les combats ils mettaient souvent pied à terre, s'éloignant de leurs chevaux, qu'ils avaient habitués à demeurer en place, et venant les rejoindre lorsque le besoin le demandait. Cette manière de se battre n'était pas savante. En général, l'infanterie faisait la principale force de leurs armées : c'est pourquoi ils mêlaient des gens de pied parmi leur cavalerie ; pratique mentionnée et louée par César, comme j'ai eu lieu de le faire observer ailleurs.

En allant au combat, ils échauffaient leur courage par des chansons, qui contenaient les éloges de leurs anciens héros, et des exhortations à les imiter. Ce chant était en même temps pour eux un présage du succès de la bataille. Car selon la grandeur et la nature du son qui résultait du mélange de leurs voix, ils concevaient des craintes ou d'heureuses espérances. On croira aisément qu'ils n'y mettaient pas beaucoup d'harmonie. Un son rude, un murmure rauque, grossi encore et enflé par la répercussion de leurs boucliers, qu'ils plaçaient à ce dessein devant leur bouche, voilà ce qui charmait leurs oreilles, et leur annonçait la victoire.

Quelques braves que fussent les Germains, ils ne se piquaient point de garder leurs rangs, ni de se tenir fermes dans leurs postes. Reculer, pourvu qu'ils revinssent à la charge, ce n'était pas chez eux une honte, mais un acte d'intelligence et d'habileté. Il ne fallait pourtant pas laisser son bouclier au pouvoir de l'ennemi. C'était pour eux, aussi bien que parmi toutes les nations anciennes, la plus grande des infamies. Ceux à qui il était arrivé un pareil déshonneur ne pouvaient plus être admis ni aux cérémonies de religion, ni à aucune assemblée ; et plusieurs en ce cas ont mis fin à leur ignominie par une mort volontaire.

Tels étaient les Germains en tout ce qui regarde la guerre, et c'est par cet endroit que j'ai commencé leur tableau, parce que la guerre était leur passion, leur état, et le trait le plus marqué de leur caractère.

Leur religion était bien grossière et bien informe. Ils n'en avaient même presque aucune selon César, et ils ne connaissaient point d'autres dieux que ceux qu'ils voyaient, le Soleil, le Feu, la Lune, sans leur offrir des sacrifices, sans prêtres qui leur fussent consacrés. Il paraît que César n'était pas exactement informé sur ce point : et ce qui l'a peut-être induit en erreur, c'est que réellement les Germains n'avaient point de temples. Persuadés, comme les Perses, que c'est avilir la majesté divine que de la renfermer dans l'enceinte d'un édifice et sous un toit, ou de lui donner une figure humaine, ils exerçaient leurs cérémonies de religion dans le plus épais de leurs forêts. Le silence et l'ombre des bois leur formaient des sanctuaires, qui les pénétraient d'une religieuse frayeur, et où leur respect était d'autant plus grand, que leurs yeux n'étaient frappés d'aucun objet visible.

Mais outre les divinités nommées par César, et qui sont des êtres subsistants dans la nature, les Germains, au rapport de Tacite, adoraient encore de prétendus dieux qu'ils ne voyaient pas, tels que Mercure et Mars ; et des héros divinisés, comme Hercule. Isis même, déesse égyptienne, était honorée par les Suèves, sans qu'on puisse assigner comment ce culte étranger s'était étendu si loin de son pays natal. Seulement il paraissait qu'il leur était venu de dehors, par la forme de vaisseau qu'ils donnaient à la représentation de cette divinité.

Mercure était le plus grand de leurs dieux, et ils lui immolaient en certains jours des victimes humaines. Ils n'offraient à Mars et à Hercule que le sang des animaux. Ce dernier était chez eux, ainsi que chez les Grecs et les Romains, le dieu de la bravoure ; et lorsqu'ils allaient au combat, ils chantaient ses louanges, comme du plus vaillant de tous les héros.

Les auspices et autres genres de divination ne pouvaient manquer d'être en crédit parmi des peuples si grossiers. Le sort, le vol des oiseaux, leur chant, sont des voies d'interroger l'avenir qui leur étaient communes avec la plupart des autres nations. Mais ils avaient une espèce de divination qui leur était propre, et qu'ils tiraient de leurs chevaux. On faisait paître dans les bois sacrés, et on nourrissait aux dépens du public, des chevaux blancs, que l'on n'assujettissait à aucun travail qui eût pour objet le service des hommes. Lorsqu'il s'agissait de consulter par eux les ordres de la divinité, on les attelait à un char sacré, et dans leur marche le prêtre avec le roi ou chef du canton les accompagnait, et observait les frémissements et les hennissements de ces animaux, comme autant de signes des volontés du ciel. C'était là de tous les auspices le plus respecté, le plus autorisé par la crédulité du peuple et des grands. Les prêtres ne se donnaient que pour les ministres des dieux : au lieu que les chevaux passaient pour en être les confidents, et admis à leurs secrets. On serait étonné d'une superstition aussi absurde et aussi honteuse pour l'humanité, si les nations les plus policées ne fournissaient un grand nombre de pareils exemples.

Les Germains pratiquaient encore une autre manière de deviner l'évènement des guerres importantes. Ils tâchaient de faire quelque prisonnier sur l'ennemi ; et ils l'obligeaient ensuite de combattre contre quelqu'un des leurs, armés l'un et l'autre à la mode du pays de chacun. Le succès du combat singulier était regardé comme un présage du sort général de la guerre. C'est vraisemblablement à cette idée, pareillement accréditée chez les Gaulois, que l'on doit attribuer les combats

dans lesquels T. Manlius et M. Valerius se signalèrent, et acquirent l'un le surnom de Torquatus, l'autre celui de Corvus.

Le dernier trait que me fournit Tacite de la superstition des Germains sur cette matière, c'est l'opinion où ils étaient que les femmes avaient quelque chose de sacré, de divin, de propre à les rendre les interprètes des volontés des dieux. Toujours quelque prétendue prophétesse avait leur confiance ; et si par un heureux hasard l'évènement se trouvait conforme à ses réponses, ils passaient jusqu'à l'honorer comme déesse, et cela par persuasion, et non à la façon des Romains, qui rendaient les honneurs divins à leurs empereurs, pendant qu'ils les savaient très-bien n'être que des hommes, et souvent les plus méchants des hommes.

Tacite nous en fait connaître une particulièrement, qui avait joué ce rôle de son temps même, et dans les guerres de Civilis contre les Romains. Elle se nommait Véléda, et était vierge, et souveraine d'un grand pays parmi les Bructères. Elle jouait habilement son personnage, habitant une haute tour, et ne se laissant pas facilement aborder, afin de se rendre plus respectable. Les consultants ne lui présentaient pas eux-mêmes leurs requêtes. C'était un de ses parents, qui servait d'entremetteur, recevant les demandes de ceux qui étaient curieux d'apprendre l'avenir, et leur rendant la réponse de la prophétesse.

Je ne dois pas omettre que la tradition de l'immortalité de l'âme s'était conservée parmi cette nation alors si barbare ; et qu'ils croyaient, aussi bien que les Gaulois, passer en mourant de cette vie à une autre meilleure.

Je passe à l'article du gouvernement, qui se ressentait beaucoup du goût dominant qu'avait la nation pour la liberté et pour l'indépendance. Tout était électif¹. Ils se choisissent des rois, dit Tacite, entre les plus nobles, et des généraux entre les plus vaillants : ce que nous pouvons ainsi expliquer et suppléer par César. Un peuple composé de plusieurs cantons n'avait point de chef commun en temps de paix : les cantons différents étaient régis par leurs magistrats, qui sont probablement ceux que Tacite appelle rois. En guerre, ils se concertaient, et se donnaient un général pour commander toutes leurs forces réunies.

Nous avons vu que l'autorité de ces généraux était bien restreinte dans les armées. Celle des rois ou premiers magistrats ne l'était pas moins dans l'ordre civil. Tout se décidait à la pluralité des suffrages. Un conseil composé des principaux citoyens réglait les affaires de moindre conséquence : celles qui passaient pour graves étaient portées à l'assemblée de tout le peuple.

Les assemblées générales étaient fixées, et, à moins qu'il ne survint quelque besoin subit et imprévu, elles se tenaient aux nouvelles et pleines lunes, que la superstition faisait regarder comme les temps les plus heureux. C'était peut-être par une suite de cette vénération pour la lune que les Germains, aussi bien que les Gaulois, comptaient par nuits et non par jours, comme si la nuit eût été la principale partie de la révolution des vingt-quatre heures. Peut-être aussi cet usage, pratiqué encore par d'autres nations, et spécialement par les Hébreux, avait-il une source plus respectable, et procédait-il originairement de l'ordre même de la création, suivant lequel, ainsi que nous l'apprenons de l'écriture sainte, la nuit a précédé le jour.

¹ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 7.

L'assemblée était longtemps à se former. Ennemis de toute contrainte, et peut-être lents par caractère, les Germains ne savaient ce que c'était que de se trouver exactement au rendez-vous. Il se passait des deux et trois jours à attendre les traîneurs. Lorsque la multitude se jugeait elle-même assez nombreuse, tous prenaient place armés, selon leur coutume ; et les prêtres, qui jouissaient encore ici de la puissance coactive, faisaient faire silence. Alors le roi ou chef du canton, ou bien quelqu'un de ceux que signalait sa naissance, son âge, sa bravoure, son éloquence, prenait la parole, non pour donner la loi¹, mais pour inspirer le conseil qu'il jugeait le meilleur. Si son avis ne plaisait pas, l'assistance le rejetait par un murmure d'improbation. S'il était goûté, tous agitaient et remuaient leurs javelines. Applaudir avec les armes, c'était chez cette nation guerrière la façon la plus flatteuse de témoigner la satisfaction quelle avait de l'orateur.

A ce tribunal suprême se jugeaient aussi les affaires criminelles. Selon la nature des crimes, les peines étaient différentes. Ils pendaient à des arbres les traîtres à la patrie et les déserteurs : les lâches et ceux qui avaient fui dans les combats, ceux qui s'étaient déshonorés par l'impudicité, étaient noyés sous la claie dans des mares bourbeuses². Les Germains voulaient faire éclater la vengeance des forfaits : les actions honteuses leur paraissaient dignes d'être ensevelies sous les eaux.

Les crimes qui n'attaquaient que les particuliers n'étaient pas traités à beaucoup près avec tant de rigueur. Le coupable, même dans le cas de meurtre, en était quitte pour un certain nombre de chevaux ou de bestiaux, qui variait selon la grandeur de l'offensé, et qui se partageait entre le roi et la commune d'une part, et de l'autre l'offense, ou ceux qui poursuivaient la vengeance de sa mort. Cette excessive indulgence se retrouve encore dans les lois des Francs, des Bourguignons, et autres peuples germaniques, qui se sont établis dans les Gaules ; avec cette seule différence, que l'argent étant alors devenu plus commun chez ces nations, les amendes pour cause de mutilation, ou même d'homicide, sont taxées à une certaine quantité de pièces de monnaie.

Il me reste à parler de ce qui regarde le genre de vie des Germains dans le particulier, leurs possessions, leurs usages domestiques, leurs amusements et leurs spectacles. Nous trouverons sur tous ces points leurs mœurs bien barbares, et telles que la nature simple et brute peut les établir parmi des hommes gouvernés par les impressions des sens, et renfermés dans le cercle étroit des objets qui les environnent.

Ils habitaient un pays assez fertile, si ce n'est pour les productions qui demandent de la chaleur : et néanmoins toute la Germanie, aujourd'hui si peuplée, était alors couverte de bois et de grands lacs. La forêt Hercynie, tant célébrée chez les anciens, avait en largeur, selon César, neuf journées de chemin. Car les Germains ne savaient pas compter autrement les distances, et ils ignoraient les mesures itinéraires. Sa longueur était immense : elle s'étendait dans tout le travers de la Germanie depuis le Rhin jusqu'à la Vistule, et cela en faisant divers contours ; en sorte qu'après soixante jours de marche, on n'avait pas pu en trouver l'extrémité.

¹ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 11.

² TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 12.

Les habitants laissaient ainsi en friche une terre qui ne demandait qu'à les enrichir. Seulement la nécessité les contraignait d'en cultiver quelque portion pour avoir du blé. C'était là l'unique tribut qu'ils exigeaient de la terre. Point de jardins, point de fruits, aucun soin des prairies. Ils ignoraient jusqu'au nom de l'automne, bien loin d'en connaître les dons. L'hiver, le printemps et l'été faisaient le partage de leur année. Ils ne s'attachaient pas même assez à la portion de terre qu'ils cultivaient, pour être curieux d'en avoir la propriété. Un champ labouré par eux une année, était ensuite abandonné au premier occupant ; sauf à en aller labourer un autre, lorsque la diminution de leurs provisions les avertirait du besoin.

Cette pratique n'était pas une simple coutume introduite par les mœurs : c'était une loi à l'observation de laquelle les magistrats tenaient la main. Ils la fondaient sur différentes raisons qui partaient toutes de l'amour de la guerre et de la vue des avantages que procurait une vie simple et pauvre. Ils disaient que, s'ils permettaient à leurs citoyens de posséder des héritages, ils craignaient que le goût de l'agriculture n'émoussât celui des armes ; que l'on ne souhaitât d'étendre ses possessions, ce qui ouvrirait la porte aux injustices des puissants contre les faibles ; que l'on ne s'accoutumât à bâtir avec plus de soin et plus d'attention aux commodités ; que l'amour de l'argent, source de factions et de querelles, ne trouvât entrée dans les cœurs : enfin ils alléguaient l'avantage de contenir plus aisément le commun peuple, qui ne pouvait manquer d'être content de son sort en le voyant égal à celui des plus puissants. Cette façon de penser, quoique condamnée par l'exemple de toutes les nations policées, n'est peut-être pas digne du mépris que nous en faisons : au moins ne peut-on pas disconvenir qu'elle ne soit très-propre à entretenir la fierté des courages, la haine de la tyrannie et le zèle de la liberté.

Leurs bestiaux, petits, maigres, sans beauté, mais en grand nombre, faisaient toute leur richesse. Ou ils n'avaient point d'or ni d'argent, ou ils n'en faisaient aucun cas. Tacite assure que si l'on voyait chez eux quelque pièce d'argenterie qui leur eut été donnée en présent dans une ambassade, ou envoyée par quelque prince étranger, ils n'en tenaient pas plus de compte que de la vaisselle de terre dont ils usaient communément. Néanmoins ceux qui habitaient le voisinage des Romains estimaient l'or et l'argent pour la facilité du commerce. C'était si bien cet objet seul qui donnait dans leur esprit du prix à ces métaux, qu'ils préféraient la monnaie d'argent, parce qu'elle était d'un usage plus commode pour des peuples qui n'avaient à vendre et à acheter que des choses de peu de conséquence. Dans l'intérieur de la Germanie le commerce se faisait selon toute la simplicité des anciens temps, par l'échange des marchandises.

Ceux qui habitaient les côtes de la mer Baltique vers la Vistule (Tacite les nomme Estiens) recevaient de la mer un don précieux, qui en d'autres mains aurait pu devenir une source de richesses. Je parle de l'ambre, que les Romains prisait infiniment. La mer en jette des molécules sur les côtes, et les Estiens n'avaient que la peine de le ramasser. Ils l'appelaient, à cause de sa transparence, *glessum*, qui en leur langue signifie *verre*. Longtemps ils l'avaient négligé comme un excrément de la mer. Le luxe des Romains leur apprit à en faire cas. Le voyant recherché, les Barbares le recueillirent avec plus de soin : mais ils l'apportaient tout brut et sans aucune préparation ; et ils étaient étonnés du prix qu'on leur en donnait.

Du temps de Tacite on ne connaissait point la nature de l'ambre. Il a cru que c'était une espèce de gomme ou de résine qui coulait des arbres dans la mer, et

qui s'y condensait. Nos modernes naturalistes ont reconnu que c'est une substance bitumeuse qui se forme dans les veines de la terre, d'ou elle passe dans la mer et s'y durcit. On en trouve de fossile, non-seulement en Prusse, mais en Provence, en Italie et en Sicile.

Le blé, comme nous l'avons dit, fournissait aux Germains une partie de leur nourriture. Du reste ils vivaient de lait, de fromage, de la chair de leurs bestiaux, et de celle du gibier qu'ils tuaient à la chasse. Sans apprêts, sans délicatesse, sans connaissance des assaisonnements ni des ragoûts, ils ne mangeaient que pour chasser la faim. La bière était leur boisson ordinaire : et Tacite n'attribue l'usage du vin qu'à ceux qui, voisins du Rhin, étaient à portée d'en acheter commodément. Mais il observe en même temps le faible prodigieux de la nation pour cette liqueur. Si on flatte ce penchant¹, dit-il, si on leur fournit autant de vin qu'ils en souhaitent, ces peuples, si difficiles à vaincre par les armes, ne tiendront pas contre les vices, et seront facilement subjugués. Les Suèves, qui occupaient une grande partie de la Germanie, avaient connu ce danger ; et pour le prévenir, pour ne point être amollis par une boisson enchanteresse, ils fermaient, du temps de César, l'entrée de leur pays au vin, et ne souffraient point que l'on y en apportât.

Dans la façon dont les Germains passaient leur journée il ne faut chercher aucune des occupations que nous voyons usitées parmi nous. On ne connaissait chez eux ni savants, ni artisans, ni gens de robe, de finance, ou de pratique. Ils dormaient volontiers jusqu'au jour. Après le sommeil ils prenaient le bain, le plus souvent d'eau chaude, au temps de Tacite ; mollesse, qui leur avait sans doute été amenée par le commerce avec les Romains, et qui dégénérait de l'ancienne dureté germanique. César témoigne que leur coutume était de se baigner dans les rivières : et l'on peut consulter ce que nous avons rapporté ailleurs² touchant l'usage qu'ils pratiquaient de plonger dans le Rhin leurs enfants nouvellement nés. Au sortir du bain, ils prenaient une nourriture simple et grossière, telle que je viens de la décrire. Ensuite ils sortaient soit pour affaire, soit plus communément pour se rendre à quelque repas. Là on buvait avec excès : personne ne se faisait une honte de passer à Loire le jour et la nuit. L'intempérance produisait souvent des querelles, qui n'aboutissaient pas à de simples paroles. Violents, et toujours armés, ils en venaient aisément aux mains. Les blessures, les meurtres terminaient fréquemment les festins qui avaient commence par le divertissement et par la joie.

Ils traitaient dans ces repas les affaires les plus sérieuses, réconciliation entre ennemis, mariages, élection de leurs princes, ce qui regardait la paix et la guerre. Nul lieu ne leur paraissait mieux convenir que la table, soit pour ouvrir les cœurs avec franchise, soit pour échauffer les esprits, et les élever à de grandes et de nobles idées. Simples et ingénus par caractère³, ignorant la duplicité et la feinte, ils étaient encore excités par la gaité et par la chaleur du repas à montrer tout ce qu'ils avaient dans l'âme. On se rassemblait le lendemain : et sûrs de savoir ce que chacun pensait, ils remaniaient de sens froid tout ce qui avait été dit la veille. Par là ils comptaient faire chaque chose en son temps, délibérant lorsqu'ils étaient incapables de feindre, et se décidant lorsqu'ils n'étaient plus en danger de se tromper.

¹ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 23.

² Voyez *Histoire romaine*, liv. XL.

³ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 22.

Nul peuple n'a jamais porté plus loin les droits et l'exercice de l'hospitalité. Refuser sa maison et sa table à qui que ce fût d'entre les mortels, c'était parmi les Germains un crime et une espèce d'impiété. Tout homme était bien venu chez eux, et traité le mieux qu'il fût possible selon les facultés de chacun. Lorsqu'elles se trouvaient épuisées, le maître du logis menait son hôte à la maison la plus voisine, et tous deux, sans aucune invitation préalable, ils y étaient reçus avec une franchise pareille. Connu ou inconnu, ces peuples n'y mettaient, quant aux devoirs de l'hospitalité, aucune différence. Lorsque l'étranger s'en allait, s'il demandait quelque chose qui lui eût plu, c'était l'usage de l'en gratifier ; et eux-mêmes réciproquement ils lui demandaient avec la même simplicité ce qui pouvait leur convenir dans son équipage¹. Ce commerce réciproque de présents leur était agréable, sans que les sentiments du cœur y entrassent pour rien. Ils n'exigeaient point de reconnaissance pour ce qu'ils avaient donné, et ne se tenaient point obligés pour ce qu'ils avaient reçu.

La Germanie, aujourd'hui remplie d'un si grand nombre de belles villes, n'en avait aucune dans les temps dont nous parlons. Ce n'est pas que les Germains imitassent absolument le Scythe vagabond, dont la demeure ambulante ne consiste que dans le chariot sur lequel il transporte sa famille d'un lieu à un autre. Ils avaient des maisons, dont l'assemblage formait des bourgades. Mais il ne faut pas concevoir ces bourgades comme composées d'édifices contigus. Chaque maison était isolée, et faisait un tout. Un particulier s'établissait dans l'endroit qui lui avait plu, selon que l'attirait le voisinage d'un bois, d'une fontaine, d'un champ labourable. Là il se construisait un logement, sans y faire entrer ni pierres, ni tuiles : il n'y employait que des pièces de bois coupées grossièrement, sans aucune attention à l'agrément ni à la commodité. Seulement quelques endroits étaient enduits d'une terre, dit Tacite si propre et si brillante, qu'elle imitait les couleurs de la peinture. Serait-ce une terre cuite, qui eût ressemblé à notre faïence ? Les Germains avaient aussi coutume de creuser des antres souterrains, qu'ils recouvraient d'une grande quantité de fumier. C'étaient pour eux des asiles contre la rigueur du froid, et en même temps des magasins où ils mettaient leurs grains en sûreté, en cas d'incursion des ennemis.

On voit par là que les Germains n'avaient aucun lieu qui les attachât fortement à un séjour certain et déterminé. Nul champ en propriété, des maisons informes, et qui mériteraient mieux le nom de cabanes, aucune autre possession que leurs bestiaux, tout cela les mettait dans le cas de ne tenir proprement à rien. Aussi non seulement les particuliers et les familles, mais les peuples entiers se transplantaient avec autant de facilité qu'un bourgeois de Paris déménagé d'une rue à l'autre. C'est ce qui fait qu'il n'est pas aisé d'assigner les limites des différentes nations Germaniques : ils variaient continuellement.

Dans leur habillement les Germains étaient aussi simples que dans tout le reste. Presque à demi nus, ils se couvraient uniquement d'une espèce de casaque, qu'ils attachaient par-devant avec une agrafe, ou quelquefois même avec une épine ; et en cet équipage ils passaient les jours entiers auprès du feu. Les plus riches y apportaient un peu plus de façon. Ils avaient des habits tels à peu près que sont encore aujourd'hui les nôtres, c'est-à-dire appliqués sur le corps et en exprimant toute la forme. Ils se servaient aussi de pelisses et de fourrures précieuses, surtout ceux qui habitaient le cœur du pays et les contrées septentrionales ; et ils y ajoutaient des ornements empruntés des gros poissons

¹ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 22.

que leur fournissaient les mers Germanique et Baltique. L'habit des femmes n'était point différent de celui des hommes, si ce n'est qu'elles y employaient plus communément le lin, décoré et relevé par des bandes de pourpre. Elles ne connaissaient point l'usage des manches ; elles portaient les bras nus et la gorge découverte : pratique peu conforme à la modestie et à la vertu dont elles faisaient d'ailleurs profession.

Car les mariages étaient chastes parmi les Germains ; et c'est en ce qui concerne cette matière que leurs mœurs ont paru à Tacite plus dignes de louange. La polygamie était inconnue chez eux, si ce n'est par rapport à quelques princes dont l'alliance était recherchée avec empressement et par honneur. Le mari dotait sa femme ; mais les présents qu'il lui faisait ne tendaient ni aux délices, ni à la parure, ni au luxe. C'était un attelage de bœufs, un cheval avec sa bride et son mors, un bouclier, une lance et une épée. Réciproquement elle apportait à son mari quelque pièce à armure. Voilà ce qui formait entre les époux le lien le plus étroit et le plus sacré. Ni les auspices, ni le dieu de l'hymen, ni les cérémonies des sacrifices, n'étaient en plus grande vénération chez les Romains. La nature des présents qu'offrait le mari contenait une importante leçon pour la femme¹. Ils lui annonçaient qu'elle ne devait point se croire dispensée par son sexe ni de s'élever à des sentiments de courage, ni de s'exposer aux hasards ; qu'en paix, en guerre, elle aurait le même sort que son époux, et devait montrer la même audace ; qu'il s'agissait pour elle de partager avec lui les fatigues et les dangers, et de s'attacher à lui à la vie et à la mort. Aussi ces précieux symboles étaient-ils conservés religieusement par la femme, afin qu'un jour ses belles-filles les reçussent des fils qu'elle pourrait élever, et les transmissent ensuite sous les mêmes conditions à ses descendants.

La conduite des femmes germaniques dans le mariage répondait à des engagements si sévères et si généreux². Éloignées de toute occasion de se corrompre, ne connaissant ni les amorces des spectacles, ni la dissolution des festins de plaisirs, leur chasteté était impénétrable. Les hommes et les femmes ignoraient également l'art de se communiquer leurs sentiments par des lettres furtives, source de tant de séductions. Si pourtant quelqu'une se déshonorait par un adultère, la peine suivait le crime, et le mari en était lui-même le juge et le vengeur. En présence des deux familles il coupait les cheveux de sa femme criminelle, il la dépouillait, et, après l'avoir chassée de sa maison, il la menait battant dans toute l'étendue de la bourgade. Nulle rémission, nulle indulgence sur cet article³. Ni la beauté, ni la fleur de l'âge, ni les richesses, ne pouvaient soustraire à l'ignominie du supplice celle qui avait manqué à son honneur, ni lui faire trouver un mari. Car, ajoute Tacite avec une gravité bien digne de remarque, personne dans ce pays ne traite le vice comme matière à plaisanterie, et un commerce de corruption réciproque n'y passe point pour manières du monde et savoir vivre.

La loi de la fidélité conjugale était poussée parmi certains peuples de la Germanie jusqu'à exiger l'unité de mariage. Les filles y prenaient, une seule fois pour toujours, le titre d'épouse⁴. Elles recevaient un seul mari, comme un seul corps et une seule vie. On prétendait par là interdire l'entrée aux désirs

¹ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 18.

² TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 19.

³ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 19.

⁴ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 19.

téméraires, aux espérances portées au-delà du terme des jours du mari, qui fixait pour jamais les vœux et l'état de sa femme.

La pratique volontaire de cette coutume est très-louable. Mais il peut paraître dur et injuste d'en faire une nécessité, d'autant plus qu'elle n'était point égale pour les deux sexes. Les Hérules, au rapport de Procope¹, en outraient encore la rigueur par une cruauté intolérable : il fallait que la femme s'étranglât elle-même sur le tombeau de son mari, sous peine de vivre déshonorée et infâme. C'est ainsi que les hommes, et surtout les barbares, ne savent ce que c'est que de garder, même dans ce qui est bon, un juste milieu.

Se restreindre à un certain nombre d'enfants, ou tuer quelqu'un de ceux qui leur étaient nés, c'est ce que les Germains, fidèles à la loi de la nature, regardaient comme un crime horrible : en sorte que, dit Tacite, les mœurs ont plus de pouvoir parmi eux que n'en ont ailleurs les plus sages lois². Ajoutons que les lois mêmes, chez les Grecs et les Romains, étaient vicieuses en un point si important, puisqu'elles permettaient aux pères d'exposer et de tuer leurs enfants, sur ce faux principe que celui qui a donné la vie est en droit de l'ôter. Mais Dieu seul donne la vie, et seul il peut en priver sans autre raison que son vouloir.

Les soins de l'éducation n'ont guère été connus que parmi les nations policées. Chez les Germains on voyait dans toutes les maisons les enfants courir nus, sales et malpropres, comme sont les enfants de nos plus pauvres paysans. Le corps profitait en eux de la négligence avec laquelle on traitait leur âme et leur esprit : et, selon la remarque de César, comme on ne les gênait en rien³, qu'on ne les obligeait de rien apprendre, et qu'on leur laissait pleine liberté de suivre le penchant qu'inspire la nature à cet âge pour jouer et prendre de l'exercice, c'était la une des principales causes d'ou leur venait cette hauteur de taille, cette vigueur robuste, qui faisait l'admiration des peuples du Midi.

Chaque enfant était allaité par sa mère, et non pas livré à des femmes esclaves, ni à des nourrices mercenaires. Les fils du père de famille étaient élevés avec les enfants de ses esclaves sans nulle distinction : ils allaient ensemble paître les troupeaux⁴ ; on les trouvait couchés pêle-mêle à plate terre : tout était commun, jusqu'à ce que la vertu, se développant avec l'âge, manifestât la différence de l'origine.

On se hâtait point de les marier, et c'est ce qui rendait leurs mariages plus féconds, et les enfants qui en naissaient plus vigoureux.

Les neveux par les sœurs étaient considérés et chéris de l'oncle à l'égal de ses enfants. Il leur donnait même, par une bizarrerie singulière, une sorte de préférence. Cependant chacun avait pour héritier ses propres enfants, et à leur défaut les parents les plus proches. Point de frères, oncles paternels et maternels. L'usage des testaments était ignoré parmi eux. Plus un homme avait de parents et d'alliés, plus sa vieillesse était respectée, et ce n'était point parmi les Germains, comme chez les Romains et les Grecs, un titre pour voir autour de soi une cour nombreuse, que d'être riche et sans enfants.

¹ PROCOPE, *De bel. Goth.*, l. 2.

² TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 19.

³ CÉSAR, *De B. G.*, VI, 1.

⁴ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 20.

Les inimitiés, ainsi que les amitiés, étaient héréditaires, mais non implacables. J'ai déjà observé que la réparation même de l'homicide ne coûtait souvent qu'un certain nombre de bestiaux et de chevaux. Cette politique partait d'un principe sensé : parmi des peuples libres, où les inimitiés sont plus dangereuses et plus sujettes à se porter aux excès, il est du bien public qu'elles soient aisées à terminer.

Il n'est aucune nation qui n'ait eu ses spectacles pour amuser en certain temps la multitude. Ceux des Germains se réduisaient à une seule espèce, qui convenait bien à leur goût pour les armes. Des jeunes gens nus sautaient à travers des amas de lances et d'épées qui présentaient leurs pointes, et ils faisaient ainsi preuve de leur agilité et de leur adresse, y joignant même la bonne grâce, que l'exercice leur avait fait acquérir : le tout sans intérêt. L'unique salaire d'un badinage si hasardeux, était le plaisir des spectateurs.

Le jeu de dés était chez eux une fureur. Ils le traitent¹, dit Tacite avec étonnement, comme une affaire sérieuse, de sang-froid, et sans que l'ivresse puisse excuser la folle témérité à laquelle ils se laissent emporter. Car lorsqu'ils ont tout perdu, souvent en un dernier coup de dés ils jouent leur liberté et leur personne. Si le sort a été malheureux, le perdant se soumet volontairement à la servitude. Quoique plus jeune, quoique plus fort, il souffre sans résistance qu'on l'emmenne, qu'on le garrotte, qu'on le vende. Tel est, dans un objet vicieux et condamnable, leur prodigieux aheurtement : ils l'honorent du nom de fidélité. Des esclaves de cette espèce faisaient honte à leurs maîtres, qui, rougissant d'une telle victoire, se hâtaient de se débarrasser de celui dont la présence leur était un reproche continu, et le vendaient à quelque étranger pour être emmené en pays lointain.

Du reste, la servitude était bien plus douce chez eux que chez les peuples polices. Ils ne se faisaient point servir par leurs esclaves dans leurs maisons. Leur vie simple pouvait se contenter du ministère de leurs femmes et de leurs enfants. Chaque esclave avait son petit établissement, et le maître en exigeait, comme d'un fermier, une certaine redevance ou en blés, ou en bestiaux, ou en étoffes propres à l'habiller. Les châtiments étaient rares, parce que les occasions de tomber en faute l'étaient aussi pour des esclaves qui n'étaient point tenus en famille, ni assujettis à un grand nombre de devoirs. Si le maître en tuait quelqu'un, c'était par emportement et par colère, comme il aurait tué un ennemi, avec la seule différence de l'impunité. La condition des affranchis s'élevait peu au-dessus de celle des esclaves, si ce n'est chez les peuples gouvernés par des rois. En tout pays l'inégalité constante et marquée des gens de bas lieu, est la preuve et l'effet de la liberté de la nation.

On conçoit aisément que des peuples pour qui l'or et l'argent étaient de si peu d'usage, ne devaient pas connaître l'usure. Les défenses, ailleurs si sévères et si peu respectées, étaient inutiles aux Germains. L'ignorance opposait à l'injustice une plus forte barrière que toutes les lois.

Le dernier acte de la vie humaine se passait avec la même simplicité que tout le reste. Nulle magnificence pour les funérailles. L'usage de brûler les corps était pratique par les Germains, et la seule distinction qu'ils accordassent aux illustres personnages, c'était d'employer certains bois choisis pour former leur bûcher. On brûlait avec le mort ses armes, et quelquefois son cheval de guerre. Les

¹ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 24.

monuments n'étaient que de petits tertres couverts de gazon. Les tombeaux superbes et élevés à grands frais leur semblaient écraser ceux qui étaient ensevelis dessous. Les larmes et les cris plaintifs finissaient promptement¹ : la douleur était durable. Pleurer leurs morts, était, selon eux, le partage des femmes ; et celui des hommes, d'en conserver longtemps le souvenir.

Telle est l'idée que nous pouvons nous former d'après Tacite des mœurs et des coutumes de la nation germanique en général. Cet illustre écrivain fournit encore des détails curieux sur une grande partie des peuples qui la composaient. Je ne mentionnerai ici que ceux dont la valeur donna de l'exercice, et causa même de grandes pertes aux Romains dans les temps dont je traite actuellement l'histoire.

Les Sicambres, principaux auteurs de la guerre, ne sont pas nommés dans Tacite. Lorsqu'il écrivait, cette nation ne subsistait plus au-delà du Rhin.

Il parle des Usipiens et des Tenctères leurs associés, mais sans nous apprendre au sujet des premiers autre chose que leur nom. Pour ce qui est des Tenctères, il vante leur excellente cavalerie. L'art et l'habileté dans cette partie de la profession militaire était leur gloire propre, qui les distinguait entre les autres peuples germains. Ils l'avaient reçue de leurs ancêtres, et ils étaient curieux de la transmettre à leurs descendants. L'exercice du cheval était le jeu de leur enfance, l'objet de leur émulation dans la jeunesse, et ils n'y renonçaient pas même dans l'âge le plus avancé. Les chevaux faisaient la plus belle portion de la succession d'un père de famille, et ils passaient par préciput celui de ses enfants qui était le plus brave et le plus guerrier, sans égard pour l'ordre de la naissance.

Les Bructères, qui habitaient près de l'Ems, furent une nation puissante et belliqueuse. Mais avant le temps où écrivait Tacite, c'est-à-dire avant le second consulat de Trajan, ils avaient été exterminés par leurs voisins conjurés contre eux. Les Chamaves et les Angrivariens prirent leur place.

Les Cattes, qui paraissent être le même nom et le même peuple qu'aujourd'hui les Hessois², sont remarquables par ce caractère singulier entre des Barbares, qu'ils joignaient la discipline à la bravoure. Ils savaient se choisir de bons commandants, obéir à leurs officiers, garder leurs rangs, attendre les occasions et en profiter, retenir une fougue insensée et presque toujours malheureuse, se fortifier par de bons retranchements, se défier des caprices de la fortune, et mettre leur seule ressource assurée dans la vertu. Ils connaissaient toute la supériorité de la tête sur le bras, et ils comptaient plus pour le succès sur la conduite du général que sur la force de l'armée. Les autres peuples germains se battaient, les Cattes faisaient la guerre³.

Leur bravoure était extrême ; et ce qui ailleurs ne se pratiquait que par les plus vaillants était chez les Cattes une coutume universelle. Je veux dire que, des qu'ils entraient dans l'adolescence, ils laissaient croître leur barbe et leurs cheveux, faisant vœu de ne se point raser qu'ils n'eussent tué un ennemi. Leur front était donc offusqué par une touffe de cheveux qui tombait dessus : et ce n'était qu'au prix de leur sang, et après des dépouilles conquises par leur valeur, qu'ils se mettaient le visage pleinement à découvert en se rasant le devant de la tête. Alors seulement ils croyaient s'être acquittés envers leurs parents du bienfait de la vie : alors ils commençaient à se regarder comme dignes de la

¹ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 27.

² *Catti, Hessi*.

³ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 30.

gloire de leur famille et de leur nation. Les mous et les lâches étaient obligés de conserver une chevelure hérissée, qui leur reprochait leur timidité.

Un autre usage encore tout pareil, c'est qu'après avoir fait leurs preuves, néanmoins pour se tenir en haleine et se fournir à eux-mêmes un nouvel aiguillon, les plus braves portaient au doigt un anneau de fer, symbole des chaînes et de la captivité, sous la même condition de ne le point déposer que la mort d'un ennemi tué par eux dans le combat ne les eût mis en droit de se délivrer de cette ignominie. Les vieillards même contractaient cet engagement, et donnaient l'exemple de l'audace à la plus vive jeunesse.

Ces vieux guerriers poussaient au-delà de toute mesure l'indifférence pour les commodités de la vie, et l'aversion de tout soin. Sans demeure fixe, ne voulant point se donner la peine de cultiver un champ, ils allaient vivre chez le premier venu. Prodiges et dissipateurs du bien d'autrui, négligeant le leur, ils auraient cru se dégrader s'ils se fussent permis de s'occuper d'une autre pensée que de celle de la guerre et des armes. La nécessité seule d'une vieillesse décrépète les forçait à renoncer à un genre de vie si dur, en les réduisant à l'impossibilité absolue de le soutenir.

Je ne sais trop comment je dois définir les Cauques, qui s'étendaient depuis l'Ems jusqu'à l'Elbe. J'en trouve deux tableaux très-différents, et tous deux peints par de grands maîtres, Pline et Tacite.

Pline¹ représente les Cauques comme le peuple le plus misérable qu'il soit possible d'imaginer. Selon lui, ils habitaient des marécages dont il leur fallait disputer la possession avec l'Océan, qui menaçait sans cesse de les engloutir. Point de terres qu'ils pussent cultiver, point de chasse, point d'animaux domestiques : ils ne vivaient que de la pêche. Leur pays entièrement nu ne leur fournissait aucun bois ; de façon que leur unique ressource pour avoir du feu était une boue bitumineuse, qu'ils séchaient en la pressant entre leurs mains : c'est apparemment ce que nous appelons tourbes.

Tacite, sans dire précisément rien de contraire, fait un éloge magnifique des Cauques. Il les appelle le peuple le plus illustre de la Germanie², puissant et nombreux, et soutenant sa grandeur par son attachement à la justice. Sans avidité, sans ambition, tranquilles et isolés, ils ne cherchaient point la guerre, ils n'exerçaient ni rapines, ni brigandages ; d'autant plus respectés de tous leurs voisins que leur puissance n'était à charge à personne, et qu'ils ne faisaient point sentir leur supériorité par des injustices. Et ce n'était point mollesse de leur part : ils savaient faire usage des armes et assembler des troupes lorsque le besoin le demandait : ils étaient forts également en infanterie et en cavalerie. Mais ils préféraient le repos par esprit de modération ; et cette sage conduite augmentait leur gloire et leur renommée.

Il est difficile que deux portraits si différents ressemblent au même original ; et je ne vois aucun moyen de concilier Pline et Tacite, si ce n'est en supposant que le premier n'a connu que les Cauques maritimes, c'est-à-dire la moindre partie de la nation, qui, prise dans son tout, embrassait, selon Tacite, une grande étendue de pays du côté des terres.

¹ PLINE, XVI, 1.

² TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 35.

Les Chérusques sont surtout célèbres dans l'histoire par leur compatriote et leur chef Arminius, ce fameux défenseur de la liberté germanique.

Les Frisons gardent encore aujourd'hui leur nom, et à peu près le même pays qu'ils occupaient anciennement.

Les Suèves remplissaient tout le cœur de la Germanie, depuis le Danube jusqu'à la mer Baltique : nation prodigieusement nombreuse, qui se subdivisait en plusieurs peuples, et chaque peuple encore en plusieurs cantons. J'ai rapporté ailleurs ce que César nous apprend touchant les Suèves. Tacite est bien plus riche. Mais pour abrégé, je me contenterai de deux traits.

Le premier regarde leur manière d'ajuster leur chevelure ; petit objet, s'il n'eût été comme la marque caractéristique qui distinguait les Suèves d'avec les autres Germains, et parmi les Suèves le libre d'avec l'esclave. J'observerai donc qu'ils laissaient croître leurs cheveux, et que les entrelaçant obliquement, ils les relevaient par-dessus et en formaient un nœud, souvent au haut de la tête. Les principaux et les grands avaient soin d'arranger ce nœud avec quelque grâce. C'était là toute l'attention qu'ils apportaient à leur parure : parure bien innocente, dit Tacite, puisqu'ils s'y proposaient pour fin de devenir par elle non plus aimables aux femmes, mais plus terribles aux ennemis¹.

Le second trait que je choisis regarde le culte que plusieurs peuples de la nation des Suèves, entre autres les Anglais, rendaient à la Terre. Ils s'imaginaient que cette déesse venait de temps en temps visiter les hommes pour prendre connaissance de leurs affaires. Dans une île de l'Océan était un bois sacré, qu'ils appelaient *le bois chaste*. Là se gardait un chariot couvert et paré, auquel le seul prêtre avait droit de porter la main. Ce prêtre faisait croire qu'il connaissait à certains signes l'arrivée de la déesse dans son sanctuaire, et la faisant monter dans le char, auquel on attelait des génisses, il la promenait dans le pays avec beaucoup de cérémonies religieuses. C'étaient alors des jours de fêtes : tous les lieux que la déesse honorait de son passage étaient en joie ; point de guerre, nul usage des armes : on les enfermait même soigneusement. Ces fières nations ne connaissaient et n'aimaient que dans ces jours la paix et la tranquillité. Lorsque le prêtre jugeait que la déesse était satisfaite de son séjour parmi les hommes, il la ramenait au bois qui était regardé comme son temple. On lavait dans un lac situé à l'écart le chariot, les étoffes dont il avait été couvert, et, disait-on, la divinité elle-même. C'étaient des esclaves qui lui rendaient cet office : et sur-le-champ ils disparaissaient, engloutis dans le lac. Artifice cruel, qui cachait la manœuvre du prêtre, et qui inspirait à des peuples grossiers une frayeur superstitieuse pour l'objet redoutable de leur culte, dont on n'achetait la vue que par une mort certaine².

Je n'entrerai point dans un plus grand détail sur les peuples de la Germanie. J'ajouterai seulement les noms établis en des plus célèbres nations germaniques, que j'ai dit s'être établies en deçà du Rhin, savoir les Nerviens³, ceux de Trèves, les Tribocques⁴, les Vangions, les Némètes, les Ubiens, les Bataves : et j'observerai que tous ces peuples se faisaient grand honneur de tirer leur origine

¹ TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 38.

² TACITE, *Mœurs des Germains*, c. 40.

³ Peuples du Hainaut.

⁴ La capitale des Tribocques est *Strasbourg*, des Vangions *Worms*, des Némètes *Spire*, des Ubiens *Cologne*. Les Bataves habitaient une île du bas Rhin, dont le *Bétawe* moderne ou *Bétuve* est une partie considérable.

de la Germanie, et se distinguaient soigneusement des Gaulois, en qui la douceur du climat, les conquêtes de César, et les mœurs romaines introduites par les vainqueurs, avaient amorti en partie cette fierté de courage, qui seule paraissait aux Germains mériter leur estime.

Les guerres entre les Romains et les Germains avaient commencé longtemps avant Drusus. Tacite en fait remonter avec raison l'époque jusqu'à l'invasion des Cimbres, et il observe que de tous les ennemis que jamais Rome eut à soutenir aucun ne lui a fait souffrir de plus grands désastres que les Germains, aucun n'a défendu plus opiniâtrement sa liberté. En effet, après deux cents ans de guerre, à compter depuis l'irruption des Cimbres jusqu'à l'année où Tacite écrivait, la Germanie n'était point encore pleinement soumise.

Elle ne le fut jamais, et devint même triomphante. De ce pays sortirent, ce que Tacite ne pouvait ni prévoir ni craindre, les destructeurs de l'empire romain, les Francs, les Goths, les Vandales. Ainsi la guerre que je vais décrire, déjà importante par elle-même, le devient encore davantage, considérée comme faisant partie d'une guerre de cinq cents ans, qui n'a fini que par la mine de la puissance romaine et par l'établissement des monarchies formées de ses débris, et subsistantes encore aujourd'hui dans la plus belle portion de l'Europe. Cette idée m'est fournie par Bucherius, dont l'érudition attentive n'a rien laissé échapper de tout ce qui regarde les guerres de Germanie.

Depuis l'exemple donné par les Cimbres, jamais les mouvements Germains ne perdirent de vue le dessein de passer le Rhin, et de s'établir dans des contrées plus riches et plus heureuses que celles qu'ils habitaient. Ce désir amena dans les Gaules Arioviste, et ensuite les Usipiens et les Tenctères. Le mauvais succès de leurs tentatives, et le passage de César dans la Germanie, furent bien capables d'arrêter pour un temps, mais non d'éteindre l'inquiétude et l'avidité de leurs compatriotes. Agrippa eut à réprimer leurs courses, et à l'exemple de César, pour les contenir plus efficacement en portant la terreur jusque dans leur pays, il passa le Rhin vers le temps de son premier consulat. Ensuite, pendant qu'Octavien faisait la guerre contre Antoine, Carinas vainquit les Suèves, et mérita, par leur défaite l'honneur du triomphe. Quelques années après la bataille d'Actium, Vinicius vengea sur des peuples de Germanie, qui ne sont pas autrement désignés, le sang de plusieurs négociants romains qu'ils avaient massacrés. L'an de Rome 733 Agrippa repassa dans les Gaules, qui étaient encore troublées par les ravages des Germains. Il y rétablit le calme, et c'est peut-être alors qu'il permit aux Ubiens de s'établir sur la rive gauche du Rhin. Ces peuples, autrefois protégés par César contre les Suèves, avaient commencé dès lors à s'affectionner aux Romains : et Agrippa compta assez sur leur fidélité, pour les transplanter sur les terres de l'empire, et pour leur confier la garde du Rhin, et le soin d'empêcher que les autres Germains ne le passassent. Le lieu où ils fixèrent leur demeure s'agrandit dans la suite, et devint une colonie romaine, célèbre depuis bien des siècles sous le nom de Cologne. Tibère, qui paraît avoir succédé à Agrippa, ne fit rien de bien mémorable. Mais la guerre commença à devenir furieuse sous Lollius, l'an de Rome 736.

Lollius, loué par Horace, mais d'une façon qui ressemble si peu à la délicatesse accoutumée des éloges de ce grand poète, qu'il semble que ce soit un panégyrique de commande, où le sentiment n'entre pour rien, était un homme qui cachait de grands vices sous de belles apparences¹, et plus curieux

¹ VELLEIUS, II, 97.

d'amasser de l'argent que de bien faire. Il est très-probable que ce général avide entreprit de vexer par des exactions les peuples Germains qu'Agrippa venait de vaincre, et auxquels il avait imposé sans doute quelque léger tribut. Lollius envoya au-delà du Rhin des centurions, qui, sous prétexte de lever ce tribut avait commis des violences, irritèrent ces peuples ennemis de la servitude, et furent saisis par eux et mis en croix. Ce ne fut point assez pour leur vengeance. Les Sicambres, seconds de leurs fidèles alliés les Usipiens et les Tenctères, passent le Rhin, ravagent les terres de l'empire, et surprennent Lollius, aussi négligent à s'acquitter des devoirs de sa charge, qu'actif et vigilant pour ses intérêts. Les Romains furent mis en déroute, avec plus d'ignominie néanmoins que de perte. L'aigle de la cinquième légion demeura au pouvoir des vainqueurs.

Cette disgrâce détermina Auguste, comme je l'ai dit dans le livre précédent, à se transporter dans les Gaules. Sa présence, et les apprêts que fit Lollius pour réparer sa honte, ramenèrent bientôt le calme. Les Barbares firent la paix, repassèrent le Rhin, et donnèrent des otages ; faible lien pour des peuples peu accoutumés à respecter la foi des traités. Lorsque l'occasion les invitait, ni leurs engagements précédents, ni la considération même de leurs otages ne pouvait les contenir. L'unique précaution sûre contre eux était une défiance continuelle : et les Romains n'avaient d'autre ressource pour se défendre d'en souffrir du mal, que de les mettre dans l'impuissance d'en faire. Auguste séjourna environ trois ans dans les Gaules pour assurer la tranquillité du pays, et lorsqu'il en partit, toujours inquiet par rapport aux mouvements des Germains, il laissa sur les lieux Drusus, qui, tout jeune qu'il était, avait déjà fait preuve d'un talent supérieur pour les armes dans la guerre contre les Rhétiens.

L'éloignement de l'empereur fut comme un signal aux Sicambres pour recommencer leurs courses. La Gaule même ne resta pas tranquille. Le cens que Drusus y achevait par l'ordre d'Auguste, lui faisait sentir sa servitude ; et n'étant pas encore entièrement façonnée au joug, elle trouvait dans le secours des Germains un puissant encouragement pour tenter de se mettre en liberté. Il paraît que la fermentation fut universelle dans toutes les Gaules. Mais le soulèvement n'éclata que dans les deux provinces voisines du Rhin, qu'Auguste avait appelé les deux Germanies.

Drusus soumit par les armes les villes rebelles ; et ces premiers succès ayant affermi son autorité, et arrêté le progrès des semences de révolte parmi le reste des Gaulois, il profita de l'occasion d'une fête pour convoquer une assemblée générale de la nation, et tâcher d'y concilier tout-à-fait les esprits à la domination romaine.

Cette fête avait pour objet la dédicace d'un temple et d'un autel, que toute la Gaule, avant ces derniers troubles, s'était laissé persuader d'élever à Auguste, et qui se trouvaient alors achevés. Rien n'est plus célèbre que ce monument, bâti près de Lyon au confluent de la Saône et du Rhône, à l'endroit où est maintenant l'abbaye d'Ainai. Soixante peuples gaulois en avaient fait les frais, et y avaient placé soixante statues qui les représentaient. C'était un hommage solennel rendu par la Gaule à l'empire des Romains. Le choix même du lieu l'annonçait. Car Lyon, colonie romaine, où les Romains frappaient à leur coin de la monnaie d'or et d'argent, et qui leur servait de dépôt et de magasin général pour les provisions de toute espèce dans les Gaules, était comme leur seconde citadelle dans ces belles provinces après Narbonne. L'assemblée que Drusus avait convoquée tourna au gré de ses vœux. On établit en l'honneur du nouveau dieu un prêtre, que l'Épitomé de Tite-Live nomme C. Julius Vercundaridubius, Éduen.

Il fut dit qu'on célébrerait tous les ans des jeux autour du temple. Parmi ces soins moins importants en apparence Drusus en mêla de tout-à-fait sérieux, et soit par sa dextérité à manier les esprits, soit peut-être en retenant auprès de sa personne comme otages les chefs de la nation, il fit si bien, que non-seulement il ne fut point question de révolte parmi les Gaulois, mais qu'ils lui fournirent avec affection des secours pour la guerre contre les Germains.

Car ce général, ayant sagement commence par pacifier l'intérieur de la province, songea ensuite à tourner ses armes contre les ennemis du dehors ; et non content de repousser les Germains qui se préparaient à passer le Rhin, il le passa lui-même, et alla attaquer dans leur pays les Usipiens et les Sicambres, leur rendant ainsi les ravages qu'ils avaient tant de fois exercés sur les terres des Romains. Il vainquit aussi les Marcomans, qui habitaient alors sur le Mein, dans le pays que nous appelons cercle de Franconie.

Il fit plus ; il résolut d'entrer par mer en Germanie, afin de porter tout d'un coup la guerre sur les bords de l'Ems et du Vesper, sans fatiguer ses troupes par une marche longue et pénible. Il paraît qu'il était occupé depuis longtemps de ce grand dessein, et pour y préparer les voies, il avait fait creuser le canal qui fait encore aujourd'hui la communication du Rhin avec l'Issel¹, s'étendant depuis le village nommé *Iseleort* jusqu'à *Doesbourg*. Il dériva dans ce canal une très-grande partie des eaux du bras droit du Rhin, qui commença ainsi à s'appauvrir. Mais Drusus procura en même temps à ce fleuve une troisième embouchure dans la mer, citée par Pline sous le nom de *Flevum Ostium*. La face des lieux a depuis ce temps prodigieusement changé. L'espace qui est aujourd'hui le *Zuiderzee*, était alors occupé en grande partie par des terres, entre lesquelles coulait d'abord le Rhin joint à l'Issel. Il entra ensuite dans un lac nommé *Flevus*, d'où ressortant de nouveau, et reprenant la forme de rivière, il se jetait enfin dans la mer, vraisemblablement à l'endroit aujourd'hui appelé le *Ulie*, entre les îles *Ulieland* et *Schelling*. De là à l'embouchure de l'Ems le trajet n'est pas long.

Drusus donc, ayant assemblé une flotte sur le Rhin, descendit ce fleuve, puis son canal, d'où passant dans l'Issel, et suivant la route que je viens de décrire, il entra le premier des Romains dans l'Océan germanique. Il commença par subjuguier ou s'attacher les Prisons. Il s'empara de l'île appelée *Burchanis*, maintenant *Borckcum*, à l'embouchure de l'Ems. Puis remontant cette rivière, il vainquit les Bructères dans un combat naval. Il passa ensuite dans le pays des Cauques, à droite de l'Ems ; mais là il courut un grand danger. Comme il ne connaissait point le mouvement de flux et de reflux de l'Océan, ses bâtiments, qui s'étaient avancés à l'aide de la haute marée, se trouvèrent à sec lorsqu'elle se retira. Les Prisons ses nouveaux alliés l'aidèrent à sortir de ce péril.

Avant que de quitter le pays, il construisit un fort à l'embouchure de l'Ems sur la rive gauche, vis-à-vis de l'endroit où s'est depuis fondée la ville d'Embsen. De là, ayant ramené heureusement sa flotte et son armée, il distribua ses troupes en quartiers d'hiver, et vint à Rome recevoir les justes applaudissements qui étaient dus à ses exploits, et l'honneur de la préture. Cette première campagne de Drusus en Germanie tombe sous le consulat de Messala et de Quirinius.

¹ Voyez Cellar, *Geograph. Ant.*, l. II, c. 3, et le *Dictionnaire* de La Martinière, aux mots *Flevo*, *Flevum*, *Flevus*.

Q. ÆLIUS TUBERO. - PAULUS FABIVS MAXIMVS. An. R. 741. Av. J.-C.

11.

Dès le commencement du printemps suivant, Drusus vint rejoindre son armée, et poussa la guerre contre les Germains, qui étaient battus et maltraités, mais non soumis. Il repassa le Rhin, et eut affaire encore au même peuple, aux Sicambres, aux Usipiens et aux Tenctères, dont l'ardeur pour la défense de la liberté commune était si grande, que les Cattes ayant refusé de se liguier avec eux, ils résolurent de les y forcer par les armes, et pour cela ils firent une irruption sur leurs terres. Pendant ce temps le pays des Sicambres demeurait tout ouvert et sans défense. Drusus profita de l'imprudencè des ennemis, et, ayant jeté un pont sur la Lippe, il alla porter la guerre chez les Sicambres absents, et ensuite il s'avança contre les Chérusques et jusqu'au Vèsèr. La crainte de la disette et les approches de l'hiver l'empêchèrent de passer ce fleuve.

Il retourna donc sur ses pas ; mais dans cette marche il éprouva de grandes difficultés. Les peuples ligués le harcelèrent dans sa retraite, et, après l'avoir fatigué par plusieurs embuscades, enfin ils l'enfermèrent dans un vallon creux et étroit, où sa perte et celle de son armée paraissait inévitable. Les Barbares le crurent ainsi, et ce fut ce qui sauva les Romains. La présomption enfla le cœur des Sicambres et de leurs alliés. Se regardant déjà comme vainqueurs, ils vinrent attaquer en désordre ceux qu'ils pensaient être une proie assurée pour eux, et ils furent repoussés avec perte. Depuis cet échec ils n'osèrent plus se mesurer de près avec les Romains, et se contentèrent de les côtoyer à une grande distance. Drusus, pour les tenir en bride, et se conserver la possession des avantages qu'il avait remportés sur eux, bâtit deux forts, où il laissa garnison, l'un au confluent de la Lippe et de l'Aliso¹, l'autre dans le pays des Cattes sur la rive même du Rhin. Pour ces nouveaux succès le sénat décerna à Drusus les ornements du triomphe, l'honneur de l'ovation, et la puissance proconsulaire après l'année de sa préture expirée.

Ses soldats lui avaient déferé le titre d'*Imperator*, ou général vainqueur. Mais Auguste était plus avare de cet honneur que de tous les autres, si l'on en excepte le triomphe². Il craignait peut-être que ce titre ne fit oublier à ceux qui commandaient ses armées, qu'ils n'étaient que ses lieutenants et non généraux en chef. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, qui paraît fondée sur les faits, il est certain du moins qu'en même temps qu'Auguste prit pour lui le titre d'*Imperator*, à l'occasion des victoires de Tibère en Pannonie et de Drusus en Germanie, il ne permit ni à l'un ni à l'autre de se l'attribuer.

IULVS ANTONIVS. - Q. FABIVS MAXIMVS. An. R. 742. Av. J.-C. 10.

Nos mémoires sont, comme l'on voit, extrêmement courts et stériles sur une matière qui devrait être fort abondante. Car il faut bien que la guerre ait été considérable et périlleuse en Germanie sous les consuls Iule Antoine et Q. Fabius, puisque Auguste crut qu'elle valait la peine qu'il vint établir de nouveau sa résidence dans la Gaule Lyonnaise, pour être plus à portée de diriger les opérations de la campagne, et d'envoyer à Drusus les secours qui pourraient lui

¹ *Alos*, petite rivière qui se jette dans la Lippe non loin de Paderborn.

² La conduite d'Auguste a varié sur l'article du triomphe : dans les commencements il l'accorda libéralement. Depuis qu'Agrippa l'eut refusé, l'an de Rome 738, ce fut un honneur réservé aux empereurs et aux princes de la famille impériale.

être nécessaires. Cependant tout ce que nous savons de détail, c'est que les Cattes, qui jusqu'alors avaient paru affectionnés aux Romains, et qui en avaient reçu en don une partie des terres des Sicambres, étant réunis cette année avec leurs compatriotes, Drusus maintint toujours la supériorité des armes romaines sur la ligue germanique ainsi fortifiée, et défit en plusieurs rencontres et les anciens rebelles et leurs nouveaux alliés. L'épitomé de Tite-Live fait mention de deux officiers nerviens, Senectius et Anectius, qui se signalèrent sous ses ordres dans cette expédition ; ce qui prouve que les Romains, outre leurs forces nationales, employaient celles des Gaulois contre les Germains.

L'année suivante Drusus parvint au consulat : mais il trouva la mort dans le sein des honneurs et de la victoire.

**NERO CLADIUS DRUSUS. - T. QUINTIUS CRISPINUS. An. R. 743. Av.
J.-C. 9.**

Les Germains ne se lassaient point d'une guerre toujours malheureuse ; et leur vainqueur, animé par le succès, poussait en avant ses conquêtes. Cette année, la dernière de sa vie, ayant traversé le pays des Cattes, il pénétra jusque chez les Suèves, qui avaient formé une puissante armée de leurs troupes jointes à celles des Chérusques et des Sicambres. Ces trois peuples réunis se croyaient si assurés de vaincre, qu'ils avaient partagé d'avance les dépouilles des Romains vaincus. Les Chérusques devaient avoir pour leur part les chevaux, les Suèves l'or et l'argent, et les Sicambres les personnes des prisonniers. Mais l'évènement trompa et renversa leurs folles espérances. Ils furent battus ; et eux-mêmes avec leurs chevaux, leurs bestiaux, et les hausse-cols, qui faisaient leur ornement le plus précieux, devinrent la proie de Drusus et des Romains. Leurs femmes, selon la pratique de la nation, les avaient suivies au combat : Orose¹ raconte un trait de leur férocité qui fait honneur. Il dit que faute de javelots, ou autres armes de cette espèce, elles prenaient leurs enfants à la mamelle, et, les écrasant contre terre, les lançaient ensuite contre l'ennemi.

Drusus, demeuré maître de tout le pays, passa le Vesper et vint fort près de l'Elbe. Un prétendu prodige, si nous en croyons Dion et Suétone, l'empêcha de passer ce dernier fleuve. Ces écrivains rapportent qu'un fantôme qui avait l'apparence d'une femme barbare se présenta à lui, et d'un ton de voix menaçant lui adressa ces paroles : **Téméraire ! où t'emporte une aveugle ardeur ? Les destins ne te permettent point de passer cette rivière. Ici est marqué le terme de tes exploits et de ta vie.**

S'il y a du vrai dans le récit, et qu'il ne soit pas une pure fable à laquelle ait donné naissance le goût du merveilleux, surtout dans la circonstance singulière d'une armée romaine prête à passer l'Elbe, on peut l'attribuer à l'une de ces femmes germaniques qui se donnaient pour prophétesses. Mais comme il paraît peu probable que Drusus, qui vivait dans un siècle fort éclairé, et qui avait l'âme grande, ait été frappé d'un pareil épouvantail, et que d'ailleurs il est constant qu'il revint sur ses pas sans avoir pénétré au-delà de l'Elbe, j'aime mieux croire que le motif de sa retraite fut la maladie ou l'accident qui causa sa mort.

J'emploie cette alternative, parce que sa mort est racontée diversement. Dion l'attribue tout simplement à une maladie. L'épitomé de Tite-Live dit qu'il mourut d'une chute de cheval. Suétone nous apprend que quelques-uns soupçonnèrent

¹ OROSE, VI, 21.

qu'Auguste lui avait fait donner du poison : et voici comment ils racontaient la chose. Drusus était généreux, populaire, ennemi de la tyrannie, et il ne se cachait point du dessein où il était de rétablir dans Rome le gouvernement républicain, s'il en avait jamais le pouvoir. On ajoute qu'il écrivit à son frère Tibère dans la vue de l'engager à prendre avec lui des mesures pour forcer Augusta à renoncer à la souveraine puissance, et que Tibère eut la lâcheté et la noirceur de montrer cette lettre à Auguste, qui aussitôt rappela Drusus, et, sur son refus d'obéir, le fit empoisonner. Suétone, qui atteste ce bruit, prend soin de le réfuter ; et il allègue pour le détruire la tendresse particulière qu'Auguste témoigna toujours à cet aimable beau-fils, jusqu'à le nommer par son testament son héritier avec ses enfants, et jusqu'à déclarer dans l'éloge funèbre qu'il fit de lui que tout ce qu'il souhaitait à ses deux fils, Caius et Lucius Césars, c'était qu'ils pussent un jour ressembler à Drusus, et qu'il demandait aux dieux pour lui-même une mort aussi glorieuse que celle qu'ils avaient accordée à ce jeune héros enseveli dans ses triomphes. D'ailleurs nous avons observé, au sujet de semblables soupçons touchant la mort de Marcellus, que Tacite, qui n'épargne personne, assure positivement que jamais Auguste ne fut cruel en vers sa famille, ni ne fit mourir aucun de ceux qui lui appartenaient¹. C'est donc une histoire fabriquée que celle de l'empoisonnement de Drusus. S'il faut nous déterminer sur la cause de sa mort, l'autorité de l'épitomé de Tite-Live paraît préférable à celle de Dion.

Des qu'Auguste eut reçu à Pavie, où il était, la nouvelle de l'accident arrivé à Drusus, il fit partir sur-le-champ Tibère, qui, vainqueur des Pannoniens, des Daces et des Dalmates, était venu se rendre auprès de lui. Il serait à souhaiter, pour l'honneur de Tibère, que l'amour fraternel eut été en lui aussi sincère que sa diligence fut extrême et incroyable. En un jour et une nuit il traversa deux cents milles, ou soixante-six lieues de pays, avec un seul compagnon de voyage ; et cela, quoiqu'il lui fallut passer les Alpes et le Rhin, et que toute sa route fut peuplée de nations barbares, dont la plupart étaient ou ennemies ou mal soumises. Il trouva Drusus encore vivant ; et celui-ci, dans ses derniers moments, eut encore assez de force et d'attention aux règles du devoir pour donner ordre à son armée d'aller au-devant de son frère, et pour lui faire rendre tous les honneurs qu'exigeait la supériorité du rang et de l'âge. Bientôt après il expire, emportant les regrets de ses soldats et de tous les Romains. Le camp où il mourut, entre le Rhin et la Sala², fut appelé le *camp scélérat*.

Son armée, qui lui avait infiniment attachée, voulait retenir son corps, et sur le lieu même lui célébrer des funérailles militaires. Ce ne fut pas sans peine que Tibère, muni des ordres de l'empereur, arrêta ce zèle impétueux. On se mit donc en devoir de conduire le corps à Rome, et il y fut porté d'abord sur les épaules des centurions, jusqu'aux quartiers des légions près du Rhin, Tibère précédant à pied la pompe funèbre. De là, en avançant vers l'Italie, par tous les pays où il passa, les sénateurs et les magistrats des villes qui se trouvaient sur le chemin, le recevaient à l'entrée de leur territoire et le conduisaient à la frontière opposée. Auguste lui-même, au plus fort de l'hiver, vint au-devant jusqu'à Pavie, et accompagna le corps jusqu'à Rome.

Rien ne fut omis de ce que la magnificence et une juste douleur peuvent mettre en usage pour honorer un héros. Deux éloges funèbres du mort furent

¹ TACITE, *Annales*, I, 6.

² Rivière qui se jette dans l'Elbe.

prononcés, l'un par Tibère dans la place publique, l'autre par Auguste hors de la ville dans le cirque Flaminien. Le corps fut porté au Champ-de-Mars par d'illustres chevaliers romains et par des enfants de sénateurs ; et après qu'il y eut été brûlé, les cendres furent recueillies et placées dans le tombeau des Jules. Auguste, non content du discours qu'il avait prononcé à sa louange, composa encore son épitaphe en vers ; et l'histoire de sa vie en prose. Quel dommage que des mémoires précieux à tant de titres se soient perdus !

Le sénat honora la mémoire de Drusus par les décrets les plus glorieux. Il le décora, lui, ses enfants et descendants, du surnom de Germanique. Il ordonna qu'on lui élèverait des statues en différents lieux, un arc de triomphe en marbre avec des trophées sur la voie Appienne, et un cénotaphe près du Rhin illustré par ses exploits. Autour de ce tombeau l'usage fut pendant longtemps que les légions romaines fissent tous les ans l'exercice : et il paraît que les honneurs même divins, suivant l'usage impie de ces siècles de flatterie et d'erreur, furent rendus à Drusus, puisque l'histoire fait mention d'un autel qui lui fut érigé dans le pays où il avait signalé sa vertu.

Drusus¹ méritait les regrets d'Auguste et du peuple romain par l'assemblage de toutes les qualités qui peuvent attirer à la fois l'estime et l'affection. Né avec les plus heureuses dispositions, il les perfectionna par l'application et par l'étude. Réunissant tous les talents, il fut également propre à briller dans la paix et dans la guerre. Héros sans faste, affable avec dignité, il se rendit aussi aimable dans le commerce de la vie à ceux qui l'approchaient que terrible les armes à la main à des nations jusqu'à lui indomptées. Ses exploits font preuve de sa capacité pour le commandement. Il fut brave de sa personne au-delà même de ce qui convient à un général, puisque le désir de remporter l'honneur singulier des dépouilles opimes l'engagea souvent à chercher dans les combats les princes germains pour se mesurer avec eux.

Les grands ouvrages dont il est auteur prouvent l'étendue et la sagesse de ses vues. Il établit deux ponts sur le Rhin, l'un à Bonn, l'autre selon quelques-uns à Mayence, avec une flotte qui rendait les Romains maîtres de la navigation de ce grand fleuve : il creusa plusieurs canaux, entre lesquels le plus célèbre est celui dont j'ai donné une courte description. Outre les forts que j'ai mentionnés sur l'Ems et sur la Lippe, il en construisit le long de la rive du Rhin plus de cinquante, qui probablement sont l'origine de toutes les villes de ces quartiers.

En rassemblant ces divers traits, on conviendra aisément que Drusus peut être regardé comme le plus grand des généraux romains de son temps : et après lui, nul ne soutint sa gloire, ni ne mérita de lui être égalé que son fils Germanicus. Ce qui augmente encore l'admiration qui lui est due, c'est que tant de vertus et d'actions éclatantes ne sont point le fruit de la maturité des années et d'une longue expérience. Il mourut à l'âge de trente ans.

Son mariage Drusus était bien fait de sa personne, et joignait les grâces du corps à la beauté de l'âme. Il avait épousé Antonia la jeune, seconde fille d'Antoine et d'Octavie. Il en eut trois enfants : Germanicus, dont je viens de faire mention, Claude, qui fut dans la suite empereur, et Livie ou Liville, qui fut mariée à son cousin-germain Drusus, fils de Tibère.

J'ai fait mention des victoires que Tibère remporta sur les Pannoniens, sur les Daces et sur les Dalmates, pendant que Drusus son frère faisait la guerre contre

¹ VELLEIUS, II, 97.

les Germains ; et j'ai dit que ses premiers exploits lui méritèrent les ornements du triomphe : il en ajouta d'autres qui lui firent décerner l'honneur de l'ovation.

Mais des soins plus pressants, la mort de Drusus, qui fut regardée comme une calamité publique, et le triste et long appareil de ses funérailles, avaient retardé une cérémonie toute de joie. Lorsque l'on eut satisfait à des devoirs qui avaient droit de passer avant tout, l'ovation de Tibère vint à son rang. La pompe en fut d'autant plus magnifique, que le même honneur ayant été pareillement décerné à son frère, les apprêts de deux triomphes furent réunis en un seul. Tibère à l'occasion de cette fête donna un repas à tout le peuple, et fit dresser pour cela des tables dans le capitol et dans plusieurs autres endroits de la ville : et en même temps Livie sa mère et Julie sa femme traitèrent les dames.

La mort de Drusus, en interrompant le cours de ses victoires, avait laissé les affaires de Germanie dans une situation flottante et incertaine. Tibère fut chargé d'aller achever l'ouvrage glorieusement commencé par son frère. Auguste n'avait alors dans sa famille que lui seul à qui il put confier un emploi de cette importance : il l'envoya donc en Germanie sous le consulat d'Asinius Gallus et de Censorinus.

C. ASINIUS GALLUS. - C. MARCIUS CENSORINUS. An. R. 744. Av. J. C.

8.

Il paraît que les instructions de Tibère étaient de pacifier les choses plutôt que de les aigrir, de rétablir le calme et la tranquillité plutôt que de faire des conquêtes, sauf néanmoins les droits et la majesté de l'empire. L. Domitius, qui suivant une conjecture assez probable remplit l'intervalle entre la mort de Drusus et le commandement de son armée pris par Tibère, s'était fait une gloire de passer l'Elbe, et de porter les armes romaines dans des régions où elles n'avaient jamais pénétré. Il exécuta ce projet et remporta quelques avantages, qui lui firent décerner les ornements du triomphe. Mais Auguste en récompensant ses exploits n'approuvait pas sa conduite. Prince sage, et plus curieux de bien gouverner ses vastes états que de les agrandir sans mesure, il eut volontiers consenti de se borner au Rhin. Pour ce qui est de l'Elbe, il ne croyait nullement avantageux aux Romains de le passer ; persuadé que si l'on irritait les nations belliqueuses qui habitaient au-delà de ce fleuve, jamais on ne jouirait paisiblement des pays conquis en deçà.

Tibère était par caractère tout-à-fait propre à entrer dans ces vues d'Auguste. Il avait de la valeur, mais il se piquait surtout de prudence. L'histoire ne nous apprend point s'il livra des combats, ou si, après les pertes précédentes que les Germains avaient souffertes, la seule terreur de son nom et de ses armes suffit pour les réduire. Ce qui paraît certain, c'est qu'il força une partie des Suèves et les Sicambres à se soumettre, et qu'il transporta quarante mille en deçà du Rhin. La férocité de ces barbares était si grande, que plusieurs, et surtout les chefs, ne pouvant souffrir l'éloignement de leur patrie et l'espèce de captivité où on les tenait, aimèrent mieux se tuer eux-mêmes. La nation des Sicambres, qui jusque-là avait tant de bruit, sembla comme éteinte depuis cette transmigration, et son nom ne paraît plus de longtemps dans les guerres que les Romains eurent en Germanie.

Ce qui contribua à assurer encore la tranquillité des conquêtes faites par Drusus, c'est qu'un autre essaim de Suèves, composé de plusieurs peuples, dont les plus connus sont les Marcomans, frappés de la disgrâce de leurs compatriotes, et

craignant pour eux-mêmes un semblable malheur, quittèrent, sous la conduite de Maroboduus, le voisinage du Rhin et les bords du Mein, et s'enfoncèrent dans la Bohême. Ainsi tout devint calme entre le Rhin et l'Elbe, tout reconnut les lois romaines. Tibère, qui avait consommé ce grand ouvrage, reçut enfin avec la permission d'Auguste le titre d'*Imperator* ou général vainqueur, l'honneur du triomphe, et un second consulat.

Comme il n'avait agi qu'avec la qualité de lieutenant de l'empereur, le triomphe était dû à Auguste, selon la disposition des lois romaines. On le lui décerna ; mais il ne voulut point l'accepter, content d'exercer par le titre d'*Imperator*, qu'il prit pour la quatorzième fois en cette occasion, le droit qu'il avait de s'approprier la gloire acquise par Tibère sous ses auspices. A la place de l'honneur qu'il refusait, on établit une course de chevaux dans le cirque à perpétuité au jour de sa naissance, ou plutôt on autorisa et on rendit fixe par un décret ce que le zèle volontaire des citoyens et des magistrats avait commence à introduire depuis quelques années.

Auguste s'était fait une règle de ne point triompher pour les victoires qu'il n'avait point remportées en personne, voulant sans doute éviter le ridicule d'un honneur éclatant mérité par le travail et par les périls d'autrui. Ainsi l'ovation avait été déferée à Drusus, comme je l'ai remarqué, pour ses exploits sur les Germains : mais Auguste jugea suffisante pour lui-même une entrée simple et modeste, dont l'ornement le plus brillant fut une couronne de laurier qu'il porta au temple de Jupiter Férétrien. Il tint la même conduite dans toutes les circonstances semblables, et son exemple fut suivi de ses successeurs. Chaque avantage considérable gagné par leurs lieutenants sur les ennemis de l'empire leur donna lieu de se décorer du titre d'*Imperator*, mais non de se faire décerner le triomphe.

Les victoires sur les Germains procurèrent aussi à Auguste l'honneur d'agrandir l'enceinte de la ville. C'était un privilège qui n'était accordé qu'à ceux qui avaient étendu les frontières de l'empire.

La Germanie étant pacifiée, il ne resta plus ni guerre ni trouble dans toute l'étendue de la domination romaine. J'ai dit que les Daces, les Pannoniens, et les Dalmates, avaient été réprimés et soumis par Tibère. L. Pison avait réduit les Thraces par une guerre de trois ans, ou il acquit les ornements du triomphe. Les Parthes respectaient la grandeur romaine, et se tenaient heureux de n'être point attaqués. Ainsi Auguste, recueillant par cette paix universelle le plus doux fruit de ses travaux et de la sagesse de son gouvernement, ferma alors pour la troisième fois le temple de Janus, qui demeura en cet état pendant un espace d'environ douze ans. Dieu voulut qu'une paix même temporelle annonçât la naissance¹ prochaine de celui qui venait du ciel apporter la véritable paix sur la terre.

¹ Il ne reste plus que quatre ans jusqu'à la vraie date de la naissance de Jésus-Christ, quoique l'Ère commune soit postérieure de huit ans.

§ II. Autres évènements des mêmes années.

Les évènements de la guerre de Germanie sont ce que l'histoire nous fournit de plus mémorable pendant les années que je viens de parcourir ; et si le récit en a été sec et succinct, ce n'est pas que les choses ne soient grandes et importantes en elles-mêmes, mais c'est qu'elles manquent d'écrivains. Il me reste à reprendre ici des faits d'une autre nature, par-dessus lesquels j'ai été obligé de passer. Je commencerai par les ordonnances et les règlements d'Auguste concernant la police intérieure de la république : et je ne craindrai point les détails, parce que dans un changement de gouvernement tout devient capable d'intéresser.

Le plan que je suis dans l'arrangement des matières est sans doute moins favorable pour aider à fixer dans la mémoire la date de chaque évènement. Mais outre que j'y suis autorisé par l'exemple de M. Rollin, mon maître, et par celui de plusieurs autres illustres historiens, je pense que cette méthode n'est pas la moins utile ni la moins agréable au grand nombre des lecteurs. Les parcelles qui dispersées ne frapperaient point, réunies forment un tout qui a de quoi attacher ; et lorsqu'il s'agit de constitutions et de lois, on découvre dans l'ensemble le caractère du prince et les vues qui le faisaient agir.

J'ai déjà observé que certaines charges demeuraient quelquefois vacantes, et couraient risque de s'anéantir, faute de sujets qui se présentassent pour les exercer. Le tribunat était dans ce cas. Il arrivait souvent que les sénateurs, qui, en vertu d'une loi de Sylla, pouvaient seuls y aspirer, dédaignaient cette magistrature autrefois si redoutée, mais qui n'était plus qu'une ombre vaine depuis que l'empereur s'en était fait attribuer la puissance. Auguste, curieux de conserver tout l'extérieur de l'ordre ancien, crut devoir remédier à cet inconvénient ; et lorsqu'il ne se trouverait pas parmi les sénateurs le nombre compétent de candidats pour le tribunat, il ordonna que pour les places vacantes le peuple choisit des chevaliers romains qui possédassent un million de sesterces¹, avec permission à ceux qui seraient ainsi nommés de rester dans l'ordre du sénat après l'année de leur magistrature, ou de retourner, s'ils l'aimaient mieux, à celui des chevaliers.

Dans tous les temps il veilla soigneusement sur tout ce qui regardait la discipline du sénat, et soit par des règlements nouveaux, soit en faisant revivre les anciens, il prit à tâche de maintenir la dignité et la décence dans cette première compagnie de la république. Il avait commencé, comme on l'a vu, par les articles de réforme les plus importants, et il continua toujours à perfectionner son ouvrage.

Ainsi il établit pour les assemblées du sénat un usage tout-à-fait religieux, et il voulut que les sénateurs, à mesure qu'ils arrivaient, et avant que de prendre place, offrissent de l'encens et du vin au dieu dans le temple duquel ils s'assemblaient.

Il exigeait l'attention des sénateurs dans les délibérations : et pour cela, lorsqu'il s'agissait de quelque affaire de conséquence, il demandait les avis, non selon l'ordre accoutumé, mais indistinctement et au hasard, afin que chacun écoutât la

¹ 198.797 fr. 70 c. selon M. Letronne.

proposition, comme ayant à opiner et à prendre son parti par lui-même, et non à suivre simplement le sentiment des autres. Il n'exigeait pas moins l'assiduité. Elle avait toujours fait une partie essentielle du devoir des sénateurs, sous peine d'amende contre ceux qui s'absentaient sans cause légitime. Auguste porta plus haut cette amende : et comme souvent la multitude de ceux qui se trouvaient en faute leur procurait l'impunité, il les soumit dans ces cas à tirer au sort, et de cinq l'un subissait la peine portée par les lois. Au reste, il était aisé de remarquer les absents, et aucun ne pouvait échapper car à la porte du sénat pendait le tableau contenant les noms de tous les membres de la compagnie.

Le nombre des sénateurs requis pour faire un sénatus-consulte était fixé à quatre cents au moins ; et ce nombre croissait selon la nature des affaires. L'état en fut dressé par Auguste conformément aux anciens usages. Si l'assemblée n'avait pas le nombre présent, on tenait registre de l'avis de la pluralité, qui néanmoins n'avait de force qu'autant qu'il était ratifié dans une assemblée subséquente et suffisamment nombreuse.

Tout cet ordre était fort beau, mais un peu gênant pour les sénateurs. Auguste eut égard à la délicatesse de son siècle, et peut-être à l'intérêt de son autorité, en rendant les assemblées du sénat moins fréquentes. Il statua que régulièrement elles se tiendraient deux fois le mois, le jour des calendes et celui des ides, excepté les ides de mars, jour de la mort de César, et par cette raison jour funeste et de mauvais présage. Le sénat pouvait aussi s'assembler extraordinairement en d'autres jours, s'il survenait quelque affaire urgente. Mais ce cas était fort rare sans doute, depuis que la puissance était dévolue à un seul.

Auguste accorda aussi aux sénateurs deux mois de vacances, septembre et octobre. Pendant ce temps, le sénat était réduit à ce que nous appellerions une chambre des vacations, moins nombreuse, et composée seulement de ceux que le sort avait choisis.

Il décora les préteurs d'une nouvelle prérogative, c'est-à-dire du droit de proposer dans le sénat une matière de délibération. Ils n'avaient point eu lieu de désirer ce privilège du temps de l'ancienne république, parce qu'alors les consuls étant souvent appelés hors de Rome par les besoins de l'état, les préteurs les remplaçaient de droit, et non-seulement proposaient les affaires dans le sénat, mais le présidaient. Sous le nouveau gouvernement, les consuls résidaient toujours dans Rome, et par conséquent les préteurs se trouvaient sans fonction dans le sénat : ce qui leur devenait encore plus sensible par la comparaison avec les tribuns, magistrature inférieure à la leur en dignité, et qui néanmoins jouissait d'un droit dont ils étaient privés. Ils firent à ce sujet leurs représentations à Auguste, qui trouva la demande équitable, et leur accorda ce qu'ils souhaitaient.

La brigue pour parvenir aux charges n'avait pu être entièrement éteinte ni par le changement arrivé dans l'état, ni par les lois qu'Auguste avait portées contre cet abus. Il s'avisa dans l'année de Rome 744 de mettre en œuvre un expédient dont un trait de la vie de Caton lui donna sans doute l'idée. Il voulut que tous les candidats déposassent entre ses mains comme en gage une somme d'argent, qu'ils perdraient s'ils étaient convaincus de largesses illicites. Ce tempérament entre une molle connivence et une rigueur qui aurait flétri de grands noms, fut extrêmement applaudi.

Il n'en fut pas de même d'un tour de subtilité qu'il imagina pour éluder la loi qui défendait de mettre les esclaves à la question dans les procès criminels de leurs

maîtres. Cette loi le gênait, parce qu'elle lui paraissait avec raison favoriser les trames secrètes et les conspirations, seul danger qu'il eut alors à craindre. Il fit donc ordonner que dans les crimes d'état les esclaves de l'accusé pussent être vendus à la république ou à l'empereur, afin que rien n'empêchât qu'on ne leur donnât la question pour tirer d'eux les éclaircissements dont on aurait besoin. Il est aisé de sentir que c'était là un subterfuge, qui, en conservant la lettre de la loi, en anéantissait le véritable objet. Plusieurs se plainquirent de l'indignité qu'il y avait à mettre ainsi la vie des maîtres à la merci de leurs esclaves. Les plus modérés excusaient le prince d'employer une précaution nécessaire pour la sûreté de sa personne.

Ce qui est bien digne de remarque dans tous ces nouveaux règlements, c'est qu'Auguste n'y procédait point d'autorité absolue, ni d'une façon impérieuse. Avant que de les faire passer, il les soumettait à l'examen du sénat, les faisant afficher dans le lieu de l'assemblée, afin que chaque sénateur put les lire, y faire ses réflexions, et en dire librement son avis. Cette modération ne l'empêchait point de venir à son but, mais elle l'y conduisait par une voie d'autant plus efficace qu'elle était douce, et lui assurait l'obéissance en lui gagnant les cœurs.

Il gardait ainsi ce sage milieu si difficile à tenir dans l'exercice de la souveraine puissance. Car il faut, dit en quelque endroit Plutarque¹, que le prince sauve avant tout l'autorité du commandement. Mais cette autorité ne se maintient pas moins en s'abstenant de ce qui ne lui appartient pas, qu'en faisant valoir ce quelle a de droits légitimes. Celui qui mollit, ou qui outre, n'est plus prince, à proprement parler, mais devient ou flatteur du peuple, ou maître despotique, et par conséquent se fait ou mépriser ou haïr.

Ces maximes étaient l'âme de toute la conduite d'Auguste. Il était prince pour le bien public, et citoyen en ce qui le regardait personnellement. Dans un cens qui se faisait sous ses ordres et par son autorité, il donna la déclaration de ses biens, comme s'il n'eut été qu'un simple particulier.

Le sénat et le peuple voulant lui ériger des statues, et s'étant cotisés pour faire les sommes nécessaires à cette fin, il accepta le présent, mais il en changea la destination ; et au lieu de statues qui le représentassent, il en dressa à la Santé publique, à la Concorde, à la Paix. Il fit même fondre toutes les statues d'argent dont il s'était autrefois laissé honorer, et du prix qu'il en retira il consacra des trépieds d'or dans le temple d'Apollon Palatin.

C'était à de pareils usages qu'il employait tous les dons que lui faisaient souvent soit les compagnies, soit même les particuliers. Car il y avait, si je puis m'exprimer ainsi, un commerce ouvert de libéralités entre lui et tous les citoyens. Au commencement de chaque année il recevait des étrennes de quiconque voulait lui en apporter, et il en rendait réciproquement, comme il se pratique entre parents et amis. Il semblait que tout l'état fut sa famille. Et de ce qui lui était ainsi offert il achetait de très-belles statues, dont il ornait les places et les rues de la ville.

Je ne puis omettre ici la pratique où il était de faire tous les ans, à certain jour, le métier de mendiant, tendant la main, et recevant les petites pièces de monnaie que les gens du peuple y mettaient. C'est en vertu d'un songe qu'il s'était imposé cette loi bizarre et superstitieuse, qui fait voir que les plus grands génies paient presque toujours par quelque endroit le tribut à l'humanité.

¹ PLUTARQUE, *Comparaison de Thésée et Romulus*.

Des soins plus dignes de lui sont ceux qu'il donnait à entretenir la commodité et la sûreté de la ville. Il établit, pour présider à tout ce qui regarde la conduite des eaux, un surintendant des aqueducs et fontaines publiques, qui fut le célèbre Messala ; et sous lui des magistrats et des officiers, dont chacun avait ses droits et ses fonctions. Pour les ministères laborieux et serviles, il donna à la république une compagnie nombreuse d'esclaves dressés à ces sortes de travaux, qu'Agrippa par son testament avait légués à l'empereur.

Rome avait été de tout temps sujette aux incendies, comme il paraît par l'histoire de Tite-Live et par quantité d'autres témoignages. L'an de Rome 745, sous le second consulat de Tibère, il en arriva un très-considérable, qui consuma plusieurs maisons autour de la place. Cet incendie n'était point un accident fortuit, mais l'effet de la fraude des propriétaires qui, étant accablés de dettes, mirent eux-mêmes le feu à leurs maisons, dans la vue d'exciter la commisération publique, et de retirer de leurs pertes, par les libéralités qu'elles occasionneraient, un profit qui put les mettre au-dessus de leurs affaires. On ne fut point la dupe de leur artifice, et on les jugea avec raison indignes de tout soulagement.

Mais ce fut un avertissement pour Auguste de prendre des précautions qui prévinsent un mal très-dangereux, quand même la fraude ne s'en mêlerait pas, et de perfectionner la police sur un article si important. Il distribua la ville en quatorze quartiers, à chacun desquels il préposa l'un des magistrats annuels, préteurs, tribuns ou édiles. Les commissaires, qui subsistaient déjà avec le droit d'inspection sur un certain nombre de rues, furent subordonnés à ces magistrats, et reçurent en même temps autorité et juridiction sur les esclaves, qui auparavant sous la dépendance des seuls édiles étaient destinés à porter du secours dans les incendies.

Ces mesures ayant paru insuffisantes, et les incendies continuant d'être fréquents, Auguste, douze ans après, forma un guet composé de sept cohortes, n'enrôlant dans cette espèce de milice que des affranchis, et leur donnant un commandant général tiré de l'ordre des chevaliers. Ce guet faisait la ronde exactement toutes les nuits, et procurait sûreté aux citoyens, non-seulement contre les accidents du feu, mais contre les vols et les meurtres. L'utilité de cet établissement frappa tout le monde : et au lieu que, suivant le premier plan d'Auguste, il ne devait durer qu'un temps, il devint perpétuel. Ce corps même s'ennoblit. Lorsque Dion écrivait, des citoyens nés libres ne faisaient point difficulté d'y entrer, et ils avaient une paie réglée et des casernes dans la ville. Dans le Droit il est fait mention du commandant du guet, et ses fonctions y sont décrites avec les prérogatives qui lui étaient attribuées.

L'attention d'Auguste à soulager les sujets de l'empire mérite encore de grandes louanges. Nous pouvons en juger par un trait que Dion rapporte sous l'année de Rome 740. L'Asie ayant beaucoup souffert par d'horribles tremblements de terre, Auguste paya le tribut pour elle de ses propres deniers, et fit porter dans le trésor public la somme à laquelle ce tribut se montait. Il est vrai que c'était une espèce de comédie que ce paiement fait par le fisc du prince au trésor de la république, puisque l'empereur était également maître de l'un et de l'autre[^] ; mais il n'en résultait pas moins une exemption réelle de tribut pendant un an pour la province d'Asie.

J'ai parlé ailleurs de la familiarité simple et unie avec laquelle Auguste entretenait le commerce de l'amitié, et s'acquittait des devoirs de la société civile. Sa bonté s'étendait jusque sur ceux qui ne tenaient à lui que de fort loin.

Ainsi ayant su qu'un sénateur nommé Gallus Tetrinius, avec qui il n'avait jamais eu que très-peu de liaison, afflige à l'excès d'avoir tout d'un coup perdu la vue, s'était résolu de se laisser mourir de faim, il alia le voir, et en employant de douces exhortations, il le consola, lui ôta de l'esprit son funeste dessein, et lui persuada de revenir à la vie.

Son aimable félicité et sa clémence brillent encore beaucoup dans un trait que Sénèque nous a conservé¹. Arius, homme riche (c'est tout ce que nous en savons²), ayant découvert que son fils avait voulu le tuer, résolu de faire lui-même le procès au coupable ; et pour y procéder d'une façon plus solennelle, il érigea chez lui un tribunal domestique, composé de ses amis. Auguste y fut invité ; il vint dans la maison d'un particulier, et prit place comme conseiller et assesseur d'Arius. Il ne dit point, selon la remarque de Sénèque. C'est à lui à venir dans mon palais ; ce qui eut été dépouiller le père de son droit, et se rendre lui-même le maître de l'affaire. Lorsqu'elle fut instruite, et qu'il fut question de juger, Auguste eut attention à conserver la liberté des suffrages ; et comme il sentait bien que son avis, s'il était connu, réglerait celui des autres, il proposa d'opiner par écrit, et non pas de vive voix. Il prit ensuite une précaution très-singulière pour se mettre à l'abri de tout soupçon d'intérêt. Il ne doutait point qu'Arius, suivant un usage très-commun alors, ne l'instituât son héritier ou légataire universel, après la condamnation de son fils. La succession d'Arius, quelque opulente qu'elle fut, n'était pas un objet pour Auguste. Mais il savait, d'un autre côté, que les princes doivent être encore plus curieux que le commun des hommes, de ménager leur réputation : et poussant la délicatesse sur cet article jusqu'au scrupule, avant que l'on ouvrit les bulletins, il protesta avec serment, que jamais il n'accepterait aucune disposition testamentaire faite par Arius en sa faveur. Dans le jugement, il inclina, autant qu'il était possible, à la douceur, considérant, non quel supplice méritait le crime, mais qui en devait être le vengeur. Persuadé d'ailleurs que la présence du prince doit toujours porter avec soi une impression de faveur et d'indulgence, il crut qu'il suffisait de punir par l'exil un coupable très-jeune, sollicité par des impulsions étrangères, et qui, tremblant et déconcerté dans l'apprêt même du crime, avait assez décelé ses remords, et donné lieu de penser que les sentiments naturels n'étaient pas entièrement étouffés dans son cœur. Arius se conforma volontiers à cette leçon de clémence que lui faisait l'empereur. Il procura un exil commode à son fils en l'envoyant à Marseille, et continuant à lui payer comme pension alimentaire la même somme qu'il lui donnait auparavant par chaque année pour sa dépense.

Tant de vertus qui éclataient dans Auguste, tant de bienfaits qu'il répandait à pleines mains, prouvent manifestement que ce n'était point flatterie, mais reconnaissance, qui engageait tous les ordres de l'état, les compagnies et les particuliers, les citoyens, les rois alliés, et les sujets de l'empire, à célébrer et honorer à l'envi l'auteur de la félicité commune : et tous ces témoignages d'honneur n'auraient rien que de louable, s'ils s'étaient toujours tenus dans des homes légitimes, et que l'impiété qui régnait alors ne les eut pas portés quelquefois jusqu'à l'idolâtrie. Suétone³ a réuni sous un seul point de vue, selon

¹ SÉNÈQUE, *De Clem.*, I, 15.

² A moins que T. Arius ne soit le même qu'un L. Tarius Rufus mentionné par Pline, XVIII, 6, soldat de fortune, qui de la plus basse extraction s'éleva par son mérite et par la protection d'Auguste aux honneurs suprêmes et au consulat. *T. Arius* et *Tarius* peuvent aisément être le même nom écrit différemment par l'inadvertance des copistes.

³ SUÉTONE, *Auguste*, 57-60.

sa pratique ordinaire, tout ce qui regarde ces preuves de l'amour public pour Auguste, et j'en placerai ici le détail d'après lui.

Cet écrivain déclare qu'il ne fait point mention des sénatus-consultes, parce qu'on pourrait les soupçonner de n'avoir pas été tout-à-fait libres. Mais les chevaliers romains, de leur propre mouvement, célébraient tous les ans le jour natal d'Auguste par une fête qui durait deux jours. Tous les ordres chaque année en un certain jour, en vertu d'un vœu fait pour sa conservation, allaient jeter leurs offrandes dans le lac Curtius : suivant une coutume superstitieuse, dont toutes les nations païennes fournissent des exemples. Son palais ayant été brûlé, les vétérans, les compagnies de juges ou de greffiers, les tribus, et même les particuliers, s'empressèrent de lui apporter de l'argent pour l'aider à le rebâtir : et lui, content de leur bonne volonté, et souhaitant leur faire connaître qu'il y était sensible, sans néanmoins leur être à charge, portait la main sur chaque tas, et en prenait comme les prémices, n'allant point au-delà d'un denier. J'ai eu lieu de rapporter plus d'une fois les réjouissances qui se faisaient à Rome, lorsqu'il y revenait après une absence on peu longue. C'est dans une semblable occasion que fut instituée la fête des Augustales, qui subsistait encore du temps de Dion. Mais rien n'est plus beau, ni plus touchant que ce qui se passa, lorsque le titre de Père de la Patrie lui fut déféré.

Ce fut par un consentement subit et universel de toute la nation qu'il reçut ce nom, si glorieux lorsqu'il est aussi justement mérité. Le peuple commença, et pendant qu'Auguste était à Antium, il lui envoya une députation solennelle pour le lui offrir. L'offre n'ayant point été acceptée, tout le peuple la réitéra quelque temps après par une acclamation unanime, au moment que l'empereur entrait au spectacle. Enfin, les sénateurs s'étant concertés entre eux, Messala porta la parole au nom de tous, et lui dit en pleine assemblée du Senat : **César Auguste, pour le bonheur et la prospérité de votre personne et de votre maison** — car ce vœu comprend celui de la félicité publique et du bonheur de l'empire¹ —, **le sénat, d'accord avec le peuple romain, tous salue et proclame Père de la Patrie.** Tels furent les propres termes, également simples et énergiques, qu'employa Messala. Auguste fut attendri jusqu'aux larmes², et répondit : **Sénateurs, parvenu au comble de mes vœux, que me reste-t-il à demander aux dieux immortels, sinon que je puisse voir se soutenir pour moi jusqu'au dernier moment de ma vie les sentiments que vous me témoignez ?** Auguste avait raison : et ce jour fut assurément le plus glorieux de sa vie. Est-il triomphe, quelque pompeux qu'on l'imagine, qui puisse entrer en comparaison avec cette expression si vive et si tendre de l'affection publique ?

Auguste pouvait se dire à lui-même avec vérité :

Partout en ce moment on me bénit, on m'aime³.

Des pères de famille ordonnaient par leur testament qu'on les portât après leur mort au Capitole, et qu'on y offrit en leur nom des sacrifices d'actions de grâces, pour acquitter le vœu qu'ils avaient fait, si en mourant ils laissaient Auguste plein de vie. Plusieurs villes, changèrent en son honneur le commencement de leur

¹ L'usage était, dans les institutions nouvelles, dans les créations de magistrats, et dans toutes les autres circonstances semblables, de commencer par des vœux pour la prospérité de la nation et de tout l'état. Ici, par un trait obligeant et flatteur, Messala se contente de faire des vœux pour Auguste, dont la prospérité est celle de l'empire.

² SUÉTONE, *Auguste*, c. 58.

³ RACINE, *Britannicus*, act. 4, sc. 3.

année, et en comptèrent pour premier jour celui où il les avait visitées. Dans les provinces, outre les temples et les autels qu'on lui dressait, on établissait des jeux pour célébrer la gloire de son nom tous les cinq ans. Les rois alliés de l'empire fondèrent pour la plupart dans leurs états des villes qu'ils appelèrent Césarées. La plus fameuse par rapport à nous, est Césarée de Palestine, bâtie par Hérode, et dont ce prince qui n'était ni juif ni idolâtre, mais tout ce qu'il fallait être pour sa fortune, solennisa la dédicace par des jeux accompagnés de toutes les superstitions du paganisme.

C'est au milieu de ces applaudissements de tout l'univers qu'Auguste reçut la quatrième prorogation de la puissance impériale, qu'il avait feint de n'accepter d'abord, comme on l'a vu, que pour dix ans. La seconde prorogation, en 734, fut limitée à un temps plus court : elle ne portait que pour cinq ans ; mais elle fut suivie d'une autre pareille¹. Après les vingt ans révolus, il fit de nouveau semblant de vouloir se démettre, et il se laissa pourtant persuader de reprendre encore pour dix ans un fardeau si doux à son ambition, et dont après tout il était avantageux au genre humain qu'il demeurât chargé. Ceci arriva sous le consulat d'Asinius Gallus et de Marcius : et cette date nous ramène à l'ordre des temps. Mais avant que d'y rentrer, je dois compte au lecteur de quelques faits, que je n'ai point trouvés jusqu'ici occasion de placer.

Le premier est la dédicace du théâtre de Marcellus, vaste édifice qui pouvait contenir trente mille spectateurs. C'était un nouvel embellissement pour Rome, et un monument consacré par Auguste à la mémoire d'un neveu qui lui avait été infiniment cher. La dédicace de ce théâtre fut célébrée l'an de Rome 741 par des jeux magnifiques, dans lesquels il y eut une chasse de six cents panthères, qui toutes furent mises à mort. On y exécuta aussi ce qu'ils appelaient le jeu de Troie ; et Caius César, fils de l'empereur, fut un des acteurs.

Auguste, par principe et par goût, était attaché à l'antiquité, et il se faisait une gloire de passer pour amateur et restaurateur des anciens usages, des anciennes cérémonies. En conséquence de cette façon de penser, il fut charmé de rétablir cette année le sacerdoce de Jupiter après une vacance de soixante et dix-sept ans. Le dernier titulaire Mérula, ayant été réduit par Cinna à se tuer lui-même, César, alors fort jeune, fut nommé à ce sacerdoce. Sylla l'empêcha d'en prendre possession, le dépouilla de son droit, et personne ne lui fut substitué. Les troubles, les guerres civiles, donnèrent ensuite d'autres soins au sénat et aux chefs de la république. Auguste, ayant enfin fait succéder le calme à tant d'orages, crut honorer son gouvernement en rappelant de l'oubli un sacerdoce institué par Numa avec les plus beaux privilèges, et dont le défaut semblait faire perdre à la religion une partie de sa splendeur.

La mort enleva cette même année à Auguste sa sœur Octavie, si pourtant on ne peut pas dire qu'il l'avait perdue depuis douze ans, par le deuil amer, triste et sombre, dans lequel elle passa tout le temps quelle survécut à son fils Marcellus. Cette femme, digne des plus grands éloges par toutes sortes d'endroits, porta la douleur de la perte de son fils jusqu'à un excès inexcusable. Depuis ce moment elle ne cessa jamais de pleurer et de gémir² : elle s'opiniâtra à ne rien écouter

¹ Il a été rapporté sous l'an de Rome 739, qu'Auguste fit continuer à Agrippa la puissance tribunitienne, qui lui avait été donnée pour cinq ans. Ce fut alors sans doute qu'il se fit aussi proroger à lui-même la puissance impériale, dont les cinq ans expiraient avec ceux de la puissance tribunitienne d'Agrippa.

² SÉNÈQUE, *Consol. ad Marc.*, c. 2.

qui put soulager sa tristesse ; elle ne souffrit pas même qu'on entreprit de l'en distraire. Toute occupée d'une seule idée, livrée à un seul objet, elle se repaissait de ses larmes. Elle ne voulut avoir aucun portrait, aucune représentation d'un fils si tendrement aimé : elle ne permettait pas même que jamais on le lui nommât. Elle haïssait toutes les mères : mais surtout la jalousie la rendait furieuse contre Livie, dont les fils paraissaient devoir profiter de la fortune destinée à Marcellus. Ne se plaisant que dans les ténèbres et dans la solitude elle semblait comme éblouie du trop grand éclat qui environnait son frère, et loin de chercher de la consolation auprès de lui, elle se cachait et s'enfouissait presque pour l'éviter. Pendant qu'elle voyait autour de soi trois filles mariées¹, et plusieurs petits-fils, elle conserva toujours l'habit de deuil, leur faisant l'affront de se regarder comme sans enfants au milieu d'une nombreuse et florissante famille. Elle vécut en cet état pendant douze ans entiers, et la mort seule mit fin à sa douleur.

Auguste, qui avait toujours beaucoup aimé sa sœur, lui rendit après la mort tous les honneurs imaginables. Il prononça son éloge funèbre dans le temple érigé en l'honneur de César ; et Drusus, qui vivait encore, en prononça un second du haut de la tribune aux harangues. Les trois gendres d'Octavie, Drusus, Domitius et Jule Antoine, portèrent son corps au Champ-de-Mars, où se fit la cérémonie des funérailles. Le sénat honora sa mémoire par des décrets si flatteurs qu'Auguste crut devoir les modérer. Il avait bâti du vivant de sa sœur, un monument qui en perpétuait le nom, et dont j'ai parlé ailleurs, le portique d'Octavie.

Livie, qui, peu de temps après, perdit, comme je l'ai raconté, son fils Drusus, dans un malheur semblable à celui d'Octavie, tint une toute autre conduite. Elle pleura son fils, mais sans être à charge à personne, et évitant surtout d'aggraver la douleur d'Auguste, déjà assez affligé par lui-même. Elle se laissa consoler par les entretiens du philosophe Aréus, ami de l'empereur. Elle reçut les honneurs qu'on lui déféra pour soulager sa tristesse, des statues, et les privilèges de celles qui étaient mères de trois enfants². Et depuis, tant qu'elle vécut, elle ne cessa de célébrer les louanges de Drusus, elle s'en rappelait le souvenir et l'image en tous lieux, elle parlait de lui volontiers, et écoutait avec satisfaction les éloges qu'on en faisait. Livie avait du courage et de l'élévation, et sa douleur fut assurément plus raisonnable que celle d'Octavie.

La mort de Mécène, sous les consuls Asinius Gallus et Marcius Censorinus, fut un nouveau sujet d'affliction pour Auguste. Quoique la faveur de cet ancien confident et ministre fût un peu déchuë dans les derniers temps, Auguste se connaissait trop en mérite, et se piquait d'une fidélité trop constante en amitié, pour ne pas regretter l'aide et le compagnon de toutes ses grandes entreprises. C'est ce qu'il témoigna bien cinq ans après, lorsque ayant enfin connu les désordres de sa fille Julie, et s'étant porté dans un premier mouvement d'indignation à les rendre publics, il s'en repentit après coup. Sentant trop tard tout le tort qu'il s'était fait en décriant sa fille, et en dévoilant au grand jour

¹ Marcella, mariée à Jule Antoine ; les deux Antonia, mariées l'une à L. Domitius, l'autre à Drusus.

² Les lois d'Auguste, pour favoriser la multiplication des citoyens, accordaient plusieurs privilèges aux pères et mères de trois enfants, comme l'exemption de certains droits imposés sur les successions collatérales, l'avantage d'être préférés pour la nomination aux charges, et autres semblables. Ceux qui n'étaient pas dans le cas de la loi, pouvaient s'adresser au sénat dans les premiers temps, et ensuite aux empereurs, pour être associés aux mêmes privilèges.

l'opprobre de sa maison, Ah ! dit-il, je n'aurais pas fait cette faute, si Agrippa ou Mécène eussent vécu¹.

On attribue le refroidissement entre Auguste et Mécène à une cause bien honteuse pour ce grand empereur, c'est-à-dire à ses amours criminels avec Terentia femme de son ministre. Ce qui me laisse quelque doute sur ce point, c'est le silence de Tacite, qui, parlant de la décadence du crédit de Mécène, va en chercher la cause dans une sorte de fatalité², ou dans le dégoût qui prend enfin soit le maître, lorsqu'il a tout donné, soit le ministre, lorsqu'il ne lui reste rien à acquérir. Si Tacite eut cru vrais les bruits de l'intrigue de Terentia, assurément il ne les aurait pas omis. Peut-être Dion a-t-il ajouté trop de foi à des discours populaires.

Il est vrai que Mécène fut toute sa vie le jouet de sa passion pour Terentia, femme capricieuse et fantasque, qui, par son humeur difficile, lui donnait des chagrins perpétuels, avec laquelle il se brouillait et se raccommodait tous les jours, la répudiant dans un moment, et la reprenant dans l'autre ; en sorte qu'il se maria mille fois³, dit Sénèque, n'ayant jamais eu qu'une seule femme.

Ces tracasseries continuelles prenaient sur la santé d'un homme né délicat, et qui par un genre de vie mou et efféminé avait encore augmenté la délicatesse naturelle de son tempérament. Il ne dormait point, et pour rappeler le sommeil fugitif, il n'est point d'expédient qu'il ne mit en usage. Il recourait au vin ; il se procurait ou le murmure d'une cascade, ou des concerts établis dans un appartement éloigné de celui où il couchait, afin que le bruit harmonieux des instruments adouci par le lointain ne portât à son oreille qu'un sentiment flatteur capable de l'endormir agréablement. Tout était inutile, et le trouble intérieur de l'esprit arrêta l'effet de tous ces secours étrangers et préparés à grands frais.

Telle était la faiblesse de ce grand génie, plein de vigueur pour les affaires, et mou jusqu'à un excès incroyable dans sa conduite personnelle et domestique. Il ne s'en cachait nullement : au contraire il faisait trophée de sa mollesse, et bravait sur ce point les yeux et le jugement du public. Jamais de ceinture ; et lors même qu'en l'absence d'Auguste il remplissait les fonctions de chef et de commandant suprême, l'officier chargé de lui demander le mot le trouvait en tunique flottante qui lui tombait sur les talons. Dans les lieux et dans les temps qui exigent le plus de décence, dans les assemblées, sur la tribune aux harangues, il paraissait la tête couverte d'une espèce de capuce, qui des deux côtés laissait voir les oreilles. Pendant les horreurs des guerres civiles, au milieu de la ville en trouble et des citoyens armes, le cortège de Mécène était deux eunuques marchant à côté de lui.

Cette mollesse de mœurs avait passé, comme il est inévitable, dans son style. On avait, du temps de Sénèque, plusieurs ouvrages de lui en prose et en vers. Partout on reconnaissait un esprit né pour le grand et pour le beau, mais gâté par un goût que les délices et les voluptés avaient dépravé et corrompu. Des tours recherchés, une structure choquante de mots bizarrement assemblés, une affectation visible de s'écarter des façons de parler communes et naturelles, des chutes ménagées, non avec une harmonie qui plut à l'oreille, mais avec des dissonances qui l'étourdissent et l'étonnaient.

¹ SÉNÈQUE, *De benef.*, VI, 32.

² TACITE, *Annales*, III, 30.

³ SÉNÈQUE, *Epist.* 114.

Les sentiments généreux et élevés, qui font la principale beauté de tout ce que l'on écrit, ne s'accordent point avec un style pareil. Aussi pouvons-nous juger qu'ils ne dominaient pas dans les ouvrages de Mécène : et sans être forcé pour le suicide, comme l'était Sénèque, je pense qu'on ne peut se dispenser de juger avec lui digne de mépris l'amour de la vie exprimé aussi énergiquement, que nous le trouvons dans ces vers de Mécène traduits par La Fontaine.

..... Qu'on me rende impotent,
Cul de jatte, goutteux, manchot : pourvu qu'en somme
Je vive, c'est assez ; je suis plus que content.

L'original est encore plus fort :

*Debilem facito manu,
Debilem pede, coxa,
Tuber adstrue gibberum,
Lubricos quate dentes,
Vita dum supertst, bene est.
Hanc mihi, vel acuta
Si sedeam cruce, sustine*¹.

Ce sont là de grands travers : mais quiconque connaît les hommes, ne peut ignorer qu'ils sont pleins d'inconséquences, et qu'ils savent allier des faibles digues de pitié avec les talents qui méritent le plus d'admiration. Mécène, malgré tant de traits défectueux et blâmables dans son caractère et dans sa conduite, fut néanmoins un puissant génie, un grand ministre, et, plus que cela, un ami fidèle de son prince, à qui il parlait avec une entière liberté, ne craignant pas de lui présenter quelquefois des vérités fâcheuses. Son amour pour les lettres, et la protection déclarée qu'il accorda à ceux qui s'y distinguaient, lui ont attiré dans tous les siècles les louanges des favoris des Muses. Mais ce qui doit surtout lui concilier l'estime et même l'affection, c'est qu'il fut doux et humain ; qu'il n'abusa jamais de la puissance tyrannique dont il fut le dépositaire pendant plusieurs années ; que dans un siècle sanguinaire il n'aima point le sang ; et que souvent il arrêta par de sages et vives remontrances le penchant qu'Auguste avait, dans sa jeunesse, à la cruauté. C'est mauvaise humeur à Sénèque de lui avoir refusé les éloges qu'il mérite sur ce point, et d'avoir, par une interprétation maligne, traité sa douceur de faiblesse, et prétendu qu'il était mou et non pas humain. Mécène fut une tête forte : et si un cœur généreux et bienfaisant ne l'eut détourné des partis extrêmes, il avait tout ce qui est nécessaire pour les porter aux plus terribles conséquences.

Dion le fait auteur des premiers bains chauds qui avaient été construits dans Rome : et cette délicatesse inconnue aux anciens Romains convient fort bien à la mollesse de la vie de Mécène. Une autre invention plus estimable, dont ce même historien lui fait honneur, est celle des signes abrégés, que les Anciens appelaient *notæ*, et à l'aide desquels ils écrivaient aussi vite qu'il est possible de parler ; en sorte que les discours des orateurs pouvaient être fidèlement recueillis à mesure qu'ils sortaient de leur bouche. La plupart regardent Tiron, affranchi de Cicéron, comme inventeur de cet utile et ingénieux secret. Peut-être

¹ Voici la traduction littérale du latin : Que je sois estropié de la main, du pied, de la cuisse, que je porte sur le dos une bosse hideuse, que mes dents soient ébranlées et ne tiennent plus à rien, tant que la vie me reste, je suis content. Quand même je serais en croix, soutenu par un pieu aigu et perçant, que je vive ; voilà tout mon vœu.

Mécène, ou même quelqu'un de ses affranchis, perfectionna-t-il ce que Tiron avait trouvé le premier.

Mécène, par son testament, institua Auguste son héritier, et le rendit l'arbitre des legs qu'il faisait à ses amis. Il est bien glorieux pour Horace d'avoir été recommandé à l'empereur par le testament d'un homme si illustre en ces propres termes : **Souvenez-vous d'Horace comme de moi-même**. Les grands seigneurs traitaient alors les gens de lettres d'un mérite éminent sur le pied d'amis. Ils leur en permettaient le langage, comme il paraît par les poésies d'Horace, et ils l'employaient à leur égard.

L'empereur lui-même ne croyait pas se dégrader en se familiarisant pareillement avec Horace, qui, en effet, au talent de la poésie joignait toute la finesse et toute la délicatesse nécessaires pour le commerce des grands. Auguste badinait avec lui par lettres, presque comme avec un égal. Il lui avait offert ce que nous appellerions la charge de secrétaire de ses commandements, avec sa table : et Horace, infiniment jaloux de sa liberté, l'ayant refusée, l'empereur ne lui en sut pas plus mauvais gré ; et il lui écrivait quelque temps après : **Septimius vous dira de quelle manière je lui ai parlé de vous. Car, si vous avez été assez fier pour dédaigner mon amitié, ce n'est pas à dire que je me pique de fierté à votre égard**.

Sur ce qu'Horace ne lui avait adressé aucune de ses pièces de poésie, il lui fit des plaintes tout-à-fait obligeantes, et toujours dans le même style de familiarité badine : **Sachez, lui disait-il, que je suis en colère contre vous, de ce que ce n'est pas avec moi que vous conversez dans la plupart de vos ouvrages. Avez-vous peur qu'il ne vous soit honteux chez la postérité, de paraître avoir été de mes amis ?** Et ce fut en conséquence de ce reproche qu'Horace composa et lui adressa sa première épître du second livre.

J'ai cru ces détails touchant Horace d'autant mieux placés ici, que je n'aurai plus occasion de parler de lui. Il mourut la même année que Mécène, et, selon l'opinion la mieux fondée¹, quelque temps avant cet illustre ami, comme il l'avait souhaité. Le mot qui le regarde dans le testament de Mécène prouve seulement que ce testament était fait avant la mort d'Horace, et que le testateur ne voulut pas prendre la peine de le changer. Horace fut enlevé par une maladie soudaine, et si violente, qu'elle ne lui permit pas de faire de testament : il n'eut que le temps de dire de vive voix qu'il nommait Auguste son héritier.

Il ne reste plus d'autre événement de l'an 744 de Rome à raconter, que le rétablissement de l'ordre que César avait introduit dans le calendrier, et qui avait été gâté par l'ignorance des pontifes. Car au lieu que l'intercalation du jour bissextile ne doit se faire qu'après quatre années révolues, et à la cinquième commençante, les pontifes l'avaient faite au commencement de chaque quatrième année : de sorte que sur l'espace de trente-six ans, dont l'an 742 est le dernier, ils avaient inséré douze jours au lieu de neuf. L'erreur ayant été reconnue, Auguste y apporta le remède, en ordonnant qu'on laisserait passer douze ans pleins à compter depuis l'an 743², qui avait été bissextile, sans

¹ C'est le sentiment du P. Sansdon dans sa *Vie d'Horace*.

² L'an 743 de Rome était le trente-septième depuis la réformation du calendrier, et c'était au mois de février de cette année que tombait, suivant le calcul vicieux des pontifes, la douzième intercalation. Il fallut douze ans pleins pour absorber les trois jours superflus ; et ensuite quatre ans pour donner lieu à une nouvelle intercalation, qui tombe ainsi sur l'an 759.

intercalation. Par là se trouvèrent mangés les trois jours ajoutés de trop, et la réforme de César procéda en règle, à recommencer à l'année 759, qui fut la première bissextile depuis l'interruption¹. Pour prévenir un nouveau dérangement semblable au premier, Auguste fit graver tout l'ordre du calendrier sur une table de bronze.

TI. CLAUDIUS NERO. II. - CN. CALPURNIUS PISO. An. R. 745. Av. J.-C.

7.

Tibère, en prenant possession de son second consulat, triompha le même jour, comme avaient fait avant lui Marius et L. Antonius. Peu de temps après il partit pour la Germanie, où l'on craignait quelques mouvements. Mais il ne s'y passa rien de mémorable.

Il y eut cette année des jeux votifs en action de grâces de l'heureux retour d'Auguste ; des jeux funèbres en l'honneur d'Agrippa. Je m'arrête peu sur ces sortes de petits objets.

Cette même année fut achevée un grand et vaste édifice, le plus grand, selon Dion, qui ait jamais été renfermé sous un seul toit : en sorte que ce toit s'étant dégradé et détruit par vétusté, personne ne put le rétablir, et du temps de cet historien il était tout ouvert. Cet édifice, que l'on nommait *Diribitorium*, avait été commence par Agrippa, et fut achevé par Auguste. L'usage n'en est pas bien connu, peut-être parce qu'il n'en avait aucun de marqué, et qu'il était destiné à suppléer dans les fortes chaleurs, ou dans les temps de froid et de pluie, aux lieux ordinaires des grandes assemblées, qui étaient découverts.

D. ÆELIUS BALBUS. - C. ANTISTIUS VETUS. An. R. 746. Av. J.-C. 6.

Les fils d'Auguste, en croissant, lui causaient un plaisir qui commençait à être mêlé de quelque inquiétude. C'était pour lui un grand sujet de joie que de voir se fortifier les appuis de sa maison et de sa puissance. Mais ces jeunes princes², nés dans la grandeur, qui n'avaient jamais vu le gouvernement ancien, ni l'égalité républicaine, d'ailleurs environnés sans doute d'un grand nombre de flatteurs, ne prenaient point les sentiments de douceur et de modération que leur aurait souhaité Auguste. La mollesse, le faste, l'orgueil, les enivraient déjà ; et les honneurs que leur empereur et père adoptif leur accordait ne suffisamment pas à leur ambition naissante.

Il avait, deux ans auparavant, distribué des gratifications aux légions de Germanie au nom de C. César, l'aîné de ses fils, qui pour-lors, âgé de douze ans, faisait sa première campagne sous Tibère. L'année suivante, il l'avait fait présider aux jeux en l'absence du même Tibère, retourné en Germanie. Son intention était de commencer ainsi à le montrer, et à attirer sur lui les regards des

¹ Censorinus, de die Natali, cap. 22, Dion et Suétone, apportent à cette année 744, et au temps du rétablissement du calendrier, le changement de nom du mois *Sextilis* en *Augustus*, que j'ai fait de vingt ans plus ancien. J'ai suivi le témoignage de l'épitomé de Tite-Live, que je regarde comme celui de Tite-Live lui-même. On peut concilier ces différentes autorités, en supposant, avec Freinshemius, que le nouveau nom n'avait pas encore bien pris racine, ni entièrement supplanté l'ancien ; et que cette année on fit une nouvelle ordonnance, pour en établir solidement l'usage.

² Je les appelle ainsi pour me conformer à notre usage, et par une légère anticipation. Car on les verra bientôt déclarés princes de la jeunesse.

citoyens et des soldats ; de le faire avancer par degrés ; en un mot, de conduire le plan de son élévation avec tant d'adresse, que d'une part il le mit sur les voies des honneurs suprêmes, et que de l'autre il évitât, soit de se faire accuser lui-même de précipitation, soit de trop enfler ce jeune courage.

L'audace de Caius César et de Lucius son frère était déjà si grande, qu'ils ne purent souffrir ces délais. Cette année 746, Lucius, qui n'avait pas encore onze ans accomplis, vint de lui-même au théâtre provoquer les applaudissements des grands et de la multitude, qui y étaient assemblés pour des jeux ; et devenu plus hardi par le succès de son entreprise, il osa solliciter le consulat pour son frère âgé de quatorze ans, et portant encore la robe de l'enfance. Auguste en témoigna beaucoup d'indignation, plus encore qu'il n'en avait réellement. **Aux dieux ne plaise, s'écria-t-il, que la république se trouve jamais dans une nécessité pareille à celle où je l'ai vue dans ma jeunesse, et quelle soit obligée de se donner un consul au-dessous de vingt ans !** Parole pleine d'artifice et de dissimulation, par laquelle en même temps qu'il condamnait la témérité de ses enfants, il faisait connaître le dessein qu'il avait pris de n'attendre que l'âge de vingt ans pour les faire consuls. Le peuple fit instance. Mais Auguste, après s'être suffisamment déclaré, s'y refusa, et répondit par une maxime sévère : **Pour posséder cette grande charge, dit-il, il faut être en état de ne plus faire de fautes soi-même, et de résister aux désirs inquiets de la multitude.** Il tint donc ferme par rapport au consulat : mais il accorda à Caius une place de pontife, le droit d'assister au sénat et de prendre rang parmi les sénateurs, soit aux spectacles, soit dans les repas publics. En même temps, comme s'il eût voulu montrer à ce jeune Prince un rival qui le tint en respect, il décora Tibère de la puissance tribunitienne pour cinq ans, et lui donna la commission d'aller pacifier les troubles qui naissaient en Arménie.

Cette conduite mitoyenne produisit l'effet qui en est la fuite ordinaire. Auguste mécontenta tout à la fois son fils et son gendre. Caius fut piqué de voir qu'on lui opposât Tibère : et celui-ci, qui avait la vue très perçante, comprit parfaitement qu'il n'était qu'un fantôme dont on voulait faire peur à un enfant ; et qu'il ne manquerait pas de recevoir son congé, dès que Caius aurait atteint l'âge qu'Auguste attendait. Il est probable même qu'il regarda la commission d'aller en Arménie, comme un honnête exil et il résolut de s'exiler tout de bon, et demanda subitement la permission de se retirer. Peut-être un autre motif influa-t-il encore dans la résolution je veux dire, les dérèglements de sa femme Julie, qu'il ne pouvait ni souffrir ni empêcher. Mais, la principale et la vraie cause, est sans doute celle que j'ai marquée d'abord : la même qui avait déterminé autrefois Agrippa à se retirer à Mitylène, lorsqu'il vit l'élévation de Marcellus.

Auguste fut également surpris et offensé de cette brusque incartade, qui mettait à découvert le jeu de sa politique, et qui le privait d'un appui dont il croyait avoir besoin au moins pour un temps. Il n'est point d'effort qu'il ne tentât pour détourner Tibère de son dessein : d'autant plus que les raisons qu'employait celui-ci étaient visiblement des prétextes. Dans la force de l'âge, plein de vigueur et de santé, il alléguait le désir du repos, et le dégoût des honneurs et de la vie publique. Auguste insista donc, jusqu'à se plaindre en plein Sénat que son beau-fils et son gendre l'abandonnait. Livie s'abaissa aux prières et aux plus humbles supplications. Mais Tibère avait toute l'opiniâtreté héréditaire dans la maison des Claudes. Il demeura inflexible, et pour extorquer la permission qu'on lui refusait, il s'abstint même de manger pendant quatre jours. Alors enfin Auguste consentit à son départ : et sur le champ Tibère laissant à Rome sa femme et son fils, s'en

alla à Ostie, accompagné d'un assez grand nombre de personnes qui le reconduisaient par honneur, et auxquelles il ne dit pas un seul mot de politesse.

Il s'embarqua en toute diligence. Cependant lorsqu'il côtoyait la Campanie, sur la nouvelle d'une légère incommodité survenue à Auguste, il ralentit la vivacité de sa course. Mais ayant été averti que ses délais étaient très mal pris, il se hâta de s'éloigner avec tant de précipitation, que les mauvais temps mêmes ne purent l'arrêter, et que ce ne fut pas sans quelque risque qu'il arriva à Rhodes, dont le séjour lui avait autrefois paru agréable, lorsqu'il y passait en revenant de l'Arménie. Il eut tout le temps de se repentir du parti qu'il avait pris avec tant de vivacité ; et de s'ennuyer dans sa retraite ; qui fut de sept ans entiers.

IMP. C. JULIUS CÆSAR OCTAVIANUS AUGUSTUS, XII. - L. CORNELIUS SULLA. An. R. 747. Av. J.-C. 5.

Auguste semblait avoir renoncé au consulat, qui lui avait été offert plusieurs fois ; et qu'il avait constamment refusé. Après un intervalle de dix-sept ans, il voulut s'en décorer de nouveau, non pour lui-même, mais pour son fils Caius, qui, entrant alors dans sa quinzième année, allait prendre la robe virile.

C'était une cérémonie qui se faisait avec beaucoup d'éclat chez les Romains. Le père, accompagné des parents et des amis de sa maison, menait son fils au Capitole, pour y faire hommage aux dieux des prémices du plus bel âge de la vie humaine. De là le jeune homme, ayant pris la robe unie au lieu de la robe bordée de pourpre, était conduit avec le même cortège à la place publique, comme pour être initié à l'administration des affaires soit publiques soit particulières, auxquelles il acquérait en ce moment le droit de prendre part.

Auguste, ayant à faire cette cérémonie pour l'aîné de ses fils, crut qu'il en augmenterait la pompe, s'il la faisait étant consul. Le consulat avait encore assez de lustre pour ajouter, non de la puissance, mais une sorte de splendeur, à la dignité impériale.

Dès que Caius eut pris la robe virile, le sénat et le peuple le désignèrent consul pour entrer en charge dans cinq ans : et les chevaliers romains, en lui faisant don de lances d'argent, lui déférèrent le titre nouveau et inouï jusqu'alors de PRINCE DE LA JEUNESSE. Auguste affecta de paraître ne se prêter qu'avec répugnance à ces honneurs prématurés¹ ; mais au fond il n'avait rien désiré avec plus d'ardeur. Voilà tout ce que nous fournit de faits le douzième consulat d'Auguste.

Mais si pendant cette année l'histoire Romaine est stérile, celle de la religion est bien riche et elle nous offre le plus grand événement qui fut jamais ; la naissance du libérateur promis au genre humain, et attendu depuis quatre mille ans². Auguste concourut sans le savoir à l'exécution des décrets de la miséricorde divine sur les hommes, par le dénombrement qu'il avait ordonné trois ans auparavant, et qui s'exécutait en Judée au temps de la naissance de Jésus-Christ, arrivée le 25 décembre de cette année. Quirinius, nommé dans Saint-Luc à l'occasion de ce dénombrement, est P. Sulpicius Quirinius, qui avait été consul

¹ TACITE, *Annales*, I, 3.

² J'ai déjà averti que, selon les plus habiles chronologies, la naissance de Jésus-Christ précède de quatre ans l'ère chrétienne dont nous nous servons. Pour une plus grande exactitude, j'observerai encore qu'au lieu de dater les années de J.-C. du 25 décembre, l'usage est de ne les dater que du 1er janvier suivant.

en l'an de Rome 740, personnage illustre, dont nous aurons encore lieu de faire mention dans la suite.

C. CALVISIUS SABINUS. — L. PASSIENUS RUFUS. An. R. 748. Av. J.-C.

4.

L'année qui eut pour consul Sabinus et Passienus n'est mémorable que par la mort d'Hérode, qui après avoir versé le sang de sa femme et de trois de ses fils, ayant couronné tous ses crimes par le dessein horrible qu'il forma de tuer le Messie qui venait de naître, expira enfin au milieu des douleurs cruelles d'une maladie où paraissait visiblement le doigt de Dieu. On peut voir dans l'historien Josèphe le détail des scènes tragiques dont ce prince inhumain remplit sa maison, et qui firent dire à Auguste, qu'il valait mieux être le pourceau d'Hérode que son fils¹. Par son testament, qui ne devait avoir lieu qu'autant qu'il serait ratifié par l'empereur, il partagea ses états entre les trois fils qui lui restaient, laissant à Archélaüs la Judée, l'Idumée et la Samarie ; à Philippe la Trachonite, et quelques autres petits pays ; à Hérode Antipas, la Galilée et la Pérée. Auguste confirma ces dispositions, si ce n'est qu'il refusa à Archélaüs le titre de roi, dont avait joui son père, et voulut qu'il se contentât de celui d'*ethnarque*, mot grec qui signifie, *prince d'une nation*.

L'histoire romaine, toujours stérile, partie par une suite de la paix profonde qui régnait alors dans l'univers, partie par défaut de monuments, ne nous présente pour l'année suivante que les noms des consuls Lentulus et Messalinus.

L. CORNELIUS LENTULUS. - M. VALERIUS MESSALINUS. An. R. 749.

Av. J.-C. 3.

Le second de ces deux consuls nous est mieux connu que le premier. Il était fils de l'orateur Messala, et conservait, selon le témoignage de Tacite², une image et quelques vestiges de l'éloquence de son père.

IMP. C. JULIUS CÆSAR OCTAVIANUS AUGUSTUS, XIII. - C.

CANINIUS GALLUS. An. R. 750. Av. J.-C. 2.

Auguste traitait ses deux fils adoptifs avec une parfaite égalité. Ainsi Lucius, le plus jeune des deux, étant parvenu à l'âge où son frère avait pris la robe virile, l'empereur renouvela pour lui tout ce qu'il avait fait pour Caius. Il se revêtit du consulat, qui fut son treizième et dernier, afin de lui donner avec plus de majesté la robe virile. Il souffrit, ou plutôt il fit en sorte qu'on lui déférât les mêmes honneurs dont son frère jouissait, et spécialement le titre de *prince de la jeunesse*, et la désignation au consulat pour l'exercer cinq ans après. Il multipliait ainsi ses appuis, peut-être afin qu'ils se servissent mutuellement de contrepoids, et sûrement dans la vue de trouver une ressource en l'un, si l'autre lui manquait.

Les distributions de blé et d'argent, les fêtes, les jeux, les spectacles, étaient, comme je l'ai observé, les amorces par lesquelles Auguste s'attachait le peuple. Il mit en usage cette année tous ces différents moyens, dans l'exposition desquels le lecteur me dispense aisément d'entrer. Je ne crois pas néanmoins

¹ MACROBE, *Saturnales*, II, 4.

² TACITE, *Annales*, III, 34.

devoir omettre deux traits d'une singularité et d'une magnificence remarquables. Auguste, ayant fait remplir d'eau le cirque Flaminien, y donna en spectacle trente-six crocodiles vivants, qui furent tués par des hommes accoutumés à combattre contre ces animaux. Il présenta aussi à la multitude une image d'un combat naval, dans un bassin qu'il avait fait creuser à ce dessein, et auquel il donna dix-huit cents pieds de long sur deux cents de large, en sorte que plus de trente vaisseaux de guerre purent y manœuvrer et y exécuter tous les mouvements d'une bataille.

Auguste établit cette même année deux commandants des cohortes prétoriennes, tirés de l'ordre des chevaliers. Ces cohortes, destinées à la garde de l'empereur, formaient alors un corps nombreux. Il y en avait neuf, ou même dix, et chacune était de mille soldats choisis avec soin, et levés dans les pays les plus voisins de Rome, dans l'Etrurie, dans l'Ombrie, dans le Latium. Elles n'avaient point eu jusque-là de chef commun distingué de l'empereur même, et elles étaient commandées par leurs préfets particuliers, qui recevaient directement l'ordre du prince. Auguste compta apparemment se soulager en leur donnant des commandants-généraux sur qui il put se reposer des détails. Il les prit dans l'ordre des chevaliers plutôt que dans le sénat, sans doute par des raisons de politique, et pour ne pas confier un commandement de cette importance à des personnes déjà puissantes par elles-mêmes : et il en créa deux afin que l'un servit à l'autre de surveillant. Ce qu'il avait prévu et voulu prévenir arriva. Ces commandants, assez peu considérés dans l'origine, devinrent dans la suite les premiers officiers de l'empire, et souvent redoutables aux empereurs.

Tacite dit, dans son style républicain, que les malheurs domestiques d'Auguste ont vengé la république du trop heureux ascendant qu'il avait pris sur elle¹. C'est dans l'année dont j'écris ici l'histoire que ces malheurs commencèrent à éclater, et que ce prince tout brillant de gloire se vit couvert d'opprobre à la face de l'univers par les honteux dérèglements de sa fille Julie, qu'il avait ignorés jusqu'alors.

Il ne s'attendait à rien moins, se fiant apparemment sur la bonne éducation qu'il lui avait donnée. Car il avait pris un très-grand soin de la bien élever, préposant à sa conduite des surveillantes fidèles et vertueuses, qui ne la quittaient point, et, ce qui paraîtra incroyable dans nos mœurs, qui tenaient jour par jour un registre exact de tout ce que disait et faisait leur jeune élève. Il l'avait accoutumée à travailler en laine : usage ancien chez les dames romaines, et qu'il conserva si curieusement dans sa maison, que la plupart des habits qu'il portait avaient été filés par sa fille, sa femme et sa sœur. Il apporta une extrême attention pour éloigner Julie de toute compagnie des gens du dehors : jusque-là qu'ayant su qu'un jeune homme bien fait lui avait rendu une visite à Baïes, il en écrivit une lettre de reproches à ce jeune homme, le taxant d'indiscrétion et de peu de réserve.

Le caractère de Julie, porté au vice et à la dissolution, fut plus fort que tous les soins paternels. Affranchie de la contrainte par l'âge et par le changement d'état, dès le temps de son mariage avec Agrippa, elle se livra à toutes sortes de désordres ; et elle continua d'autant plus librement le même genre de vie, lorsqu'elle fut devenue épouse de Tibère, quelle le méprisait comme étant au-dessous d'elle.

¹ TACITE, *Annales*, III, 24.

Ce qui me paraît bien remarquable, c'est que cette princesse, qui donna dans la débauche la plus outrée, avait d'ailleurs des qualités estimables, des grâces, de la douceur, de la politesse, l'esprit orné par l'étude et la connaissance des beaux-arts : avantages destinés par leur nature à servir et à embellir la vertu, mais sujets trop souvent à devenir les attrait du vice.

Auguste, si bien instruit de ce qui se passait aux extrémités de l'empire, ignore pendant très-longtemps la mauvaise conduite de sa fille. Cependant la compagnie qu'il voyait quelquefois autour d'elle devait lui faire naître des soupçons : et l'on rapporte qu'un jour qu'il était au théâtre, Livie y étant entrée avec tout ce que Rome avait de personnages plus graves et plus recommandables par leur vertu, et Julie avec un tas de petits-maîtres, l'empereur écrivit sur-le-champ un mot d'avis qu'il fit passer à sa fille, sur la différence de ces deux cortèges, et sur l'indécence de celui dont elle était environnée. Ses manières enjouées et trop libres, l'affectation de sa parure, ses profusions, tout cela déplaisait à Auguste. Mais un père se flatte aisément. Il ne pouvait soupçonner du crime où il n'en voyait point, et, excusant une gaîté qu'il croyait innocente, il disait à ses amis qu'il avait deux filles délicates, auxquelles il était obligé de passer quelque chose, la République et Julie.

La coupable prit soin elle-même de lui ouvrir les yeux. Julie, qui ne trouvait plus le vice assez piquant, à moins quelle n'y joignit l'éclat et le scandale, ayant poussé la licence jusqu'à choisir pour théâtres de ses parties de plaisir pendant la nuit la place publique et la tribune aux harangues, fit si bien par cette impudence effrénée, qu'enfin son père en fut averti.

Auguste fut pénétré également de honte et de colère ; et n'ayant plus, comme il a été remarqué ailleurs, ni Agrippa ni Mécène, qui l'auraient calmé par leurs salutaires remontrances, il s'abandonna à toute la force des sentiments qui le transportaient. Il se tint caché dans son palais pendant plusieurs jours sans voir personne. Il délibéra s'il ne ferait point mourir une fille si criminelle ; et, s'étant déterminé pour l'exil, il dénonça lui-même au sénat les dérèglements de Julie, non pas cependant de vive voix, ce qu'il n'aurait pu faire sans rougir, mais par un mémoire que son questeur lut en son nom et de sa part.

Le résultat fut qu'après lui avoir fait signifier un acte de divorce au nom de Tibère, qui l'en avoua volontiers, il la relégua dans la petite île de Pandataire¹, sur les côtes de Campanie ; et là il lui interdit toute délicatesse, soit dans les habillements, soit pour la nourriture, et même l'usage du vin. Il défendit que qui que ce fut, libre ou esclave, lui rendit visite sans sa permission expresse ; et il se faisait donner le signalement de ceux qui la demandaient. Il ne lui envia pourtant pas la consolation d'avoir avec elle Scribonia sa mère, qui l'accompagna dans son exil. Du reste, la sévérité d'Auguste à l'égard de Julie fut inexorable. Toute la grâce qu'il lui fit après cinq ans, ce fut de lui permettre de se transporter en terre ferme dans la ville de Rhege ; mais il n'e voulut jamais entendre parler de la rappeler. Tibère l'en pria par lettres. C'étaient des prières de bienséance, dont il n'était pas difficile de se défendre. Mais le peuple le pressa sur cet article, a diverses reprises et avec beaucoup d'instance, sans pouvoir rien obtenir : et pour toute réponse Auguste leur souhaita des filles et des femmes telles que Julie. Ayant appris qu'une des affranchies de sa fille, ministre et complice des débauches de sa maîtresse, s'était pendue elle-même pour éviter le supplice, il dit qu'il eût mieux aimé être le père de Phébé : c'était le nom de cette affranchie.

¹ Aujourd'hui île de Sainte-Marie.

Cette rigueur est apparemment ce qui a donné lieu à un bruit atroce¹, par lequel on a voulu faire passer la punition exercée par Auguste sur sa fille, pour l'effet à une abominable et incestueuse jalousie : soupçon qui fait horreur, et que je ne rapporte ici que pour montrer jusqu'où se porte contre les princes la licence des écrits et des discours injurieux.

On conçoit bien qu'usant d'une telle sévérité à l'égard de sa fille, il n'était pas disposé à en traiter les corrupteurs avec indulgence. Le nombre en était très-grand, et renfermait des gens de tous les ordres, mais particulièrement les noms les plus illustres de Rome : Jule Antoine, fils du triumvir Marc-Antoine et de Fulvie, T. Quintius Crispinus, qui avait été consul quelques années auparavant, hypocrite parfait, cachant sous une morgue austère des mœurs dépravées, Ap. Claudius, C. Sempronius Gracchus, et Scipion, qui vraisemblablement était frère utérin de Julie. Car Scribonia avait été mariée à un Scipion, personnage consulaire, avant que d'épouser Auguste.

Le plus coupable aux yeux du prince irrité était Jule Antoine, fils de son ennemi, et non-seulement redevable de la vie à sa clémence, mais comble par lui de bienfaits. Auguste l'avait honoré d'un sacerdoce, du consulat, et enfin de son alliance, lui ayant fait épouser sa nièce Marcella, fille d'Octavie. Jule n'avait répondu à tant de témoignages de bonté que par la plus noire de toutes les ingratitude, qu'il était même accusé d'avoir poussée jusqu'à aspirer à la souveraine puissance. Si ce dernier fait surtout fut bien prouvé, il méritait assurément la mort qu'Auguste lui fit souffrir. Quelques autres d'un moindre nom subirent la même peine. La plupart en furent quittes pour l'exil.

Velleius exalte à ce sujet l'indulgence et la bonté d'Auguste. Tacite au contraire le taxe de rigueur, et, parlant assez cavalièrement du crime dont il s'agit. Une faute, dit-il², toute commune, était exagérée par ce prince, et chargée des qualifications les plus odieuses. Il la traitait de sacrilège et de crime de lèse-majesté, pour avoir lieu de s'écarter de la douceur de nos ancêtres, et de passer la sévérité de ses propres ordonnances. Ces deux jugements si opposés sont conformes au caractère des deux écrivains, dont l'un est un flatteur bas et rampant, et l'autre a un penchant visible à la malignité. Si l'on veut juger des choses sans prévention, on ne trouvera peut-être ici ni de quoi louer la clémence d'Auguste, ni de quoi blâmer sa sévérité. Ceux qu'il punit étaient coupables, mais il ne leur fit point de grâce.

Pendant que tout ceci se passait à Rome, les troubles de l'Arménie, qui avaient servi de raison ou de prétexte à la commission donnée à Tibère de se transporter en Orient, croissaient de plus en plus, et devenaient tout-à-fait dignes de l'attention de l'empereur. Tibère, au lieu d'aller en Arménie, s'étant retiré à Rhodes, comme je l'ai dit, le mal, auquel il aurait peut-être apporté remède, s'était aigri, et menaçait d'une rupture ouverte et d'une guerre avec les Parthes. Nous avons peu de lumières sur l'origine de ces mouvements. Voici à peu près ce que les monuments anciens nous en apprennent.

Tigrane, établi roi d'Arménie par Auguste en la place d'Artaxias, étant mort au bout de peu d'années, et ses enfants, c'est-à-dire son fils et sa fille, qui lui avaient succédé, et qui s'étaient mariés ensemble, selon la pratique incestueuse

¹ C'est par une suite de ce bruit que Caligula disait que sa mère Agrippine était née de l'inceste d'Auguste et de Julie. Mais on sait quelle foi méritent les discours d'un prince aussi insensé que Caligula.

² TACITE, *Annales*, III, 24.

des Orientaux, n'ayant pas eu un règne de longue durée, l'empereur romain disposa encore de cette couronne, et la donna à Artabaze ou Artavasde. Les Parthes voyaient avec peine un royaume limitrophe de leurs états tomber sous la dépendance de Rome. Ils souffrirent sans doute le feu de la révolte qui s'éleva contre Artabaze. Celui-ci fut chassé, les Romains qui le soutenaient maltraités : et, les Arméniens s'étant donné pour roi un autre Tigrane¹, les Parthes prirent les armes pour le maintenir sur le trône.

Ce fut un vrai sujet d'inquiétude pour Auguste, qui avait pour maxime de ne point troubler la paix des nations voisines de l'empire, mais aussi de n'en point souffrir d'insulte, et de conserver toujours à leur égard la supériorité et la prééminence. Provoqué par les Parthes, il fallait donc qu'il se mit en devoir de réprimer leur audace. Le choix d'un général l'embarrassait. Âgé alors de plus de soixante ans, et déshabitué dès longtemps de prendre lui-même le commandement de ses armées, il ne voyait aucun des grands à qui il put se fier assez pour le revêtir d'une puissance dont il était trop facile à abuser. Il ne voulut point sortir de sa famille, et il résolut d'envoyer en Arménie avec l'autorité de proconsul Caius son fils, qui n'était encore que en Orient dans sa dix-neuvième année. Pour suppléer à la jeunesse et à l'inexpérience du prince, il lui donna un modérateur, qui fut M. Lollius, celui-là même dont j'ai rapporté le mauvais succès en Germanie, homme adroit, et qui, au défaut des talents militaires, qu'il paraît n'avoir pas possédés en un haut degré, avait celui de plaire au maître, et de le tromper par de beaux dehors. Caius partit sur la fin de cette même année, ou au commencement de la suivante, et Auguste le quitta avec ce vœu remarquable : *Je vous souhaite, mon fils, la valeur de Scipion, l'amour des peuples tel que l'a obtenu Pompée, et ma fortune.* Il s'en fallut beaucoup que ce vœu n'eut son accomplissement.

COSSIUS CORNELIUS LENTULUS. - L. CALPURNIUS PISO. An. R. 751.
- Av. J.-C. 1.

Ce n'est pas que les périls de l'emploi dont Caius était chargé dussent être fort grands. Auguste ne voulait point la guerre, à moins qu'elle ne fut nécessaire ; et les Parthes la craignaient, connaissant l'inégalité de leurs forces comparées à celles des Romains.

Le trône des Arsacides était alors occupé par Phraatace ou Phraate, qui n'y était monté qu'en tuant son père, vengeant ainsi un parricide par un autre, et tournant contre le vieux Phraate l'exemple que celui-ci lui avait donné. Le nouveau roi des Parthes ne s'effraya pas d'abord des préparatifs que les Romains faisaient contre lui, et il montra même de la hauteur tant que le danger fut éloigné. Il avait écrit à Auguste au sujet des différends des deux empires ; et, Auguste dans sa réponse ne lui ayant pas donné le titre de roi, il répliqua sur le même ton, appelant l'empereur simplement par son nom de César, pendant qu'il se qualifiait lui-même roi des rois. Mais lorsqu'il sut l'arrivée de Caius en Syrie, il changea de langage ; il fit des soumissions à Auguste, et lui demanda à quelles conditions il pouvait regagner son amitié.

¹ Peut-être ce prince est-il le fils du premier Tigrane, qui aura été détrôné, puis rappelé par des peuples inquiets.

Pendant ces négociations, Caius avançait, et ayant pris possession du consulat, auquel il avait été désigné cinq ans auparavant, il marcha contre les Parthes en traversant la lisière de l'Arabie.

C. JULIUS CÆSAR. - L. ÆMILIUS PAULUS. An. R. 752. Av. J.-C. 1.

Caius passa toute l'année de son consulat, qui est la première de l'ère chrétienne, hors des terres de l'empire, faisant la guerre aux Parthes. Nous n'avons aucun détail touchant cette expédition, dont les exploits ne peuvent pas avoir été considérables. Il paraît quelle fut terminée par la réponse d'Auguste, qui n'exigea autre chose de Phraate, sinon qu'il ne se mêlât plus des affaires de l'Arménie. Le roi des Parthes, outre la disproportion des forces, craignait ses sujets, à qui il s'était rendu odieux par ses cruautés. Ainsi la paix lui était non pas avantageuse, mais nécessaire ; et il se soumit sans difficulté à la loi qu'Auguste lui imposait.

P. VINICIUS. - P. ALFENUS VARUS. An. R. 753. Av. J.-C. 2.

Sous les consuls Vinicius et Alfenus, l'ouvrage de la paix entre les Romains et les Parthes fut entièrement consommé, et de la façon la plus solennelle, par une entrevue de Phraate et de Caius dans une île de l'Euphrate. Après que tout fut réglé, ils se traitèrent réciproquement, Caius le premier sur la rive des Romains, et ensuite Phraate sur celle des Parthes. Ce sont les termes de Velleius, qui servait alors dans l'armée de Caius : et son expression fit connaître que l'Euphrate était la borne des deux empires, et que les choses en étaient revenues au point où Pompée les avait fixées.

L'entrevue dont je viens de parler devint funeste à Lollius. Le roi des Parthes le démasqua aux yeux de Caius, et découvrit au jeune prince les conseils perfides de cette âme double et traîtresse¹. C'est tout ce qu'il a plu à Velleius de nous apprendre sur ce fait, très-connu de son temps, mais dont il devait bien prévoir que la trace pouvait aisément s'effacer. Peut-être a-t-il entendu, sous les termes vagues dont il se sert, les liaisons de Lollius avec tous les rois de l'Orient, qu'il mettait à contribution, et de qui il recevait des présents immenses. Nous savons d'ailleurs qu'il aigrissait par des rapports envenimés l'esprit de Caius contre Tibère. Caractère fourbe, avide, qui par ses pillages et ses exactions vint à bout d'enrichir prodigieusement sa famille, en se couvrant lui-même d'opprobre et s'attirant les derniers malheurs ; car il fut disgracié par Caius, et peu de jours après il mourut d'une façon si subite, qu'il y a lieu de penser que sa mort fut volontaire. Pline dit positivement qu'il s'empoisonna.

La fortune de l'un des deux consuls de cette année est trop singulière pour être ici passée sous silence. Alfenus était né à Crémone de très-bas lieu, et Horace lui reproche d'avoir fait le métier de cordonnier. Il avait des talents bien supérieurs à cette profession ignoble. Animé par le sentiment intérieur qui l'avertissait qu'il était né pour quelque chose de plus grand, il quitta le tranchet, prit les livres, et s'étant adonné à l'étude de la jurisprudence, sous la discipline du fameux Ser. Sulpicius, il y excella tellement, qu'il vainquit tous les obstacles que l'obscurité de sa naissance opposait à son élévation, et parvint par son mérite à la première dignité de l'empire.

¹ VELLEIUS, II, 101.

L'année suivante eut pour consuls Lamia et Servilius.

L. ÆLIUS LAMIA. - M. SERVILIUS. An. R. 754. Av. J.-C. 3.

Tigrane, que le secours seul des Parthes avait maintenu sur le trône d'Arménie, ne s'était pas plus tôt vu abandonné de ses protecteurs que, sentant parfaitement l'impossibilité de se soutenir par lui-même contre la puissance romaine, il avait en recours aux prières : et, comme Artabaze, qu'il avait détrôné, était mort, n'ayant plus de concurrent, il croyait pouvoir obtenir d'être laissé en possession de la couronne. Auguste, à qui il s'était adressé directement, le renvoya à Caius.

La décision du jeune prince ne lui fut pas favorable. Il fallut en venir aux armes, et Caius entra hostilement en Arménie. Il y eut d'abord d'assez heureux succès. Mais s'étant engagé témérairement à une conférence avec des ennemis perfides, il fut la victime de sa crédulité, et reçut une blessure considérable, dont les suites furent très-fâcheuses. Il ne laissa pas de remplir sa commission : et en la place de Tigrane, dont il n'est parlé dans l'histoire, il donna pour roi aux Arméniens Ariobarzane, Mède d'origine.

Il revint ensuite sur les terres romaines, mais non pas tel qu'il en était parti. Sa blessure avait affecté son esprit, aussi bien que son corps ; et par une bizarrerie d'humeur que nourrissaient les flatteries des courtisans, il s'entêta de l'idée de rester dans ces contrées lointaines, et de ne plus retourner à Rome. Il fallut qu'Auguste usât de toute son autorité pour lui faire quitter cette résolution. Caius se mit donc en marche, mais il mourut à Limyre en Lycie, au commencement de l'année suivante.

Lucius son frère était mort, dix-huit mois auparavant, à Marseille, lorsqu'il allait en Espagne, revêtu d'un commandement semblable à celui qu'avait Caius en Orient.

Ainsi s'évanouirent tous les projets qu'Auguste établissait sur deux jeunes princes qui devaient être les héritiers de sa puissance et de son nom. Il les avait élevés dans cette espérance avec une attention infinie, jusqu'à vouloir lui-même leur servir de maître pour les éléments des lettres, et pour l'art d'écrire en abrégés. Il s'étudia surtout à leur apprendre à bien imiter sa signature, se proposant sans doute de les employer comme secrétaires dans les affaires importantes et délicates. Il avait évité de leur donner une éducation molle et fastueuse. Lorsqu'ils mangeaient avec lui, ils étaient assis, et non pas couchés, au bout de la table. Il ne les perdait jamais de vue : et s'il faisait un voyage, il voulait qu'ils le précédassent ou en litière ou à cheval. Pour prévenir l'orgueil que pouvaient trop aisément leur inspirer leur naissance et la grandeur à laquelle ils étaient destinés, il leur fit éprouver l'égalité de l'instruction commune. Verrius Flaccus, célèbre professeur de grammaire, fut choisi pour leur en donner des leçons, mais non dans le particulier. Il se transporta au palais avec toute son école : et les fils de l'empereur furent instruits en commun avec les enfants des citoyens. Tant de soins pour l'éducation de ces jeunes princes ne réussirent pas beaucoup à Auguste, comme on l'a vu. Cependant leur perte lui fut très-sensible ; d'autant plus qu'elle ne lui laissait plus d'autre ressource que Tibère, qu'il n'aimait point, et qui était en effet le moins aimable des hommes.

Un accident si triste pour Auguste, mais si avantageux à Tibère, a donné lieu de soupçonner Livie d'avoir procuré par des voies sourdes la mort des deux Césars. Je ne dois ni me dispenser de faire mention de ce soupçon, puisqu'il se trouve

consigne dans les monuments anciens, ni en assurer la réalité, parce qu'il est sans preuve.

SEX. ÆLIUS CATUS. - C. SENTIUS SATURNINUS. An. R. 755. Av. J.-C.

4.

Lorsque la mort de Caius César arriva, Tibère était Rhodes, de retour à Rome, et il convient de rendre ici compte au lecteur de son séjour dans l'île de Rhodes, et de la manière dont il fut rappelé.

Il y suivit un genre de vie tout-à-fait conforme au prétexte dont il s'était servi pour obtenir la permission de se retirer. Comme il avait dit qu'il désirait la tranquillité et le repos, il s'y enfonça pleinement. Il prit une maison assez petite dans la ville, et une autre qui n'était pas beaucoup plus grande, à la campagne. Il se promenait dans les lieux d'exercices, et visitait les écoles publiques, sans train, comme un particulier, sans huissier, sans licteur. Il entretenait un commerce de politesse réciproque avec les bourgeois de Rhodes, presque comme s'ils eussent été ses égaux.

Un jour, en distribuant le plan de sa journée, il dit qu'il voulait voir tous les malades de la ville. Ses gens prirent mal sa pensée, et donnèrent ordre que l'on transportât tous les malades sous un portique, et qu'on les rangeât selon les différentes classes de maladies. Tibère, qui avait eu intention d'aller de maison en maison, fut très-surpris de les voir ainsi tous rassemblés, et très-fâché de la peine qu'on leur avait causée. Il les visita tous l'un après l'autre, faisant beaucoup d'excuses même aux plus pauvres, et à ceux qu'il ne connaissait point du tout.

Il ne fit usage qu'une seule fois de la puissance tribunitienne dont il était revêtu, et ce ne fut pas en matière fort importante. Comme il fréquentait assidûment les leçons des professeurs d'éloquence et de philosophie, il arriva que deux rhéteurs ou sophistes eurent en sa présence une dispute dans laquelle il intervint et dit son avis. Celui des deux contendants contre lequel il se déclarait le prit à partie, et lui manqua de respect, l'accusant de partialité. Tibère sortit sans bruit, regagna sa maison, et reparut ensuite avec ses licteurs ; et étant venu s'asseoir sur son tribunal, il fit citer le pétulant sophiste, qui fut par son ordre mené en prison.

Ainsi se passèrent les cinq années de sa puissance tribunitienne. Au bout de ce temps, il avoua enfin le vrai motif de sa retraite, mais en le tournant à sa façon, et le présentant sous un point de vue favorable. Il déclara qu'il avait voulu prévenir tout soupçon de rivalité avec Caius et Lucius Césars : et il ajouta que ce danger ne subsistant plus, parce que les jeunes princes étaient devenus grands et se trouvaient en état de soutenir le second rang, qui leur appartenait, il demandait la permission de revenir à Rome dans le sein de sa famille, dont il s'ennuyait d'être séparé depuis si longtemps. Auguste lui refusa nettement sa demande, et l'exhorta même à oublier sa famille, qu'il avait eu tant d'empressement de quitter. Tibère resta donc à Rhodes malgré lui ; et tout ce qu'il put obtenir par le crédit et par les instantes prières de sa mère Livie, fut un titre de lieutenant d'Auguste, qui couvrit la honte de son éloignement involontaire.

Depuis ce temps, il ne vécut pas seulement en simple particulier, mais il se tint bas et tremblant. Il s'écarta de la côte, et se retira dans une campagne au milieu des terres, pour éviter les visites des magistrats et des officiers-généraux, dont

aucun ne passait près de Rhodes qui ne vint lui rendre des devoirs. Ses inquiétudes augmentèrent au voyage de Caius César en Orient. Tibère s'étant transporté dans l'île de Chios¹, pour lui faire sa cour, trouva que l'esprit du jeune prince était prévenu et aigri contre lui par Lollius. Bien plus, il fut soupçonné d'avoir pratiqué quelques centurions qui lui étaient attachés de longue main, et d'avoir voulu par leur moyen exciter quelques troubles parmi les gens de guerre. Auguste lui en écrivit, et pour se justifier, Tibère demanda en grâce qu'on lui donnât un surveillant, de quelque ordre qu'il put être, qui observât sa conduite, et rendit compte de toutes ses démarches. Alarmé à l'excès, il porta le scrupule sur tout ce qui pouvait donner quelque ombrage, jusqu'à renoncer aux exercices du cheval et des armes, et à quitter la toge pour s'habiller à la grecque.

Il passa environ deux ans dans cette triste situation, plus exposé de jour en jour au mépris et à la haine. Il en reçut des marques de la part d'Archélaüs, roi de Cappadoce, qui eut bien lieu dans la suite de s'en repentir. Ceux de Nîmes abattirent ses statues. Enfin, dans un repas de gaité, quelqu'un s'offrit à Caius, pour aller sur-le-champ à Rhodes, s'il le voulait, et lui rapporter la tête de l'exilé. C'était ainsi qu'à cette cour on appelait Tibère.

Le danger devenait sérieux, et Tibère redoubla ses instances pour obtenir son rappel. Livie se joignit à lui ; et cependant Auguste ne voulut point y consentir qu'il n'eût eu l'avis de son fils Caius. Heureusement pour le succès de cette négociation, le jeune prince était alors détrompé sur le compte de Lollius, et en conséquence plus favorablement disposé pour Tibère. Il se laissa donc fléchir, et Tibère eut la permission de revenir à Rome ; mais sous la clause expresse d'y mener une vie privée, sans prendre aucune part aux affaires du gouvernement.

Les apparences, comme l'on voit, n'étaient pas brillantes, et ne lui promettaient pas l'élévation à laquelle il parvint bientôt après. Il revint pourtant, si nous en croyons Suétone, plein de grandes espérances, fondées principalement sur les prédictions de l'astrologue Thrasyllus, qu'il avait eu auprès de lui pendant son séjour à Rhodes. Avant que de lui donner sa confiance, il l'avait mis à une épreuve à laquelle plusieurs autres avaient succombé et dont ils avaient été les victimes. Car Tibère, dévoré d'ambition dans sa retraite, et ne perdant point de vue l'empire, entre lequel et lui il ne comptait que deux têtes, consultait volontiers ces hommes trompeurs qui se donnent pour habiles dans la connaissance de l'avenir, et dont tout le savoir ne consiste qu'en ruse et en charlatanerie. De pareilles opérations se font toujours mystérieusement : et voici de quelle façon Tibère s'y prenait.

Il avait une maison au bord de la mer, sur des rochers fort escarpés. Un affranchi, seul admis dans sa confiance, homme ignorant et robuste de corps, conduisait l'astrologue par des sentiers roides et difficiles à une guérite, qui était tout au haut de la maison ; et au retour, si Tibère soupçonnait de la fraude et du mensonge dans les discours du devin, l'affranchi le précipitait dans la mer qui baignait le pied des rochers, ensevelissant ainsi avec lui sous les eaux le secret de son patron.

Thrasyllus, ayant été mené comme les autres au haut du roc, eut le bonheur de plaire à Tibère, en lui promettant l'empire, et par le tour adroit et ingénieux qu'il donna à tout ce qu'il lui dit. Tibère, frappé et ébranlé, lui demanda s'il ferait bien son propre horoscope, et si, en comparant son heure natale avec l'état actuel du

¹ Suétone dit *Samos*. La différence n'est pas importante.

ciel, il pourrait dire ce qu'il avait dans le moment présent à craindre ou à espérer pour lui-même. L'astrologue, sans doute instruit du sort de ses devanciers, regarde les astres, et frémit : plus il les considère, plus il tremble ; enfin il s'écrie qu'il est menacé d'un très-grand et d'un très-prochain danger. Tibère fut convaincu de son habileté par cette expérience, qui lui paraissait au-dessus de toute équivoque : il l'embrassa, le rassura, et le tint toujours depuis au nombre de ses plus intimes amis. Il ne se contenta pas même de le consulter, et d'écouter avec confiance et docilité ses réponses, qu'il prenait pour des oracles : il voulut acquérir lui-même une si belle science. Il avait à Rhodes tout le loisir nécessaire pour prendre les leçons de Thrasyllus, et il en profita au point de passer pour avoir fait des prédictions qui furent vérifiées par l'évènement.

Lorsqu'il fut de retour à Rome, il donna la robe virile à son fils Drusus ; et aussitôt lui cédant sa maison, qui était celle de Pompée, il alla loger dans la maison de Mécène aux Esquilies. Là il vécut tranquille et sans emploi, jusqu'à la mort de Caius, ne se mêlant d'aucune affaire publique, et renfermé dans les soins qui conviennent à un particulier.

Cet état d'un loisir obscur dura encore près de deux ans. Il était revenu à Rome vers le mois de juillet de l'année où furent consuls Vicinius et Alfenus. Caius César mourut le vingt-et-un février de l'année où nous en sommes, et le vingt-sept juin suivant, Tibère fut adopté par Auguste.

Ce prince, en l'adoptant, déclara avec serment que le bien et l'utilité de la république lui avaient inspiré la démarche qu'il faisait ; et il y avait beaucoup de vrai dans cette déclaration si honorable à Tibère : Auguste lui voyait de la capacité pour la guerre, de la fermeté à maintenir la discipline, un esprit pénétrant, le talent de se connaître en hommes, et de les appliquer aux emplois auxquels ils convenaient. C'étaient là de grandes qualités, et qui pouvaient promettre un prince dont le gouvernement serait avantageux à l'état.

Il me semble donc que l'on doit regarder comme une calomnie insensée le bruit qui courut dès-lors, qu'Auguste avait eu intention de se faire regretter en se choisissant un mauvais successeur : premièrement le gouvernement d'Auguste n'avait point besoin, pour être estimé et aimé, de la comparaison avec un méchant prince ; mais de plus, il est clair par les faits qu'Auguste ne recourut à Tibère qu'après avoir épuisé toutes les autres ressources, Marcellus, Agrippa, les deux Césars ses fils par adoption. Il ne le choisit donc pas, à proprement parler, mais il le reçut en quelque façon des mains du sort, et il ne crut pas en recevoir un mauvais présent.

Ce n'est pas que, à travers les qualités estimables qu'il trouvait en lui, il ne remarquât des défauts dont il était tout-à-fait choqué : une dureté sauvage de mœurs qui le révoltait, en sorte que, s'il tenait quelques propos gais et enjoués, et que Tibère survint, il changeait sur-le-champ de matière ; une lenteur glacée, qui rendait même son langage pesant, et qui fit dire un jour à Auguste, **Que je plains le sort du peuple romain, d'avoir à tomber sous cette lourde mâchoire !**¹ par-dessus le tout, une dissimulation profonde, qui donnait lieu de craindre que toutes les vertus que montrait Tibère ne fussent des vices masqués. Auguste sentait si bien ces défauts, qu'il en fit quelque mention dans le sénat, lorsqu'il demanda pour Tibère la puissance tribunitienne, peu de temps après l'avoir adopté. Dans le discours qu'il lut ; selon sa coutume, à ce sujet, il jeta quelques

¹ SUÉTONE, *Tibère*, c. 31.

paroles ambigües sur certaines singularités de l'extérieur et de la conduite de Tibère¹, et il en fit des excuses malignes qui étaient de véritables reproches. Il témoigna dans son testament qu'il avait adopté Tibère parce qu'une fortune cruelle lui avait enlevé ses fils Caius et Lucius César² : ce qui était dire assez nettement qu'il ne l'avait regardé que comme un pis aller. Enfin on assure qu'avant que de se déterminer, il avait jeté les yeux sur Germanicus, fils de Drusus, et petit-fils de sa sœur Octavie, caractère infiniment aimable, et qui avait toute l'estime et toute la faveur de la nation. Mais outre que les sollicitations de Livie, très-puissantes sur son esprit, l'en détournaient, il faut convenir qu'il eut été dur de préférer le neveu, fils du cadet, à l'oncle, aîné de sa maison, et un jeune homme âgé de dix-neuf ans à un homme mur, qui avait fait ses preuves dans les commandements les plus importants.

De tout ceci il résulte, ce me semble, qu'Auguste ne crut pas pouvait faire mieux dans les circonstances où il se trouvait, que de se donner Tibère pour successeur ; et qu'à défaut du tout-à-fait bon, il se contenta du meilleur possible. On peut même dire qu'il eut lieu, tant qu'il vécut, de se louer de son choix ; et que son estime pour Tibère, qui avait été longtemps mêlée d'une sorte d'antipathie, s'épura et s'accrut par la manière dont il le vit répondre à ses intentions.

Dans sa conduite privée Tibère fit paraître une modestie parfaite. Il se tint depuis son adoption dans l'état d'un fils de famille soumis à la puissance paternelle : en sorte que, ne se regardant comme propriétaire de rien, il ne fit aucun don, il n'affranchit aucun esclave, et s'il lui vint quelque succession ou quelque legs, il ne les recueillit que sous le bon plaisir d'Auguste, et en lui demandant la permission d'en augmenter son pécule. Dans les emplois publics, nous le verrons devenir réellement l'appui de l'empire.

Auguste en l'adoptant n'avait pourtant pas voulu concentrer en lui toutes ses espérances. Il adopta en même temps Agrippa Posthume, le dernier de ses petits-fils, et quoique Tibère eut un fils déjà parvenu, comme je l'ai rapporté, à l'âge de l'adolescence ; l'empereur l'obligea d'adopter son neveu Germanicus. La succession d'Auguste se trouvait ainsi établie sur un grand nombre de soutiens.

Pour ce qui est de Tibère, il n'y avait que l'adoption d'Agrippa qui put lui faire quelque ombrage. Car Germanicus devenant son fils, n'avait droit à l'empire qu'après lui. Bientôt cet unique rival, je veux dire Agrippa Posthume, prit soin de délivrer Tibère de toute inquiétude. C'était un génie féroce, grossier, qui n'avait d'autre mérite qu'une grande force de corps, dont il prévalait brutalement : nulle élévation, nul sentiment, nul goût pour tout ce qui est du ressort de l'esprit. Sa grande occupation était la pêche, et il tirait tant de gloire de cet exercice, qu'il en prit occasion de s'attribuer le nom de Neptune. Du reste, indiscret, téméraire, il invectivait contre Livie, qu'il traitait de marâtre à son égard : il attaquait l'empereur lui-même, comme ne lui faisant pas justice sur la succession de son père. Auguste, honteux d'avoir un fils et un héritier si peu digne de lui, et d'ailleurs aigri par les plaintes de Livie, cassa l'adoption qu'il avait faite d'Agrippa, et le reléqua à Sorrento, sur la côte de Campanie. Ce châtement, au lieu de rendre le jeune prince plus traitable et plus doux, ne fit qu'augmenter ses fureurs : ce qui détermina Auguste à le transporter dans l'île de Planasia³, où il

¹ TACITE, *Annales*, I, 10.

² SUÉTONE, *Tibère*, c. 23.

³ Aujourd'hui *Pianosa*, au midi de l'île d'Elbe.

le fit garder étroitement. Il voulut même qu'il fut exilé en forme par un sénatus-consulte, et sans espérance de retour.

Le mauvais caractère d'Agrippa Posthume fut un des plus grands chagrins qu'Auguste ait jamais éprouvés : et pour achever ici tout ce qui regarde ses malheurs domestiques, j'ajouterai que l'aînée de ses petites-filles, Julie, mariée à L. Paulus, imita les dérèglements de sa mère, et força son aïeul de la traiter avec la même rigueur. Il la relégua dans l'île de Trimète¹, non loin des côtes de l'Apulie, et il défendit que l'on élevât le fils dont elle était accouchée depuis sa condamnation, et qu'il regardait sans doute comme illégitime.

Les deux Julies et Agrippa Posthume répandirent de l'amertume sur toute la félicité d'Auguste. Il les appelait ses trois *cancers*, ses trois *abcès* : il ne les entendait jamais nommer qu'il ne soupirât ; et souvent il se faisait l'application d'un vers d'Homère, dont le sens est : *Plut au ciel que je ne me fusse jamais marié, et que j'eusse péri sans postérité !*²

L. Paulus, mari de Julie, contribua aussi à donner des soucis et des alarmes à Auguste, s'il est vrai, comme l'a écrit Suétone, qu'il ait tramé une conspiration contre son prince, à qui il tenait par une si étroite alliance.

Je reviens à Tibère, pour l'élévation et l'agrandissement duquel Auguste n'omit rien, depuis qu'il l'eut une fois adopté. Sur-le-champ, il lui fit donner par le sénat la puissance tribunitienne. Tibère avait déjà été revêtu de ce titre, qui était un des principaux caractères de la dignité impériale. Mais il l'avait peu exercé, et à l'expiration du terme il était retombé non-seulement dans la condition privée, mais dans une espèce d'anéantissement. Il recouvra alors ce titre éminent pour ne le plus perdre ; et immédiatement après il fut envoyé en Germanie, où la guerre se renouvelait. C'est de quoi je remets à parler au livre suivant.

Auguste, qui avait pris au commencement de cette année une cinquième prorogation du commandement général des armées, et du gouvernement des provinces de son ressort, continuait de s'occuper du soin de régler la police intérieure de la république. Il fit une nouvelle revue du sénat, à laquelle il préposa trois des plus illustres membres de la compagnie, avec le titre d'inquisiteurs ou examinateurs ; et à cette occasion il usa de sa libéralité accoutumée pour retenir ou faire entrer dans le sénat des sujets que leur naissance y appelait, mais que la modicité de leurs facultés en aurait exclus. Il fit aussi un dénombrement des habitants de l'Italie, dans lequel il ne comprit que ceux qui possédaient la valeur de deux cent mille sesterces (vingt-cinq mille francs) et au-dessus, voulait épargner aux pauvres la peine d'une déclaration de leurs biens, qui ne pouvait pas être fort utile à l'état. Dion fait encore mention d'une ordonnance d'Auguste par rapport aux affranchissements, objet d'une grande conséquence dans la république romaine, où les esclaves affranchis par des Romains acquéraient le droit de citoyens. Cette loi fixait l'âge que devaient avoir et les esclaves pour pouvoir être affranchis, et les maîtres pour donner la liberté à leurs esclaves. Elle contenait encore quelques autres règlements, indiqués d'une manière assez vague par l'historien.

Mais de tous les événements de cette année le plus glorieux pour Auguste est le pardon qu'il accorda à Cinna. C'est un fait qui est devenu extrêmement célèbre

¹ *Tremiti*, dans le golfe de Venise.

² HOMÈRE, *Iliade*, III, 40. Dans Homère c'est Hector qui fait cette imprécation contre Paris.

parmi nous, parce qu'il a fourni la matière d'un des chefs-d'œuvre de notre théâtre. Je le rapporterai dans les termes de Sénèque.

Cinna, petit-fils de Pompée, mais homme de peu de mérite, fut dénoncé à Auguste comme chef d'une conspiration tramée contre lui. C'était un des complices qui donnait cet avis, et il marqua le lieu, le temps, les arrangements pris pour tuer l'empereur pendant qu'il offrirait un sacrifice ; de façon que le crime était avéré, et ne pouvait souffrir aucun doute, Auguste résolut de faire justice du perfide Cinna, et il indiqua à cet effet pour le lendemain un conseil de ses amis.

L'intervalle de la nuit donna lieu à des réflexions dont il fut violemment agité, n'envisageant qu'avec une sorte d'effroi la nécessité de condamner un citoyen de la plus haute noblesse, et qui, à ce seul article près, était sans reproche. Il ne pouvait plus se déterminer à ordonner la mort d'un coupable, lui qui autrefois avait dicté en soupant avec Marc Antoine l'édit de la proscription. Poussant fréquemment des soupirs, il parlait seul avec lui-même, et il exprimait vivement les différentes pensées qui naissaient dans son esprit, et qui se combattaient l'une l'autre. *Quoi donc, disait-il en certains moments, je laisserai mon assassin libre et tranquille, et l'inquiétude sera pour moi ? Après que tant de guerres civiles ont respecté mes jours, après que j'ai échappé aux périls de tant de combats sur terre et sur mer, un traître veut m'immoler au pied des autels ; et je ne lui ferai pas subir la peine si justement méritée ?*

La il s'arrêtait, et après quelque temps de silence, il élevait de nouveau sa voix, pour se faire le procès à lui-même avec plus de sévérité qu'à Cinna. Il s'apostrophait par ces paroles pleines d'indignation : *Si la mort est l'objet des vœux d'un si grand nombre de citoyens, es-tu digne de vivre ? Quand finiront les supplices ? Quand cesseras-tu de verser le sang ? Ta tête est exposée en butte aux coups de la jeune noblesse, qui compte s'immortaliser en t'égorgeant. Non, la vie n'est pas d'un assez grand prix, si pour t'empêcher de périr, il faut que tant d'autres périssent.*

Livie entendait tous ces discours, était témoin de toutes ces agitations. Elle l'interrompit enfin. *Voulez-vous, lui dit-elle, écouter le conseil d'une femme ? Imiter les médecins, qui, lorsque les remèdes accoutumés ne réussissent point, essaient de leurs contraires. Jusqu'ici vous n'avez rien gagné par la sévérité. Une conspiration punie a semblé une semence qui en faisait naître une nouvelle. Salvédiénus a été suivi du jeune Lepidus, Lepidus de Murena et de Cæpion, ceux-ci d'Egnatius. J'en pourrais nommer d'autres encore. Essayez maintenant de la clémence. Pardonnez à Cinna. Il est découvert ; il ne peut plus vous nuire : et la grâce que vous lui ferez petit devenir très-utile à votre réputation.*

Auguste fut ravi d'avoir trouvé un secours et un encouragement vers le parti auquel il penchait déjà par lui-même. Il remercia Livie, contremanda ses amis, et ayant appelé Cinna seul, il fit sortir tout le monde de sa chambre, lui ordonna de s'asseoir, et lui parla en ces termes : *J'exige avant tout que vous m'écoutez sans m'interrompre, que vous me laissiez achever tout ce que j'ai à dire sans vous récrier. Lorsque j'aurai fini, vous aurez toute liberté de me répondre. Je vous ai trouvé, Cinna, dans le camp de mes ennemis. Vos engagements même contre moi n'étaient pas l'effet d'un choix qui put changer, mais une suite de votre naissance. Dans de telles circonstances je vous ai accordé la vie, je vous ai rendu votre patrimoine. Vous êtes aujourd'hui si riche et dans une situation si florissante, que plusieurs des vainqueurs portent envie à la condition du vaincu. Vous avez souhaité un sacerdoce ; et je vous l'ai donné par préférence sur des*

compétiteurs, dont les pères avaient combattu pour moi. Après que je vous ai comblé de tant de bienfaits, vous voulez m'assassiner.

A ce mot, Cinna s'étant écrié qu'une telle fureur était bien loin de sa pensée, Vous ne me tenez point parole, reprit Auguste ; nous étions convenus que vous ne m'interrompiez point. Oui, je vous le répète, vous voulez m'assassiner. Il lui exposa en détail toutes les circonstances, tous les apprêts ; il lui nomma ses complices, et en particulier celui qui devait porter le premier coup ; et voyant alors que Cinna gardait le silence, non plus en vertu de la convention, mais par surprise, par terreur, par le reproche de sa conscience, il ajouta : Par quel motif vous êtes-vous porté à un pareil dessein ? Est-ce pour occuper ma place ? Assurément le peuple romain est bien à plaindre, si je suis le seul obstacle qui vous empêche de devenir empereur. Vous ne pouvez pas gouverner votre maison. Il n'y a pas longtemps qu'un affranchi vous a écrasé par son crédit dans une affaire qui vous intéressait. Tout vous est difficile, excepte de former une conjuration contre votre prince et votre bienfaiteur. Voyons, examinons : suis-je le seul qui arrête l'effet à de vos projets ambitieux ? Pensez-vous réduire à supporter votre domination un Paulus, un Fabius Maximus, les Cossus, les Servilius, et tant d'autres nobles, qui ne se parent point de vains litres, et qui rendent à leurs ancêtres l'honneur qu'ils en reçoivent ?

Auguste continua de parler sur ce ton pendant plus de deux heures, allongeant exprès la durée de la seule vengeance qu'il prétendait exercer sur le coupable. Il finit en lui disant : Je vous fais grâce de la vie une seconde fois, Cinna. Je vous ai épargné, quoique vous fussiez mon ennemi : je vous pardonne maintenant que vous avez ajouté à ce litre ceux de traître et de parricide. Commençons d'aujourd'hui à être amis sincèrement. Piquons-nous d'émulation, moi pour soutenir mon bienfait, vous pour y répondre : efforçons-nous de rendre douteux s'il y aura de ma part plus de générosité, ou de la votre plus de reconnaissance.

A un langage si noble il joignit les effets : il donna à Cinna le consulat pour l'année suivante, se plaignant obligeamment de la circonspection timide qui l'avait empêché de le demander. Cinna de son côté fit preuve de sensibilité et de bon cœur. Il devint ami fidèle du prince, à qui il était deux fois redevable de la vie, et en mourant il l'institua son seul héritier. Ce ne fut pas le seul ni le plus grand fruit qu'Auguste tira de sa clémence en cette occasion. Elle acheva de lui gagner tellement tous les cœurs, que depuis ce temps il ne se forma plus aucune conspiration contre sa personne.

Avant que de passer aux guerres que Tibère conduisit avec beaucoup de gloire et de succès dans la Germanie et dans la Pannonie, je placerai ici quelques faits qui en sont indépendants, et qui couperaient d'autant plus désagréablement le tissu de la narration, quelle sera, faute de monuments, maigre et succincte.

Sous l'an de Rome 766, Dion rapporte des tremblements de terre très-violents ; un débordement du Tibre, qui rompit un pont, et rendit la ville navigable pendant sept jours ; une éclipse de soleil ; et le commencement d'une famine, qui continua encore l'année suivante, et devint très-dure, comme on en peut juger par les précautions extraordinaires qui furent prises pour en diminuer la rigueur. Car on fit sortir de Rome, et on en éloigna à quatre-vingts milles de distance, les gladiateurs, les esclaves que l'on amenait de toutes parts dans la ville pour y être vendus, et tous les étrangers, excepté les médecins et les professeurs des beaux-arts. Auguste et la plupart des grands renvoyèrent à leurs campagnes une partie de leur monde. Les sénateurs eurent permission de s'absenter et d'aller où ils voudraient ; et afin que le cours des affaires ne fut pas interrompu par le petit

nombre auquel le sénat vraisemblablement se trouverait réduit, il fut dit que ceux qui seraient présents auraient les droits de l'ordre entier, et pourraient, quoique au-dessous du nombre prescrit par les lois, former un sénatus-consulte. Auguste nomma des personnages consulaires pour avoir inspection sur le blé et sur le pain, et pour en régler le prix. Il doubla les distributions qu'il avait coutume d'en faire régulièrement à deux cent mille citoyens ; et, pour éviter une consommation inutile, il défendit que son jour natal fut célèbre, selon l'usage, par des réjouissances publiques. Il fallait que le mal fût grand pour exiger de tels remèdes.

Depuis longtemps on éprouvait de la difficulté à remplir le nombre des vestales, quoiqu'elles ne fussent que six. Les pères n'engageaient pas volontiers leurs filles à une virginité forcée, dont le violement était sujet à un supplice si terrible. Auguste, qui avait beaucoup d'attachement aux anciens usages, surtout en matière de religion, était fâché de voir tomber en discrédit le sacerdoce des vestales : et il protesta un jour avec serment que si quelqu'une de ses petites-filles eut été dans l'âge compétent (car on ne prenait point de vestales au-dessous de six ans ni au-dessus de dix), il l'aurait offerte avec joie. Julie eut été une étrange vestale. Comme les représentations de l'empereur ne changeaient point sur cet article la façon de penser des pères, il fallut ordonner, en cette même année 766, que les filles d'affranchis pourraient être admises à ce sacerdoce, qui jusque-la n'avait été exercé que par des personnes de la première noblesse. C'est la gloire du christianisme d'avoir rendu commune une vertu pour laquelle tout Rome pouvait à peine fournir six sujets.

Il y avait alors beaucoup de mouvements de guerre en différentes parties de l'empire. Non-seulement les Germains, comme je l'ai dit, avaient repris les armes, mais la Sardaigne était infestée par des courses de brigands : les Isaures, peuple montagnard et accoutumé à la rapine et aux pillages, inquiétaient les pays voisins, et il fallut envoyer des forces pour les réprimer et les soumettre : les Gétules, voulant se soustraire à la domination du roi Juba, excitèrent une guerre en forme, dans laquelle Cossus Cornelius Lentulus acquit les ornements du triomphe et le surnom de Gétulicus.

Dans de telles circonstances, les gens de guerre, sentant le besoin que l'on avait d'eux, profitèrent de l'occasion pour rendre leur condition meilleure. Ils se plaignaient de la modicité des récompenses qui leur étaient assignées. Car au lieu de ces établissements en terres¹ que leur procuraient autrefois les généraux, il avait été régie, dix-sept ans auparavant, qu'après leur temps de service, qui fut alors fixe pour les gardes prétoriennes à douze ans, et pour les soldats légionnaires à seize, on leur donnerait une somme d'argent, qui n'était pas fort considérable. Cette ordonnance fut reçue des peuples avec de grands applaudissements, parce qu'elle les affranchissait de la crainte de ces horribles et tyranniques distributions de terres, qui avaient causé tant de maux à l'Italie. Les gens de guerre prirent d'abord leur parti assez doucement ; mais au temps dont je parle ils firent éclater des murmures, qui parurent à Auguste mériter attention. Il crut devoir les satisfaire jusqu'à un certain point. Il augmenta la

¹ Tacite parle pourtant de ces distributions de terres (*Ann.*, I, 17), comme étant encore en usage sous l'empire de Tibère. Cette contradiction entre Tacite et Dion a été remarquée par Juste-Lipse (*Excurs. C. in Tac.*, I), qui n'a pas entrepris de la lever. Ce qu'un savant de cet ordre n'a pu faire, je ne le tenterai pas.

récompense qui leur était proposée, et il la porta jusqu'à vingt mille sesterces¹ pour les soldats des gardes prétoriennes, et à douze mille² pour ceux des légions. Mais en même temps il augmenta le temps de leur service, exigeant seize ans des premiers et vingt ans des autres.

C'était là une dépense énorme dont Auguste se chargeait : et pour aider le lecteur à s'en former quelque idée, il est bon d'exposer ici le nombre de troupes qu'il entretenait en pleine paix. Vingt-trois, ou même vingt-cinq légions, et un pareil nombre à peu près de troupes auxiliaires, composées d'étrangers, c'est-à-dire de soldats qui n'étaient point citoyens romains ; dix cohortes prétoriennes faisant dix mille hommes ; six mille hommes en trois cohortes destinées à la garde de la ville : un corps de cavalerie batave, alors fort renommée ; ceux qu'ils appelaient *evocati*, c'est-à-dire de vieux soldats qui, conservant encore de la vigueur et du goût pour le métier, restaient dans le service avec des privilèges distingués ; enfin deux flottes, l'une à Misène, l'autre à Ravenne. La solde de ces différentes espèces de troupes ne pouvait manquer de se monter très-haut. Nous savons³ que chaque soldat légionnaire recevait dix as⁴ par jour et les prétoriens deux deniers⁵. Ajoutez les récompenses dont nous venons de faire mention. Auguste, pour subvenir à tant de frais, résolut d'affecter un fonds pour les troupes, ou, ce qui est la même chose, d'établir un trésor militaire.

Dans l'exécution de ce projet, il se conduisit avec sa circonspection et sa prudence accoutumées. Il représenta au sénat les besoins de l'état, et la nécessité d'un fonds subsistant pour soudoyer et récompenser les troupes. Il déclara qu'il ferait les premières avances : et en effet il donna ; tant en son nom qu'au nom de Tibère, des sommes considérables, qui furent les premiers fonds du trésor militaire qu'il établissait. Il reçut aussi à cette même fin des dons gratuits des rois et peuples alliés ; mais il ne voulut point en recevoir des particuliers romains, parce que son objet était d'établir un impôt pour cette destination, et il pensa qu'il serait de mauvaise grâce de commencer par recevoir des contributions volontaires, pour les convertir ensuite en charges forcées. Il nomma trois gardes ou administrateurs de ce trésor, qui furent choisis par sort entre les anciens préteurs, et dont l'emploi devait durer trois ans.

L'établissement une fois fait, il fallait l'entretenir : et il était clair qu'une dépense continuelle demandait une source qui ne tarit point. Auguste invita les sénateurs à y penser, à chercher chacun de leur côté les expédients les moins onéreux au public, et à lui en dresser leurs mémoires, qu'il promit d'examiner. Il avait son parti pris, mais il voulait les y amener par voie d'insinuation. Après donc que les mémoires lui eurent été fournis, il remarqua des inconvénients dans tous les partis proposés, et il dit qu'il s'en tenait à celui qu'il trouvait dans les papiers de César son père, et qui consistait à exiger le vingtième des successions collatérales et des legs testamentaires qui ne regarderaient pas des parents proches ou pauvres. C'était le renouvellement d'un ancien droit, qui était aboli : et la chose passa, non pas néanmoins sans quelque mécontentement de la part

¹ 2.500 livres. = 3.976 fr. selon M. Letronne.

² 1.500 livres. = 2.385 fr. 57 c. selon M. Letronne.

³ TACITE, *Annales*, I, 1-7.

⁴ Six sols trois deniers tournois.

⁵ Vingt sols, s'il faut entendre des deniers pleins ; douze sols dix deniers, si c'étaient des deniers de dix as. Voyez, liv. IV, la note sur le discours de Percennius. = 1 fr. 59 c. selon M. Letronne.

du peuple, qui, souffrant déjà beaucoup de la disette, se voyait encore foule par de nouvel impôt.

La multitude indignée par les motifs que je viens de marquer, donna lieu d'appréhender quelque tumulte. On tenait tout haut des discours contraires au gouvernement : on semait par la ville, on affichait pendant la nuit des écrits séditieux. Tout ce grand feu, qui n'avait pour principe bien réel que la disette, cessa avec elle ; et dès que l'abondance reparut dans Rome, le calme et la tranquillité s'y rétablirent.

Les honneurs rendus dans ce même temps à la mémoire de Drusus, qui était infiniment chère au peuple, contribuèrent encore à l'adoucir. Germanicus et Claude, tous deux fils de Drusus, donnèrent des combats de gladiateurs en l'honneur de leur père : et Tibère ayant dédié un temple à Castor et à Pollux, grava sur le frontispice le nom de son frère avec le sien.

Vers les temps dont nous parlons ici, mourut à sa maison de campagne de Tuscule le célèbre Pollion, âgé de quatre-vingts ans. Depuis que rebuté des folies licencieuses et de l'arrogance de Cléopâtre il s'était détaché d'Antoine, il vécut simple particulier, ne voulut prendre aucune part à la guerre entre Antoine et Octavien, comme je l'ai rapporté ailleurs ; et lorsque la querelle fut décidée, Auguste resté seul maître de l'Empire, employa peu Pollion, l'estimant plus qu'il ne l'aimait, à cause de la fierté et de la hauteur de son caractère. Il avait même dans sa jeunesse composé contre lui des vers satyriques, auxquels Pollion eut la sagesse de ne point répondre, disant : **Je n'écris point contre qui fait proscrire**¹. Mais il ne put jamais s'abaisser au métier de courtisan. Ses procédés sentirent toujours la liberté Républicaine : et les deux Sénèques nous en ont conservé des traits tout-à-fait singuliers, et dans lesquels nous aurons lieu d'admirer la modération et la patience d'Auguste.

Timagène, rhéteur d'une grande réputation, avait acquis par les agréments de sa conversation l'amitié de l'empereur. Il ne sut pas la conserver. Il avait le talent dangereux de médire avec beaucoup d'esprit, et il l'exerça contre Auguste, contre Livie, contre toute la maison des Césars. Les bons mots qui attaquent les grands ne tombent point à terre. L'air de liberté et de hardiesse qui les assaisonne, leur donne du prix et les fait courir de bouche en bouche. Auguste irrité d'une telle licence, interdit à Timagène l'entrée de son Palais. Cet homme de néant, qui avoir été longtemps esclave, eut l'insolence de braver l'empereur. Il affecta de se mesurer en quelque manière avec lui², et lui rendant inimitié pour inimitié, il jeta au feu l'Histoire de ce Prince qu'il avait composée, comme si en vengeance de ce que l'Empereur le privait de l'usage de son Palais, lui, il eût voulu le priver des fruits de son esprit et de sa plume.

La disgrâce de Timagène ne lui ferma aucune porte dans Rome : il fut toujours reçu également bien partout. Mais Pollion se distingua, en ce qu'il le retira chez lui, et lui donna un logement : ce qui était d'autant plus marqué de sa part, que jusque-là il avait témoigné haïr ce médisant rhéteur : en sorte que amitié pour lui commençait avec la haine d'Auguste. Ce prince plein de bonté souffrit patiemment et l'insolence de Timagène et le travers de Pollion. Seulement il dit un jour à celui-ci : **Vous nourrissez dans votre maison une bête féroce**. Pollion voulut s'excuser ; mais Auguste l'interrompit : **Jouissez**, lui dit-il, **mon cher**

¹ MACROBE, *Saturnales*, II, 4.

² SÉNÈQUE, *Controverses*, V, 34.

Pollion, jouissez de la douceur d'un tel hôte. Et comme Pollion lui offrait de le chasser, si l'empereur le souhaitait. Comment le voudrais-je ? reprit Auguste : c'est moi qui vous ai réconciliés. Mot plein de sel et de douceur en même temps, par lequel Auguste faisait voir qu'il sentait le tort de Pollion, et qu'il l'excusait.

Pollion était le même dans toutes les parties de sa conduite. Auguste ayant su qu'il avait donné un grand repas dans le temps que la nouvelle de la mort du jeune Caius César était toute récente, lui écrivit pour s'en plaindre en ami. Vous savez, lui disait-il, quelle part vous avez dans mon amitié ; et je m'étonne que vous en preniez si peu à mon affliction. Pollion lui répondit : J'ai soupé en compagnie le jour même que je perdis mon fils Hérius. Qui sera en droit d'exiger une plus grande douleur d'un ami que d'un père ?

Le fait allégué par lui était vrai. Âme forte et vigoureuse, il luttait contre les disgrâces du sort. Quatre jours après la mort de son fils, il prononça une déclamation, selon l'usage qu'il pratiquait, et dont je parlerai tout à l'heure. On remarqua qu'il animait encore plus que de coutume et son geste et le ton de sa voix. On sentait l'effort qu'il faisait sur lui-même pour vaincre un sentiment qui le pénétrait, mais dont il se rendait maître.

Cette fermeté de courage est assurément louable. La dureté et la hauteur jusqu'où il la poussait dans certaines occasions avaient besoin d'être compensées par les grands talents qu'il possédait d'ailleurs. Il fut guerrier, et mérita l'honneur du triomphe. Horace l'appelle l'oracle du sénat¹. Pour ce qui est des lettres et des beaux-arts, il les embrassa dans toute leur étendue, et il se signala, comme je l'ai observé ailleurs, dans tous les genres, en éloquence, en poésie, en histoire. C'est pourtant comme orateur qu'il brilla principalement ; et il a été mis au nombre des excellents modules qu'a fournis le bon siècle de l'éloquence latine.

Il s'y exerçait avec beaucoup de soin : il déclamaient souvent, et il fut même le premier qui institua l'usage des déclamations publiques prononcées devant un auditoire². Il y gardait néanmoins la décence de son rang, et laissant aux rhéteurs de profession le faste d'attirer à leurs déclamations un concours nombreux de toutes sortes de personnes, pour lui, il n'invitait aux siennes qu'un petit nombre d'amis.

Sénèque le père l'accuse de jalousie contre la gloire de Cicéron, et d'un penchant malin à le décrier³. Cependant Pollion lui rendait justice dans ses Histoires, dont Sénèque lui-même nous a conservé un fragment très-honorable à la mémoire de ce grand homme. Il est vrai qu'il ne souffrait pas volontiers que pour relever Cicéron on déprimât les autres orateurs : et en cela il n'avait pas tort. Un certain Sextilius Héna, récitant dans la maison de Messala un poème de sa composition sur la mort de Cicéron, commença par ce vers :

Deflendus Cicero est, Latiaëque silentia linguæ.

Je vais déplorer la mort de Cicéron, et le silence où s'est vu réduite l'éloquence latine. Pollion, qui était présent, se leva brusquement, et, adressant la parole à Messala, non moins célèbre orateur que lui : Vous êtes le maître, lui dit-il, de faire dans votre maison ce qui vous plait. Mais pour moi, je n'entendrai pas un homme auprès de qui je passe pour muet : et tout de suite il s'en alla.

¹ HORACE, *Odes*, II, 1.

² SÉNÈQUE, *Excerpt. Controv.*, l. 4.

³ SÉNÈQUE, *Suassor.*, l. 4.

On a remarqué que jamais Pollion ne travailla après la dixième heure du jour : ce terme venu, nulle étude, nulle affaire ne le retenait Il ne lisait pas même les lettres qu'on lui apportait alors, de peur d'y trouver la matière de quelque contention d'esprit. Les deux heures qui restaient jusqu'au coucher du soleil, et celles qui commençaient la nuit, avaient leur destination fixe et invariable, et elles étaient employées à le délasser de la fatigue de tout le jour.

Il laissa un fils illustre, Asinius Gallus, qui par son éloquence et par la splendeur dans laquelle il vécut, soutint la gloire de son père, et qui en conserva aussi la fierté. Nous l'avons vu consul l'an de Rome 744. Il épousa Vipsania répudiée par Tibère, en sorte que ses enfants étaient frères du fils de cet empereur. Cette liaison ne fut pas une protection pour lui, mais plutôt un des motifs de la haine que Tibère lui porta, et dont Gallus devint enfin la victime, comme nous le dirons en son lieu.

D'une fille de Pollion il lui naquit un petit-fils, qui se surnommait Marcellus Eserninus, et qu'il prit plaisir à former, trouvant en lui de si heureuses dispositions pour l'éloquence, qu'il le regardait comme devant être son héritier à cet égard, et recueillir pleinement cette partie de sa succession. C'est un des beaux exemples que l'antiquité nous offre des soins paternels pour l'instruction d'un enfant. Pollion donnait à son petit-fils des matières de déclamation, et lorsque le jeune homme avait fini son discours, il le récitait à son grand-père, qui lui corrigeait son ouvrage avec l'attention d'un bon professeur de rhétorique, remarquant ses omissions et y suppléant, lui faisant sentir ce qui était vicieux et le réformant : ensuite il plaidait lui-même la cause de la partie adverse. Il paraît que les soins de Pollion ne furent pas privés de leur fruit. Marcellus Eserninus fut compte parmi les orateurs. Mais il faut qu'il n'ait pas vécu âge d'homme, puisque son nom ne se trouve point dans les fastes consulaires, et que l'histoire fait peu mention de lui.

Messala, dont je viens de parler, ne survécut pas de Beaucoup à Pollion. C'était un caractère tout différent, aussi doux et aussi aimable que l'autre était véhément et plein de feu. La douceur des mœurs de Messala se répandit sur son style, qui avait plus de grâce que de force. Il est pareillement compte parmi les grands orateurs du bon siècle. Mais cet excellent génie, cultivé et orné par toutes les belles connaissances, éprouva un dépérissement bien humiliant pour la nature humaine. Il avait toujours été d'une santé très-délicate, et deux ans avant sa mort il perdit totalement la mémoire : en sorte qu'il devint incapable de former une phrase suivie, et qu'il oublia enfin jusqu'à son nom. Les talents de l'esprit ne sont pas plus à nous que les biens du corps et ceux de la fortune. Tous dépendent également de la volonté du souverain maître.

Je trouve à Messala deux fils, tous deux du nom de Messalinus : le premier est celui dont j'ai marqué le consulat sous l'an 749 ; l'autre, qui ajoutait à ses noms celui de Cotta, emprunté de ses aïeux maternels, est souvent mentionné dans Tacite : fils indigne d'un père infiniment recommandable, bas adulateur envers les puissances, cruel contre les faibles, plongé dans la débauche, et dont la vie n'offre rien de plus mémorable que l'invention d'un nouveau ragoût dont il enrichit la cuisine romaine.

Je finirai ce livre par un évènement qui regarde la Judée, et qui nous intéresse à cause de la liaison qu'il a avec l'histoire de la religion. Archélaüs fils d'Hérode paraît avoir eu tous les vices de son père sans en avoir les grandes qualités. Aussitôt après la mort d'Hérode il manifesta son penchant à la tyrannie et à la cruauté, et excita contre lui les plaintes des Juifs, qui demandèrent à Auguste de

n'être point soumis à un maître qui leur était justement odieux, et de dépendre immédiatement de l'empire romain, Auguste eut alors peu d'égard à leur demande. Il confirma le testament d'Hérode, et attribua en conséquence la Judée et la Samarie à Archélaüs. Seulement il ne lui donna que le titre d'*ethnarque*, ainsi que je l'ai déjà remarqué, lui faisant envisager celui de *roi* comme une récompense qu'il obtiendrait s'il se gouvernait sagement.

Archélaüs était violent, la nation des Juifs inquiète et turbulente. Au bout de neuf ans les plaintes recommencèrent, et furent de nouveau portées à Auguste, sur qui elles firent cette fois plus d'impression. L'empereur, sans daigner écrire à Archélaüs, donna ordre à l'agent que le prince juif tenait auprès de lui, de se transporter en Judée et de lui amener son maître. Archélaüs goûtait actuellement dans un grand repas les plaisirs de la bonne chère et du vin, lorsque son agent arriva avec un ordre si sévère et si imprévu. Il fallut partir sur-le-champ, l'accusé fut entendu contradictoirement avec ses accusateurs, condamné, dépouillé de ses états, et relégué à Vienne sur le Rhône. La Judée et la Samarie tombèrent ainsi sous la domination directe des Romains, et furent désormais gouvernées par un intendant de l'empereur, qui reconnaissait pour supérieur le gouverneur de Syrie. Alors les Juifs perdirent dans la plus noble portion et dans la capitale de leur contrée toute ombre de puissance publique, n'ayant plus même leurs princes particuliers. Ce changement arriva l'an 759 de Rome et le 8 de l'ère commune de Jésus-Christ. Coponius fut le premier intendant envoyé par Auguste avec le droit de gouverner la Judée.

LIVRE TROISIÈME

§ I. Temple de Janus ouvert de nouveau à l'occasion de la guerre de Germanie.

La paix universelle, attestée et scellée par la clôture du temple de Janus huit ans avant l'ère commune de Jésus-Christ et quatre ans avant la vraie date de sa naissance, avait souffert quelques légères altérations par divers mouvements de guerre, mais qui, loin du centre et sans aucun péril, peuvent n'avoir pas paru à Auguste une raison suffisante de reconnaître, en rouvrant le temple de Janus, que la paix, son ouvrage et sa gloire, ne subsistait plus.

Parmi ces légers mouvements je compte ceux des Germains pendant l'année 752 de Rome et les deux suivantes¹. Ils furent aisément soutenus et réprimés par M. Vinicius, qui obtint en conséquence les ornements du triomphe. Mais l'an de Rome 755 la guerre devint sérieuse, et Tibère fut envoyé en Germanie immédiatement après son adoption. Alors on ne peut guère douter que le temple de Janus n'ait été ouvert de nouveau, et il ne fut plus refermé jusqu'à la fin du gouvernement et de la vie d'Auguste. La guerre des Germains, un peu calmée au bout de deux ans, fut d'abord suivie de celle des Pannoniens ; et dans le temps précisément que cette dernière finissait, l'autre, qui n'avait été qu'assoupie, recommença avec plus de fureur que jamais, et s'entretint dans sa force jusque sous les premières années de Tibère. Je vais tâcher de rendre compte de ces évènements.

SEX. ÆLIUS CATUS. - C. SENTIUS SATURNINUS. An. R. 755. De J.-C. 4.

Tibère, adopté par Auguste, ayant été chargé sur-le-champ d'aller pacifier la Germanie, où la guerre durait depuis trois ans, partit de Rome lorsque la saison était déjà avancée, puisque la date de son adoption est de la fin du mois de juin. Il ne perdit pas un moment ; il se hâta d'entrer dans le pays ennemi, et, secondé de Sentius Saturninus, homme d'âge et à expérience, père du consul de même nom, qui avait commence l'année courante, il remporta de grands succès. Il nettoya tout le Bas-Rhin, en subjuguant les Caninéfates², les Attuariens et les Bructères. Il passa le Vesper, et fit rentrer dans le devoir les Chérusques. Cette suite d'expéditions prolongea la campagne jusqu'au mois de décembre. Tibère établit ses quartiers d'hiver au-delà du Rhin près la source de la Lippe, afin d'être en état de reprendre de bonne heure l'année suivante les opérations de la guerre. Pour lui, il vint passer la mauvaise saison à Rome, ne voulant pas s'exposer aux suites d'une trop longue absence, qui pourrait faciliter les moyens de le supplanter et de le détruire dans l'esprit d'Auguste, sur l'affection duquel il ne comptait que faiblement.

¹ Velleius en parlant de ces mouvements se sert d'une expression emphatique : *immensum exarserat bellum*. Mais c'est un écrivain flatteur, qui veut relever les exploits de Vinicius, aïeul de celui à qui il dédie son ouvrage. Nous avons déjà parlé, d'après Dion, sous l'an de Rome 727, de quelques légers exploits de ce même Vinicius contre les Germains.

² Peuple qui occupait une partie de l'île des Bataves. Les Attariens habitaient les bords de la Lippe ; les Bructères, entre le Rhin et la rivière d'Ems.

CN. CORNELIUS CINNA MAGNUS. - L. VALERIUS MESSALA
VOLUSUS. An. R. 756. De J.-C. 5.

Dès le commencement du printemps Tibère retourna en Germanie, et il y poussa la guerre avec beaucoup de vivacité, tant par mer que par terre. Il pénétra dans le cœur du pays avec ses légions : il soumit les Cauques, dompta la fierté des Lombards, qui habitaient alors la Marche de Brandebourg, deçà et delà l'Elbe. En même temps qu'il arrivait aux bords de ce fleuve, sa flotte, qui avait fait le tour des côtés de Germanie, entra dans l'embouchure, et apporta à l'armée de terre toutes sortes de provisions et de rafraichissements.

Il ne paraît pas que ces exploits aient coûté de grands efforts ni de grands périls à Tibère. Velleius, qui servait alors sous ce prince, et qui enfle sa narration par les expressions les plus pompeuses qu'il peut imaginer, convient que dans toute cette expédition il ne se donna qu'un seul combat, où les barbares, ayant voulu surprendre l'armée romaine, furent repoussés et taillés en pièces. Si donc les Germains demandèrent humblement la paix, on doit attribuer leur soumission à l'effroi dont ils furent frappés par les grandes forces introduites dans leur pays, et par cet appareil formidable d'une armée de terre et d'une flotte combinées. Tibère leur accorda la paix qu'ils demandaient, et une seconde fois il eut la gloire de réduire tout le pays depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe à reconnaître les lois des Romains, au moins en apparence et pour un temps. Auguste prit à cette occasion le titre d'*Imperator* pour la quinzième fois, et permit à Tibère de le prendre pour la quatrième. Sentius Saturninus reçut les ornements du triomphe.

M. ÆMILIUS LEPIDUS. - L. ARRUNTIUS. An. R. 757. De J.-C. 6.

Après une partie considérable de la Germanie heureusement soumise en deux campagnes, Tibère se proposa d'étendre ses conquêtes et la domination romaine, en attaquant Maroboduus roi des Marcomans. Ce prince, barbare de nation, mais non d'esprit et de conduite, s'était formé un puissant royaume, moins encore par son courage, qui était grand, que par une politique suivie et soutenue, qui dirigea constamment et habilement toutes ses démarches vers le but auquel aspirait son ambition. Né sur les bords du Mein, d'une des plus illustres familles des Marcomans, les avantages du corps, la hauteur et l'élévation des sentiments, répandaient en lui la noblesse de la naissance. Il y joignit la culture de l'esprit, ayant passé sa première jeunesse à Rome, où Auguste le combla de bienfaits. De retour dans son pays, il s'attira tellement l'estime et l'admiration de ses compatriotes, qu'ils s'empressèrent de l'élire pour leur chef. Mais il voulait devenir un grand roi ; et les Romains, dont la puissance s'établissait par les victoires de Drusus dans toute la partie occidentale de la Germanie, étaient de fâcheux voisins, qui l'empêchaient de s'étendre. Il résolut de s'en éloigner. Il engagea, comme je l'ai marqué en son lieu, les Marcomans et quelques autres peuples de la nation des Suèves, à quitter leur pays natal, qui menaçait la servitude ; et avec cette nombreuse et redoutable colonie il se transplanta dans la Bohême, dont il s'empara par la force des armes. De là, comme d'un centre, il s'arrondit par des conquêtes sur tous les peuples voisins, et il vint à bout en peu d'années de se faire un grand état, qu'il gouvernait avec le titre et la puissance de roi. Il se donna une garde : il tenait sur pied soixante et dix mille hommes d'infanterie et quatre mille chevaux, troupes excellentes par leur courage, et qu'il prit soin d'exercer selon la discipline romaine.

Avec de telles forces, et touchant presque à l'Italie, dont ses frontières n'étaient éloignées que de deux cents milles¹, il pouvait donner de la jalousie aux Romains : et quoique Tibère ait exagéré sans doute, lorsque plusieurs années après il dit de lui, en plein sénat, que ni Philippe² n'avait été un ennemi si terrible pour les Athéniens, ni les rois Pyrrhus et Antiochus pour Rome, au moins est-il exactement vrai que, si les Romains, au point de grandeur où ils étaient, eussent pu avoir quelque puissance à craindre, c'était celle de Maroboduus.

Sa conduite à leur égard n'était pas propre à les tranquilliser sur son compte. Il ne leur faisait point la guerre, mais il témoignait nettement que, s'il était attaqué, il avait et le pouvoir et la pleine volonté de se bien défendre. Par les ambassadeurs qu'il envoyait à Auguste et à Tibère, tantôt il prenait le langage de suppliant, tantôt il prétendait traiter d'égal à égal. Les peuples et les particuliers qui se retiraient de l'obéissance des Romains, trouvaient chez lui un asile assuré. En un mot, tous ses procédés annonçaient à ces orgueilleux maîtres de l'univers un rival que les ménagements politiques empêchaient seuls de se déclarer ennemi.

La fierté romaine ne pouvait souffrir que des sujets. Ainsi résolu de le réduire à plier et à recevoir la loi, Tibère forma son plan de guerre contre lui. Il voulait l'attaquer par deux endroits à la fois. Sentius Saturninus avait ordre de traverser le pays des Cattes, et de se frayer un chemin dans la forêt Hercynie pour entrer en Bohême par le côté de l'occident, pendant que lui, avec une autre armée assemblée à Carnonte³, ville alors très-importante sur le Danube, il livrerait son attaque du côté du midi.

C'en était fait de Maroboduus, si ce projet eût pu s'exécuter. Déjà Tibère d'une part, et Saturninus de l'autre, n'étaient qu'à cinq journées de l'ennemi. Mais alors survint tout d'un coup la révolte des Pannoniens, des Dalmates et de tous les peuples de ces contrées, qui força les Romains de s'occuper d'un danger plus pressant. Il n'eut pas été prudent à eux de s'enfoncer dans la Bohême, et de laisser l'Italie exposée à l'irruption de ces redoubles voisins. Un soin nécessaire fut préféré à un intérêt de gloire : et Tibère ayant conclu un traité avec Maroboduus, qui ne se rendit pas difficile, tourna toutes ses forces contre les Pannoniens et les Dalmates.

La révolte commença par la Dalmatie, province autrefois tranquille, et qui par cette raison avait d'abord été mise dans le département du sénat. Dans la suite, la levée des tributs et des impôts, que ces peuples souffraient impatiemment, y ayant excité quelques troubles, Auguste, l'an de Rome 741, prit cette province sous son administration. Bientôt Tibère y eut rétabli le calme. Mais comme les exactions duraient toujours, le mécontentement vivait dans le cœur des Dalmates, et ils profitèrent, pour le faire éclater, de l'occasion que leur présentèrent les préparatifs de la guerre contre Maroboduus. Car Tibère, pour former l'armée qui s'assembla à Carnonte, avait dégarni la Dalmatie et la Pannonie ; et Valerius Messalinus, gouverneur de ces deux provinces, était venu le rejoindre en personne avec la plus grande partie de ses troupes. On fit aussi parmi les Dalmates des levées d'hommes, qui leur firent connaître leurs forces en réunissant sous leurs yeux une nombreuse et florissante jeunesse. Dans ces

¹ Soixante-six lieues.

² TACITE, *Annales*, II, 63.

³ Cette ville est ruinée depuis longtemps. Il faut en chercher les vestiges, selon l'opinion de Cellarius, près de Haimbourg, au-dessous de Vienne et au-dessus de Presbourg.

circonstances, animés par un chef nommé Baton, ils entreprirent de secouer le joug, et au lieu d'aller fortifier l'armée de Tibère, comme ils en avaient ordre, ils se jetèrent sur les Romains restés dans le pays et en massacrèrent un grand nombre. Ce fut là le signal de la révolte, à laquelle s'associèrent aussitôt les Pannoniens sous la conduite d'un autre Baton.

Jamais incendie ne fit des progrès si rapides et si violents. En très-peu de temps les rebelles se trouvèrent en armes au nombre de deux cent mille hommes de pied et huit mille chevaux. Distribuant leurs forces avec intelligence, une partie devait tenter le passage en Italie entre Nauporte¹ et Trieste, une autre se déborda dans la Macédoine, le troisième corps demeura dans le pays pour le défendre. Dans le premier mouvement d'une révolte si subite, tout ce qu'il y avait de citoyens romains et de négociants répandus dans la contrée furent égorgés ou faits esclaves, les garnisons taillées en pièces, et les postes qu'elles occupaient emportés. Les villes de Sirmich et de Salones, qui se trouvèrent en état de faire résistance, furent assiégées, l'une par les Pannoniens, l'autre par les Dalmates.

L'alarme se porta jusqu'à Rome. La constance d'Auguste fut ébranlée. On lui entendait dire que si l'on n'y prenait garde on pourrait voir dans l'espace de dix jours l'ennemi au pied des murs de la capitale de l'empire. On fit des levées en diligence : on rappela de toutes parts les vieux soldats aux drapeaux ; les citoyens riches et les dames même eurent ordre de fournir selon leurs facultés les plus robustes de leurs esclaves pour être affranchis et enrôlés. Les sénateurs et les chevaliers romains offrirent à l'envi leurs services, et un grand nombre partirent pour aller payer de leurs personnes. Mais ces secours étaient éloignés et tardifs.

Cecina Severus, qui commandait dans la Mésie², accourut le premier, et fit lever aux Pannoniens le siège de Sirmich. Ensuite arriva Messalinus, détaché par Tibère, et il marcha contre Baton le Dalmate, qu'une blessure reçue devant Salones avait obligé d'abandonner pareillement l'entreprise formée contre cette place. Les deux armées se choquèrent, et le Barbare eut quelque avantage. Mais peu après, étant tombe dans une embuscade, il fut battu par Messalinus, a qui cet exploit procura les ornements du triomphe. Enfin Tibère survint, et prit la conduite générale de la guerre, qu'il gouverna selon ses maximes, donnant plus à la prudence qu'à la force, et cherchant à dompter les ennemis par la disette plutôt que de s'exposer à leur fougue impétueuse.

Ce n'est pas qu'il n'eut à ses ordres une puissante armée, quinze légions et un égal nombre de troupes auxiliaires, parmi lesquelles se distinguaient Rhymétalcès et Rhascuporis, frères, rois de Thrace. Mais il ménageait le soldat³, et jamais aucune occasion de battre l'ennemi, quelque favorable qu'elle fut, ne le tenta, si elle devait couter beaucoup de sang ; toujours le parti le plus sur lui parut le plus glorieux ; il songeait à remplir sa charge plutôt qu'à acquérir une éclatante renommée : jamais les désirs des troupes ne furent la règle de ses conseils ; il voulait que la sagesse du chef dirigeât les mouvements des troupes, faites pour obéir.

¹ Ober Laubach.

² Contrée qui s'étendait depuis le confluent de la Save et du Danube jusqu'au Pont-Euxin.

³ VELLEIUS, II, 115.

Je parle ainsi d'après Velleius, dont le témoignage me paraît ici recevable, parce qu'il est conforme au caractère de Tibère, et de plus prouve par les faits. Les dernières paroles de cet historien que j'ai employées donnent à entendre que dans l'armée de Tibère on n'approuvait pas toujours sa lenteur. Auguste lui-même en fut d'abord peu content, et il eut quelque soupçon que Tibère était bien aise de prolonger la guerre, afin de se perpétuer dans le commandement. Voulant donc l'obliger de s'évertuer, il lui envoya l'année suivante Germanicus, alors questeur, à la tête des levées faites à Rome et dans l'Italie. Il comptait et sur l'activité de ce jeune prince, qui était dans la vigueur la plus brillante de l'âge, et sur son cœur droit, franc, généreux, et incapable de s'ouvrir à aucune pensée contraire à son devoir.

Q. CÆCILIUS METELLUS CRETICUS. - LICINIUS NERVA SILIANUS.

An. R. 758. De J.-C. 7.

Sous les consuls Metellus Creticus et Nerva Silianus, la témérité de deux lieutenants-généraux, et la perte qu'elle causa aux Romains, firent l'apologie de la circonspection de Tibère.

Cecina Sévère, qui avait été obligé de retourner en Mésie pour garantir sa province des courses des Daces et des Sarmates, revint cette année contre les Pannoniens, accompagné de Plautius Sylvanus, qui lui avait amené des pays d'outre-mer¹ un puissant renfort. Le corps que commandaient ces deux chefs consistait en cinq légions et en troupes auxiliaires, dont le nombre n'est pas marqué, et parmi lesquelles est désignée seulement la cavalerie thracienne de Rhymétalcé. Ils marchaient sans précaution, se croyant fort éloignés de l'ennemi. Tout d'un coup ils se trouvent enveloppés. Tout plie, tout fuit en désordre, hors les légions. Leur valeur remédia à l'imprudence des généraux, et arrêta la déroute : elles firent ferme d'abord, et ensuite elles avancèrent sur l'ennemi, le rompirent et remportèrent la victoire. Mais ce fut une victoire sanglante, et il y périt non-seulement un grand nombre de soldats, mais beaucoup d'officiers distingués.

Au contraire, Tibère mena prudemment la guerre contre la partie des rebelles qui lui était opposée, et leur coupant les vivres, leur enlevant des postes, il les réduisit à ne pouvoir soutenir la disette et à n'oser accepter la bataille qu'il leur présenta. Ils abandonnèrent le plat pays, et se retirèrent sur une montagne, où ils se retranchèrent.

De son côté, Germanicus vainquit en bataille rangée les Mazéens, peuple dalmate.

M. FURIUS GAMILLUS. SEX. NONIUS QUINTILIANUS. An. R. 759. De J.-C. 8.

La troisième année de la guerre, Tibère commença à recueillir le fruit de sa bonne conduite. Les rebelles, ruinés et consumés par la faim, accablés par les maladies, suites de la misère et des mauvaises nourritures, désirèrent la paix ; et ils se seraient tous soumis, s'ils n'eussent été retenus par les auteurs de la révolte, qui craignaient de n'obtenir aucun quartier des Romains. Enfin les

¹ C'est ainsi que s'exprime Velleius, *ex transmarinis procinciis*. J'entends la Bithynie, et partie de l'Asie proprement dite.

Pannoniens se détachèrent. Toute leur jeunesse rassemblée auprès du fleuve Bathinus, mit les armes bas, et se prosterna aux genoux du vainqueur. Des deux principaux chefs de la nation, Baton et Pinnès, l'un avait été fait prisonnier dans quelque action, dont le détail ne nous est pas connu, l'autre se livra lui-même. La Pannonie fut ainsi pacifiée, et il ne s'agit plus que de pousser les Dalmates, qui, de même qu'ils avaient été les premiers à se révolter, furent aussi les plus opiniâtres dans leur rébellion. Il fallut donc encore une campagne pour terminer entièrement la guerre.

Q. SULPITIUS CAMILLUS. - C. POPPÆUS SABINUS. An. R. 760. De J.-C.

9.

Cette dernière campagne ne fut pas la moins laborieuse. Tibère ayant partagé ses troupes en trois corps, dont l'un était commandée par Lepidus, et l'autre par Silanus¹, il se mit lui-même avec Germanicus à la tête du troisième : et ces trois armées se répandirent dans toute la Dalmatie, dont elles firent le dégât, ravageant les terres, brûlant les bourgades ; en sorte que les Dalmates n'eurent plus d'autre ressource que de se renfermer dans deux villes qui leur restaient, Andetrium près de Salones, et Arduba. La première de ces deux places fut assiégée par Tibère, et l'autre par Germanicus.

Le siège d'Andetrium fut une opération difficile et pénible. Ceux qui s'y étaient retirés montrèrent tant d'obstination, que, malgré la désertion de Baton leur chef, qui, ne voyant aucune espérance, les abandonna et s'enfuit, ils continuèrent à se défendre, et on n'en vint à bout qu'en les forçant l'épée à la main.

Arduba n'aurait pas coûté moins de peine à Germanicus, si la division ne se fut pas mise parmi les assiégés. Il y avait dans la place un grand nombre de transfuges, qui, sachant qu'ils n'avaient aucune grâce à attendre des Romains, voulaient résister jusqu'à la dernière extrémité, et périr sur la brèche. Au contraire, les naturels du pays inclinaient à se rendre. La contestation dégénéra en un combat en forme : mais ce qui est bien singulier, c'est que les femmes, plus opiniâtres à défendre leur liberté que les hommes, se déclarèrent pour le parti des transfuges contre leurs maris. Les habitants furent les plus forts, et ouvrirent leurs portes aux Romains. Alors les femmes désespérées préférèrent sans balancer la mort à la servitude, et, prenant leurs enfants entre leurs bras, elles se jetèrent avec eux les unes dans des feux qu'elles avaient allumés, les autres dans la rivière qui coulait au pied des murailles.

Ce fut la le dernier exploit de cette guerre. Baton le Dalmate, qui avait encore autour de lui un peloton de gens armés, n'osa plus tenter la fortune, et fit offrir à Tibère de se rendre, moyennant la vie sauve pour lui et pour les siens. Son offre avait été acceptée, il vint dans le camp des Romains, parut devant le tribunal de Tibère avec une noble constance, et interrogé par lui sur les motifs de sa révolte, *Romains qui m'écoutez, dit-il, c'est à vous que vous devez vous en prendre. Pour paître vos troupeaux, vous envoyez des loups, et non des pasteurs.*

¹ C'est ainsi que ce lieutenant de Tibère est nommé par Dion. On pourrait soupçonner qu'il y a une légère erreur dans ce nom, et qu'il faut lire *Silvanus* ou *Sylvanus*, dont nous avons parlé plus haut ; et qui, selon une inscription rapportée par Pighius, mérita dans cette guerre les ornements du triomphe.

Ainsi fut terminée la guerre des Pannoniens et des Dalmates, que Suétone a qualifiée la plus importante et la plus terrible que les Romains aient eue à soutenir depuis les guerres puniques. C'est beaucoup dire. Les Cimbres et les Teutons menacèrent assurément Rome d'un plus grand danger. Mais il est vrai que dans la guerre dont il s'agit, le nombre et la valeur des ennemis d'une part, et de l'autre leur proximité de l'Italie, pouvaient donner de vives inquiétudes aux Romains.

Auguste en jugea ainsi. Quoique âgé de soixante-dix ans, il se transporta à Rimini, pour être plus voisin des lieux où se faisait la guerre, et plus à portée d'être consulté et de donner ses ordres. Il apporta aussi une très-grande attention à tranquilliser les esprits de la multitude, aisée à s'effaroucher lorsque la terreur s'en est une fois emparée. Par une politique que je suis bien éloigné de louer, il crut devoir se conformer à la prévention superstitieuse du vulgaire en faveur d'une femme qui, ayant trouvé le secret de se graver certains caractères sur le bras, se donnait pour prophétesse. Comme il vit que le peuple écoutait cette femme avec enthousiasme, il feignit lui-même d'en être la dupe, et fit les vœux qu'elle prescrivait pour la prospérité des armes romaines.

Ces ménagements lui parurent d'autant plus nécessaires, que les besoins de la guerre l'avaient obligé d'établir un nouvel impôt, consistant dans le cinquantième du prix de chaque esclave qui se vendait. C'était une surcharge qui, ajoutée au vingtième des successions collatérales récemment imposé, à la disette des vivres encore subsistante, aux maux et aux périls de la guerre, pouvait irriter et aliéner le peuple, si Auguste n'eût pris soin de l'adoucir par des complaisances poussées même au-delà des bornes.

L'heureux succès de la guerre remédia à tout, et l'on en eut obligation à Tibère, dont cette grande victoire fut l'ouvrage. Suétone rapporte que, exhorté plusieurs fois par Auguste à laisser une entreprise qui l'exposait à trop de dangers, il persévéra constamment à ne la point quitter, qu'il ne l'eut amenée à une glorieuse fin. Dans la conduite de la guerre, il fit preuve de prudence, d'activité, et, ce qui est bien remarquable dans un caractère tel que le sien, d'humanité et de douceur. Velleius, témoin oculaire, assure que les soins de Tibère pour les officiers malades ou indisposés étaient infinis. Sa voiture et sa litière leur étaient destinées. Sur quoi l'on peut remarquer en passant quel était encore alors chez les Romains dans le service militaire l'éloignement du luxe, et la modicité des équipages, puisque, dans toute une grande armée, il n'y avait point d'autre voiture de commodité ni d'autre litière que celles du prince qui en était le général. Velleius ajoute que Tibère prenait sur lui de fournir tous les soulagements qui se rapportent directement au traitement des maladies, secours de la part des médecins et chirurgiens, remèdes, nourritures propres à l'état d'infirmité, et enfin le bain, dont tous les ustensiles avaient été apportés au camp par son ordre, uniquement pour cet usage. Quant à lui, on ne le vit jamais qu'à cheval : toujours il mangeait assis, ainsi que tous ceux qu'il invitait à sa table. Attentif à la discipline¹, il n'en oubliait point la rigueur, usant plus d'avertissements et de réprimandes que de châtimens ; dissimulant bien des choses, mais réprimant les abus qui se portaient trop loin, et qui pouvaient devenir contagieux. Quel dommage qu'un prince qui connaissait si bien la vertu lui ait dans la suite préféré le vice et la tyrannie !

¹ VELLEIUS, II, 114.

La victoire de Tibère soumit aux Romains un grand pays. C'est ce qu'ils appelaient l'Illyrie, comprise entre la Norique et l'Italie, le Danube et la mer Adriatique, la Thrace et la Macédoine. Et ce qui rendit cette victoire extrêmement précieuse à Auguste et à toute la nation, c'est la circonstance de la malheureuse défaite de Varus en Germanie, qui arriva précisément au même temps : en sorte que l'on ne pouvait douter que les Germains vainqueurs n'eussent joint leurs forces à celles des Pannoniens et des Dalmates, si ceux-ci eussent été encore en armes.

On décerna le triomphe à Tibère, qui le méritait bien. On y joignait beaucoup d'autres honneurs ; et plusieurs opinèrent dans le sénat pour lui donner quelque surnom glorieux, comme le *Pannonique* ou l'*Invincible*. D'autres voulant honorer en lui par préférence une qualité dont il avait bien plus les dehors que le fond et le mérite réel, le surnommaient le *Pieux*, c'est-à-dire fils plein d'un tendre et respectueux attachement pour l'empereur son père adoptif. Auguste, à qui ne plaisait peut-être pas beaucoup ce grand zèle pour relever Tibère, empêcha qu'on ne lui donnât aucun nouveau surnom. *Celui qui lui est réservé après sa mort*, dit-il, *lui suffira*. Il avait raison. Le nom d'*Auguste*, auquel était attachée la souveraine puissance, effaçait aisément tous ces vains titres d'un honneur sans pouvoir.

Pour ce qui est du triomphe, Tibère lui-même le différa, à cause du deuil amer, ou la défaite récente de Varus avait plongé toute la ville. Il fit néanmoins son entrée avec la robe prétexte et la couronne de laurier, et il monta sur un tribunal qui lui avait été préparé dans le champ de Mars, et autour duquel était rangé tout le sénat. Là il s'assit à côté d'Auguste entre les deux consuls, et après avoir salué le peuple, qui était assemblé pour le recevoir, il fut conduit en pompe au Capitole, et dans plusieurs autres temples, où il rendit ses hommages aux dieux.

Germanicus, qui l'avait bien secondé dans la guerre de Pannonie, et qui était venu apporter à Rome la nouvelle de la victoire, obtint les ornements du triomphe et ceux de la préture, quoiqu'il n'eût été que questeur ; le droit d'opiner dans le sénat immédiatement après les consulaires, et une dispense pour parvenir au consulat avant l'âge prescrit par les lois.

On accorda à Drusus, fils de Tibère, des privilèges du même genre, mais d'un ordre inférieur, parce qu'il était plus jeune : le droit de séance dans le sénat, quoiqu'il ne fut point encore sénateur, et le rang avant tous les anciens préteurs, lorsqu'il aurait exercé la questure.

La joie de la victoire sur les Pannoniens et les Dalmates se faisait à peine sentir des Romains, dans la consternation ou les avait jetés le désastre de Varus en Germanie, le plus sanglant et le plus complet, qu'ils eussent souffert depuis la défaite de Crassus. L'auteur cette cruelle disgrâce, et qui en fut aussi la victime, Germanicus. P. Quintilius Varus, paraît avoir été un esprit borné, que les circonstances plutôt que son mérite portèrent à de grandes places. Né d'une famille illustrée par les honneurs, mais dont la noblesse n'était pas ancienne, il fut consul avec Tibère l'an de Rome 793. Il gouverna la Syrie après Sentius Saturninus, auquel il succéda pareillement dans le gouvernement de la Germanie. Caractère doux, modéré, tranquille, ses deux grands défauts et les principales causes de sa perte furent l'amour de l'argent et la crédulité. Il avait fait éprouver son avidité à la Syrie, où il entra pauvre, trouvant la province riche, et d'où il sortit riche, la laissant pauvre. Il n'eut pas belle matière à se satisfaire sur ce point dans la Germanie, destituée alors de tout ce qui est capable de nourrir le luxe et d'irriter la cupidité. Il pilla néanmoins, autant qu'il était

possible, ces nations également pauvres et fières, à qui les exactions étaient doublement odieuses, et par le tort qu'en souffraient leurs minces fortunes, et comme preuves d'une servitude qui flétrissait leur gloire.

Pendant qu'il aigrissait ainsi ces courages intraitables, il ne prenait aucune précaution pour se garantir de leur ressentiment. Il s'était mis dans l'esprit le dessein d'adoucir et de policer leurs mœurs, et d'humaniser par les lois ceux que les armes ne pouvaient dompter. Dans cette idée, il traitait la Germanie comme une province paisible, faisant ses rondes, tenant les grands jours, rendant la justice, comme si avec des faisceaux et des licteurs il eut pu imposer à des nations qui jusque-là ne connaissaient guère d'autre droit que celui du plus fort. La douceur d'une police bien réglée avait peu d'attraits pour les Germains. Au contraire, infiniment sensibles, dit Florus dans son style presque poétique, à la douleur de voir leurs armes mangées par la rouille, et leurs chevaux languissants dans l'inaction, ils ne respiraient que la révolte contre un gouvernement si peu convenable à leurs inclinations. La sécurité de Varus leur présentait la plus belle espérance de réussir. Ils n'avaient besoin que d'un chef qui dirigeât l'entreprise, et ils en trouvèrent un tel qu'ils pouvaient le souhaiter.

Arminius, jeune homme de la première noblesse des Chérusques, avait toutes les qualités nécessaires pour conduire une conspiration. Brave de sa personne, plein d'un feu qui brillait sur son visage et dans ses yeux, esprit pénétrant, fécond en ressources, et par-dessus tout cela, adroit, rusé, capable de tout dissimuler et de tout feindre, un tel homme avait de grands avantages sur un gouverneur aussi négligent que Varus. Il s'appliqua à fomenter et à accroître son indolence, sachant que personne n'est plus aisément opprimé que celui qui ne craint rien, et que la confiance imprudente est souvent l'origine et l'occasion des plus affreuses calamités. Il avait l'accès libre auprès de lui, non-seulement par son rang et par sa naissance, mais parce qu'il s'était montré jusque-là ami des Romains, ayant servi dans leurs années, et s'y étant comporté de manière à mériter le droit de bourgeoisie romaine et le grade de chevalier. Profitant de ces ouvertures, il s'insinua dans la familiarité de Varus, entrant dans sa façon de penser, et félicitant la Germanie de ce qu'elle allait par son moyen apprendre à connaître les lois et la justice, à terminer pacifiquement les querelles qui auparavant ne se décidaient que par la voie des armes, en un mot à dépouiller la barbarie, et à substituer la politesse à des mœurs rustres et sauvages. Pour appuyer ses discours, il suscitait des Germains qui lui étaient affidés, à feindre des procès entre eux, à les porter au tribunal de Varus, et à recevoir son jugement avec action de grâces. Toutes ces belles apparences éblouirent tellement le Romain, qu'il se comptait chéri des peuples, et se regardait plutôt comme un magistral au milieu de ses concitoyens que comme un général dans un pays suspect et dangereux.

Cependant Arminius formait son plan et prenait ses mesures pour surprendre le crédule Varus, et le tailler en pièces avec ses légions. Il l'avait déjà engagé à affaiblir son armée en envoyant de côté et d'autre de petits détachements, qu'il lui faisait demander par les Germains sous divers prétextes, comme pour garder quelque poste, ou pour réprimer des courses de brigands. Lorsque le moment fut venu, la révolte éclata, par les ordres secrets d'Arminius, dans les cantons les plus éloignés ; et les petits pelotons de Romains qui s'y trouvaient dispersés et séparés les uns des autres furent d'abord égorgés. Varus avec trois légions marcha contre les rebelles, et Arminius resta derrière, lui faisant croire qu'il se proposait de lui amener incessamment un puissant renfort. En effet, il avait ses troupes déjà assemblées sous leurs chefs particuliers, mais c'était pour une vue

bien différente de celle qu'il donnait à entendre. Il n'eut qu'à les réunir en un seul corps, et à se mettre à leur tête ; et bientôt il rejoignit Varus dans un défilé tout entouré de bois et de montagnes. C'était là qu'il avait résolu de l'attaquer.

Varus pouvait échapper encore, s'il eut daigné écouter un avis qui lui venait de si bonne part, qu'il est inconcevable comment il put le négliger. Ségeste, illustre Germain, ami de Rome, et fait citoyen romain par Auguste, ayant découvert une partie au moins du complot d'Arminius, l'avait dénoncé plus d'une fois à Varus, et dans un dernier repas où ils se trouvèrent tous ensemble, il avertit le général romain que le danger pressait, et il lui conseilla de l'arrêter lui-même avec Arminius et les principaux complices pour rompre le coup, et ensuite instruire le procès à loisir, et discerner l'innocent du coupable. Varus s'obstina à se perdre, par un aveuglement qui ne semble pas naturel. Mais il arrive communément, dit Velleius, que Dieu, lorsqu'il veut changer le sort des hommes, pervertit leurs conseils ; en sorte que ceux qui périssent, pour comble d'infortune, paraissent avoir mérité leur disgrâce, et n'être pas moins coupables que malheureux.

Pendant la nuit qui suivit ce repas, Arminius exécuta son projet. Tout d'un coup les Romains, au moment qu'ils s'y attendaient le moins, se virent assaillis par ceux avec qui ils vivaient la veille comme avec des alliés et des amis. Les légions de Varus étaient d'excellentes troupes, et pouvaient passer pour l'élite des légions romaines, par la bonne discipline, par la bravoure, par l'expérience dans le métier de la guerre. Mais que peut la valeur contre des obstacles supérieurs à toutes les forces humaines ; contre la surprise, l'horreur des ténèbres, un pays inconnu, des forêts, des marécages, et une tempête horrible qui survint alors ? Les Romains résistèrent néanmoins avec courage ; et obligés, après une perte très-considérable, d'abandonner leur camp pris et forcé par les Germains, ils se retirèrent sur une petite hauteur, où ils commencèrent à se retrancher. Ce fut pour eux une faible défense. Les vainqueurs ayant poursuivi ces déplorables restes, les attaquèrent avec une nouvelle furie. Varus fut blessé dans ce second combat, et ne voyant aucune ressource, il se perça lui-même de son épée, renouvelant l'exemple de son père, qui s'était fait tuer par un affranchi après la bataille de Philippes, et celui de son aïeul, qui avait fini sa vie de la même manière, sans que nous puissions dire précisément en quelle occasion.

La mort du général acheva de décourager les Romains. Réduits à un petit nombre, enveloppés par les Barbares, fatigués par la difficulté des lieux, pris comme au piège, quand même ils seraient parvenus à se faire un passage en rompant les rangs des Germains, ils ne pouvaient pas espérer d'échapper à leur poursuite, dans une vaste étendue de pays ennemi qu'ils auraient eu à traverser. Le désespoir qui saisit ces braves gens en porta quelques-uns à se tuer de leur propre main, comme avait fait Varus. D'autres aimèrent mieux, en combattant opiniâtrement, se faire tuer par les ennemis. La plupart, vaincus par l'assemblage de tant de maux, et amollis par l'exemple d'un officier considérable nommé Ceionius, mirent les armes bas, et se rendirent à discrétion. Numonius Vala, lieutenant de Varus, entreprit de se sauver avec la cavalerie. Mais poursuivi, et bientôt atteint par les Germains, il n'eut pas un meilleur sort que l'infanterie qu'il avait abandonnée, et il périt, lui et tous ceux qui l'accompagnaient. Ainsi, les trois légions de Varus furent entièrement détruites, et le petit nombre qui s'en échappât ne mérite pas d'être compté. Le lieu de cette sanglante défaite des Romains est appelé *Teutoburgensis saltus*¹, que la

¹ TACITE, *Annales*, I, 60.

plupart des savants placent près de *Dethmold*, dans le comte de la Lippe, non loin du Weser.

Deux légions, restées dans l'ancien camp d'où Varus était parti pour marcher contre les rebelles, auraient couru risque d'être pareillement taillées en pièces. Mais Asprenas, neveu et lieutenant de Varus, sur la première nouvelle du malheur de son oncle, se hâta de faire sortir du pays ennemi ces deux légions, dont il avait le commandement, et ayant regagné les quartiers d'hiver que les Romains occupaient dans la basse Germanie, il tint dans le devoir les peuples de la contrée en-deçà du Rhin, dont la fidélité commençait à s'ébranler. Cette retraite prompte et heureuse lui faisait honneur dans les circonstances, s'il n'en eut terni la gloire par une lâche et injuste avarice. Velleius dit qu'on l'accusa de s'être enrichi des dépouilles des malheureux, en s'appropriant tous les bagages laissés dans l'ancien camp par les trois légions qui avaient péri sous Varus.

Arminius abusa de sa victoire avec toute l'insolence d'un Barbare. Il se fit ériger un tribunal au pied duquel on lui amena les prisonniers romains chargés de chaînes. Il les condamna tous à mort. Les tribuns et les centurions des premières compagnies furent immolés comme des victimes, devant des autels dressés dans les bois. Le commun des soldats périt par la croix ou par la potence. Un jeune Romain d'un nom illustre, Coelius Caldus, voyant à quel sort il était réservé, étendit sa chaîne, et s'en donna un coup si violent dans la tête, qu'il se brisa le crâne : la cervelle et le sang coula par terre, et il expira sur-le-champ. Les Germains se firent surtout un plaisir cruel de tourmenter ceux dont le ministère était intervenu dans cette odieuse juridiction que Varus avait exercée parmi eux. Ils leur crevaient les yeux, ils leur coupaient les mains. Il y en eut un à qui, après avoir arraché la langue et cousu la bouche, le Barbare qui avait fait une si horrible opération, tenant cette langue dans sa main, criait de toutes ses forces, à diverses reprises : *Vipère, cesse enfin de siffler*. Le corps de Varus avait été caché et enfoui par ses soldats, qui voulaient lui épargner les insultes des Barbares. Il fut trouvé, déterré, traité de la façon du monde la plus ignominieuse ; et après qu'il eut servi longtemps de jouet inhumain non-seulement à la canaille, mais à quelques-uns des chefs, et entre autres à un neveu de Ségeste, on lui coupa la tête, qui fut envoyée à Maroboduus, et par lui transmise à Rome, où elle reçut les honneurs de la sépulture.

Les drapeaux des légions et deux de leurs aigles tombèrent au pouvoir des vainqueurs ; et ces objets d'un culte religieux chez les Romains essuyèrent de la part d'Arminius toutes sortes de moqueries et d'outrages. La troisième aigle fut sauvée par le courage et la présence d'esprit de celui qui en avait la garde. Lorsqu'il vit que tout était perdu, il l'arracha du bout de la pique qui la soutenait, il la cacha sous son baudrier, et s'enfonça ainsi dans un marais d'où il échappa à l'ennemi.

Les Germains en se retirant laissèrent sur le champ de bataille les témoignages sanglants de leur victoire, je veux dire les corps morts des hommes et des chevaux, les tronçons des épées, des javelines et des piques, un grand nombre de têtes plantées sur des troncs d'arbres, et les instruments des supplices qu'ils avaient fait souffrir à leurs malheureux prisonniers.

J'ai déjà remarqué que lorsque ce désastre fut su à Rome, la douleur y fut extrême. Auguste en donna l'exemple, et peut-être passa-t-il les bornes, et ne se souvint-il pas assez, soit de la majesté de son rang, soit de l'obligation où est le prince de rassurer son peuple dans les disgrâces par un air de sérénité qui ne les dissimule pas, mais qui en fasse espérer le remède. Non-seulement Auguste prit

le deuil et laissa croître sa barbe et ses cheveux, mais entrant dans des espèces de transports, il criait souvent : *Varus, rends-moi mes légions*. Je ne puis croire ce qu'ajoute Suétone, qu'il poussait les choses jusqu'à l'excès frénétique de se heurter la tête contre les murailles. Son affliction ne fut point passagère. Tant qu'il vécut, le jour de la défaite de Varus fut pour lui tous les ans un jour de tristesse et d'amertume.

L'effroi dans les premiers moments marcha de pair avec la douleur. On s'imaginait que les Germains allaient passer le Rhin et se répandre dans les Gaules, ou même qu'ils pénétreraient en Italie, et viendraient jusqu'aux murs de Rome. Auguste fit faire la garde dans la ville. Il en chassa tout ce qu'il y avait de Germains, et cassa une compagnie de gardes qu'il avait de cette nation. Peu à peu on se rassura. On apprit que la Gaule demeurait tranquille, que la rive gauloise du Rhin était bien défendue, et que Punique exploit des Germains depuis leur victoire avait été le siège de la forteresse d'Aliso¹, dont la garnison, après une belle résistance, avait fait une sortie vigoureuse l'épée à la main, et s'était ouvert un passage pour rejoindre les légions romaines. D'ailleurs l'hiver approchait, et donnait nécessairement du relâche².

Alors on pensa plus tranquillement aux moyens de réparer la perte que l'on avait faite en Germanie, et l'on résolut d'envoyer de nouvelles troupes sur le Rhin. La difficulté fut de les lever. Le peuple était revenu de la crainte d'une invasion : mais l'impression terrible de la valeur et de la férocité des Germains durait encore, et personne ne voulait s'enrôler pour aller attaquer dans leur pays des ennemis si redoutables. Il fallut qu'Auguste fit des exemples de sévérité contre les plus opiniâtres, et en punit plusieurs par confiscation de biens, par flétrissures ignominieuses, et quelques-uns même par la mort.

Le choix d'un général ne lui coûta aucun embarras. Il ne pouvait jeter les yeux que sur Tibère, et personne n'était plus capable de l'acquitter dignement d'un emploi si difficile et si périlleux.

Auguste employa aussi les ressources de la religion, et voua de grands jeux, avec cette clause remarquable, qui avait été autrefois employée dans la guerre des Cimbres et dans celle des alliés : SUPPOSÉ QUE LA RÉPUBLIQUE REVINT EN UN MEILLEUR ÉTAT. Ainsi se passa la fin de cette année, qui est le temps où Auguste connut et punit les désordres de sa petite fille, Ovide, qui en était peut-être complice, relégué, comme tout le monde sait, à Tomes en Scythie, sur les bords du Pont-Euxin.

**P. CORNELIUS DOLABELLA. - C. JUNIUS SILANUS. An. R. 761. De J.-
C. 10.**

Tibère partit au printemps pour la Germanie, et il y soutint toute sa gloire. Sachant que la principale cause du malheur de Varus devait être imputée à la témérité et à la négligence de ce chef imprudent, il crut devoir redoubler de vigilance et de circonspection. Au lieu que jusque là sa pratique avait été d'être lui seul son conseil, et de prendre son parti sans consulter personne, il changea de méthode, tint souvent conseil, et ne fit rien que de l'avis des principaux

¹ Fort bâti par Drusus, près la rivière nommée autrefois *Aliso*, et aujourd'hui *Alm*, qui se jette dans la Lippe.

² Il y a apparence que la défaite de Varus arriva sur la fin de l'automne. C'est le sentiment de Bucherios.

officiers. Attentif à empêcher que le luxe ne s'introduisit dans son armée, lorsqu'il se prépara à passer le Rhin, il régla le nombre et la nature des équipages que chacun pourrait avoir selon son rang ; et afin que son ordonnance fut exactement observée, il ne se fia qu'à lui-même du soin de l'exécution, et il se tint sur le bord du fleuve, et visita tous les bagages à mesure qu'ils passaient. Et il montrait l'exemple de la simplicité sévère qu'il prescrivait aux autres. Car tant qu'il fut au-delà du Rhin, il ne prit jamais ses repas autrement qu'assis sur le gazon : souvent il lui arrivait de passer les nuits sans tente. Il donnait chaque jour régulièrement ses ordres pour le lendemain, avec injonction expresse à quiconque croirait avoir besoin de quelque éclaircissement, de s'adresser directement à lui seul, à quelque heure que ce fut du jour ou de la nuit. Il tint la main très exactement à l'observation de la discipline : il renouvela et remit en usage certaines punitions militaires qui avaient été pratiquées anciennement et que l'on ne connaissait plus ; et il nota d'ignominie le commandant d'une légion, pour avoir envoyé quelques-uns de ses soldats à la chasse au-delà du Rhin avec un de ses affranchis.

Une armée si bien gouvernée n'avait point à craindre de surprise de la part des barbares. Tibère ne se contenta pas d'assurer à l'empire, suivant les ordres qu'il avait reçus, la possession du Rhin ; mais, jugeant que pour ôter l'envie aux Germains de passer en Gaule il était nécessaire de porter la guerre dans leur pays, il y entra avec de grandes forces, et, marchant en bon ordre, ne négligeant aucune des précautions que la prudence exige, il parcourut toute la contrée, en fit le dégât, ravagea les campagnes, brûla les bourgades, mit en fuite tous ceux qui osèrent l'attendre ; et, après avoir ainsi rétabli la réputation des armes romaines, il ramena sans aucune perte ses légions dans les quartiers d'hiver en deçà du Rhin.

M. ÆMILIUS LEPIDUS. - C. STATILIUS TAURUS. An. R. 762. De J.-C.

11.

Sous les consuls Lepidus et Taurus il passa de nouveau le Rhin, ayant avec lui Germanicus, et il réitéra les mêmes ravages que l'année précédente. Les Germains, en ne se montrant nulle part en corps d'armée, s'avouèrent vaincus. Arminius sentait bien qu'il avait affaire à un général tout autre que Varus.

Tibère tint la campagne jusqu'à la fin de la belle saison, et, y ayant célèbre des jeux pour honorer le jour natal de l'empereur, comme il eût pu faire en pays ami, il revint tranquillement en Gaule, sûr d'avoir rempli les intentions d'Auguste, qui ne désira jamais d'étendre sa domination au-delà du Rhin, et qui regardait ce grand fleuve comme une barrière naturelle entre l'empire romain et les fibres nations établies au-delà.

En effet on ne peut douter qu'Auguste ne fut parfaitement satisfait de la conduite de Tibère, lorsqu'on lit dans Suétone en quels termes il lui écrivait. *Mon cher Tibère, lui disait-il*¹, *au milieu de tant de difficultés, et pendant qu'il s'introduit un si grand relâchement parmi les gens de guerre, je ne pense pas que jamais personne ait pu se gouverner avec plus de prudence que vous avez fait. Tous ceux qui ont servi sous vos ordres vous en rendent le témoignage, et vous appliquent l'éloge qu'Ennius a donné au célèbre Fabius. Ils assurent qu'un seul homme par sa vigilance a rétabli les affaires de la république.*

¹ SUÉTONE, *Tibère*, 21.

Auguste n'avait eu d'abord, comme je l'ai remarqué ailleurs, nulle inclination à aimer Tibère. Mais, charmé des grands services qu'il le voyait rendre à la république, il paraît qu'enfin il lui donna sincèrement son amitié. Voici des paroles qui respirent la tendresse aussi-bien que l'estime. *Soit qu'il me survienne quelque affaire qui demande des réflexions sérieuses, ou a quelque chagrin qui me tourmente, je regrette l'absence de mon cher Tibère, et je me rappelle ce que Diomède dit d'Ulysse dans Homère : Avec un tel second je me promettrais de me tirer du milieu d'un incendie : car il est homme d'une prudence exquise.* Lorsque j'entends dire que vous êtes extenué par les fatigues continuelles, que les dieux m'exterminent si je ne frissonne de tout le corps ! Je vous prie de vous ménager, de peur que, si vous veniez à tomber malade, votre mère et moi nous n'expirions de douleur, et que le peuple romain ne coure risque de voir renverser son empire. Peu importe que ma santé soit bonne ou mauvaise, pourvu que vous vous portiez bien. Je prie les dieux qu'ils vous conservent pour nous, et qu'ils permettent que vous jouissiez à présent et toujours d'une parfaite santé, s'ils n'ont pas pris le peuple romain en haine.

Auguste ne s'en tint pas à des paroles. Il prouva à Tibère son estime et sa confiance par des effets bien réels. Car il le fit presque son égal et son collègue : et sur sa demande, les consuls, en vertu d'un décret du sénat, portèrent une loi qui fut autorisée par les suffrages du peuple, et qui ordonnait que Tibère aurait dans toutes les provinces du partage de l'empereur et sur toutes les armées la même autorité dont jouissait Auguste. Ce fut avec cet accroissement de dignité et de pouvoir que Tibère revint à Rome, pour y célébrer le triomphe qui lui était décerné depuis longtemps, et que le malheur de Varus l'avait obligé de différer. Il triompha des Illyriens et des Pannoniens sous le consulat de Germanicus.

GERMANICUS CÆSAR. - C. FONTEIUS CAPITO. An. R. 753. De J.-C. 12.

La pompe de ce triomphe fut magnifique. Les principaux chefs des peuples vaincus y parurent chargés de chaînes : les lieutenants du vainqueur, qui avaient obtenu à sa recommandation les ornements de triomphateurs, l'accompagnèrent revêtus de ces éclatantes récompenses de leurs services. Auguste présida à la cérémonie, assis vraisemblablement dans la tribune aux harangues : et lorsque Tibère fut arrivé à la place publique, avant que de tourner vers le Capitole, il descendit de son char, et vint faire hommage de toute sa gloire à son père en se mettant à ses genoux. Il donna ensuite au peuple un repas à mille tables, et une gratification de trois cents sesterces¹ par tête.

Depuis que Tibère eut quitté la Germanie, il ne s'y passa rien de mémorable, et un intervalle de calme y régna jusqu'à la mort d'Auguste. Les Romains tenaient pourtant de grandes forces sur le Rhin, huit légions partagées en deux corps d'armées qui occupaient les deux provinces de la Gaule Belgique, que l'on appelait la haute et basse Germanie. Germanicus, âgé alors d'environ vingt-huit ans, reçut au sortir du consulat le commandement de toutes ces forces, les plus considérables qui se trouvassent réunies en aucune partie de l'empire. Il n'en fallait pas moins pour maintenir d'une part la tranquillité dans les Gaules, et de l'autre imprimer de la terreur aux Germains. Ce jeune prince commença l'exercice de son emploi par le cens ou dénombrement des Gaules, et il y travaillait lorsque Auguste mourut.

¹ Trente-sept livres dix sous.

Mais avant que de parler de la mort d'Auguste, il me reste à reprendre tous les faits qui, dans les dernières années de son empire, n'ont point eu de rapport aux guerres de Germanie et de Pannonie.

Quoique ce prince eut toujours été d'une santé très-délicate, les soins qu'il prit de la ménager, surtout par une grande sobriété, lui conservèrent assez de forces jusqu'à la fin, pour ne point trainer une vieillesse languissante et oisive. Il se procura des adoucissements, mais il ne fut jamais réduit à l'inaction.

Âgé de soixante-dix ans, il commença ne se plus rendre si assidu aux assemblées du sénat, et il permit à cette compagnie de décider bien des affaires en son absence. On conçoit bien que ce n'étaient pas les plus importantes. Quatre ans après il s'affranchit du cérémonial gênant des salutations tumultueuses et des repas publics. Il pria les sénateurs de ne plus se donner la peine de venir exactement lui rendre des devoirs en son palais, et de trouver bon qu'il se dispensât de se trouver avec eux aux repas de compagnie. L'an de Rome 764 au mois de septembre duquel il devait entrer dans sa soixante-quinzième année, ne pouvant plus que très-rarement aller au sénat, il fit attribuer à son conseil privé la même autorité dont jouissait tout ce grand corps.

Nous avons vu que dès les commencements de son administration, il s'était donné quinze conseillers, tirés du nombre des sénateurs, qui changeaient tous les six mois. Ce conseil ne décidait que les affaires urgentes, et préparait seulement celles qui étant de plus grande conséquence devaient être rapportées à toute la compagnie assemblée. Dans l'occasion dont je parle, Auguste prit vingt conseillers au lieu de quinze, et étendit à un an la durée de leur service. Mais le changement essentiel est celui que j'ai marqué d'abord, et consiste en ce que par un décret du sénat il fut dit et statué, que les ordonnances que rendrait Auguste assisté de Tibère, des deux consuls, de ses deux petits-fils, Germanicus et Drusus, et du conseil des vingt, auraient la même force que si elles étaient émanées du sénat. Il exerçait dès auparavant cette autorité par le fait. Il fut bien aise d'avoir un titre en bonne forme ; et depuis ce temps il gouverna l'empire sans presque sortir de sa chambre, et souvent même dans son lit.

Ce décret portait une diminution notable aux droits du sénat. Auguste affaiblit pareillement ceux du peuple, que son successeur devait bientôt anéantir. L'an 768 de Rome les assemblées pour les élections des magistrats ayant été troublées par des factions, l'empereur nomma lui-même à toutes les charges ; et dans les années suivantes, il recommandait au peuple ceux à qui il destinait les magistratures, comme avait fait le dictateur César.

Son zèle pour la réforme des abus se soutint toujours dans une constante activité, et les guerres ne l'empêchèrent pas d'y travailler, parce qu'elles roulaient sur Tibère, qui en soutenait le poids avec capacité et avec succès. Il fit surtout les derniers efforts contre le célibat, qu'il avait déjà attaqué à diverses reprises, et dont l'usage se perpétuait dans Rome au mépris de ses ordonnances. On osait même murmurer hautement contre ces lois ; et l'an de Rome 760, dans les jeux auxquels l'empereur assistait, les chevaliers romains lui portèrent leurs plaintes contre la sévérité des peines imposées au célibat, et le pressèrent à grands cris de les révoquer. Auguste voulant leur faire honte de leur demande, ordonna qu'on lui amenât sur-le-champ les enfants de Germanicus, qui étaient déjà en assez grand nombre, quoique ce jeune prince ne fut que dans sa vingt-quatrième année ; et prenant quelques-uns de ces tendres enfants entre ses bras, mettant les autres sur les genoux de leur père, il les montrait aux chevaliers et invitait la jeunesse romaine à suivre un tel exemple.

Il fit plus, il commanda peu après à tout l'ordre des chevaliers de se présenter devant lui, partagés en deux bandes, ceux qui étaient mariés d'un côté, et de l'autre ceux qui ne l'étaient pas. Le nombre des derniers ayant de beaucoup passé les autres, il fut saisi d'indignation. Il commença par louer beaucoup ceux qui dans un honorable mariage élevaient des citoyens pour la république. Mais ensuite il invectiva avec véhémence contre les célibataires. *Si vous vous autorisez, leur disait-il, de l'exemple des vestales, vivez donc comme elles, et soumettez-vous à la même peine, en cas que vous manquiez à l'observation d'une exacte continence.* Ce n'était pas le plan de ces hommes dérangés, qui ne craignaient dans le mariage, que l'embarras des soins domestiques et de l'éducation des enfants, et qui n'aimaient dans l'état auquel ils demeuraient attachés, que la liberté de se livrer sans frein à toutes sortes de désordres.

Un pareil système de conduite irritait Auguste avec raison ; et bien loin de révoquer ou d'adoucir les peines auxquelles il l'avait précédemment assujetti, il en ajouta de nouvelles par une loi que portèrent les consuls Papius et Poppeus¹. Une circonstance bien singulière, et qui fait voir combien l'abus auquel voulait remédier Auguste était répandu, c'est que les deux consuls porteurs d'une loi si rigoureuse contre le célibat, n'étaient mariés ni l'un ni l'autre. La loi fut appelée de leur nom *Papia Poppæa*, et est très-célèbre dans le droit romain. C'est aux jurisconsultes qu'il appartient d'en expliquer en détail, autant qu'il est possible, toutes les dispositions. Il me suffit d'observer que cette loi, selon Tacite², avait deux objets : l'un de punir les célibataires ; l'autre d'enrichir le trésor public, au profit duquel elle confisquait les successions collatérales et les legs qui pouvaient regarder les citoyens non mariés.

Il renouvela en 762 les lois contre les devins et les astrologues, pestes publiques, qui, par des espérances trompeuses, irritent la cupidité des hommes, et portent également le trouble dans l'état et dans les familles. Il employa pour en désabuser les peuples un moyen plus efficace que les lois : ce fut d'en témoigner lui-même beaucoup de mépris. Pour faire voir combien il craignait peu, par rapport à ce qui le regardait personnellement, les prédictions des astrologues, il rendit public et fit afficher dans Rome son *thème natal*, c'est-à-dire un état de la position des astres telle qu'elle était au moment de sa naissance.

Les faiseurs de libelles diffamatoires sont une autre espèce d'hommes très-pernicieuse à la société. L'attention d'Auguste à les réprimer fut surtout excitée par les excès auxquels se porta en ce genre Cassius Sévère, orateur célèbre, mais qui abusait de son esprit et de ses talents pour déchirer par des écrits sanglants tout ce qu'il y avait de plus illustre dans Rome en hommes et en femmes. C'était un caractère naturellement caustique et mordant. Il avait beaucoup de force dans son style, une urbanité toujours mêlée d'amertume ; et dans ses discours il était moins gouverné par le jugement et par le sens, que par l'emportement de sa bile. S'il accusait, ce n'était pas le zèle de la justice qui paraissait l'animer, mais le plaisir de nuire. *Grands dieux*, s'écriait-il dans son plaidoyer contre Asprenas, *je vis, et je m'applaudis de vivre, puisque je vois*

¹ Ces deux consuls furent substitués le premier juillet à ceux qui avaient commencé l'année, et leurs noms entiers étaient *M. Papius Mutilus*, *Q. Poppæus Secundus*. Le dernier ne doit point être confondu avec l'un des consuls ordinaires de la même année, qui portait le même nom de famille, mais avec un prénom et un surnom différents. Celui-ci se nommait *C. Poppæus Sabinus*.

² TACITE, *Annales*, III, 25.

Asprenas accusé¹. Parole que Quintilien blâme avec beaucoup de raison, comme la marque d'un caractère malfaisant, tout à fait capable d'indisposer et d'aliéner les juges. Mauvais cœur, esprit de travers, il est digne d'avoir le premier corrompu la noble simplicité de l'éloquence latine, et de s'être rendu l'introducteur et le patriarche du mauvais goût.

Auguste souffrit longtemps l'insolence de ce déclamateur, en qui la bassesse de l'origine égalait la pétulance de la langue, et qui, dans certaines occasions, ne l'avait pas épargné lui-même. Comme on l'exhortait à le punir, il répondit que dans une ville pleine de vices la liberté de la satire était un mal nécessaire. Mais Cassius s'enhardissant par l'impunité, et poussant sa médisance effrénée au-delà de toute mesure, Auguste se crut obligé d'y mettre ordre. Il déclara les auteurs de libelles diffamatoires soumis à la peine de la loi contre les crimes de lèse-majesté, loi ancienne, qui jusque-là n'avait eu pour objet que les actions les plus nuisibles à l'état, telles que les séditions, les trahisons contre la patrie, les défaites arrivées à la république par la faute des généraux. Auguste, en y comprenant les écrits et les discours injurieux, fit un bien, mais qui devint une source d'injustices et de cruautés tyranniques sous ses successeurs. Cassius accusé en vertu de cette loi, fut jugé par le sénat en corps, qui, après un serment solennel de rendre une exacte justice, le condamna à être relégué dans l'île de Crète.

Le penchant à la satire est un vice dont on ne se corrige point. Cassius, dans son exil, continua l'exercice du dangereux talent qui le lui avait mérité, et nous verrons sous l'empire de Tibère, comment par cette conduite il aggrava son infortune.

Je ne sais si l'on doit louer ou blâmer Auguste de la nouvelle rigueur qu'il ajouta à la condition des exilés. Il paraît que, sous le gouvernement républicain, ceux à qui l'on avait interdit le feu et l'eau, avaient la liberté de se retirer où bon leur semblait. Auguste avait déjà introduit l'usage de les fixer souvent à un certain lieu. Mais de plus, sachant que plusieurs exilés rendaient leur peine fort légère, soit par la licence qu'ils prenaient de s'écarter du séjour qui leur était déterminé, soit par la bonne chère et les autres douceurs de la vie, il fit ordonner qu'à l'avenir ceux à qui le feu et l'eau auraient été interdits seraient transportés dans des îles à cinquante milles de distance au moins de la terre ferme², et il réduisit le nombre des esclaves ou affranchis que pourrait avoir un exilé à vingt, et la quantité de bien qu'il lui serait permis de posséder à cinq cent mille sesterces.

Un règlement fort sage, et tout-à-fait utile aux provinces, est celui que fit Auguste au sujet des éloges que les gouverneurs se faisaient donner par les peuples soumis à leur puissance. Souvent, après les avoir vexés par des rapines, ou ils extorquaient d'eux encore par de nouvelles vexations des décrets d'approbation et d'action de grâces, ou ils tâchaient de les mériter par une molle indulgence, et ces bons témoignages servaient aux coupables de moyens de défense contre les accusations que l'on eut pu leur intenter à Rome. Auguste, qui avait à cœur et le bonheur des sujets, et l'honneur de l'empire, voulut obvier à

¹ QUINTILIEN, XI, 1.

² Les îles de Rhodes, de Cos, Lesbos, et de Sardaigne, quoiqu'elles ne fussent pas dans la distance prescrite par la loi, pouvaient néanmoins servir de lieux d'exil. Dion dit qu'il ignore le motif de cette exception. On peut soupçonner que le prince avait voulu se réserver par la loi même la faculté de traiter plus doucement ceux des exilés qu'il jugerait à propos de favoriser.

une fraude qui servait d'encouragement pour commettre l'injustice, et de rempart après qu'on l'avait commise ; qui rendait le gouvernement excessivement odieux, ou au contraire en avilissait la majesté. C'est pourquoi il défendit aux villes et aux peuples des provinces de faire aucun acte, aucun décret en faveur des magistrats romains, ni pendant le temps de leur gestion, ni avant soixante jours écoulés depuis qu'elle serait expirée.

Parmi tant d'abus qu'Auguste tâchait de détruire, il en est un auquel il se crut obligé de céder. Il avait défendu aux chevaliers romains de se battre comme gladiateurs. Mais la fureur pour ces misérables combats était telle, que l'on méprisait la flétrissure imposée par la loi. Auguste aima donc mieux lever la défense, pensant que l'exemple de la mort sanglante de quelques-uns serait plus puissante que la crainte de l'ignominie. Il se trompa. C'est un mauvais moyen pour remédier au vice, que de lui lâcher la bride. Le concours des spectateurs, attirés par des noms illustres, l'autorité des magistrats qui donnaient les jeux, le consentement de l'empereur, toutes ces circonstances augmentèrent le mal et le perpétuèrent. Nous verrons sous les empereurs suivants, non-seulement des chevaliers, mais des sénateurs, et jusqu'à des femmes, braver la honte et le danger attachés à ces combats également infamants et inhumains.

Voilà ce que nous fournit de plus mémorable le gouvernement civil d'Auguste, pendant que Tibère fut occupé à conduire les guerres de Pannonie et de Germanie.

L'an de Rome 764 eut pour consuls Plancus et Silius.

L. MUNATIUS PLANCUS. - C. SILIUS. An. R. 764 – De J.-C. 13.

Sous ces consuls, Auguste se fit renouveler encore pour dix ans la puissance impériale, dont la dernière prorogation expirait à la fin de cette année. Il fit pareillement proroger la puissance du tribunat à Tibère, qu'il traitait en tout sur le pied de son successeur désigné. L'année précédente, en recommandant Germanicus au sénat, il avait recommandé le sénat même à Tibère, comme au chef futur de l'empire. Il lui faisait prendre partout, au sénat, au conseil privé, la prééminence sur les consuls. Il partagea avec lui les fonctions de la censure ; et ils achevèrent ensemble le dénombrement du peuple romain, qui se trouva comprendre quatre millions cent trente mille citoyens.

Drusus, fils de Tibère, fut aussi élevé en honneur par Auguste. Il avait été questeur l'an de Rome 762, cinq ans avant l'âge prescrit par les lois. Cette année 764, il fut désigné consul pour entrer en charge trois ans après, sans passer par les degrés intermédiaires de l'édilité et de la préture. Germanicus avait joui des mêmes prérogatives. C'est ainsi qu'Auguste, en accumulant les honneurs sur la tête de Tibère, établissait solidement les droits et la puissance de celui qu'il destinait à lui succéder. Il s'y prenait à temps : car il mourut l'année suivante, qui eut pour consuls deux de ses parents, Pompeius et Apuleius.

SEX. POMPEIUS. - SEX. APULEIUS. An. R. 765. De J.-C. 14.

Le grand âge d'Auguste et la diminution de ses forces donnaient déjà depuis quelques années beaucoup à penser aux Romains. Et leurs idées étaient différentes. Les uns se repaissaient de l'espérance chimérique de voir rétablir la liberté républicaine. Quelques-uns craignaient une guerre civile, d'autres la

souhaitaient. Le plus grand nombre s'occupait beaucoup du caractère des maîtres qu'ils allaient avoir.

Agrippa Posthume, qui se présentait le premier à leur esprit comme le plus proche de l'empereur par le sang, puisqu'il était son petit-fils ; Agrippa, courage féroce, et de plus aigri par l'ignominie de l'exil, n'avait d'ailleurs ni l'âge ni l'expérience nécessaires pour soutenir le fardeau du gouvernement. Tibère était dans la grande maturité de l'âge, puisqu'il passait cinquante ans : il avait fait ses preuves de capacité dans la guerre. Mais on craignait en lui l'orgueil et la dureté héréditaires dans la maison des Claudes, et on disait que bien des traits de cruauté lui échappaient, quelque soin qu'il prit de les étouffer. On ajoutait qu'il avait été nourri dans la maison impériale dès l'enfance ; que dès sa jeunesse les consulats et les triomphes avaient presque prévenu ses désirs. Que, pendant les années même qu'il avait passées à Rhodes, couvrant un véritable exil sous l'apparence d'une retraite volontaire, il n'avait roulé dans ses sombres pensées que vengeance, que dissimulation, que débauches secrètes. On n'oubliait ni Livie, ni Germanicus et Drusus. **La hauteur despotique de la mère, disait-on, s'unira aux vices du fils pour nous faire éprouver tous les maux de la servitude. Il nous faudra devenir les esclaves d'une femme et encore de deux jeunes ambitieux, qui se réuniront pour écraser la république, en attendant qu'ils la déchirent par leurs divisions.**

Cependant la santé d'Auguste dépérissait, et quelques-uns soupçonnaient que le crime de sa femme y avait part : comme si un vieillard dans sa soixante et seizième année, d'une complexion naturellement très-faible, avait besoin de poison pour mourir. Dion raconte, mais comme un simple bruit, que Livie, qui savait qu'Auguste aimait les figues, en avait empoisonné quelques-unes sur l'arbre, et que, cueillant pour elle-même et mangeant de celles qui étaient saines, elle en avait présenté d'infectées à l'empereur.

Comme nul crime n'est suppose commis gratuitement, on prête à Livie un motif, et l'on prétend qu'elle eut des alarmes au sujet de la succession de Tibère à l'empire. Il est vrai que des auteurs d'un très-grand poids attestent que dans les derniers temps la tendresse d'Auguste se réveilla pour son petit-fils Agrippa, jeune prince peu aimable, mais qui après tout n'avait été convaincu d'aucun crime ; qu'il s'en ouvrit à Fabius Maximus, et se plaignit à lui de la nécessité où il se voyait de prendre pour héritier le fils de sa femme, pendant qu'il en avait un de son sang. Ce qui peut jeter quelque doute sur la vérité de ce récit, c'est que l'on y ajoute une circonstance qui n'a nulle probabilité. Tacite et Dion racontent qu'Auguste se transporta avec Fabius dans l'île de Planasie, où vivait en exil son malheureux petit-fils ; qu'il s'attendrit avec lui ; qu'il y eut beaucoup de larmes répandues de part et d'autre ; et qu'en conséquence ceux qui s'intéressaient pour Agrippa espérèrent qu'il retiendrait dans le palais de son aïeul. J'avoue que ce voyage me semble inventé à plaisir. A qui paraîtra-t-il croyable qu'Auguste ait pu aller de Rome dans une île voisine de la Corse sans que Livie en ait rien su ? Car, selon mes auteurs, elle n'en fut instruite que par l'indiscrétion de Fabius, qui révéla ce secret à sa femme Marcia, et celle-ci à Livie.

Les inventeurs du conte, quels qu'ils soient, ne l'ont pas laissé en si beau chemin. Livie, dit-on, fit une querelle à Auguste sur ce qu'il lui avait caché ses desseins par rapport à Agrippa. **Si vous voulez, lui dit-elle, rappeler votre petit-fils, pourquoi me rendre odieuse, moi et toute ma famille, à celui dont vous prétendez faire votre successeur ?** Auguste eut beaucoup de chagrin de ce que le mystère était découvert ; et lorsque Fabius vint pour le saluer le matin, en lui

souhaitant le *bon jour*, selon l'expression familière que retenaient encore les Romains, même avec leurs maîtres, l'empereur lui répondit : *Adieu, Fabius*. L'indiscret confident entendit ce que signifiait cette parole avec laquelle les anciens saluaient pour la dernière fois leurs morts, après les avoir enfermés dans le tombeau. Désespéré, il retourna sur-le-champ à sa maison, rendit compte de tout à sa femme, et lui dit qu'après l'infidélité qu'il avait faite à Auguste, il ne pouvait plus vivre, et de fait il se tua. A ses funérailles, la désolation de Marcia fut extrême, et on l'entendit s'écrier qu'elle était la cause de la mort de son mari. Pline termine le tout en attribuant à Auguste des inquiétudes sur les desseins de Tibère et de Livie.

Tout cela me paraît fort mal imaginer. Auguste y fait un personnage pitoyable : le voyage dans l'île de Planasie est visiblement une fable ; et les défiances d'Auguste par rapport à Livie sont démenties, comme nous le verrons bientôt, par les dernières paroles de cet empereur mourant. Au reste, je soumetts et le fait et mes réflexions au jugement du lecteur. Pour moi, je m'en tiens à ce qui est certain et avéré.

La maladie d'Auguste se déclara par un affaiblissement de l'estomac et des intestins. Il en fut attaqué pendant qu'il accompagnait Tibère partant pour l'Illyrie, où il l'envoyait, soit, comme dit Velleius, afin qu'il affermât la paix dans un pays qu'il avait conquis, soit comme le fait entendre Tacite, afin que les provinces et les troupes s'accoutumassent à le reconnaître pour le successeur de l'empire.

Auguste le conduisit jusqu'à Bénévent, et ce fut pour lui, malgré son incommodité, un vrai voyage de plaisir. Il se promena le long de la côte délicieuse de Campanie et dans les îles voisines. Il séjourna quatre jours entiers dans celle de Caprée, goûtant la douceur d'un plein repos, et se livrant à toutes sortes d'amusements. Lorsque pour y aller il passait à la vue de Pouzzoles et devant le golfe qui tire son nom de cette ville, un vaisseau d'Alexandrie arrivait dans le moment. Tous ceux qui montaient ce vaisseau firent à Auguste une espèce de fête. Revêtus de robes blanches, portant des couronnes, offrant de l'encens, ils le comblaient de bénédictions et de louanges, criant à haute voix et à diverses reprises que c'était par lui qu'ils vivaient, qu'ils lui devaient la sûreté de la navigation, que leur liberté et leurs fortunes étaient des bienfaits qu'ils tenaient de sa sagesse et de sa bonté. Ces acclamations si touchantes pour un bon prince le réjouirent beaucoup ; et il donna à chacun de ceux qui l'accompagnaient quarante pièces d'or, en leur faisant jurer qu'ils n'emploieraient cette somme à aucun autre usage qu'acheter des marchandises du vaisseau d'Alexandrie.

Pendant le séjour qu'il fit à Caprée, il se procura plusieurs petits divertissements de cette espèce. Ainsi il distribua, entre autres menus présents, à toutes les personnes de sa cour, des toges romaines et des manteaux à la grecque, à condition que les Grecs porteraient la toge, et les Romains le manteau. Il assista assidument aux jeux et aux exercices de la jeunesse de nie, colonie grecque, et qui conservait encore dans les mœurs de ses habitants des traces de son ancienne origine. Il régala aussi toute cette jeunesse, permettant et même exigeant qu'elle se divertit avec une entière liberté, et sans être aucunement gênée par sa présence : et le repas finit par livrer au pillage toutes les viandes et tous les desserts qui étaient restés sur les tables. En un mot, il n'est aucune manière de se réjouir innocemment dont il ne s'avisât : soit que, se sentant

défaillir, il voulût faire diversion a son mal, soit qu'il suivit simplement l'impression d'une gaité douce qui lui était naturelle.

De Caprée il passa à Naples, toujours plus incommode. Cependant il voulut voir les jeux institues dans cette ville en son honneur pour être célébrés tous les cinq ans, et il y demeura d'un bout à l'autre. Il acheva ensuite sa route jusqu'au terme qu'il s'était propose, c'est-a-dire jusqu'à Bénévent, ou Tibère prit congé de lui.

Pendant qu'Auguste retournait vers Rome, son mal alla toujours croissant : et enfin il devint si violent, qu'il ne lui permit pas de passer Nole. Il fallut succomber et se mettre au lit. Aussitôt Livie dépêcha un courrier à son fils, qui à peine avait eu le temps d'entrer en Illyrie. Tibère revint en toute diligence, et, si nous en croyons Velleius et Suétone, il eut un grand et sérieux entretien avec Auguste. Tacite dit qu'on ne sait point avec certitude s'il le trouva encore vivant. Car tous les chemins étaient gardes exactement par les ordres de Livie, et il ne se répandait de nouvelles que celles qu'elle avait dictées.

Auguste ne fut pas longtemps malade au lit, et il attendit la mort très paisiblement. Le dernier jour de sa vie, après s'être informé si la situation où il était ne causait point déjà quelque tumulte au dehors, il se fit apporter un miroir, et ordonna qu'on lui ajustât les cheveux, et que l'on tâchât de remédier à la difformité de ses joues pendantes des deux côtés. Il fit alors entrer ses amis, et, les voyant autour de son lit, il leur demanda s'il ne leur semblait pas avoir bien joué son rôle dans la comédie de la vie humaine ; et tout de suite il ajouta un vers grec, qui contenait la formule par laquelle finissaient ordinairement les comédies : **Battez des mains, et applaudissez tous avec joie**. Après cet adieu comique, il commanda que tout le monde sortit, et il expire tout d'un coup entre les bras de Livie, en lui disant : **Livie, conservez le souvenir d'un époux qui vous a tendrement aimée. Adieu pour jamais**. Il avait toujours souhaité une mort douce ; et le bonheur qui l'avait accompagné pendant toute sa vie ne se démentit point encore dans ses derniers moments.

Il mourut à Nole le dix-neuf du mois d'août, dans la même chambre où son père Octavius était mort. Il avait vécu soixante et seize ans moins trente-cinq jours, né l'an de Rome 689, le vingt-deux septembre : ou plutôt, si l'on a égard à l'année de confusion qui précéda la reformation du calendrier par César, et qui fut de quatre cent quarante-cinq jours, on trouvera qu'il avait soixante et seize ans accomplis, et au-delà, lorsqu'il mourut.

La durée de sa puissance, si on la commence avec le triumvirat, dont il se mit en possession le vingt-sept novembre de l'an de Rome 709, sera de cinquante-cinq ans neuf mois, moins quelques jours. Si on date de la bataille d'Actium, qui le rendit seul maître de l'univers, cette bataille s'étant donnée le deux septembre 721, on attribuera à Auguste près de quarante-quatre ans d'exercice de la souveraineté. Mais nous avons observe que la vraie époque de son empire est le sept Janvier de l'année de son septième consulat¹, qui est la sept cent vingt-cinquième de Rome, et ainsi nous dirons qu'il a gouverné comme prince et empereur pendant l'espace de quarante ans sept mois et treize jours. Tout le reste n'est qu'usurpation manifeste et tyrannie.

¹ Cette époque est ainsi déterminée dans une inscription trouvée à Narbonne, et rapportée par Juste-Lipse dans son commentaire sur Tacite, l. I, c. 9.

§ II. Auguste est le fondateur de la monarchie dans Rome.

Auguste est constamment l'auteur et le fondateur du gouvernement monarchique, tel qu'il subsista depuis lui dans Rome. Il trouva dans le dictateur César l'exemple de la manière de s'emparer de la souveraine puissance. Mais il ne dut qu'à lui-même la méthode d'en user, et ce sage tempérament qui, mêlé de la forme monarchique et de la républicaine, convenait seul à des hommes incapables de supporter, comme Tacite le fait dire longtemps après à Galba, soit une pleine liberté, soit une entière servitude¹. Sa longue vie lui donna moyen de faire prendre racine au nouveau plan de gouvernement qu'il avait imaginé, et par quarante ans de jouissance paisible il l'accrédita et le consolida si bien, que la durée en égala celle de la nation. Les premiers successeurs d'Auguste furent des tyrans, qui poussèrent à l'excès l'abus de la puissance dont ils étaient revêtus, mais néanmoins sans altérer le fond et la constitution essentielle du gouvernement, et il s'en conserva des vestiges très-marqués jusque sous les empereurs qui régnèrent à Constantinople.

On ne peut donc trop étudier l'esprit et les maximes d'un prince qui est l'original et le modèle de tous les empereurs romains : modèle suivi par les bons, et réclamé même par les méchants. C'est ce qui me fait croire qu'après avoir présenté sous les yeux du lecteur politique les événements de l'empire d'Auguste, suivant l'ordre des temps, je dois, au hasard peut-être de quelques répétitions, reprendre les différentes parties de sa conduite politique et privée, suivant la nature des objets auxquels elles se rapportent. On y verra, non pas de vraies vertus — car comment en attendre de telles d'un caractère fin et artificieux, qui se jouait de tout, et pour qui la vie humaine était une farce et une comédie ? — mais des actions et des vues louables en soi et aussi utiles pour l'état, qu'elles seraient estimables dans le prince, s'il y eut joint la pureté du motif et la droiture de l'intention.

Je commence par la guerre, que je conviens n'être pas son endroit brillant, quoique je ne croie pas devoir prendre à la lettre, comme a fait l'abbé de S. Réal, les reproches amers et les discours injurieux que la haine et l'envie contre un trop heureux rival ont dictés à Antoine. Comment en effet allier avec la timidité et la lâcheté dans les combats le courage le plus intrépide qui fut jamais pour les affaires ? Je ne pense pas qu'il soit possible de citer une entreprise plus hardie que celle qu'Octavien forma de se porter pour héritier et pour vengeur de César. Après la mort sanglante de son grand oncle, loin d'être abattu par un coup si terrible, ce jeune homme, âgé seulement de dix-neuf ans, ose prendre un nom qui le rendait odieux à tout le parti républicain, et un objet de jalousie pour les amis même de sa maison. Et il se détermine à cette démarche périlleuse de son propre mouvement, non-seulement sans y être encouragé par ses proches, mais malgré la résistance de sa mère et de son beau-père, qui étaient infiniment alarmés du danger. Jamais une âme timide n'eut été capable d'une pareille résolution.

Et où sont après tout les preuves de sa timidité dans la guerre ? Il sortit victorieux de cinq guerres civiles, dans lesquelles il parut toujours à la tête de ses armées. Dans celle contre les Dalmates, qu'il conduisit aussi en personne, il

¹ TACITE, *Histoires*, I, 16.

signala sa bravoure. S'il ne réussit pas également dans la guerre contre les Cantabres, on peut s'en prendre à sa santé, qui était alors dans une situation déplorable.

Il est bien vrai qu'il ne se porta jamais à la guerre que par nécessité, Il ne voulait point que l'on en entreprit aucune, à moins que le gain qu'on s'en promettait ne surpassât de beaucoup la perte que l'on pouvait craindre ; et il disait que ceux qui ne font pas difficulté d'acheter de petits avantages par de grands risques, ressemblent à des hommes qui pêcheraient avec un hareng d'or, dont la perte, si la ligne vient à se rompre, ne peut être compensée par le profit de la pêche, quelque heureuse qu'elle soit

Il est vrai encore qu'il fit plus de conquêtes sur l'étranger par ses lieutenants que par lui-même. Agrippa dompta entièrement les Cantabres : Messala acheva de pacifier l'Aquitaine, qui n'avait pas été soumise sans retour par César. Drusus et Tibère subjuguèrent les Rhétiens et les Vindéliens. Le même Drusus s'illustra par de grands exploits en Germanie, et la conquête de toute l'Illyrie est l'ouvrage de Tibère. La gloire d'Auguste en fait de conquêtes est d'avoir su n'en être point avide. Il fit même de sa façon de penser en ce genre une maxime d'état, et il conseilla à ses successeurs de ne point chercher à reculer les limites d'un empire dqa trop grand, et qui deviendrait plus difficile à gouverner à mesure qu'il s'étendrait.

Dans tout cela je vois des preuves de prudence, et non de lâcheté. Mais les hommes veulent toujours trouver quelque endroit faible dans ceux qu'ils sont forcés de louer ; et si une prudence exquise leur arrache le tribut de leur admiration, il faut qu'ils s'en vengent en refusant la bravoure.

La sévérité d'Auguste à maintenir la discipline militaire est un nouveau trait qui caractérise en lui une âme forte et élevée. On peut se rappeler comment durant les guerres civiles, mêlant l'adresse avec la fermeté, il arrêta des séditions d'autant plus dangereuses, que le soldat sentait quel intérêt son général avait à le ménager. Depuis qu'il eut rétabli la paix et le bon ordre dans l'empire, sa conduite à l'égard des troupes fut plus vigoureuse.

Il n'accordait les congés que difficilement ; et ses lieutenants mêmes, c'est-à-dire ceux qui commandaient les armées, n'obtenaient qu'avec peine la permission de venir passer l'hiver à Rome. Des cohortes entières, qui avaient fui devant l'ennemi, furent punies avec rigueur par son ordre ; et après les avoir décimées, il fit distribuer de l'orge au lieu de blé à ceux des coupables à qui le sort avait conservé la vie. Il soumit à la peine de mort les capitaines aussi bien que les simples soldats, s'ils avaient abandonné leur poste. Pour les fautes plus légères, il renouvela d'anciens châtimens militaires, qui étaient tombés en désuétude. En haranguant les soldats, il ne les appelait point *camarades*, selon l'usage qui commençait à s'introduire, et qui dans la suite prévalut, mais simplement *soldats*, comme du temps de l'ancienne république ; et il voulut que ses fils et beaux-fils, lorsqu'ils commandaient les armées, en fissent de même.

Il n'outra pourtant point la sévérité : l'humeur ne le dominait pas, et il distribuait plus volontiers les récompenses que les peines. Entre ces récompenses il faisait une distinction. Celles qui portaient avec elles quelque profit par la richesse de la matière, hausse-cols, bracelets d'or ou d'argent, il en faisait largesse. Mais pour les récompenses purement d'honneur, comme les couronnes murales, civiques, et autres pareilles, il les dispensa très-sobrement. Il voulait qu'elles fussent bien méritées, et la faveur n'influaient en rien dans la distribution qu'il en faisait ;

souvent de simples soldats reçurent de lui ces brillantes décorations. L'intérêt qu'il avait à ménager les premiers citoyens de la république, l'engagea pourtant à se relâcher de la sévérité de sa maxime à l'égard du triomphe. Suétone assure qu'il l'accorda à plus de trente généraux, et les ornements de triomphateurs à un plus grand nombre encore¹.

Telle est à peu près l'idée que l'on peut se former du caractère et de la conduite d'Auguste en tout ce qui concerne la guerre. Quant au gouvernement civil, c'est surtout à cet égard qu'a éclaté la sagesse de ce grand prince.

Rien de mieux conçu que le système qu'il suivit pour rendre son autorité légitime, de tyrannique qu'elle avait été auparavant. L'attention qu'il eut de laisser une portion de la puissance publique au sénat et au peuple, était une sauvegarde par laquelle il mettait en sûreté la part qu'il se réservait, et qui était sans doute la prédominante.

Mais si ce gouvernement mixte fut utile au prince, il ne le fut pas moins à la nation elle-même, à qui Auguste conserva les agréments de la liberté, en y joignant les avantages de la tranquillité et du bon ordre² : en sorte que les Romains, également à l'abri de la licence tumultueuse d'une démocratie, et des vexations d'une puissance tyrannique, vivaient dans une liberté sage et sous une monarchie qui n'avait rien de terrible pour eux, ayant un souverain sans éprouver la servitude, et jouissant des douceurs de l'état populaire sans l'inconvénient funeste des dissensions. C'est par cet endroit que j'envisage ici le gouvernement d'Auguste. Je prétends considérer l'usage que fit ce prince de son autorité pour le bien de ceux qui lui étaient soumis. J'ai donné là-dessus bien des détails. Un tableau en raccourci, qui réunisse le tout sous un seul point de vue, fera peut-être plaisir au lecteur.

J'observerai donc que lorsque sorti des guerres civiles et devenu seul chef de la république, il entreprit de gouverner comme prince légitime, il en trouva toutes les parties dans une confusion horrible. Sa réforme embrassa tous les ordres, le sénat, les chevaliers, le peuple. Il voulut que la ville, l'Italie, et les provinces sentissent leur état amélioré sous son administration. Et il parvint à remplir un si beau plan, et d'une si grande étendue.

J'ai rapporté avec quel zèle et quelle persévérance il s'appliqua à rétablir, malgré les obstacles et même malgré les dangers, la décence et la splendeur du sénat, avili par la multitude et par l'indignité des sujets. Il accorda de nouveaux privilèges aux enfants des sénateurs ou leur confirma ceux dont ils jouissaient anciennement. Il se fit un plaisir et une loi de les avancer. En général il favorisa la noblesse. Bien éloigné de cette basse jalousie qui porte souvent les nouveaux souverains à abaisser les anciennes familles, et à élever uniquement leurs créatures, Auguste en même temps qu'il protégea et récompensa le mérite, même sans naissance, ne s'effraya point de le voir réuni avec la noblesse du sang. Il fit revivre par ses libéralités d'anciennes maisons, que l'indigence allait éteindre, et la liste des consuls sous son empire présente d'ordinaire les noms les plus illustres de la république.

L'ordre des chevaliers était appelé la pépinière du sénat, et tenait dans l'état le second rang pour la dignité. Auguste, curieux de rendre à cet ordre son ancien lustre, en fit souvent la revue, et renouvela l'usage, interrompu depuis

¹ SUÉTONE, *Auguste*, c. 58.

² DION CASSIUS, I, 56.

longtemps, de la pompe solennelle, dans laquelle les chevaliers montant les chevaux que la république leur entretenait, revêtus de robes de pourpre, portant la couronne d'olivier et les marques d'honneur que chacun avait méritées par sa bravoure dans les combats, marchaient en cérémonie au nombre de quatre à cinq mille depuis le temple de Mars, ou celui de l'Honneur, hors la porte Colline, jusqu'au temple de Castor dans la place publique.

Ce n'était là qu'un éclat propre à frapper les yeux de la multitude. Auguste alla au solide ; et s'étant fait donner par le sénat dix assesseurs, il obligea tous les chevaliers à rendre compte de leur vie et de leur conduite. Ceux contre lesquels il se trouva des reproches, furent les uns condamnés à des peines judiciaires, les autres notes simplement d'ignominie : la plupart en furent quittes pour des réprimandes. L'animadversion la plus douce consista à leur mettre en main un bulletin qui exprimait ce qu'on trouvait en eux de répréhensible, et à leur ordonner de le lire tout bas sur-le-champ en présence de l'empereur.

A cette sévérité envers les coupables Auguste mêla l'indulgence pour ceux que le malheur des temps, plutôt que leur faute, excluait de l'ordre des chevaliers. Comme plusieurs avaient été ruinés par les guerres civiles, et ne possédaient plus la valeur des quatre cent mille sesterces que la loi exigeait, ils n'osaient prendre place dans les spectacles parmi leurs anciens confrères. Auguste le leur permit, et il dispensa de la rigueur de la loi ceux qui avaient possédé, eux ou leurs pères la somme requise pour tenir le rang des chevaliers dans Rome.

Quant à ce qui regarde le peuple, j'ai parlé du soin que prit Auguste de l'amuser par les spectacles, et de le gagner par des gratifications, soit en blé, soit en argent. En cela il travaillait pour ses propres intérêts ; mais c'était sans perdre de vue le bien public. En même temps qu'il se conciliait par ses largesses l'affection de cette multitude inquiète, accoutumée à vivre dans la ville aux dépens de la république, il eut grande attention à protéger les laboureurs et les négociants, qui font la ressource et la subsistance de l'état. Il n'eut point aussi tellement égard à la manie de cette même multitude pour les spectacles, qu'il n'apportât quelque modération aux combats inhumains des gladiateurs. Il défendit que l'on produisît ces malheureux sur l'arène sous la loi de combattre jusqu'à la mort ; et il voulut qu'il leur fut permis d'espérer de sortir de ces jeux sanguinaires sans être obligés de tuer ou de mourir.

Son zèle pour la gloire de la nation le porta à conserver avec une sorte de jalousie la pureté du sang romain, et à empêcher qu'elle ne s'altérât par le mélange des étrangers et des esclaves. Il fut donc très-réservé à accorder le droit de bourgeoisie. Tibère le lui ayant demandé par lettres pour un Grec attaché à sa personne : *Je ne ferai point ce que vous souhaitez, lui répondit-il, à moins que dans un entretien de vive voix vous ne m'ayez convaincu de la légitimité des motifs sur lesquels vous fondez votre requête.* Livie voulut obtenir de lui la même faveur pour un Gaulois tributaire. Auguste refusa le droit de bourgeoisie, et offrit d'accorder l'exemption de tribut, aimant mieux, disait-il, diminuer les revenus du fisc, que d'avilir la splendeur du titre de citoyen romain.

De toute antiquité les esclaves affranchis par des citoyens romains devenaient eux-mêmes citoyens. Auguste n'entreprit pas d'abolir un usage trop bien établi. Mais il rendit les affranchissements plus difficiles par les conditions et les clauses auxquelles il les assujettit, et de plus il déclara tout esclave qui aurait été mis dans les fers, ou appliqué à la question, incapable à jamais d'acquérir le droit de bourgeoisie romaine, même par l'affranchissement le plus régulier et le plus complet.

La décence même de l'habillement romain était un objet qui le touchait vivement. Il ne pouvait supporter le discrédit où tombait la toge, dont l'usage s'abolissait presque parmi le petit peuple ; et par-dessus laquelle les honnêtes gens mêmes s'accoutumaient à mettre un surtout, qui la cachait. Un jour qu'il vit sur la place un grand nombre de citoyens ainsi travestis, il prononça avec indignation ce vers de Virgile : *Les voila, ces Romains, les maîtres de l'univers ; cette nation dont la toge est l'ornement propre et distinctif*¹. Et il chargea les édiles d'empêcher qu'aucun citoyen parut autrement au cirque et dans la place, que vêtu de la toge, et sans surtout. La commodité prévalut sur ses défenses, et l'usage des surtouts devint très-commun.

La ville de Rome changea entièrement de face sous Auguste. Les anciens avaient été plus curieux de la rendre puissante par leurs conquêtes, que de l'embellir par les ornements. Auguste n'épargna rien pour lui donner une magnificence digne de la capitale de l'univers. Le dénombrement des édifices qu'il construisit ou répara, lui, ou ses amis, et les autres grands de Rome à son exemple et sur ses invitations, serait long et peu intéressant, et j'ai parlé des plus célèbres.

Mais je ne dois pas omettre ici deux obélisques, qu'il transporta d'Égypte à Rome, et qu'il plaça, l'un dans le grand Cirque, l'autre dans le Champ-de-Mars. Ce dernier était surmonté d'un globe, qui servait de gnomon à un cadran solaire trace sur le sol avec un art merveilleux. Ce cadran n'était plus d'usage environ soixante ans après, ayant été probablement dérangé par quelque tremblement de terre. L'obélisque même ne subsiste plus, ou est enseveli sous des mines. Mais pour celui du grand Cirque, il a été retrouvé, déterré, et placé par Sixte-Quint devant l'église de Sainte-Marie *del popolo*. Il est remarquable que ces obélisques avaient été érigés par les anciens rois d'Égypte, et ont par conséquent une durée prodigieuse. *Il n'appartenait qu'à l'Égypte, dit M. Bossuet, de dresser des monuments pour la postérité. Ses obélisques*² font encore aujourd'hui, tant par leur beauté que par leur hauteur, le principal ornement de Rome ; et la puissance romaine, désespérant à égaler les Égyptiens, a cru faire assez pour sa grandeur d'emprunter les monuments de leurs rois.

Auguste pourvut à la commodité des habitants de Rome par les eaux qu'Agrippa fit amener de toutes parts dans la ville avec des frais immenses ; et à leur sûreté, par les compagnies du guet qu'il institua, tant pour donner la chasse aux voleurs que pour remédier aux incendies, auxquels Rome avait toujours été très-sujette. Le Tibre devenait aussi quelquefois un fléau très-funeste par ses débordements. Auguste fit nettoyer et élargir le canal de ce fleuve ; et, non content d'avoir remédié au mal présent, parmi les nouveaux offices de sa création, il nomma des inspecteurs ou intendants du lit du Tibre chargés de prévenir, autant qu'il serait possible, tous les inconvénients, et de faciliter tous les avantages que le fleuve apportait à la ville. Enfin, ne voulant point quelle fut surchargée par la multitude, ni inquiétée par la licence des gens de guerre, il eut attention à n'y point loger toute sa garde. Il tenait que trois cohortes à la fois, c'est-à-dire trois mille hommes. Les autres cohortes étaient distribuées dans les villes voisines.

¹ VIRGILE, *Énéide*, I, 236.

² Outre celui dont nous venons de parler, on en voit encore un autre à Rome apporté autrefois d'Égypte par ordre de Caligula, et dressé par Sixte-Quint dans la grande place de Saint-Pierre.

L'Italie reflorissait pareillement par les soins d'Auguste. Il la repeupla au moyen de vingt-huit colonies qu'il y fonda. Il orna plusieurs villes de beaux édifices, et il leur assigna des revenus publics pour fournir aux dépenses communes. Comme les habitants de toutes les villes d'Italie étaient citoyens romains, il voulut qu'ils en exerçassent les droits, au moins par leurs chefs, dans les nominations aux magistratures de Rome. Lorsque le temps des assemblées pour les élections approchait, les sénateurs des colonies et des villes municipales envoyaient à Rome leurs suffrages cachetés, et l'on y avait égard. Attentif à soutenir les familles honorables, et à favoriser l'accroissement de celles du peuple, il admettait volontiers dans le service de la cavalerie les jeunes gens de bonne naissance qui lui étaient recommandés par les magistrats de leurs cantons ; et, dans chaque ville où il passait en faisant ses rondes, les pères de famille qui lui présentaient plusieurs enfants de l'un ou l'autre sexe, recevaient de lui autant de fois mille sesterces¹ qu'ils avaient de fils ou de filles.

J'ai déjà observé que les provinces² se félicitèrent beaucoup du changement introduit par Auguste dans le gouvernement. Au lieu d'une multitude de maîtres, elles n'en avaient plus qu'un. Autrefois déchirées par les factions des grands de Rome, en proie à l'avidité des gouverneurs, elles réclamaient inutilement les lois, du secours desquelles on les privait par la violence, par la brigue, et enfin par l'argent. Alors au contraire la puissance de l'empereur les faisait jouir des douceurs de la paix, tenait en respect ceux qui les gouvernaient, et rendait aux lois toute leur vigueur.

A ces bienfaits communs Auguste en ajouta de particuliers pour certaines provinces et certaines villes, selon l'exigence des cas. Il soulagea celles qui étaient affligées ou par des dettes publiques, sous lesquelles elles succombaient, ou par des stérilités, ou par des tremblements de terre. Si quelques-unes avaient bien mérité de la république, il les récompensait en leur accordant ou les privilèges dont avaient joui les Latins avant que de devenir citoyens romains, ou même le droit de bourgeoisie. Il n'est point de province d'un si vaste empire qu'il n'ait visitée, excepté la Sardaigne et l'Afrique, où il voulut même se transporter après avoir vaincu Sex. Pompée. Mais les tempêtes l'en empêchèrent ; et depuis il ne se présenta plus d'occasion ou de motif pour lui d'en faire le voyage.

Il regardait les rois alliés comme membres en quelque façon de l'empire, et comme devant être en cette qualité l'objet de ses soins et de sa protection. Il prit à tâche de les unir ensemble par des alliances, et de maintenir la paix dans leurs familles : celle d'Hérode en est un grand exemple. Il fit élever les enfants de plusieurs d'entre eux avec les siens. Il suppléait à l'incapacité des rois mineurs, ou de ceux en qui l'âge et les maladies avaient affaibli la raison, en leur donnant des tuteurs et des régents à leurs états.

On voit que la sagesse et la vigilance d'Auguste s'étendaient à tout. La preuve s'en trouve encore dans les lois qu'il porta pour régler les mœurs et pour bannir différents abus ; dans le soin qu'il eut de lier ensemble toutes les parties de cette immense étendue de pays et de peuples qu'il gouvernait, et d'en faciliter le commerce par les grands chemins conduits depuis le centre de Rome jusqu'aux extrémités de l'empire, l'un des plus beaux monuments de la puissance romaine. C'était aussi un établissement utile que celui des postes et des courriers, quoique l'usage en fut restreint aux affaires d'état et au service de l'empereur, qui par ce

¹ 198 francs 80 centimes selon M. Letronne.

² TACITE, *Annales*, I, 2.

moyen était instruit à point nommé de tout ce qui se passait dans les provinces. Un dernier trait tout-à-fait louable dans le gouvernement d'Auguste, c'est le zèle pour l'administration de la justice, qui tient un rang si considérable parmi les devoirs du souverain.

Il augmenta les compagnies des juges, il multiplia les jours d'audience, pour accélérer l'expédition des procès. Il distribua toutes les provinces entre plusieurs personnages consulaires, devant qui ressortiraient par appel les causes jugées dans chacune en première instance ; il fit plus, il rendit lui-même la justice avec une assiduité étonnante, souvent jusqu'à la nuit. Les incommodités même, qui lui survenaient fréquemment, n'étaient pas pour lui une raison de s'en dispenser. Il se faisait porter en litière sur le tribunal, où il écoutait les plaideurs et les jugeait dans son lit. En voyage, comme à Rome, il remplissait cette fonction, et il y persévéra constamment jusqu'à l'âge le plus avancé. Car avant que de quitter la ville pour la dernière fois, dans les jours qui précédèrent immédiatement son départ, il jugea encore un très-grand nombre d'affaires.

À l'assiduité Auguste joignait la douceur dans les jugements, sachant que la clémence fait toujours honneur à un prince, et que les criminels même doivent gagner quelque chose à être jugés immédiatement par leur souverain. Suétone en cite deux traits¹. Un fils parricide était accusé devant lui, et le crime était prouvé. Auguste voulut lui épargner au moins l'horreur du supplice que la loi prononçait en pareil cas, et qui consistait à être enfermé dans un sac avec une vipère et un chien, et en cet état être jeté dans la mer. Comme donc on ne condamnait à ce supplice que ceux qui étaient convaincus par leur propre aveu, il interrogea l'accusé en ces termes : *Assurément tu n'as pas tué ton père*. Dans une autre occasion, où il s'agissait d'un testament fabriqué, tous ceux qui avaient muni de leurs signatures pour lui donner force et validité étaient soumis à la peine de la loi. Auguste fit néanmoins une distinction ; et, outre les bulletins d'absolution et de condamnation, il en fit distribuer, à ceux qui devaient juger avec lui, un troisième, pour pardonner à ceux qui prouveraient qu'ils avaient été induits à signer par fraude ou par erreur.

Il ne manque à une administration si louable dans toutes ses parties que des motifs nobles et désintéressés. Mais la feinte et la dissimulation, qui constituaient le fond du caractère d'Auguste, nous mettent en droit de penser que dans tout le bien qu'il faisait aux autres il s'envisageait lui-même uniquement. Il savait donner les plus belles couleurs à ce qui n'avait pour but que sa grandeur et son élévation ; et il était merveilleusement habile à emprunter les dehors de la vertu sans en avoir la réalité.

C'est de quoi nous avons un grand exemple dans les expressions vives et énergiques qu'il employa constamment pour témoigner le désir d'abdiquer la souveraine puissance, pendant qu'il n'en avait nulle envie. Auguste, dit Sénèque², ne cessa pendant toute sa vie de demander du repos, et la permission de se décharger du poids du gouvernement. Tous ses discours se terminaient perpétuellement à ce vœu d'un doux loisir. Dans une lettre écrite au sénat, où il promettait que son loisir ne serait point un loisir de paresse, ni qui dégénérât de la gloire de sa conduite précédente. Il ajoutait ces propres paroles : *Je sais que de semblables projets sont plus beaux à exécuter qu'à annoncer. Mais le désir d'un état que je souhaite avec passion, m'a engagé à me consoler du*

¹ SUÉTONE, *Auguste*, c. 33.

² SÉNÈQUE, *De brev. Vitæ*, c. 5.

retardement de la chose, au moins par une jouissance anticipée de l'idée et du nom. Sénèque rapporte ce langage comme sérieux, et peut-être l'a-t-il cru tel. Mais si l'on en appelle aux faits, si l'on prend garde qu'après quarante ans d'exercice de la souveraine puissance, Auguste âgé de soixante-quinze ans se la fit continuer encore pour dix autres années, si l'on fait réflexion à l'attention qu'il eut de se procurer toujours des appuis qui soutinssent sa domination, et d'élever successivement en honneurs dans cette vue Marcellus, Agrippa, les deux Césars ses fils adoptifs, et enfin Tibère ; qui ne voit que ce beau langage n'est qu'hypocrisie, et que, pour me servir de son expression, il jouait la comédie en ce point comme dans tout le reste ?

Après avoir considéré Auguste comme empereur, j'ai maintenant à peindre sa conduite privée, qui nous présentera plusieurs beaux traits, et un seul en droit vicieux : c'est l'incontinence. Antoine et d'autres ennemis lui ont reproché une jeunesse peu chaste. Mais ce sont des allégations sans preuves, et détruites, au jugement de Suétone¹, par l'éloignement qu'il témoigna toujours pour ces horreurs qui outragent la nature, et qui étaient alors si communes parmi les Romains. Quant aux débauches avec les femmes, le fait est notoire et avéré. Livie même passait pour être en ce point sa confidente, et lui cherchait, dit-on, elle-même des maîtresses. C'était pousser la complaisance bien loin. Il est remarquable que dans ces désordres, dont l'attrait ordinaire est le plaisir, Auguste portait l'esprit de finesse et de ruse : et souvent, par le commerce adultère avec les femmes, il se proposait de découvrir les complots séditieux que tramaient les maris.

Zonaras, copiant Dion à son ordinaire, assure que ce prince devint plus retenu sur ce point, en conséquence d'une leçon frappante que lui fit Athénodore de Tarse, dont j'ai déjà cité un trait de liberté qui fait également honneur et au philosophe et à l'empereur. Celui que je vais rapporter est encore plus hardi.

Auguste était dans l'usage d'envoyer chercher dans une litière couverte les femmes qu'il aimait, et on les lui amenait ainsi jusque dans sa chambre. Etant donc devenu amoureux de la femme d'un ami particulier d'Athénodore, il la manda dans le temps par hasard que ce philosophe était au logis de son ami. Le mari et la femme furent également consternés ; mais ils n'avaient pas le courage de résister. Le philosophe s'offrit à les tirer d'embarras ; et, ayant pris les habits de la dame, lorsque la litière fut venue, il y entra en sa place et fut porté dans la chambre de l'empereur. Ce prince, ayant levé les rideaux de la litière, fut bien surpris d'en voir sortir l'épée à la main Athénodore, dont il respectait la vertu. *Eh quoi ! César, lui dit le philosophe, vous ne craignez pas que quelqu'un n' imagine pour attenter sur votre vie l'artifice que j'emploie innocemment ?* Auguste interpréta favorablement la hardiesse d'Athénodore, et profita, dit-on, de la remontrance. Mais il faut que cette réforme ait été bien tardive, et ne soit venue que dans la vieillesse d'Auguste. Car Suétone, qui le dispense et même le loue volontiers, n'en fait aucune mention.

Pour ce qui regarde la table, l'histoire ne l'accuse d'aucun excès en ce genre, si l'on en excepte un repas qui fut appelé le repas des douze divinités, parce que les douze convives qui s'y trouvèrent, six hommes et six femmes, avaient pris les ornements et les attributs des douze principales divinités de l'Olympe. Auguste, ou plutôt Octavien, car ce fait est du temps de sa jeunesse, y représentait Apollon. Il était jeune alors, comme je viens de l'observer : mais cette

¹ SUÉTONE, *Auguste*, 63, 69, 71.

circonstance n'excuse pas une débauche impie et sacrilège, qui excita des troubles d'autant plus fondés, qu'actuellement la ville souffrait la famine. Aussi le peuple mutiné cria-t-il le lendemain, [Que les Dieux avaient mangé tout le blé ; et qu'Octavien était véritablement Apollon, mais Apollon le Bourreau](#). Car ce dieu était honoré dans un quartier de la ville sous cette bizarre dénomination.

Du reste on convient qu'il peut être cité en exemple d'une frugalité et d'une sobriété parfaite, et ce ne fut que par ce régime qu'il poussa une santé délicate jusqu'à un âge auquel souvent ne parviennent pas les tempéraments les plus robustes. Il mangeait peu, et des choses communes. Il lui arrivait rarement de boire plus d'une chopine de vin à ses repas, et communément il demeurait beaucoup au dessous. Sa table était sans somptuosité si ce n'est aux jours de fêtes et de grandes cérémonies. Il y invitait ses amis et les citoyens distingués, et il avait soin que la liberté et la gaieté soient l'assaisonnement du repas. Il y mangeait très sobrement et quelquefois point du tout, parce qu'il n'avait point d'heure réglée pour prendre de la nourriture, obéissant au sentiment du besoin, et ne le prévenant jamais. Ainsi on se mettait souvent à table sans lui, et il soupait avant ou après les autres, selon qu'il convenait à sa santé.

La même simplicité qui réglait sa table, régnait aussi dans le reste de sa dépense. Une partie de ses ameublements s'était conservée jusqu'au temps de Suétone : et cet écrivain atteste, qu'ils atteignaient à peine l'élégance dont se serait piqué un riche particulier. J'ai déjà dit qu'il ne porta guère d'habits qui n'eussent été filés par sa femme, sa sœur, sa fille, ou ses petites-filles. Son palais dans Rome n'était ni vaste, ni splendidement orné. On n'y voyait pas une colonne ni un carreau de marbre. Pendant plus de quarante ans il occupa le même appartement hiver et été. S'il se proposait de travailler sans être interrompu, il avait un cabinet en haut dans lequel il se retirait, ou bien il allait chez quelqu'un de ses affranchis, qui eût une maison dans les faubourgs : et lorsqu'il était malade, chose tout-à-fait singulière, il se faisait transporter chez Mécène.

Les grandes et magnifiques maisons de campagne lui déplaisaient, et il en fit détruire jusqu'aux fondements une superbe, que sa petite-fille Julie avait bâtie à ses frais. Les siennes étaient modiques, et s'étudiait moins à les enrichir de tableaux et de statues, qu'à les rendre commodes et agréables par des portiques, des bois, des promenades. Il y plaçait dans les salles et dans les cabinets quelques productions rares de la nature, ou des monuments de l'antiquité. Suétone cite comme exemples subsistants encore à Caprée dans le temps qu'il écrivait, des armes d'anciens héros, et des os endormes de monstres marins, que le vulgaire prenait pour des os de géants.

Son jeu lui a été reproché ; et nous lisons dans même Suétone à ce sujet une épigramme maligne, qui se rapporte au temps de la guerre de Sicile contre Sex. Pompée. [Après que deux fois vaincu sur mer, disait l'auteur de l'épigramme¹, Octavien a perdu sa flotte, afin de ne pas toujours perdre et d'être enfin victorieux, il joue perpétuellement aux dés](#). Les critiques sur ce point ne l'alarmèrent nullement ; et il faut avouer que, de la manière dont il jouait, il fallait être de mauvaise humeur pour y trouver à redire. Le jeu n'était pour lui qu'un amusement : il le jouait très-petit, eu égard à son rang et à sa fortune, et ses procédés y étaient tout-à-fait nobles.

¹ SUÉTONE, *Auguste*, c. 71.

C'est ce qui résulte de quelques fragments de ses lettres rapportes par Suétone. J'en traduirai un ici tout entier, parce que j'y trouve une simplicité aimable. C'est à Tibère qu'il écrivait en ces termes : *Mon cher Tibère, nous avons passé assez agréablement les fêtes de Minerve : car nous avons joué tous les jours, et notre jeu a été fort animé. Votre frère a jeté les hauts cris. En fin de compte il n'a pourtant pas beaucoup perdu ; car il a peu à peu raccommodé ses affaires, qui d'abord étaient fort délabrées. Pour moi j'ai perdu vingt mille sesterces¹ : mais c'est parce que j'ai été libéral à l'excès, suivant ma coutume. Car si je me fusse fait payer exactement, et que j'eusse garde pour mon profit ce que j'ai donné à chacun, j'aurais gagné jusqu'à cinquante mille sesterces². Mais je ne m'en repens pas. Car ma générosité me fera mettre au rang des dieux.*

Cet expose si simple fait voir que le jeu était pour Auguste une occasion d'exercer sa libéralité. Mais de plus on doit observer, qu'au jeu qu'il jouait, gagner cinquante mille sesterces pendant les cinq jours que duraient les fêtes de Minerve, c'eut été un gain considérable. Or cinquante mille sesterces équivalent à six mille deux cent cinquante livres de notre monnaie. Un tel jeu ne pouvait pas incommoder les finances d'un empereur romain, ni ruiner ceux qui jouaient avec lui.

Un des traits des plus estimables du caractère d'Auguste, c'est qu'il fut bon et fidèle ami. Il ne formait pas aisément des liaisons d'amitié ; mais une fois faites, il ne les rompait pas légèrement. Parmi tous ceux qui eurent part à sa bienveillance, on ne trouvera guère que Salvidienus et Cornelius Gallus qui aient fini par une triste catastrophe, qu'ils s'étaient justement attirée. Pour ce qui est des autres, non-seulement il récompensa leurs vertus et leurs services, mais il excusa leurs fautes : et par une conduite si judicieuse il mérita d'avoir de véritables amis, bonheur très-rare pour un souverain. Les plus illustres, comme tout le monde sait, furent Agrippa et Mécène, grands personnages, dont le mérite supérieur fait honneur au discernement d'Auguste. S'il intervint quelque nuage, quelque froideur entre lui et ces deux incomparables amis, il faut s'en prendre à la faiblesse de la vertu humaine : mais il n'y eut jamais de rupture.

Comme il aimait franchement, il voulait aussi être aimé, et on le voyait sensible aux témoignages d'affection ou d'indifférence de la part de ses amis. C'était un usage, encore plus commun chez les Romains que parmi nous, de faire toujours quelque legs testamentaire aux personnes que l'on considérait, en y joignant des expressions de tendresse et d'estime. Auguste examinait curieusement les testaments de ses amis, et il ne dissimulait ni sa joie ni son mécontentement, selon qu'il s'y trouvait bien ou mal traité. Ce n'était pas l'intérêt qui le gouvernait. Jamais il ne reçut de legs d'un inconnu ; et, si le testateur qui lui faisait un présent laissait des enfants, Auguste ne manquait point de leur rendre ce qui lui était légué, sur-le-champ s'ils étaient majeurs ; sinon il attendait le terme de leur majorité pour leur remettre le legs avec les fruits. C'était à l'amitié, c'était au cœur qu'il en voulait ; et ce sentiment est noble et généreux.

Son amour pour sa famille et pour ses enfants fut traversé par la mort prématurée des uns, et par l'indignité des autres, et peut-être de tous. J'excepte Agrippine, femme de Germanicus, qui seule se montra digne du sang d'Auguste et d'Agrippa, et à qui il procura le plus grand établissement qu'il put lui donner, dès que les circonstances ne lui permettaient pas de faire son mari empereur.

¹ 4.092 fr. selon M. Letronne.

² 9.939 fr. 89 c. selon M. Letronne.

L'amitié constante d'Auguste pour Octavie prouve qu'il fut bon frère. On peut dire en un sens qu'il ne fut que trop bon mari, s'il est vrai qu'il ait laissé prendre un empire absolu sur son esprit à Livie. De graves historiens l'ont assuré. Mais s'ils n'ont d'autre preuve que l'adoption de Tibère, cette démarche ne fut pas libre de la part d'Auguste, et pour le choix de son successeur il prit moins conseil de Livie que de l'état des choses, qui n'admettait pas un autre arrangement.

Il eut de la bonté et de l'indulgence pour ses affranchis et ses esclaves, mais sans faiblesse, et il distinguait les fautes pardonnables de celles dont il était nécessaire de faire exemple. Dans une chasse, son intendant ou maître-d'hôtel, qui marchait à côté de lui, frappé de crainte à la vue d'un sanglier furieux qui approchait, se cacha derrière l'empereur, et l'exposa pour se sauver. Auguste aima mieux attribuer le fait à timidité qu'à mauvaise intention ; et il tourna en plaisanterie une aventure qui avait été périlleuse pour lui, mais innocente de la part de l'esclave. Au contraire, un affranchi qu'il avait toujours aimé ayant été convaincu d'adultère avec des dames d'un rang distingué, il le condamna sans miséricorde à mourir. Il fit rompre les jambes à un secrétaire qui avait reçu cinq cents deniers pour donner communication d'une lettre confiée à sa fidélité. Le précepteur et les premiers domestiques de son fils Caius César avaient abusé de l'occasion que leur présentaient la maladie et la mort du jeune prince pour tyranniser les peuples. Auguste fit jeter les coupables dans le fleuve avec une pierre au cou.

Personne n'ignore qu'il protégea les lettres, qui parvinrent sous son empire au plus haut degré de perfection où les Romains les aient jamais portées. Il se faisait un point capital d'encourager les talents. Le mérite supérieur dans les ouvrages d'esprit avait droit non-seulement à ses faveurs, mais à son amitié. Virgile et Horace en sont la preuve. Il allait entendre les orateurs, les poètes, les historiens, qui, suivant l'usage établi alors, rendaient leurs ouvrages publics en les récitant à un auditoire assemblé à cette intention.

On ne doit pas s'étonner qu'Auguste favorisât les lettres, il les cultivait lui-même. Il orna son esprit par la connaissance des arts des Grecs, dans lesquels il devint très-habile, non pas néanmoins jusqu'à écrire ou parler leur langue avec facilité. Dès sa première jeunesse il s'était beaucoup appliqué à l'éloquence, et dans toute la suite de sa vie, il composa avec un très-grand soin tous les discours qu'il avait à faire, soit aux soldats, soit dans le sénat, soit devant le peuple. Il y réussissait : et son éloquence a mérité d'être louée par Tacite, comme digne d'un empereur¹. Ce qui est vraiment singulier, c'est que jusqu'aux conversations importantes qu'il devait avoir, non-seulement avec les personnes qu'il voyait moins souvent, mais avec Livie, il les écrivait et les lisait, afin de ne dire précisément que ce qui lui avait paru nécessaire, ni trop ni trop peu. Il prononçait d'un son de voix très-agréable, ce qui suppose qu'il avait l'organe beau naturellement : mais il prenait soin de l'exercer assidument par les leçons d'un maître de prononciation.

Il ne se contenta pas de travailler des discours d'affaires ; il fut auteur. Suétone cite de lui une *Réponse à l'Éloge de Caton par Brutus*, des *Exhortations à la philosophie*, des *Mémoires de sa propre vie*, qu'il conduisit seulement jusqu'à la guerre des Cantabres. Il essaya même de la poésie : et l'on avait de lui au temps de Suétone un poème en vers hexamètres, dont le sujet et le titre était la *Sicile*, et un recueil d'*Épigrammes*, qu'il s'était amusé à composer pour la plupart dans

¹ TACITE, *Annales*, XIII, 3.

le bain. Il entreprit une tragédie d'*Ajax*, mais, peu satisfait de son ouvrage, il le supprima ; et quelques-uns de ses amis lui ayant demandé ce qu'était devenu son *Ajax*. *Mon Ajax*, répondit-il, *s'est défait lui-même avec l'éponge* : allusion ingénieuse à ce que la Fable rapporte de la mort d'*Ajax*, qui se tua lui-même en se perçant de son épée.

Le personnage d'auteur, comme l'on voit, n'était point regardé par Auguste comme au-dessous de la majesté du rang suprême. Il en rougissait si peu, qu'il lut à quelques amis assembles dans une salle de son palais sa Réponse à Brutus ; et comme la lecture le fatiguait, parce qu'il était déjà âgé, il la fit achever par Tibère.

Son style était coulant, aisé, naturel. Il évitait les pensées recherchées et puériles, l'affectation dans les tours et dans les arrangements de phrases, les mots de style peu usités, et qui, si j'ose m'exprimer ainsi d'après lui, sentaient le relent. Sa principale attention, qui a été celle de tous les grands maîtres dans l'art de parler et d'écrire, était de présenter sa pensée clairement. Il ne feignait point de sacrifier l'agrément à la clarté, et il aimait mieux employer les répétitions, ajouter les prépositions où l'usage les supprimait communément, que de laisser la plus légère obscurité sur ce qu'il avait voulu dire.

Tout ce qui s'écartait, de façon ou d'autre, du ton de la nature, blessait son goût délicat et épuré : et il blâmait également, soit ceux qui, courant après les ornements trop éclatants, donnaient dans la pointe ou dans l'enflure, soit ceux qui, par un vice contraire, aimaient encore la rouille de la grossière antiquité. Il faisait sans cesse la guerre à la parure molle et efféminée du style de Mécène, et aux phrases entortillées de Tibère, et à l'éloquence asiatique, et brillante d'une vaine pompe, qui plaisait à Antoine. En écrivant à sa petite-fille Agrippine, après l'avoir louée sur son esprit, il ajoutait : *Mais donnez-vous de garde de l'affectation, qui est toujours vicieuse et choquante*.

Avec tant d'excellentes qualités et tant de belles connaissances, Auguste avait les mêmes superstitions que le vulgaire. Et je ne parle point ici de son respect pour la seule religion qu'il connut. Ce respect, tout déplacé qu'il était, vaut encore mieux que l'impiété ouverte dont la philosophie d'Epicure avait infecté les esprits de tant d'illustres Romains. Je ne lui ferai point non plus de procès sur la crainte excessive qu'il avait du tonnerre, jusqu'à se renfermer pendant les orages dans un caveau obscur et souterrain. Cette infirmité était excusable par l'accident qui l'avait causée. Dans un voyage qu'il faisait de nuit, étant en Espagne, le tonnerre tomba près de sa litière, et tua l'esclave qui portait le flambeau. Mais ce qu'il est difficile de lui passer, c'est la faiblesse qu'il avait de croire aux présages, à la distinction des jours heureux et malheureux, aux songes. Je n'en rapporterai qu'un seul trait.

En mémoire de l'aventure dont je viens de parler, il avait bâti sur le mont Capitolin un temple à Jupiter Tonnant, et il allait assidument rendre à ce dieu de sa création ses hommages religieux. Un temple fréquenté par le prince le fut bientôt par le peuple ; et Auguste eut à ce sujet un songe. Il crut voir Jupiter Capitolin qui se plaignait que son nouveau et méchant voisin lui enlevait ses adorateurs ; et il s'imagina répondre au dieu irrité et inquiet que le Tonnant lui tenait lieu de portier. Lorsqu'il fut éveillé, ce songe lui revint à la mémoire, et pour le vérifier, il fit mettre des sonnettes au haut du temple de Jupiter Tonnant, parce qu'elles sont d'un usage commun pour les portes et pour les portiers.

Une piété si mal entendue et si puérile convenait bien peu à un prince tel qu'Auguste, qui d'ailleurs avait eu mille occasions de se détromper des prétendues merveilles que les prêtres païens débitaient touchant leurs faux dieux. Plin nous a conserve un fait assez curieux en ce genre.

Le temple de la déesse Anaïtis, extrêmement révééré en Arménie, avait été pillé par les Romains, lorsque Antoine fit la conquête frauduleuse de ce pays ; la statue de la déesse, qui était d'or massif, fut enlevée et mise en morceaux. Le bruit se répandit que le premier qui avait ose porter la main sur la déesse, frappe d'une subite apoplexie, était tombe mort à la renverse. Longtemps après, Auguste se trouvant a Boulogne, soupa chez un vieux soldat retire du service, qui avait eu part a ce pillage ; et il lui demanda ce qu'il y avait de vrai dans le bruit dont je viens de faire mention : **César**, répondit le soldat, **c'est la jambe de la déesse Anaïtis qui vous donne à souper, et tout ce que je possède n'a pas une autre origine.**

Ce mot pouvait mener loin Auguste, s'il eut voulu le suivre. Mais la religion entrainait pour bien peu de chose dans les soins qui L'occupaient, sinon autant qu'elle pouvait servir a sa politique : et son indifférence sur le seul objet véritablement intéressant, produisit en lui une crédulité superstitieuse, comme elle en a mène d'autres à l'impiété.

Voilà un des principaux traits sur lesquels chacun peut se former une idée de l'esprit et de l'âme de ce prince fameux, le restaurateur de la paix et du bon ordre dans Rome et dans l'univers, et plus digne par cet endroit de nos éloges ; que ni César ni Alexandre par leurs vertus guerrières et par leurs conquêtes. Entre toutes ses vertus, la prudence, l'étendue et la solidité des vues, tiennent incontestablement le premier rang, et le caractérisent d'une façon singulière. Mais il faut se souvenir que c'est d'Auguste que je parle, et non d'Octavien. Ce sont presque deux hommes ; et personne n'ignore ce mot célèbre, qui renferme un jugement très-équitable touchant la totalité de la vie de ce prince : **Il a fait tant de maux à la république romaine et au genre humain, qu'il ne devait jamais naître : il leur a causé tant de biens, qu'il ne devait jamais mourir.**

Si l'on souhaite maintenant de connaitre ce qui regarde son extérieur, Suétone¹ entre sur ce point dans de grands détails, parmi lesquels voici ce qui m'a paru le plus intéressant. Il fut ce qui s'appelle un très-bel homme, et cela dans toutes les différentes saisons de la vie, mais très-peu curieux de ses grâces. Nulle affectation, nulle parure. Il plaignait le temps qu'il lui fallait donner pour l'ajustement de sa tête, auquel il faisait travailler plusieurs esclaves à la fois, et lui cependant s'occupait à lire ou à écrire. La sérénité et la douceur étaient peintes sur son visage : en même temps il avait le regard si vif, que l'on ne pouvait sans quelque peine en soutenir l'éclat ; et il se sentait flatté, aussi bien qu'Alexandre, lorsqu'on baissait les yeux pour ne pas rencontrer les siens. Il était d'une taille au-dessous de la médiocre, mais si bien proportionne dans toute sa personne, qu'on ne s'apercevait qu'il fut petit que par la comparaison avec un plus grand qui se tint à côté de lui. J'ai parle plusieurs fois de la délicatesse de sa santé. Ce qui concerne ses funérailles, son testament, son apothéose, appartient à l'histoire de son successeur.

¹ SUÉTONE, *Auguste*, c. 79.

TIBÈRE

LIVRE PREMIER

§ I. Tibère bon esprit et mauvais cœur.

Tibère est peut-être l'exemple le plus capable qui fut jamais de mettre en évidence la vérité de cette importante maxime, que toutes les qualités de l'esprit et tous les talents ne sont rien, et deviennent même funestes et pernicioseux, s'ils se trouvent joints à un mauvais cœur. Il apporta à la souveraine puissance une grande pénétration, le génie d'affaires, une connaissance parfaite des vraies maximes du gouvernement, une expérience consommée, du courage et de l'habileté dans la guerre. Que lui manquait-il pour être un bon et grand prince ? Un cœur qui embrassât le bien, à portée duquel le mettaient ses lumières. Faute de cette unique, mais essentielle disposition, il devint un tyran et un objet de détestation pour ses contemporains et pour toute la postérité.

Et jamais homme ne mérita mieux cette haine publique et universelle. Mauvais fils, mauvais frère, père indifférent et insensible, bourreau d'une grande partie de sa famille, c'était un malheur signalé que de lui appartenir de près, et d'avoir des relations trop directes et trop immédiates avec lui. Rome souffrit plus de sa part que l'Italie ni les provinces ; et dans Rome les sénateurs, que leur dignité approchait de lui, les grands, dont plusieurs lui étaient unis par l'alliance et la parenté, furent les principales victimes de sa barbarie.

Voilà, si je ne me trompe, l'idée la plus juste que l'on puisse se former de Tibère. La dissimulation, qui passe communément pour le trait primitif de son caractère, partait de cette réunion que j'ai remarquée en lui d'un bon esprit et d'un mauvais cœur. Par l'un connaissant le bien, par l'autre voulant le mal. Il ne pouvait avoir ni la candeur d'une belle âme, qui, en se montrant au naturel, est sûre de mériter l'estime et l'affection, ni l'emportement brutal d'un furieux dont toutes les puissances sont livrées au vice. Il était donc réduit à s'envelopper dans un déguisement perpétuel, pour s'efforcer de cacher aux autres une bassesse et une indignité de sentiments qu'il aurait voulu, mais qu'il ne pouvait, se cacher à lui-même.

Après tout, la vérité et la nature percent tôt ou tard malgré les obstacles. Tibère, sachant combien la modestie, la douceur, l'inclination bienfaisante, sont propres à gagner les cœurs, affecta dans les commencements les dehors de toutes ces vertus. C'était pourtant de si mauvaise grâce que l'on pouvait aisément s'apercevoir qu'elles ne coulaient pas de source chez lui. A mesure que sa puissance s'affermait, la hardiesse s'accrut, le déguisement diminua, jusqu'à ce qu'enfin, n'ayant plus aucune raison de se contraindre, il lâcha la bride à ses passions, et parut, tel qu'il était, un monstre de cruauté et d'infamie.

Pour bien démêler les replis d'un caractère si tortueux, et pour en exprimer fidèlement les traits souvent opposés et contradictoires, il était besoin d'une main habile et d'un savant pinceau. C'est ce qui est en effet arrivé. Tibère a eu pour historien le plus grand peintre de l'antiquité ; et je serai en état de tracer un tableau ressemblant du gouvernement et de la vie de cet empereur, en

suis pas à pas Tacite : si ce n'est que je ne prétends pas toujours adopter en plein ses jugements, qui prêtent quelquefois aux plus méchants des hommes encore plus de méchanceté qu'ils n'en avaient.

SEX. POMPEIUS. - SEX. APULEIUS. An. R. 765. De J.C. 14.

J'ai dit dans le livre précédent qu'il est incertain si Tibère, rappelé d'Illyrie à Nole par les lettres de sa mère, trouva Auguste vivant. Ce qui n'est pas douteux, c'est que, lorsque la mort du vieil empereur fut déclarée, toutes les mesures étaient prises pour assurer à son successeur la puissance souveraine ; et la même nouvelle annonça au public qu'Auguste était mort et que Tibère régnait. Il se mit sur-le-champ en possession de tous les droits et de tout l'appareil de la dignité impériale. Il écrivit aux armées comme généralissime et empereur ; il donna le mot aux cohortes prétoriennes ; sa personne environnée de soldats, sentinelles, corps de gardes autour de la maison qu'il occupait, la même cour qu'avait eue son prédécesseur, tout montrait en Tibère le prince et le chef de l'empire. Prenant ainsi des-lors tout le solide de la puissance, il réservait une feinte modestie pour se jouer du sénat.

Il publia une ordonnance pour convoquer cette compagnie : mais il eut soin de marquer qu'il agissait en vertu de la puissance tribunitienne qui lui avait été déférée sous Auguste. Le style de l'ordonnance était simple et mesuré. Il y disait qu'il consulterait le sénat sur les honneurs qu'il convenait de rendre à la mémoire de son père ; qu'il ne quittait point le corps, et que c'était la seule fonction publique qu'il s'attribuât.

Mais pendant qu'il parlait un langage si modeste, il donnait des ordres pour faire tuer le malheureux Agrippa Posthume, relégué, comme je l'ai dit, dans l'île de Planasie. Le centurion qui fut chargé de cette commission sanglante, éprouva de la difficulté à l'exécuter, quoique Agrippa fut sans armes, parce que le jeune prince, qui était très-robuste, disputa sa vie, et fit une vigoureuse résistance. Lorsque cet officier vint, suivant la loi de la discipline militaire, annoncer à l'empereur qu'il avait accompli ses ordres, Tibère, prenant un ton sévère, répondit qu'il ne lui avait rien ordonné, qu'il lui ferait rendre compte devant le sénat de son action. Ce n'étaient là que des paroles. Cependant le ministre qui avait dressé et envoyé l'ordre, Salluste, petit-neveu de l'historien, en fut alarmé ; et sentant que, s'il était mis en cause, et qu'il lui fallut s'expliquer dans le sénat, il lui serait également dangereux de dire vrai ou faux, d'accuser l'empereur ou de prendre sur lui-même un fait si odieux, il eut recours à Livie, et lui représenta que l'empereur oubliait l'étendue des droits de la souveraineté¹ ; que toutes les affaires ne devaient pas être portées au sénat ; qu'il était dangereux de soumettre à la censure du public les conseils des ministres et l'obéissance des gens de guerre ; que dans les matières d'Etat, il n'y avait point de sûreté pour ceux que le prince employait, s'il fallait qu'ils rendissent compte à tout autre qu'à lui. Il ne fut pas difficile de faire goûter ces maximes à Tibère, qui n'en était que trop rempli ; et la chose en demeura là. Tibère changea même de langage, et pour se dispenser d'entrer en aucune discussion de ce fait, il alléguait de prétendus ordres d'Auguste contre Agrippa. Mais la supposition était grossière, et ne faisait qu'ajouter au premier crime une calomnie contre la mémoire de son bienfaiteur. Jamais Auguste, quelques chagrins que lui aient causés ceux qui lui appartenaient par le sang, n'a eu la triste fermeté d'en faire

¹ TACITE, *Annales*, I, 6.

mourir aucun, et il est contre toute vraisemblance que, pour assurer l'empire à son beau-fils, il ait ordonné la mort du seul petit-fils qui lui restât.

A Rome, tout le monde courait au-devant de la servitude¹. Les plus illustres étaient ceux qui se masquaient davantage à un faux empressement pour reconnaître la nouvelle domination. Composant leur visage, afin de ne paraître ni joyeux de la mort d'Auguste, ni tristes de l'avènement de Tibère, ils mêlaient les larmes et les témoignages de joie, les plaintes et les flatteries. Les consuls jurèrent les premiers fidélité et obéissance à Tibère César : ensuite Seïus Strabon, préfet des cohortes prétoriennes, et C. Turranius, surintendant des vivres, prêtèrent le même serment entre leurs mains ; et après ceux-ci, le sénat, les troupes qui étaient dans la ville, et le peuple.

Tout cela se passa pendant que Tibère était encore à Nole, ou en chemin pour revenir à Rome. Car il accompagna le corps d'Auguste, qui fut porté de Nole jusqu'à Boville, par les sénateurs des villes qui se trouvaient sur la route. A Boville, qui était près du mont Albain, à dix milles de Rome, l'ordre des chevaliers reçut le corps, et le conduisit en pompe dans la ville au lieu du dépôt, c'est-à-dire dans le vestibule du palais impérial.

Le lendemain, le sénat s'assembla avec toutes les marques extérieures de deuil et de tristesse. Les sénateurs n'avaient point l'habit de leur ordre, mais celui des chevaliers : les magistrats, sans robe prétexte, étaient vêtus comme de simples sénateurs ; les consuls ne prirent point leurs places accoutumées, mais ils s'assirent, l'un sur le banc des préteurs, l'autre sur celui des tribuns ; Tibère et Drusus son fils étaient en robes noires ; sans aucune marque de dignité.

Tibère ouvrit la séance par un discours, qu'il lut, suivant l'usage pratique par Auguste, et qu'une douleur feinte l'obligea d'interrompre. Il joua si bien son personnage, que les soupirs et les sanglots parurent le suffoquer ; et en disant qu'il eût souhaité que non-seulement la voix, mais la respiration et la vie lui manquassent en ce triste moment, il ordonna à son fils d'achever la lecture.

Le testament d'Auguste fut ensuite présenté par les vestales, qui en étaient les dépositaires. Avant qu'on l'ouvrît, ceux qui avaient apposé leurs sceaux comme témoins les reconnurent : les sénateurs, dans le sénat même ; ceux qui ne l'étaient pas, hors de la salle d'assemblée, où ils n'avaient pas droit d'entrer. Polybe, affranchi de l'empereur, fit la lecture du testament, dont la date était antérieure de seize mois à la mort d'Auguste, et par lequel ce prince instituait ses héritiers Tibère et Livie, l'un pour les deux tiers, l'autre pour le tiers restant. Il ajoutait une disposition qui paraît bizarre : il adoptait Livie sa femme, et lui ordonnait de prendre les noms de *Julia Augusta*. Nous continuerons néanmoins de lui donner le nom de Livie, sous lequel elle est plus connue dans l'histoire. Au défaut des premiers héritiers, Auguste appelait en second lieu à sa succession ses petits-fils et arrière-petits-fils, c'est-à-dire Drusus pour un tiers, et pour les deux autres tiers Germanicus avec ses trois fils. Au troisième rang, il nommait héritiers plusieurs des premiers de la ville, qu'il haïssait pour la plupart, dit Tacite ; mais il en usait ainsi, au jugement de cet écrivain, par vaine gloire, et pour se faire honneur auprès de la postérité comme ayant rendu justice au mérite de ceux même de qui il pouvait n'avoir pas lieu de se louer. On doit remarquer que dans toutes ces dispositions il ne s'agit point de la succession à l'empire, mais uniquement aux biens qu'Auguste possédait comme personne privée.

¹ TACITE, *Annales*, I, 7.

Il légua encore par son testament quarante millions de sesterces¹ au peuple romain, pour être distribués aux citoyens par tête, et trois millions cinq cent mille² au corps des tribus, cent mille³ pour chacune ; aux soldats de sa garde mille sesterces⁴ par tête, à ceux des cohortes destinées pour la garde de la ville cinq cents⁵, aux soldats légionnaires trois cents⁶ ; et il ordonnait que tous ces legs fussent payés comptant, ce qui n'était pas difficile, vu qu'il avait eu la précaution de mettre en réserve la somme à laquelle ils se montaient. Il faisait encore divers autres legs, la plupart peu considérables : il y en avait qui n'allaient qu'à vingt mille sesterces⁷. Il excusait la modicité de ses legs sur la modicité de son bien, déclarant que ses héritiers ne tireraient pas de sa succession plus de cent cinquante millions de sesterces⁸, quoique dans les vingt dernières années il lui en fut revenu quatorze cents millions⁹ des legs testamentaires de ses amis ; mais il disait qu'il avait employé ces sommes, aussi bien que les deux patrimoines qu'il avait hérités de son père Octave et du dictateur César, et toutes les autres successions qu'il avait recueillies, au bien de la république.

Il ne fit mention dans son testament des deux Julies, sa fille et sa petite-fille, que pour défendre qu'après sa mort on les inhumât dans son tombeau.

A son testament Auguste avait joint trois Mémoires, dont le premier contenait ses intentions et ses ordres par rapport à sa sépulture. Le second était une exposition abrégée de sa vie et de ses actions, dressée par lui-même, et qu'il ordonnait que l'on gravât sur des tables d'airain devant son mausolée. Les savants regardent comme un fragment de cet écrit le monument trouvé à Ancyre en Galatie, dans lequel Auguste, parlant en première personne, raconte simplement et uniment, et presque d'un style d'inscription, les principaux faits qui avaient illustré son empire. Ces deux Mémoires furent lus après le testament. Pour ce qui est du troisième, qui est le seul dont Tacite fasse mention, cet historien assure que l'on n'en fit lecture que dans l'assemblée du sénat qui suivit les funérailles d'Auguste ; et je remets à ce lieu à en parler.

Après que l'on eut fini ces lectures que je viens de marquer, on délibéra sur les honneurs qu'il convenait de rendre à la mémoire d'Auguste dans ses funérailles ; et ce fut à qui imaginerait tout ce qu'il pouvait y avoir de plus excessif en adulation. La chose alia au point que tout le sénat s'écria qu'il fallait que ce fussent des sénateurs qui portassent le corps au bucher sur leurs épaules¹⁰.

¹ Cinq millions de livres tournois = 7.793.494 fr. 50 c. selon M. Letronne.

² 695.795 fr. selon M. Letronne.

³ 19.879 fr. 77 c. selon M. Letronne.

⁴ 198 fr. 80 c. selon M. Letronne.

⁵ 99 fr. 40 c. selon M. Letronne.

⁶ 59 fr. 63 c. selon M. Letronne.

⁷ 3.976 fr. selon M. Letronne.

⁸ 28.819.655 fr. selon M. Letronne.

⁹ 278.316.800 fr. selon M. Letronne.

¹⁰ C'est ainsi qu'ont expliqué Tacite deux illustres savants, Juste-Lipse et Gronovius : et c'est une nécessité, si l'on veut le concilier avec Suétone, qui dit expressément que le corps d'Auguste fut porté au bûcher sur les épaules des sénateurs. J'avoue néanmoins qu'il serait bien plus naturel de donner aux paroles de Tacite le sens tout opposé : Tibère les en dispensa par une modération pleine d'arrogance, les exemptant comme par grâce d'un ministère presque servile, qui les dégradait. Mais, en ce cas, il faut donner un démenti à Suétone.

Tibère y consentit par une modération pleine d'arrogance, comme s'il n'eut pas ose résister au vœu unanime de la compagnie.

Avant le jour des funérailles, le prince fit afficher une ordonnance par laquelle il recommandait au peuple de ne point troubler par un trop grand zèle la pompe funèbre d'Auguste, comme il était arrivé à celle de Jule César, et de ne point s'opiniâtrer à vouloir que le corps fut brûlé dans la place publique plutôt qu'au Champ-de-Mars, qui était le lieu destiné pour cette cérémonie. En conséquence, il y eut des troupes distribuées et postées d'espace en espace, comme pour empêcher les émeutes populaires ; et cette précaution donna quelque matière aux railleries de ceux qui avaient assisté eux-mêmes aux funérailles de César¹, ou qui en étaient instruits par le récit de leurs pères. **Que les circonstances sont différentes !** disaient-ils. **Alors la nation, peu façonnée encore à la servitude, venait de recouvrer une lueur de liberté prête à lui échapper. Des factions violentes divisaient les citoyens : les uns regardaient le meurtre de César comme une action détestable, et les autres en exaltaient jusqu'aux cieux les auteurs. Aujourd'hui un prince qui a vieilli dans l'exercice de la souveraineté, qui a même affermi d'avance la puissance de ses héritiers pour l'oppression de la république, a sans doute un grand besoin d'escorte militaire pour assurer la tranquillité de sa sépulture.**

Les obsèques furent magnifiques, et Dion nous en a laissé une description assez circonstanciée, qui fera peut-être ici plaisir au lecteur. Le lit de parade ouvrait la marche ; il était d'or et d'ivoire, et couvert de tapis de pourpre relevés en broderie d'or. Le corps était en bas, enfermé dans le cercueil. Dessus paraissait une effigie en cire représentant Auguste au naturel, revêtu des habits du triomphateur. Suivaient deux autres statues de ce prince, l'une d'or, qui était destinée à recevoir les honneurs divins ; l'autre, dont la matière n'est pas exprimée, était portée sur un char de triomphe. Ces statues étaient accompagnées de celle de la Victoire, qu'Auguste avait lui-même consacrée dans le palais Jule². Autour marchait en ordre un chœur de jeunes enfants de la première noblesse, qui chantaient des hymnes lugubres en l'honneur du prince mort. Venaient ensuite en une longue file les représentations de tous ses ancêtres, et même celles de tous les hommes qui avaient été la gloire de la nation, à commencer depuis Romulus : et parmi ces noms illustres, Pompée n'était pas oublié. D'autres tableaux offraient aux yeux les témoignages de la gloire propre d'Auguste, c'est-à-dire, d'une part les images des peuples vaincus par lui, avec les caractères et les habillements qui les distinguaient, et de l'autre, les titres et les inscriptions des lois dont il était l'auteur. Toute cette pompe s'arrêta dans la place publique, et là Drusus d'abord, Tibère ensuite, lurent un éloge funèbre d'Auguste.

Pendant ce temps, le lit de parade était déposé sur la tribune aux harangues. Lorsque les discours furent finis, on se remit en marche, les magistrats, tout le sénat, l'ordre des chevaliers, les cohortes prétoriennes, et tout ce qu'il y avait de troupes dans la ville, accompagnant le corps, que des sénateurs portaient sur leurs épaules. On sortit par la porte triomphale, suivant qu'il avait été expressément ordonné par le sénat, et l'on arriva ainsi au Champ-de-Mars. Là était dressé un bûcher, sur lequel furent placés le lit et le cercueil. Ensuite tous les collègues des prêtres firent le tour du bûcher, et après eux, le sénat, les

¹ On était alors dans la cinquante-huitième année depuis la mort de César.

² SUÉTONE, *Auguste*, c. 100.

chevaliers, les gens de guerre, entre lesquels ceux qui avaient reçu d'Auguste des dons militaires les jetèrent sur son bûcher. Alors des centurions y mirent le feu avec des torches allumées qu'ils avaient en main ; et quand la flamme se fut élevée, du haut du bûcher partit un aigle, qui emporta au ciel l'âme de l'empereur. Afin qu'il ne manquât rien à la comédie de l'apothéose, un ancien préteur, nommé Numerius Atticus, renouvela l'exemple de ce qu'avait fait autrefois Julius Proculus par rapport à Romulus, et il jura qu'il avait vu l'âme d'Auguste s'envoler au ciel. Livie récompensa son parjure par un présent d'un million de sesterces.

Les cendres furent recueillies par les plus illustres chevaliers, qui dans cette fonction avaient Livie à leur tête. L'urne qui contenait les cendres fut portée au mausolée qu'Auguste lui-même s'était fait construire plus de quarante ans auparavant entre la voie Flaminienne et le Tibre, et autour duquel il avait planté un bois pour servir de promenade publique.

Il fallait un temple dans Rome au nouveau dieu, et la première chose qui fut ordonnée par le sénat après la cérémonie des funérailles. Auguste avait souffert, comme il a été dit ailleurs, qu'on lui en érigeât dans les provinces. Mais alors ce fut dans le palais même, son ancienne demeure, qu'un temple lui fut consacré. En attendant que l'édifice fut prêt à le recevoir, on plaça sa statue d'or dans le temple de Mars, et on se hâta de l'honorer d'un culte impie et sacrilège. Livie voulut être la prêtresse de celui dont elle était déjà la veuve et la fille adoptive. On institua de plus un collège de prêtres en son honneur, qui fut nommé le *collège Augustal*, et compose de vingt et un des premiers citoyens tirés au sort, à la tête desquels se mirent Tibère, Drusus, Germanicus et Claude depuis empereur. On établit des fêtes, des jeux, pour célébrer la mémoire d'Auguste ; et la maison où il était mort à Nole fut changée en un temple, consacré à son culte.

Je reviens à l'assemblée du sénat, où Tibère, après avoir fait décerner les honneurs divins à Auguste, se défendait de se déclarer son successeur. On le pria, on le pressait ; et il répondait par des discours étudiés, sur la grandeur de l'empire, sur la modération dans laquelle il lui convenait de se renfermer. Il disait que le divin Auguste était le seul dont l'esprit eut eu l'étendue et les forces nécessaires pour ne pas succomber sous un poids si accablant : que pour lui, associé depuis plusieurs années aux soins du gouvernement, il avait appris par expérience combien l'autorité suprême renferme de difficultés et de périls : qu'il était donc plus à propos, dans une république féconde en grands personnages, de ne pas déférer tout à un seul : que le fardeau partagé entre plusieurs serait plus léger pour chacun.

Ce langage avait plus de spécieux que de solide et de vrai. C'était pure feinte, fondée sur différents motifs. Premièrement Tibère craignait Germanicus, qui commandait sur le Rhin huit légions, et au moins un pareil nombre de troupes auxiliaires, et qui, joignant à ces forces redoutables l'amour du peuple, dont il était adoré, pouvait aimer mieux posséder l'empire que de l'attendre. De plus, l'intérêt de sa réputation le touchait¹. Il ne voulait pas qu'il fut dit que les sollicitations d'une femme obsédant son mari, et l'adoption d'un vieillard, l'eussent conduit comme furtivement à l'empire : il jugeait bien plus glorieux de paraître avoir été appelé et choisi par la république elle-même. On reconnut dans la suite une troisième intention pleine de malignité. Il voulait, à l'aide de ses

¹ TACITE, *Annales*, I, 7.

hésitations apparentes, découvrir les sentiments des premiers citoyens. Car tout était remarqué. Un mot échappé, un air de visage se gravait dans sa mémoire ; et il en tenait registre, pour en faire des crimes lorsque le temps le permettrait.

Tibère cachait soigneusement ces motifs : si, dans les occasions même où il ne cherchait pas à dissimuler, ses discours avaient toujours quelque chose d'obscur et d'ambigu, on peut juger combien ils devenaient énigmatiques lorsqu'il voulait, comme dans le fait dont je parle, s'envelopper plus que de coutume et se rendre impénétrable. On le devinait néanmoins, et personne ne prenait ses refus de la dignité impériale pour sincères. Mais c'eut été l'offenser au vif que de paraître le comprendre. C'est pourquoi les sénateurs, opposant la feinte à la feinte et dupes par artifice, se répandaient en plaintes douloureuses : ils recouraient aux larmes, ils adressaient des vœux au ciel, ils tendaient les bras tantôt vers les statues des dieux, tantôt vers l'image d'Auguste placée dans le lieu de leur assemblée, tantôt vers les genoux de Tibère, qui pour mettre fin, sans trop se découvrir, à une scène dont il commençait à se lasser, ordonna que l'on fit la lecture du troisième mémoire qu'Auguste avait mis à la suite de son testament.

Ce mémoire offrait un état de l'empire écrit de la propre main d'Auguste : état détaillé et circonstancié, contenant le nombre des citoyens et des alliés qui étaient sous les armes, les flottes que la république entretenait, les royaumes qu'elle protégeait, les provinces qui lui étaient soumises directement, la qualité et le produit des tributs et des impôts, les dépenses soit pour les besoins essentiels de l'empire, soit pour les largesses qui étaient devenues nécessaires. Ce sage prince avait ajouté un conseil à ses successeurs de ne point chercher à reculer les bornes de la domination romaine. Tacite doute si c'est la timidité ou l'envie qui avaient dicté ce conseil à Auguste : il paraît bien plus juste de penser que c'était la prudence.

Le sénat revenait toujours aux prières et aux supplications les plus humbles pour vaincre la prétendue modestie de Tibère, et il ne se rendait point. Si ceux qui avaient avec lui des liaisons plus étroites lui faisaient en particulier leurs représentations, il les écartait en leur reprochant qu'ils ignoraient quelle étrange bête c'était que l'empire¹. Il éludait par des réponses vagues les instances du sénat en corps. Enfin quelques-uns perdirent patience, et, comparant son langage avec sa conduite, sa réserve et sa circonspection dans le sénat, avec les actes de souveraineté qu'il exerçait hautement dans toute l'étendue de l'empire, ils ne purent retenir leur indignation. On entendit s'élever des voix qui crièrent, *Qu'il accepte ou qu'il se désiste*. Un sénateur lui dit en face, si nous en croyons Suétone, *que les autres tardaient à exécuter ce qu'ils avaient promis ; mais que pour lui il tardait à promettre ce qu'il exécutait d'avance*. Le trait est vif ; et, s'il est vrai, je m'étonne que Tacite l'ait omis.

Quoi qu'il en soit, Tibère continua son manège, et, persistant à dire qu'il n'était pas capable de porter tout le poids du gouvernement, il témoigna que si on lui assignait un lot, un département particulier, il tâcherait de s'en acquitter. Alors Asinius Gallus lui dit : *César, je vous demande quel département vous voulez que l'on vous distribue*. Cette question imprévue déconcerta Tibère : il garda un moment le silence, et après quelque réflexion il répondit qu'il serait peu modeste à lui de choisir sa part, et qu'il aimait mieux être dispensé du tout. Asinius sentit qu'il avait déplu, et pour réparer le mal il s'expliqua en disant que par la question qu'il avait faite il n'avait pas prétendu partager ce qui est indivisible, mais obliger

¹ SUÉTONE, *Tibère*, 24.

Tibère lui-même de convenir que la république formait un seul corps, qui ne devait avoir qu'un chef et qu'une âme. Il ajouta un éloge d'Auguste ; il rappela à Tibère ses victoires et ses triomphes. Mais tout ce qu'il put dire ne lui réconcilia pas l'esprit du prince, à qui il était odieux depuis longtemps par deux endroits : premièrement comme conservant la fierté de Pollion son père, et en second lieu pour le mariage qu'il avait contracté avec Vipsania fille d'Agrippa, et autrefois épouse de Tibère lui-même, qui soupçonnait que par cette grande alliance Asinius avait cherché à s'élever au-dessus de la condition de simple citoyen.

L. Arruntius, l'un des plus illustres sénateurs, ayant tenu un langage assez semblable à celui d'Asinius, n'offensa pas moins un prince ombrageux, auprès de qui le mérite était un crime. Car il n'avait aucun ancien sujet de haine centre Arruntius ; mais, le voyant riche, habile et actif, très-estimé dans le public, il s'en défiait et se tenait en garde centre lui.

Auguste lui-même avait donné quelque lieu à ces soupçons de Tibère. Car dans ses derniers entretiens faisant passer en revue les sujets qui pourraient avoir des vues sur l'empire, et les distinguant en différentes classes, il avait dit qu'il voyait dans Manius Lepidus les talents nécessaires, mais plutôt de l'éloignement que du goût pour la première place : qu'Asinius Gallus en était avide, mais incapable : que L. Arruntius ne manquait pas de talents, et que si l'occasion s'en présentait, il avait assez d'ambition pour y aspirer. Quelques-uns au lieu d'Arruntius nomment Cn. Pison, beaucoup moins digne de l'estime d'Auguste. Ce qui est certain, c'est que tous périrent sous Tibère, excepte Lepidus.

Deux autres personnages consulaires piquèrent encore cet esprit soupçonneux, Q. Hatérius en lui disant : [Jusqu'à quand souffrirez-vous, César, qu'il manque un chef à la république ?](#) Mamercus Scaurus, en observant qu'il y avait lieu d'espérer un heureux succès des prières du sénat, puisque Tibère n'avait point empêché, comme il le pouvait par le droit de la puissance tribunitienne, que les consuls ne missent l'affaire en délibération. Tibère était un caractère étrange. Il ne voulait point ni que l'on révoquât en doute son titre et son droit, ni que l'on découvrit son jeu et le faux de ses refus. Voilà ce qui est cause, si je ne me trompe, qu'il se tint également blessé et par celui qui prenant à la lettre ses discours supposait que la république n'avait point de chef, et par celui dont la réflexion sensée et palpable démasquait ses artifices. Il s'emporta sur-le-champ contre Hatérius, sans doute comme trop presse et importune par lui : à Scaurus, contre lequel il nourrissait une haine implacable, il ne répondit pas un seul mot.

Hatérius fut alarmé du courroux de l'empereur, et au sortir de l'assemblée du sénat, il alla au palais pour tâcher de l'apaiser. Il le trouva qui se promenait, et se jeta à ses genoux. Tibère, soit que sa colère ne fut pas encore passée, soit par aversion, comme l'interprète Suétone, pour les manières basses et rampantes, voulut s'éloigner. Mais malheureusement ses jambes s'étant embarrassées entre les bras du suppliant, il tomba. Peu s'en fallut qu'Hatérius ne fut tué sur la place par les soldats de la garde. Et cependant le danger que courut un homme de ce rang, ne rendait point Tibère plus traitable : il fallut que Livie employât tout son crédit pour le fléchir.

Les prières par lesquelles le sénat fatigua Tibère, les instances redoublées qu'il lui fit d'accepter l'empire, gagnèrent pourtant enfin quelque chose sur lui. Il cessa simplement de refuser, selon Tacite. Suétone assure qu'il voulut bien déclarer qu'il acceptait la puissance impériale, mais en se plaignant de la nécessité qu'on lui imposait de se charger d'une dure et onéreuse servitude. Il donna même à entendre que ce n'était que pour un temps, mais sans fixer de

terme, employant ces propres paroles, jusqu'à ce qu'arrive le moment où il puisse vous paraître juste d'accorder quelque repos à ma vieillesse.

Pour persuader qu'il y avait du réel dans sa modestie, il refusa obstinément certains titres, certains honneurs, qui décoraient la première place, et qui rendaient plus vénérable le chef de l'empire. Ainsi il ne voulut point que l'on ornât d'une couronne civique les portes de son palais. Il n'accepta jamais le nom de père de la patrie, et ayant été diverses fois pressé par le sénat et par le peuple sur ce dernier article, il exprima enfin le motif de ses refus, qui était très-singulier, et qui semblait marquer qu'il se défiait de lui-même. Si vous venez, dit-il¹, à douter un jour de mes sentiments et de mon dévouement pour vous, — et plaise aux dieux qu'avant que ce malheur m'arrive, le dernier jour de ma vie me préserve d'être le témoin de votre changement à mon égard ! — mais enfin si cela arrivait, le nom de père cesserait de m'être honorable, et deviendrait contre vous un reproche, ou de témérité pour me l'avoir déferé, ou de contradiction dans les jugements opposés que vous auriez portés de moi. On peut dire, ce me semble, que c'était là une modestie bien mal entendue. La couronne civique et le titre de père de la patrie n'étaient, à proprement parler, que des engagements à la douceur et à l'humanité. Et quelle idée donne de soi un prince qui ne veut point contracter de pareils engagements ?

On ne doit pas le blâmer, mais il y a lieu d'être surpris qu'il ait refusé même des prérogatives qui n'étaient pas de simples honneurs, et qui pouvaient être regardés comme des apanages et des appuis de la souveraine puissance. C'est ainsi qu'il ne voulut point souffrir d'abord que l'on jurât l'observation de ses ordonnances présentes et à venir, quoiqu'il eût juré lui-même l'observation de celles d'Auguste. L'usage de renouveler ce serment à chaque commencement d'année s'était établi sous son prédécesseur, et se perpétua sous les empereurs qui vinrent après Tibère. Pour lui, il s'y opposa pendant longtemps, alléguant une raison semblable à celle pour laquelle il n'admettait point le nom de père de la patrie. Je serai toujours le même, disait-il², et je ne changerai point de conduite, tant que je conserverai mon bon sens. Mais de peur des conséquences, le sénat doit se donner de garde de se lier envers quelque mortel que ce puisse être, qu'un hasard peut changer.

Il alla jusqu'à refuser le prénom d'*Imperator* ; mais il en exerçait bien le pouvoir, qui était le fondement de toute la grandeur des Césars. Si donc nous l'appelons *empereur*, c'est que nous avons plus d'égard à la réalité qu'au titre, qu'il ne prit jamais, et qui ne lui est jamais donné dans les inscriptions ni sur les médailles frappées à Rome.

Le surnom d'Auguste lui était comme héréditaire, et il souffrait qu'on le lui déférât. Mais il ne le prenait guère lui-même, si ce n'est en écrivant aux rois ou aux princes étrangers.

Il se qualifiait donc simplement TIBÈRE CÉSAR, ou TIBÈRE JULE CÉSAR, ajoutant la puissance tribunicienne et le grand pontificat, avec le surnom de Germanicus en vertu des exploits de son neveu en Germanie, et le titre d'*imperator* dans le sens de *général vainqueur*.

¹ SUÉTONE, *Tibère*, 67.

² SUÉTONE, *Tibère*, 67.

Quant au nom de *seigneur*, ou *maître*, il le rejeta toujours, à l'exemple d'Auguste, avec indignation, et il disait souvent : *Je suis le maître de mes esclaves, le général des soldats, et le chef des autres citoyens.*

Dans cette réserve de Tibère par rapport aux titres honorifiques, entraînait pour beaucoup la vue de se mettre en droit d'empêcher qu'on ne les communiquât au moins en partie à sa mère. Car la flatterie des sénateurs pour Livie se portait à l'excès. Les uns voulaient qu'on l'appelât *mère de la patrie* ; les autres qu'au nom de Tibère on ajoutât *fils de Julie*. — C'était le nom que portait Livie, comme il a été dit, depuis qu'elle avait été adoptée par le testament d'Auguste. — Il y en avait qui proposaient un autel de l'adoption, et autres bassesses semblables. Tibère s'opposa à tout cela, en disant qu'il ne fallait point prodiguer aux femmes de si grands honneurs, et qu'il userait de la même retenue dans ce qui le concernerait lui-même. Il ne souffrit pas que l'on accordât à Livie même un licteur, quoique les vestales jouissent de ce privilège. En un mot, il regardait tout ce qui tendait à l'élévation de sa mère comme une diminution de sa propre grandeur.

Ce n'était pas sans quelque fondement qu'il pensait ainsi. Livie était haute et ambitieuse. Accoutumée à être consultée par Auguste, et à prendre part au gouvernement, elle se croyait bien plus en droit de s'attribuer la puissance de son fils, qui lui était redevable de l'empire. Tibère était infiniment éloigné à y consentir. De là le refroidissement des cœurs, qui s'accrut par degrés, et qui, sans éclater d'une façon odieuse, produisit enfin plus que de l'indifférence entre le fils et la mère.

Tibère fut plus libéral envers Germanicus, qu'il aimait encore moins sans doute, mais qu'il craignait. Il demanda pour lui au sénat l'autorité proconsulaire, qui était un des titres de la puissance impériale ; et il proposa aussi de lui envoyer une députation du sénat, pour lui faire des compliments de condoléance sur la mort d'Auguste. Il n'y avait pas lieu de décerner rien de semblable par rapport à Drusus, qui était consul désigné, et présent actuellement dans Rome.

Tibère fit nommer ensuite douze prêteurs pour l'année suivante, d'après les mémoires d'Auguste. Velleius se fait grand honneur d'avoir été de ce nombre lui et son frère, *en sorte, dit-il¹, que nous avons été les derniers candidats recommandés par Auguste, et les premiers par Tibère.*

Cette nomination se fit d'une manière toute nouvelle. Jusque-là, quoique la volonté du prince influât beaucoup dans l'élection des magistrats, les suffrages des tribus y pouvaient aussi quelque chose. Alors Tibère transporta du peuple au sénat le droit d'élection. Ce changement ne produisit que quelques vains murmures parmi le peuple, et fut très-agréable aux sénateurs, qui se virent ainsi dispensés de largesses souvent ruineuses, et de la nécessité de faire leur cour aux derniers des citoyens. Et Tibère garda sur ce point une modération dont ils furent très-satisfaits. Il recommandait quatre candidats, qui ne pouvaient être refusés, et il laissait les autres à la liberté des suffrages.

Il resta pourtant un vestige de l'ancien usage. Ceux qui avaient été choisis par le sénat sortaient du lieu de l'assemblée pour aller se présenter au peuple, et la leurs noms étaient proclamés par la voix d'un héraut.

¹ VELLEIUS, II, 124.

Le changement dont je parle fut en quelque façon le dernier coup porté au pouvoir du peuple, qui n'eut plus d'assemblées ordinaires, où il put exercer au moins une image de ses anciens droits. Il donna pourtant encore son suffrage pour l'établissement de quelques lois sous Tibère. Mais dans la suite aux lois on substitua des sénatus-consultes, et ainsi le sénat fut enfin revêtu de tous les droits dont le peuple autrefois avait joui, et demeura seul en possession de représenter le corps de la république.

Pendant que tout se passait si paisiblement à Rome, il s'éleva deux furieuses séditions à la fois, une en Pannonie, l'autre en Germanie : comme pour vérifier le mot de Tibère, qui voulant exprimer sa situation chancelante dans ces commencements de son empire, disait qu'il tenait le loup par les oreilles. L'origine commune de ces deux séditions ne fut autre que le changement d'empereur, et le désir d'une guerre civile, qui procurât aux soldats des récompenses pareilles à celles que leurs devanciers en avaient autrefois tirées. Je commence, en suivant l'ordre de Tacite, par la sédition de Pannonie.

Trois légions y étaient réunies en un seul camp sous le commandement du consulaire Junius Blesus, qui ayant appris la mort d'Auguste et l'avènement de Tibère, crut devoir également aux sentiments contraires de tristesse et de joie quelque interruption des exercices militaires. Rien n'est plus dangereux que de tenir oisive une multitude armée. Cet intervalle de repos donna lieu aux soldats de se porter à la licence, à la discorde ; de prêter l'oreille aux mauvais conseils ; en un mot, l'amour du plaisir et de l'oisiveté les enivra, la discipline et le travail leur devinrent intolérables.

Parmi eux était un certain Percennius, autrefois chef de quelque-une de ces factions théâtrales qui causaient souvent à Rome tant de fracas dans les jeux. Depuis il s'était fait soldat : mais il avait retenu de sa fréquentation avec les comédiens un babil audacieux, et l'effronterie de faire le harangueur. Saisissant donc le moment critique, où les esprits d'une multitude ignorante commençaient à fermenter, dans l'incertitude de leur sort sous le nouveau gouvernement, Percennius se mit à répandre des semences de révolte, d'abord par des entretiens particuliers et nocturnes : puis sur le soir, lorsque les meilleurs et les plus sages s'étaient retirés, il ramassait et ameutait tout ce qu'il y avait de plus corrompu dans l'armée. Enfin lorsqu'il se vit secondé, devenu plus hardi, il tenait presque des assemblées, où il mettait le feu par les discours les plus séditieux. Pourquoi, disait-il, tant de braves gens obéissent-ils en esclaves à un petit nombre d'officiers, dont aucun ne vaut mieux que nous ? Quand est-ce que nous oserons demander du soulagement à nos maux, si nous n'allons, une requête ou les armes à la main, nous faire écouter d'un prince nouvellement entre en possession et encore mal affermi ? Assez et trop longtemps notre lâcheté nous a tenus sous le joug, jusqu'au point de souffrir que de vieux soldats, courbés sous le poids des années, et la plupart couverts de blessures, soient obligés de fournir des trente et quarante années de service. Notre congé même reçu ne met pas fin à nos travaux : on nous retient au drapeau, pour supporter toujours, sous le nom de vétérans, les mêmes fatigues. Et si quelques-uns sont assez heureux pour échapper à tant de hasards et de misères, on les relègue dans des contrées lointaines, pour y recevoir des marécages, ou un sol aride de montagnes incultes, que l'on décore du nom de terres. Le service en lui-même est aussi ingrat qu'il est pénible. Nous nous vendons corps et âme pour dix as par jour, et sur un si mince salaire il faut payer nos habits, nos armes, nos tentes ; il faut trouver de quoi nous racheter de la rigueur inhumaine des centurions, de quoi nous procurer quelque relâche par des dispenses qui nous coûtent cher. Au

contraire les coups, les blessures, les incommodités de l'hiver, les expéditions laborieuses dans la belle saison, une guerre périlleuse ou une paix stérile, voilà les apanages éternels de notre condition. Point d'autre remède, mes chers camarades, que de fixer les lois sous lesquelles nous servirons. Il faut que la solde soit d'un denier plein¹, c'est-à-dire de seize as ; que nous ne soyons astreints qu'à seize ans de service, et qu'après ce terme on ne nous retienne plus au drapeau, mais que l'on nous compte notre récompense en argent dans le camp même où nous aurons reçu notre congé. Les cohortes prétoriennes, qui reçoivent double paie, qui au bout de seize ans ont la liberté d'aller revoir leurs maisons et leurs dieux pénates, sont-elles exposées à de plus grands dangers que nous ? Je ne prétends point diminuer le mérite de leur tranquille service dans la ville et autour du palais ; mais nous, placés au milieu de nations féroces, nous voyons de nos tentes l'ennemi devant nous.

La multitude qui écoutait Percennius lui applaudit avec grand tumulte, et pour appuyer ses discours et s'animer eux-mêmes, ils montraient avec des reproches amers les marques des coups qu'ils avaient reçus de leurs officiers, les autres leurs cheveux blancs, la plupart leurs habits tout usés et leurs corps à demi nus. Enfin ils en vinrent à cet excès de fureur, que de violer les premières lois de la discipline en entreprenant de réunir les trois légions en une. La jalousie mutuelle les empêcha d'exécuter ce dessein, parce que chacun voulait pour sa légion l'honneur de donner le nom au corps qui serait formé de la réunion des trois. Ils se contentèrent donc de mettre ensemble les trois aigles et les trente drapeaux des cohortes, et en même temps ils commencèrent à dresser un tribunal de gazon, comme s'ils eussent voulu faire un nouvel empereur. Car c'était une prérogative du généralissime, que de monter sur un pareil tribunal pour haranguer les soldats.

Pendant qu'ils travaillaient, arrive Blesus ; il les réprimande, il en arrête quelques-uns par le bras, en criant : Trempez plutôt vos mains dans mon sang : ce sera pour vous un moindre crime de tuer un lieutenant, que de vous révolter contre votre empereur. Si vous me laissez la vie, il faut que vous demeuriez fideles : si vous me l'ôtez, ma mort même servira le prince, puisqu'elle hâtera votre repentir. Malgré ces cris, malgré ces plaintes, l'ouvrage avançait, et déjà ils l'avaient presque élevé à hauteur d'appui, lorsque enfin vaincus par la résistance opiniâtre de leur commandant, et sans doute des principaux officiers, ils abandonnèrent leur entreprise.

Blesus, après ce premier pas, leur représenta avec beaucoup d'art, Que ce n'était point par des séditions et des mouvements tumultueux que les désirs des légions devaient être portés à l'empereur. Que leurs prétentions excédaient tout ce qui jamais avait été demandé soit par les anciens soldats romains à leurs généraux, soit par eux-mêmes à Auguste ; et qu'ils prenaient bien mal leur temps pour surcharger d'un nouveau soin les commencements d'un prince qui n'était déjà que trop accablé d'affaires. Si pourtant, ajouta-t-il, vous persistez à tenter en pleine paix ce que n'ont osé prétendre, même au temps des guerres civiles, les troupes victorieuses, pourquoi, violant la loi de l'obéissance et les règles les plus saintes de la discipline, recourez-vous à la force. Ordonnez une députation, et

¹ Le denier dans l'origine ne valait que dix as ; et, quoique dans le commerce ordinaire il eût été porté à seize, il avait conservé à son ancienne estimation dans le paiement des troupes. Le denier assigné par jour à chaque soldat n'était que de dix as, comme il a été dit expressément par Percennius.

déclarez vos intentions en ma présence. Il lui fut répondu par une acclamation unanime, qu'il fallait que son fils, qui servait dans l'armée comme tribun, se chargeât de la députation, et qu'il demandât pour les soldats le congé plein et entier au bout de seize ans de service. Qu'après ce premier point accordé, ils s'expliqueraient sur le reste. Le jeune Blesus partit ; et pendant quelques jours la tranquillité parut rétablie dans le camp. Mais le soldat était bien fier d'avoir pour avocat de la cause des légions le fils de son commandant, et il sentait parfaitement qu'il avait extorqué par la violence ce qu'il n'aurait jamais obtenu par une conduite modeste et soumise.

Le calme ne fut pas de longue durée. Quelques compagnies, qui avaient été envoyées avant le commencement de la sédition à Nauportum¹, pour raccommoder les chemins, réparer les ponts, et autres travaux semblables, n'eurent pas plus tôt appris les mouvements excités dans le camp, que la contagion les gagna. Les soldats se répandent dans les campagnes, pillent les bourgades voisines, et même Nauportum, qui était une place considérable. Leurs centurions voulurent s'opposer à cette licence : mais les mutins ne leur répondirent que par des moqueries, des insultes, et même des coups. Ils maltraitèrent surtout un vieil officier, nommé Aufidiénus Rufus. Ils le jetèrent en bas de son chariot, et l'ayant chargé de leurs plus lourds bagages, ils le faisaient marcher à pied, en lui demandant s'il se trouvait bien de porter de si pesants fardeaux, et de faire de si longues marches. La raison pour laquelle ils lui en voulaient, c'est que Rufus, longtemps simple soldat, et parvenu par ses longs services au grade de centurion, et ensuite à celui de maréchal des logis², rappelait la sévérité de la discipline antique : et comme il avait vieilli dans les travaux les plus pénibles de la milice, il était d'autant plus dur aux autres, qu'il avait passé lui-même par de semblables épreuves.

L'arrivée de ces séditeux renouvela le trouble et le désordre dans le camp. Tous se débandent, et vont piller les campagnes. Blesus, qui était encore obéi par les centurions et par les plus sages et les plus retenus d'entre les soldats, fait prendre quelques-uns de ces maraudeurs, qu'il trouva chargés de butin, et il ordonne qu'ils soient châtiés, et menés en prison. Les coupables résistent, ils embrassent les genoux des assistants. *A moi, camarades*, s'écrient-ils, nommant chacun la compagnie, la cohorte, la légion à laquelle ils appartenaient. Ils intéressent tous les soldats dans leur cause comme menaces des mêmes traitements : ils accablent le commandant d'injures, ils implorant le ciel et tous les dieux : ils n'omettent rien de ce qui peut exciter la compassion en leur faveur et la haine contre Blesus. Ce ne fut pas en vain. L'armée prend parti pour eux. Tous vont en foule à la prison, l'enfoncent, délivrent les prisonniers de leurs chaînes, et ne craignent point de mêler au milieu d'eux des réfractaires condamnés au supplice.

Alors la sédition s'échauffe : de nouveaux chefs en allument le feu : et un certain Vibulenus, simple soldat, monte sur les épaules de ses camarades vis-à-vis le tribunal de Blesus, tint aux soldats ce discours : *Mes chers compagnons, vous venez de rendre la liberté et la jouissance de la lumière à des innocents destinés à périr. Mais qui rendra la vie à mon frère ? qui me rendra un frère que j'ai malheureusement perdu ? Hélas ! il était envoyé par l'armée de Germanie, qui*

¹ Ober Laubach dans le Carniole.

² *Castris præfectus*. D'Ablancourt traduit Maréchal de Camp. Mais le préfet du camp chez les Romains n'était pas un officier aussi important que le Maréchal de camp parmi nous.

voulait se concerter avec vous pour l'intérêt commun des légions : et Blesus l'a fait égorger la nuit dernière par ses gladiateurs, qu'il entretient et qu'il arme pour la perte des soldats. Répondez-moi, Blesus. Ou avez-vous fait jeter le cadavre ? Les ennemis même dans la guerre n'envient point la sépulture à ceux qu'ils ont tués. Lorsque j'aurai rassasié ma douleur en donnant les derniers baisers à mon frère mort, en l'arrosant de mes larmes, faites-moi pareillement assassiner, pourvu que tués l'un et l'autre sans l'avoir mérité par aucun crime, mais uniquement parce que nous défendions la cause et les droits des légions, nous recevions la sépulture des mains de nos camarades.

Il animait ce discours par ses pleurs, par ses cris, par les témoignages de la douleur la plus vive et la plus sincère. Ensuite ceux qui le soutenaient sur leurs épaules s'étant séparés, il se jeta à terre, et se prosternant aux pieds de chacun, il remplit tous les esprits d'une si violente indignation, que les soldats se partageant, allèrent les uns se saisir des gladiateurs de Blesus et du reste de ses esclaves, les autres chercher le corps de tous les côtés. Et si dans le moment la chose n'eut été éclaircie, si tout le camp n'eut été promptement instruit que l'on ne trouvait point de corps mort, que les esclaves de Blesus mis à la question niaient le fait, et que jamais Vibulenus n'avait eu de frère, ils étaient tout prêts à massacrer leur commandant.

Du moins chassèrent-ils leurs tribuns et le maréchal général des logis, et ils pillèrent leurs bagages. Ils tuèrent aussi le centurion Lucilius, qu'ils appelaient entre eux par raillerie *donne-m'en un autre*, parce qu'après avoir rompu sa canne sur le don d'un soldat¹, il en demandait une autre à haute voix, et encore une autre. Cet exemple intimida tous les centurions, et ils prirent la fuite : les soldats n'en gardèrent qu'un avec eux, nommé Julius Clemens, parce qu'ayant de l'esprit, il leur parut propre à devenir leur orateur.

Comme la division se met aisément entre les factieux, deux légions, la huitième et la quinzième, prirent querelle ensemble au sujet d'un centurion nommé Sirpicus, dont l'une demandait la mort, et que l'autre protégeait : et elles en seraient venues aux armes, si la neuvième n'eut interposé ses prières, menaçant en même temps de se déclarer contre celui des deux partis qui refuserait sa médiation.

Lorsque Tibère fut instruit de tout ce qui vient d'être rapporté, quelque mystérieux qu'il fut, et quoique disposé à cacher surtout les fâcheuses nouvelles, il se crut obligé d'envoyer en Pannonie Drusus son fils avec quelques-uns des premiers de la république, sans aucunes instructions bien précises, mais en lui laissant la liberté de se décider par les circonstances. Il lui donna pour l'accompagner deux cohortes prétoriennes, fortifiées plus que de coutume de soldats d'élite ; une grande partie de la cavalerie de sa maison, et les Germains de sa garde². A la tête de ces troupes était Séjan, préfet du prétoire, conjointement avec son père Seïus Strabon. Séjan avait dès-lors beaucoup de crédit sur l'esprit de Tibère, et il était dans cette affaire son homme de confiance pour gouverner les démarches du jeune prince, et pour effrayer le soldat par les menaces, ou pour le gagner par les promesses.

¹ La canne des centurions était de serment. C'était la marque de leur dignité, aussi bien que l'instrument dont ils se servaient pour châtier le soldat.

² On voit par là que la compagnie des gardes de cette nation, cassée par Auguste après la défaite de Varus, avait été rétablie ou par Auguste lui-même, ou par Tibère.

Lorsque Drusus approcha, les légions allèrent au devant de lui, comme pour lui rendre les honneurs dus à sa naissance, mais non avec cet air brillant et joyeux qui était d'usage en pareille occasion. Leurs armes, leurs drapeaux, leurs habillements, tout était négligé : et sur le visage des soldats, quoiqu'ils se composassent pour ne montrer que de la tristesse, il était aisé de lire la fierté et l'esprit de révolte.

Au moment où Drusus eut mis le pied dans le camp, ils placèrent des corps de garde à toutes les portes, ils disposèrent des troupes dans tous les lieux importants, et vinrent ensuite se ranger en foule autour du tribunal. Drusus y était monté, et d'un geste de la main il demandait du silence. Les soldats, selon qu'ils considéraient leur grand nombre, ou qu'ils tournaient leurs regards vers le prince, paraissaient menaçants ou déconcertés. C'était une alternative de murmure confus, de clameurs violentes, et de subite tranquillité. Partagés entre des mouvements contraires, ils tremblaient et effrayaient en même temps.

Enfin dans un intervalle de calme Drusus parvint à lire les lettres de son père, qui portaient qu'il ne connaissait point de plus digne objet de ses soins que les braves légions de Pannonie, compagnes de ses victoires. Que dès que le deuil amer où il était plongé lui permettrait de s'appliquer aux affaires, il proposerait leurs demandes au sénat. Qu'en attendant il leur avait envoyé son fils pour accorder sans délai ce qui pouvait s'accorder sur-le-champ. Que le reste serait réservé au sénat, de qui ils ne pouvaient attendre qu'une conduite sage et mesurée, qui n'excéderait ni pour la sévérité, ni pour l'indulgence.

La réponse de l'assemblée fut, que le centurion Clemens était chargé de porter la parole pour l'année. Celui-ci se présente et expose les demandes des soldats : Que leur congé leur fut accordé au bout de seize ans : qu'on leur délivrât leurs récompenses en argent à la fin de leur service : que la paie fut portée à un denier par jour : que les vétérans ne fussent plus retenus sous le drapeau.

A cela Drusus se retranchant sur ce qu'il appartenait au sénat et à son père de régler des articles d'une si grande conséquence, les cris se renouvellent avec plus de violence que jamais. On lui demande pourquoi il était venu, s'il n'avait le pouvoir ni d'augmenter la paie du soldat, ni de soulager des travaux, si en un mot il ne lui était permis de faire aucune espèce de bien. On se plaint qu'au contraire quand il s'agissait de châtiments ou de supplices, tous étaient suffisamment autorisés à les ordonner. Qu'autrefois Tibère avait coutume de se servir du nom d'Auguste pour frustrer les désirs des légions : et que Drusus aujourd'hui revenait aux mêmes artifices. — Ne nous enverra-t-on jamais, disaient-ils, que des enfants en tutelle, qui ne puissent disposer de rien ? C'est une chose bien singulière, que l'empereur ne remette à la décision du sénat que ce qui regarde l'avantage des troupes. Il faut donc aussi que le sénat soit consulté pour décider des supplices et des batailles. Quoi ! tant de maîtres, lorsqu'il s'agit de récompenses, et une indépendance absolue pour infliger des peines arbitraires !

Ils abandonnent le tribunal, et à mesure qu'ils rencontraient quelques-uns des soldats prétoriens ou des amis du prince, ils leur présentent le poing ferme avec des menaces qui annonçaient l'éclat de la discorde, et les dernières violences. Ils étaient surtout animés contre Cn. Lentulus¹, sénateur vénérable par son âge, et

¹ Il paraît que ce Cn. Lentulus est le même que Gétulicus, consul en 751, et qui remporta les ornements qui étaient toujours les mêmes.

illustre dans la guerre, qui, à ce qu'ils pensaient, fortifiait Drusus, et condamnait hautement les désordres que les séditeux introduisaient dans la discipline. Il fut averti du danger, et il voulut le prévenir en se retirant aux quartiers d'hiver des légions¹. Mais il fut découvert : une troupe de mutins l'environne, et lui demande Où il allait ; s'il retournait auprès de l'empereur ou du sénat, pour y agir encore contre les intérêts des légions. Ils se jettent sur lui, lui lancent des pierres : et déjà blessé et sanglant, Lentulus n'attendait qu'une mort inévitable, si ceux que Drusus avait amenés ne fussent venus en grand nombre à son secours.

Tout était à craindre du soldat furieux, et la nuit qui approchait semblait devoir être une nuit de crime et d'horreur. Un événement imprévu, aidé de l'ignorance et de la superstition du vulgaire, fit succéder le calme à une agitation si terrible. Pendant que le ciel était serein, tout d'un coup la lumière de la lune parut s'affaiblir. C'était le commencement d'une éclipse. Mais le soldat, à qui la cause de ce phénomène était inconnue, le prit pour un présage de sa situation actuelle, et comparant l'obscurcissement de la lune à ses travaux et à ses misères, il en concluait que le succès de ce qu'il avait entrepris dépendait du rétablissement de la déesse dans son éclat naturel. Ainsi, pour la secourir, ils font grand bruit, frappant sur l'airain, sonnante des trompettes : et quelques nuages passagers s'étant joints à la cause constante de l'ombre de la terre, selon que l'astre paraissait devenir plus sombre, ou s'éclaircir un peu, le soldat se livrait à la tristesse ou à la joie : jusqu'à ce qu'enfin, lorsque l'éclipse fut pleine et entière, il se persuada que la lune était pour jamais ensevelie dans les ténèbres, et lui annonçait par conséquent des travaux sans fin, et la vengeance des dieux irrités par ses crimes.

Drusus crut devoir profiter de cette disposition des esprits, et seconder par la prudence le bienfait de la fortune. Il mande le centurion Clemens, et les autres qui par de bonnes voies s'étaient rendus agréables à la multitude, et il leur ordonne de parcourir les tentes et les corps de garde, et à y tenir des discours convenables pour ramener entièrement les soldats déjà ébranlés.

Ceux-ci s'acquittèrent habilement de leur commission, et s'adressant surtout à ceux qui sans être d'eux-mêmes portés à la révolte, s'étaient laissés entraîner par le mauvais exemple, ils les remuent par l'Espérance et par la crainte. Jusqu'à quand, leur disaient-ils, assiégerons-nous le fils de notre empereur ? Quand verrons-nous cesser la discorde ? Prêterons-nous le serment de la milice à Percennius et à Vibulenus ? Ces deux hommes peuvent-ils nous donner la solde pendant le temps de notre service, et des établissements lorsqu'il sera fini ? Voulons-nous que Percennius et Vibulenus gouvernent l'empire du peuple romain en la place des Nérons et des Drusus ? Ah ! plutôt revenons à nous : et de même que nous avons été les derniers à tomber en faute, soyons les premiers à rentrer dans le devoir. Les demandes communes réussissent lentement et difficilement : la récompense suit de près les services particuliers.

Ces discours firent leur effet : plusieurs en furent touchés, et devinrent par conséquent suspects aux autres. La division se mit entre le soldat nouveau et le vétéran, entre légion et légion. Peu à peu l'amour du devoir et le respect pour la discipline rentrent dans les cœurs. Ils lèvent les corps de garde qu'ils avaient établis aux portes, et remettent en leur place les drapeaux qu'ils avaient rassemblés en un même lieu au commencement de la sédition.

¹ Les légions dans chaque province avaient des camps pour l'hiver, du triomphe en 757.

Lorsque le jour parut, Drusus convoqua l'assemblée : et quoique peu versé dans l'art de la parole, ce que Tacite remarque comme une singularité dans la maison des Césars, cependant avec cette noble assurance que la fierté du sang inspire naturellement à un prince, il prit, comme il convenait, le ton d'autorité. Il blâma les excès auxquels s'étaient portées les légions par le passé, et témoigna être satisfait de la disposition où il les voyait actuellement. Il déclara que la terreur et les menaces ne pouvaient rien sur lui : mais que si les soldats prenaient le parti de la soumission, s'ils avaient recours aux prières, il écrirait à son père en leur faveur.

L'esprit de mutinerie avait fait place à la crainte et à la honte. Les légions s'humilient, elles supplient, et elles obtiennent la permission d'envoyer une seconde députation à l'empereur, dont le chef fut encore le jeune Blesus, accompagné de L. Apronius, chevalier romain attaché à Drusus, et de Justus Catonius premier capitaine dans une légion.

On délibéra ensuite dans le conseil sur la conduite que l'on devait tenir à l'égard des coupables : et les avis furent partagés. Quelques-uns voulaient que l'on attendit le retour des députés, et que dans l'intervalle on regagnât par la douceur le soldat effarouché. D'autres au contraire pensaient, [qu'il fallait user de remèdes plus vigoureux. Que la multitude ne connaît point de milieu, et est toujours dans l'extrême : que si elle ne tremble, elle se fait craindre : mais qu'aussi lorsqu'une fois la terreur s'en est emparée, on la méprise sans péril. Ils concluaient que pendant que la superstition abattait le courage des mutins, il était à propos que le prince achevât de les pénétrer de terreur par une juste sévérité, en punissant les auteurs de la sédition.](#)

Tacite observe que Drusus par caractère était enclin aux partis de rigueur. Ici la douceur eut été faiblesse. Il mande Vibulenus et Percennius, et les fait tuer. La plupart des auteurs rapportaient, selon le témoignage du même Tacite, que ces misérables, après avoir été mis à mort, furent enterrés dans la tente même du général : ce qui serait une précaution bien timide : d'autres écrivains disaient au contraire que leurs corps avaient été jetés hors du camp pour servir d'exemple. Ces deux chefs ne furent pas les seuls qui subirent la juste peine de leur insolence. On fit la recherche de ceux qui sous leurs ordres avaient été les principaux boute-feux de la sédition. Quelques-uns errants dans les campagnes furent tués ou par les centurions, ou par les soldats des cohortes prétoriennes. Il y en eut que leurs compagnies elles-mêmes livrèrent au supplice, pour prouver la sincérité de leur retour.

Ce qui augmentait les inquiétudes des légionnaires, c'était un fâcheux hiver qui commençait avant la saison, par des pluies continuelles, et si violentes, qu'ils ne pouvaient ni sortir de leurs tentes, ni se rassembler entre eux, ni presque maintenir en place leurs drapeaux enfoncés en terre comme ils étaient, parce que les tourbillons de vent et la rapidité des ruisseaux concouraient à les entraîner. Ils étaient toujours frappés de la crainte du courroux céleste, et ils se disaient mutuellement que ce n'était pas sans un ordre exprès de la Providence que les astres refusaient leur lumière à des impies, et que les tempêtes fondaient sur eux pour les punir. Ils se persuadèrent donc qu'il n'y avait point d'autre remède à leurs maux, que de quitter un camp malheureux et souillé par le crime, et d'en éviter la contagion en se retirant chacun dans leurs quartiers d'hiver. La huitième légion partit la première, et la quinzième la suivit de près. Les soldats de la neuvième avaient longtemps résisté, criant qu'il fallait attendre la réponse de l'empereur. Mais enfin restés seuls par la retraite des autres, ils aimèrent

mieux prendre de bonne grâce un parti auquel ils appréhendaient qu'on ne les contraignit par la force. Drusus, voyant les factieux dissipés et le calme rétabli, n'attendit point à retour des députés de l'armée, et s'en retourna à Rome.

J'ai dit que l'armée de Germanie se porta à la sédition dans le même temps et par les mêmes motifs que celle de Pannonie : mais ce fut avec bien plus de violence, tant à cause de la fierté qu'inspiraient aux légions sur le Rhin leur nombre et leurs forces, que par l'espérance dont elles se flattèrent, que Germanicus, qui les commandait, accepterait volontiers l'empire de leurs mains y et qu'avec l'appui qu'elles lui donneraient il entraînerait une révolution.

Elles étaient partagées en deux corps, postés l'un plus haut, l'autre plus bas sur le Rhin, chacun de quatre légions avec un nombre égal d'auxiliaires, et se montant par conséquent à plus de quarante mille hommes. Germanicus avait le commandement en chef de toutes ces forces : mais alors il était dans les Gaules, occupé à faire le dénombrement des personnes et des biens ; et en son absence Silius gouvernait sous ses ordres l'armée du Haut-Rhin, Cecina celle du Bas-Rhin, tons deux avec la qualité de lieutenants-généraux.

De ces deux armées celle qui obéissait à Silius demeura tranquille, observant les mouvements excités dans l'autre camp, et attendant l'évènement pour se décider. Ce fut donc dans l'armée du Bas-Rhin, campée actuellement sur la frontière des Ubiens¹, et jouissant d'un loisir presque toujours funeste a la discipline, que s'alluma la sédition. La vingt-et-unième et la cinquième légion commencèrent, et leur exemple fut bientôt suivi de la première et de la vingtième.

Dans ces légions il se trouvait beaucoup de soldats de nouvelles levées, qui accoutumés dans la ville à une vie licencieuse, et supportant impatiemment les travaux militaires, séduisirent la simplicité de leurs camarades. A la nouvelle de la mort d'Auguste, ils leur firent remarquer que le temps était venu de demander pour les vieux soldats un congé plus prompt, pour les jeunes une paie plus abondante, pour tons le soulagement de leurs misères ; et que jamais ils n'auraient une occasion si belle de se venger des cruautés de leurs centurions. Ces discours n'étaient ni débités par un seul, comme parmi les légions de Pannonie, ni écoutés avec inquiétude par des troupes peu nombreuses, que d'autres armées plus puissantes tinsent en respect. La sédition avait plusieurs interprètes et plusieurs bouches, qui vantaient la gloire et la force des armées de Germanie. **Nous sommes, disaient-ils, les soutiens de l'empire romain : nos conquêtes agrandissent le domaine de la république : les princes de la maison impériale se font honneur d'emprunter de nous un surnom qui les décore.** Et Cecina ne s'opposait point à cette frénésie. Le mal généralement répandu lui avait fait perdre courage.

Ainsi nul obstacle ne retenant les séditieux, ils entrent en fureur, et tout d'un coup, tirant leurs épées nues, ils attaquent leurs centurions, toujours les premiers exposés à la haine du soldat, parce qu'ils exercent sur lui une autorité immédiate et souvent rigoureuse. Comme les compagnies étaient de soixante hommes, ils se mettent soixante soldats centre chacun des centurions, ils les renversent par terre, les foulent aux pieds, les frappent à coups redoublés ; puis ils les jettent a demi morts ou hors du camp ou dans le fleuve. Le centurion

¹ Peuple Germain, transporté sur la rive gauche du Rhin, dont la capitale devint peu après ces temps-ci colonie romaine, et a toujours retenu le nom de Cologne.

Septimius chercha inutilement un asile aux pieds du commandant. Les séditeux forcèrent Cecina de leur livrer ce malheureux officier. Cassius Cherea, qui s'est rendu célèbre dans l'histoire en tuant dans la suite Caligula, trouva alors dans son courage la sûreté que ne pouvait lui procurer la faiblesse du commandant, et l'épée à la main il se fit jour à travers les furieux.

Après la mort ou la fuite des centurions, il n'y eut plus ni tribun, ni aucun autre officier, qui conservât l'exercice de son autorité sur les troupes. Les soldats eux-mêmes se distribuaient entre eux les corps de gardes, les sentinelles et les autres fonctions militaires. Et c'était là principalement¹ ce qui faisait juger aux hommes de réflexion combien la sédition était terrible, et combien il serait difficile de l'apaiser. Ils étaient effrayés en voyant que les mutins ne suivaient point chacun leur caprice, n'étaient point ameutés par un petit nombre de chefs ; mais que tous ensemble ils se livraient à la plus violente agitation, tous ensemble ils rentraient dans le calme avec tant d'ordre et de régularité, qu'on eut dit qu'ils étaient gouvernés par une puissance légitime.

La nouvelle de ces mouvements, qui, favorisés de Germanicus, pouvaient le porter à l'empire, vint à ce prince tandis qu'il travaillait pour Tibère, et qu'il lui faisait prêter le serment de fidélité par les Séquanais et par les Belges. Car tel avait été son premier soin, dès qu'il avait su la mort d'Auguste.

Il était dans la position la plus délicate qu'il soit possible d'imaginer. On se souvient qu'Auguste avait eu la pensée de le faire son successeur, parce qu'il l'en jugeait digne avec raison. N'ayant pas cru devoir renverser l'ordre de la naissance, il lui avait préféré Tibère, mais en obligeant celui-ci d'adopter Germanicus, qui, déjà son neveu par le sang, était devenu son fils par cette adoption. Il est aisé de concevoir que ces dispositions d'Auguste, qui approchaient si fort Germanicus de la première place, le rendaient suspect et odieux à Tibère et à Livie. Le jeune prince le sentait, et il craignait de la part de son aïeule et de son oncle une haine d'autant plus implacable quelle était injuste.

Car tous les motifs de cette haine étaient fondés sur ce qui aurait dû leur rendre Germanicus estimable et précieux. Il était chéri du peuple et des soldats, tant en considération de son père Drusus, qui avait été un prince accompli et tout-à-fait populaire, que pour ses qualités personnelles. On le voyait affable, doux, plein de candeur, généreux, bienfaisant, étrangement différent de Tibère, dont les discours, l'air de visage, et toutes les manières annonçaient l'arrogance et la dissimulation. Et voilà précisément ce que les mauvais cœurs ne pardonnent point. Valoir mieux qu'eux est auprès d'eux un crime irrémissible.

D'ailleurs, il y avait des piques de femmes entre Agrippine et Livie. Celle-ci haïssait en belle-mère la petite-fille d'Auguste ; et il est vrai qu'Agrippine avait de la hauteur et de la dureté dans le caractère. Mais parfaitement vertueuse, aimant tendrement et uniquement son mari, elle tournait à bien l'ardeur impétueuse de ses sentiments et de son courage.

Dans ces circonstances, si Germanicus n'eut pas été austèrement attaché à son devoir, il pouvait regarder la bonne volonté de ses soldats comme un asile qui lui devenait nécessaire pour se mettre à l'abri d'une injuste persécution. Mais il ne voulut devoir sa sûreté qu'à son innocence. Il se persuada que la droiture de ses intentions, mise en évidence, lui concilierait le cœur de Tibère ; et plus il se voyait à portée d'aspirer à l'empire, plus il s'efforça de témoigner une constante

¹ TACITE, *Annales*, I, 32.

fidélité pour l'empereur. Ce fut avec ces dispositions qu'il accourut au camp des séditeux.

Les légions vinrent au-devant de lui, comme si elles eussent été touchées de repentir. Lorsqu'il fut entré, il se vit assailli de plaintes et de clameurs : et quelques-uns lui prenant la main, comme pour la baiser, introduisirent ses doigts dans leur bouche pour lui faire sentir qu'ils avaient perdu leurs dents ; d'autres le priaient de considérer leurs corps courbes de vieillesse. Il monte sur le tribunal ; et comme les soldats l'entouraient pêle-mêle et sans ordre, il leur commanda de se distribuer en compagnies et en cohortes, et de se ranger autour de leurs drapeaux. Ils n'obéirent que lentement et avec peine.

Alors il commença à parler ; et d'abord il s'étendit sur tout ce qui devait leur rendre vénérable la mémoire d'Auguste. De là il passa aux victoires et aux triomphes de Tibère, louant surtout les exploits qu'il avait faits en Germanie avec ces mêmes légions qui actuellement ne craignaient point de l'offenser. Il fit valoir ensuite le concert unanime de toute l'Italie à reconnaître Tibère pour empereur, la fidélité des Gaules, nul trouble, nulle discorde en aucune partie de l'univers. Les soldats entendirent tout cela en silence, ou avec un murmure qui n'avait rien de tumultueux.

Mais lorsque Germanicus toucha l'article de la sédition, leur demandant ce qu'étaient devenues la modestie et l'obéissance qui conviennent à des soldats ; s'ils avaient oublié que l'exactitude de la discipline fait la gloire d'une armée ; ce qu'ils avaient fait de leurs centurions, de leurs tribuns, tous se récrièrent avec grand bruit. Ils se découvrent le corps pour montrer les cicatrices de leurs blessures ou les marques des coups de leurs officiers : puis parlant tous ensemble, ils se plaignent de la dureté du service, articulant en détail tout ce qui le leur rendait pénible, une paie insuffisante, les exactions de leurs centurions, les rudes travaux auxquels on les obligeait, dresser un rempart, creuser un fossé, aller au fourrage, faire la provision du bois, en un mot tout ce qu'on impose au soldat, soit pour le besoin du service, soit pour bannir l'oisiveté du camp. Par-dessus tous les autres, se faisaient entendre les vétérans, qui comptant des trente campagnes ou même davantage, suppliaient Germanicus d'avoir pitié de leur épuisement, de ne point les forcer à attendre la mort toujours dans les mêmes fatigues, mais de leur procurer la fin d'une milice si laborieuse, et un repos à l'abri de la pauvreté et de la misère. Il y en eut qui lui demandèrent le legs que leur avait fait Auguste, en lui témoignant par de joyeuses acclamations leur zèle pour le servir ; et s'il pensait à l'empire, ils lui offraient l'appui de leurs bras et de leur valeur.

Germanicus se crut outragé par cette offre ; et comme si c'eut été le souiller d'un crime que de l'en supposer capable, il descendit précipitamment du tribunal. Les séditeux lui opposèrent la pointe de leurs armes, en le menaçant s'il ne remontait. Le prince s'écrie qu'il mourra plutôt que de violer la foi qu'il a jurée à Tibère. En même temps, il tire son épée, et l'ayant élevée, il allait se l'enfoncer dans le sein, si ceux qui étaient près de lui ne lui eussent arrêté le bras. Au contraire, les plus éloignés, qui formaient divers pelotons à l'autre extrémité de l'assemblée, l'exhortaient à frapper. Quelques-uns même s'avancèrent exprès à portée d'être entendus, pour lui tenir ce même langage : et un soldat nommé Calusidius lui présenta son épée nue, en lui disant : **La pointe en est meilleure, et elle percera mieux que la tienne.** Tout furieux qu'étaient les soldats, cette insolence les fit frémir, et l'indignation qu'ils en conçurent produisit un instant de calme, dont les amis de Germanicus profitèrent pour l'emmener dans sa tente.

Là on délibéra sur le remède à un mal qui paraissait extrême. Car on apprenait que les séditieux préparaient une députation à l'armée du haut Rhin, pour l'inviter à se joindre à eux : qu'ils avaient résolu de saccager la ville des Ubiens, et qu'après cet essai de pillage, ils se promettaient bien de se répandre dans les Gaules, et de s'engraisser du butin de ces riches contrées. Ce qui augmentait encore la terreur, c'est que l'on savait que les ennemis étaient instruits de la sédition, et n'attendaient que le moment où les Romains s'éloigneraient de la rive du fleuve pour faire quelque entreprise. Si l'on armait les troupes auxiliaires contre les légions rebelles, c'était exciter une guerre civile : on trouvait du danger à user de sévérité, et de la honte à recourir aux largesses : accorder tout au soldat ou lui tout refuser, c'était également mettre la république en péril.

On prit donc un milieu : il fut résolu que l'on écrirait une lettre au nom de l'empereur, par laquelle il accorderait le congé plein à ceux qui avaient vingt ans de service, la vétérance à ceux qui en avaient seize, sous la clause expresse de rester à leur drapeau, libres de toutes fonctions pénibles et assujettissantes, et réservés uniquement pour combattre. Par la même lettre, l'empereur promettait d'acquitter le legs qu'Auguste avait fait aux troupes, et même de le doubler.

Le soldat découvrit la ruse, et demanda sur-le-champ l'exécution des promesses de l'empereur. On se hâta de le satisfaire pour les congés, qui furent donnés par les tribuns ; mais on voulait différer les distributions d'argent jusqu'à ce que chaque légion fut retournée dans ses quartiers d'hiver. La cinquième et la vingt-et-unième, qui avaient les premières levé l'étendard de la rébellion, signalèrent ici leur opiniâtreté, et refusèrent de partir, que leur argent ne leur eut été compté dans le camp même où elles étaient actuellement. Il fallut que Germanicus et ses amis, mettant ensemble tout ce qu'ils avaient pris d'argent pour leur campagne, fissent la somme nécessaire pour le paiement des quatre légions. La première et la vingtième furent ramenées par Cecina au lieu nommé l'Autel des Ubiens¹, d'autant plus couvertes de honte qu'elles faisaient trophée de leur indigne victoire sur leur général, portant au milieu de leurs drapeaux et de leurs aigles les sacs d'argent qu'elles lui avaient extorqués.

Germanicus se transporta ensuite à l'armée du haut Rhin, pour en exiger le serment de fidélité au nom de Tibère. La seconde, la treizième et la seizième légion ne se firent point presser : la quatorzième balança un peu : aucune ne demandait ni largesses ni nouveaux privilèges. Cependant Germanicus, afin de conserver l'égalité, leur promit les mêmes avantages qu'il avait accordés aux légions du bas Rhin.

Telle fut la conduite que ce prince tint d'abord pour apaiser la sédition. On ne peut douter que la condescendance dont il usa ne fut une brèche au droit du commandement souverain. Aussi Velleius, qui écrivait dans un temps où Germanicus était mort et sa maison opprimée, l'a-t-il blâmé durement, et traite son indulgence de lâcheté². Mais les troupes savaient fort bien qu'elles avaient donné l'empire aux Césars : et une puissance qu'elles regardaient comme leur ouvrage, ne pouvait pas être exercée sur elles avec autant de hauteur qu'une autorité fondée originairement sur les lois.

¹ Ce lieu tirait sans doute son nom d'un autel dressé par les Ubiens à Auguste. Quelques-uns pensent que c'est Bonn.

² VELLEIUS, II, 125.

Dans le même temps il y eut quelque mouvement de sédition parmi un détachement des légions mutinées, qui avait été envoyé sur les terres des Cauques pour contenir cette nation dans le devoir. Ce mouvement fut suspendu dans ses commencements par la fermeté d'un officier qui fit exécuter sur-le-champ deux des plus coupables. C'était un simple préfet du camp ou maréchal des logis, nommé Mennius, qui n'avait pas droit de condamner des soldats à mort : mais le besoin urgent d'un exemple prompt et sévère l'avait enhardi à passer ses pouvoirs. Cependant les séditeux, d'abord effrayés, reprirent bientôt leur audace ; et les esprits s'aigrissant de nouveau, Mennius s'enfuit. Il fut découvert ; et réduit alors à se chercher une ressource dans son courage, il paya de hardiesse. **Ce n'est point, dit-il aux mutins, un officier subalterne, c'est Germanicus votre général, c'est Tibère votre empereur que vous outragez en ma personne.** En même temps ayant dissipé ceux qui étaient autour du drapeau, il s'en empara, le porta vers la rive du Rhin, ordonnant à tous de le suivre, et criant que quiconque s'écarterait de la marche serait traité comme déserteur. Les soldats, flottant entre divers sentiments qui les agitaient, et ne sachant lequel suivre, se laissèrent ainsi ramener dans leurs quartiers d'hiver, sans avoir osé rien entreprendre.

Tout paraissait tranquille : mais il restait dans le cœur des soldats un levain de mutinerie, qui ne demandait que la plus légère occasion pour fermenter de nouveau avec plus de violence que jamais. Germanicus, de retour à l'Autel des Ubiens, où étaient les quartiers d'hiver de la première et de la vingtième légion, y reçut les députés du sénat, qui venaient lui apporter le décret par lequel la puissance proconsulaire lui avait été déférée, et en même temps lui faire de la part de la compagnie des compliments de condoléance sur la mort d'Auguste. Les soldats, que le souvenir de ce qu'ils avaient mérité rendait tremblants et furieux, se persuadent que ces députés sont envoyés pour casser et abolir ce qu'ils avaient force leur général de leur accorder. Et comme c'est l'usage de la multitude de ne pas soupçonner à demi, et de trouver souvent l'auteur même de ce qui n'est pas, ils se mettent dans l'esprit, et se disent les uns aux autres que le sénatus-consulte rendu contre eux est certainement l'ouvrage de Munatius Plancus, personnage consulaire, chef de la députation.

Le drapeau sous lequel marchaient les soldats qui venaient de recevoir la vétéranse était gardé dans la maison qu'occupait Germanicus¹. Les séditeux prétendent avoir ce drapeau en leur pouvoir, sans doute comme le gage et l'assurance de leur état et de leur droit. Ils vont en pleine nuit le demander ; et comme on ne leur répond pas assez promptement, ils enfoncent les portes, entrent jusque dans la chambre où couchait le prince, et l'ayant arraché de son lit, ils le contraignent, en lui mettant leurs épées sous la gorge, de leur livrer ce drapeau.

Dans ce même temps, les députés du sénat, effrayés du tumulte, étaient en chemin pour se rendre auprès de Germanicus. Malheureusement ils furent rencontrés par ces forcenés, qui les accablent d'outrages, et se mettent en devoir de les tuer. Les députés se sauvent par la fuite, à la réserve de Plancus, à qui son rang et sa dignité ne permirent pas de prendre assez promptement ce parti. Il courut un extrême danger, et il n'eut d'autre asile que le camp de la première légion, où il alla embrasser l'aigle et les drapeaux, qui étaient honorés

¹ La destination de ce drapeau n'est pas exprimé dans Tacite. Les commentateurs se partagent en divers sentiments. Je suis celui de Gronovius, qui m'a paru le plus probable.

comme des divinités par les Romains. Il y est poursuivi ; et si celui à qui la garde de l'aigle était confiée ne se fut opposé à la fureur des séditeux, ils auraient commis un crime dont les exemples sont rares même entre ennemis : et un homme public, revêtu d'un caractère qui rendait sa personne sacrée et inviolable, aurait perdu la vie par les mains de ses concitoyens, et souillé de son sang les autels des dieux de sa propre nation.

Dès que la lumière du jour permit de se reconnaître et de démêler les objets, Germanicus entre dans le camp, se fait amener Plancus, et le place à côté de lui. Alors détestant une rage funeste, qui ne semblait pas naturelle, et dont le renouvellement ne pouvait être attribué qu'à la colère des dieux et des destins, il déplore éloquemment les droits sacrés de la légation violés par une aveugle fureur, le malheur personnel de Plancus qui n'avait rien fait pour se l'attirer, la honte dont la légion s'était couverte. Par ce discours, ayant plutôt étourdi que calme l'esprit du soldat, il renvoya les députés du sénat avec une escorte de cavalerie étrangère.

Dans de si périlleuses circonstances, tous les amis de Germanicus, tous les principaux officiers, le blâmaient de ne pas recourir à l'armée du haut Rhin, où il était sûr de trouver de l'obéissance et des forces suffisantes pour réduire les rebelles. *Vous avez assez molli, lui disait-on, assez employé de remèdes doux et faibles, qui ne font que nourrir l'insolence des mutins. Ou après tout, si le soin de votre propre vie vous touche peu, pourquoi tenez-vous au milieu d'une multitude de furieux qui violent les lois les plus saintes, un fils encore enfant, et la princesse votre épouse actuellement grosse ? Ayez au moins attention à leur sûreté, et conservez-les pour l'empereur et pour la république.* Germanicus eut beaucoup de peine à se rendre à ces représentations, et Agrippine encore davantage. Cette fière princesse disait qu'issue du sang d'Auguste, elle avait hérité de ses ancêtres assez de courage pour braver les dangers. Enfin néanmoins Germanicus l'embrassant tendrement, et baisant leur commun fils avec une abondance de larmes, lui persuada de se retirer.

Le départ d'Agrippine fut un triste spectacle : une grande princesse, obligée de s'enfuir du camp de son époux, tenait entre ses bras un fils encore en bas âge ; les femmes des amis de Germanicus, compagnes d'une fuite si déplorable, se livraient aux plaintes et aux gémissements, et la tristesse n'était pas moins peinte sur le visage de ceux qui demeuraient. Des larmes et des lamentations, qui semblaient mieux convenir au sort d'une ville prise d'assaut, qu'à la fortune brillante d'un prince qui touchait de si près à la souveraine puissance, et qui avait sous ses ordres de nombreuses armées, attendrirent même les soldats. Ils sortent de leurs tentes et demandent ce que signifient ces cris lamentables. *Quel malheur subit et imprévu ? Quoi ! des dames illustres, ayant à leur tête l'épouse du général, sans un centurion, sans un soldat pour leur garde, seules et manquant même de leur cortège ordinaire, s'en vont à Trèves se confier à la foi de l'étranger, qu'elles préfèrent à celle des Romains !* La honte et la compassion les pénètrent : ils se rappellent le souvenir d'Agrippa, père de la princesse, d'Auguste son aïeul, de son beau-père Drusus, sa fécondité singulière, sa rare vertu. Ils étaient encore très-touchés de la considération du jeune prince, ne dans le camp, élevé au milieu des légions, et à qui ils donnaient même entre eux le surnom de *Caligula*, parce que, dans la vue de lui concilier l'amour des troupes, on raccoutumait à porter pour chaussure ordinaire de petites bottines (*caligas*) semblables à celles des soldats. Mais rien n'agit plus fortement sur eux que la jalousie contre ceux de Trèves. Ils prient Agrippine de rester, ils se mettent au-devant de son passage, et pendant que quelques-uns la retiennent et

l'empêchent d'avancer, le plus grand nombre court à Germanicus. Ce prince, dans le premier mouvement de sa douleur et de son indignation, parla aux soldats en ces termes :

Les personnes dont la retraite vous touche si vivement ne me sont pas plus chères que mon père et que la république. Mais ni l'empereur ni l'état ne me causent point ici d'alarmes : ils sont suffisamment défendus, l'un par sa majesté personnelle, l'autre par les armées répandues dans tout l'empire. Ma femme et mon fils, que je livrerais volontiers à la mort pour votre gloire, devaient être mis à l'abri de vos fureurs, afin que tout ce que nous avons à craindre de crimes de votre part tombe uniquement sur ma tête, et que le meurtre de l'arrière-petit-fils d'Auguste et de la belle-fille de Tibère n'ajoute pas un nouveau degré d'horreur à vos attentats. Car quel est le forfait dont vous ne vous soyez souillés pendant ces derniers jours ? Quel nom vous donnerai-je ? Vous appellerai-je soldats ? vous qui avez assiégé le fils de votre empereur : citoyens ? vous qui foulez aux pieds l'autorité du sénat. Vous avez même violé les lois qui s'observent en guerre entre ennemis, le droit des gens et le sacré caractère des personnes publiques. Jules César autrefois apaisa d'un seul mot une violente tempête, en traitant de bourgeois ceux qui manquaient au devoir de soldats. Auguste par sa présence et par un simple regard consterna les légions victorieuses à Actium. Si nous ne sommes pas encore au niveau de ces héros, au moins leur sang coule dans nos veines. Quelle couleur peut excuser votre rébellion ? Si les légions d'Espagne ou de Syrie refusaient de nous obéir, ce serait une chose étrange. Mais vous, liés par tant d'endroits à Tibère, vous, première légion, enrégimentée par lui, vous, vingtième légion, qui l'avez accompagné dans tant de combats, qui êtes comblée de ses bienfaits, est-ce là la reconnaissance que vous témoignez à votre général ? Pendant que mon père ne reçoit que d'agréables nouvelles des autres provinces, faut-il que je lui apprenne que les nouveaux soldats qu'il a enrôlés, que les anciens avec lesquels il a combattu, ne sont satisfaits ni par congés, ni par largesses ; qu'ici seulement on égorge les centurions, on chasse les tribuns, on outrage les députés du sénat ; que les camps et les fleuves sont teints de sang, et que moi-même, à la merci d'une troupe de forcenés, je ne respire que par grâce ? Pourquoi, en ce premier jour où je vous avais assembles, m'a-t-on arraché des mains le fer dont je voulais me percer ? Ô imprudence de mes amis ! Celui qui me présentait son épée me rendait un meilleur service. Au moins j'aurais péri avant que d'être le témoin de tant de crimes commis par mon armée. Vous eussiez mis à votre tête un général qui eut laissé ma mort impunie, mais vengé celle de Varus et le carnage de ses trois légions. Car aux dieux ne plaise que les Belges, dont la bonne volonté prévient mes désirs, puissent s'approprier l'honneur d'avoir relevé la gloire du nom romain, d'avoir réprimé les peuples de la Germanie ! Que ce soit, ô divin Auguste, votre grande âme reçue maintenant dans le ciel, que soit votre image ici présente, ô mon père Drusus, et le souvenir de votre nom, qui inspirent à ces soldats qui m'écoutent l'ardeur d'une si noble vengeance ! Déjà ils commencent à devenir accessibles à la bonté et au sentiment de la gloire. Que le respect qu'ils conservent pour votre mémoire achève de les rappeler à leur devoir et tourne contre l'ennemi des fureurs criminelles entre citoyens. Et vous, soldat, sur les visages desquels je découvre le changement de vos cœurs, si vous rentrez dans le respect pour les députés du sénat, dans l'obéissance à l'empereur, si vous voulez me rendre ma femme et mon fils, séparez-vous de la contagion du crime, distinguez votre cause d'avec celle des séditeux. Voilà là le témoignage le plus sûr que vous puissiez me donner de votre repentir : ce sera le gage de votre fidélité.

A ce discours les soldats ne répondirent que par d'humbles supplications, et par l'aveu de leurs torts, priant Germanicus de châtier les coupables, de pardonner à ceux qui n'avaient failli que par erreur et par imprudence, et de les mener à l'ennemi ; mais surtout le conjurant de rappeler la princesse, de leur rendre le nourrisson des légions (c'était ainsi qu'ils appelaient le jeune prince), et de ne pas le livrer en otage aux Gaulois. Germanicus s'excusa de faire revenir Agrippine, alléguant l'approche de ses couches et de la mauvaise saison. Il promit de rappeler son fils, et pour le reste il leur en renvoya à eux-mêmes l'exécution.

Totalement changes, les soldats parcoururent tout le camp pour chercher ceux qui avaient eu le plus de part à la sédition, et, les ayant saisis et chargés de chaînes, ils les amènent devant C. Cetronius, commandant de la première légion. Voici de quelle façon s'exerça ce jugement militaire, dont l'exemple est très-singulier. Les légions étaient assemblées, l'épée nue à la main. Un tribun faisait monter l'accusé sur un lieu élevé, d'où il put être vu de tous. Si le cri unanime le déclarait coupable, on le jetait en bas, et il était sur-le-champ massacré. Le soldat prêtait avec joie ses mains à ces exécutions sanglantes, par lesquelles il s'imaginait se justifier : et Germanicus ne s'y opposait pas, parce que l'odieux n'en retombait pas sur lui. Les vétérans firent pareillement justice des plus criminels d'entre eux ; et aussitôt après ils furent envoyés dans la Rhétie, sous prétexte de défendre cette province contre les Suèves, qui la menaçaient. Le véritable motif était de les éloigner d'un camp où restait une impression de férocité et d'horreur, autant par la rigueur du remède que par le souvenir du crime qui l'avait exigé.

Germanicus fit ensuite la revue des centurions, à laquelle il admit les soldats ; pratique bien populaire, et qui, si elle était introduite par Germanicus, et non pas prescrite par un usage constant, marquait dans ce prince une grande condescendance pour les troupes. Chaque centurion cité à son rang déclarait son nom, la compagnie qu'il commandait, sa patrie, le nombre des campagnes qu'il avait faites, ses belles actions dans les combats ; et ceux qui avaient reçu des dons militaires les produisaient. Si les tribuns et la légion lui rendaient témoignage de valeur et de bonne conduite, il gardait sa place : si d'un commun sentiment on le taxait d'avarice ou de cruauté, il était cassé.

La nouvelle de ces mouvements si violents des légions de Germanie était arrivée à Rome avant que l'on y eût appris la fin de la sédition de Pannonie : et les citoyens alarmés blâmaient Tibère de s'amuser dans la ville à se jouer par une modestie feinte du sénat et du peuple, corps faibles et sans armes, pendant que le soldat se portait à la désobéissance, sans pouvoir être réduit au devoir par deux jeunes princes, dont l'autorité naissante n'était pas capable de se faire respecter. On voulait qu'il se transportât lui-même sur les lieux, qu'il opposât la majesté impériale à des mutins, qui se soumettraient infailliblement dès qu'ils verraient devant eux leur souverain, seul et absolu dispensateur des châtiments et des récompenses. [Auguste a bien pu, disait-on, faire tant de fois dans un âge déjà avancé le voyage de Germanie, et Tibère demeure ici tranquille, épiant et chicanant les mots et les syllabes qui échappent aux sénateurs ! La servitude de la ville est suffisamment établie : c'est l'esprit du soldat qu'il faut ménager pour lui faire goûter la paix.](#)

Malgré ces discours, qui parvinrent aux oreilles de Tibère, il se tint ferme et inébranlable dans la résolution de ne point abandonner la capitale, de peur de s'exposer lui-même et la république à quelque grand danger. En effet diverses considérations le retenaient. L'armée de Germanie était plus puissante, et celle

de Pannonie plus voisine. La première pouvait s'appuyer de toutes les forces des Gaules, l'autre menaçait l'Italie. Laquelle donc devait-il préférer ? Et il craignait que celle qu'il paraîtrait moins considérer ne s'en offensât et n'en devint plus intraitable. Au lieu que, partageant ses deux fils entre les deux armées, il les traitait l'une et l'autre également, et ne commettait point la majesté souveraine, toujours plus respectée à une grande distance. D'ailleurs il pensait que les jeunes princes pouvaient s'excuser d'accorder certaines demandes du soldat en les renvoyant à leur père, et que si les mutins résistaient à Germanicus ou à Drusus, il y avait encore espérance pour lui, soit de les apaiser par son autorité, soit de les réduire par la force. Mais s'ils méprisaient une fois l'empereur, quelle ressource resterait-il ? Telles étaient les pensées de Tibère. Néanmoins, par goût pour la dissimulation, et afin de paraître donner quelque chose aux désirs des citoyens, il annonça qu'il partirait ; il choisit ceux qui devaient l'accompagner, fit préparer ses équipages, tint une flotte prête. Ensuite, prétextant ou l'hiver, ou le besoin des affaires, il demeura, s'étant donné le plaisir de tromper tout le public.

Cependant la sédition n'était pas encore entièrement apaisée dans la Germanie. Deux légions, la cinquième et la vingt et unième, campées au lieu appelé *Vetera*¹, persistaient dans leur désobéissance. Elles étaient les plus criminelles : c'était par elles qu'avaient commencé les troubles ; les plus grands excès qui se fussent commis étaient leur ouvrage ; et, sans être ni effrayées par le supplice de leurs camarades, ni touchées de leur repentir, elles gardaient toute leur fierté et toute leur audace. Germanicus résolut d'employer les armes contre des opiniâtres. Il rassembla des forces et une grande multitude de barques pour descendre à eux par le Rhin.

C'était à regret qu'il prenait ce parti extrême. Ainsi, avant que de le mettre à exécution, voulant tenter encore une dernière ressource, il écrit à Cecina, qui commandait le quartier d'hiver occupé par les légions mutinées, et il l'avertit qu'il va arriver avec une puissante armée, et que si l'on ne prévient sa vengeance par le supplice des séditeux, il fera main-basse sur tous sans distinction. Cecina mande secrètement les soldats chargés de porter les aigles ou les enseignes, et tous ceux qu'il savait les mieux intentionnés ; il leur lit la lettre de leur général, les exhorte à sauver leurs légions de l'ignominie, et à se sauver eux-mêmes de la mort, leur représentant que lorsque les choses sont tranquilles on discute la cause de chacun, on traite chacun selon ses mérites, mais que si l'on en vient aux armes l'innocent périt avec le coupable. Ceux-ci sondent leurs amis, leurs connaissances, et, s'étant assurés que la plus grande partie du camp était fidèle à son devoir, de l'avis de Cecina, ils conviennent d'un temps pour massacrer les auteurs de la sédition et les plus souillés de crimes.

Au signal donné, ceux qui avaient le mot entrant l'épée à la main dans les tentes et égorgent leurs camarades, qui ne s'attendaient à rien moins, sans que personne puisse deviner quelle est l'origine de ce carnage, ni où il se terminera. Ce fut une scène de guerre civile, mais telle qu'il ne s'en est jamais vu aucune. Les combattants ne forment point deux corps rangés l'un vis-à-vis de l'autre et partis de deux camps différents. Des soldats qui avaient mangé ensemble pendant le jour, reposé ensemble une partie de la nuit, au sortir du même lit deviennent ennemis et s'attaquent avec fureur. Les cris, les blessures, le sang, frappent les yeux et les oreilles : la cause est ignorée : un emportement qui paraît fortuit gouverne tout cet événement ; si ce n'est que les séditeux, ayant

¹ *Santen*, dans le duché de Clèves.

enfin reconnu à qui l'on en voulait, tâchèrent de se réunir et tuèrent quelques-uns de ceux du bon parti. Point de lieutenant-général, point de tribun, qui modère l'action ; elle est abandonnée à la fougue du soldat, qui cessa lorsqu'il fut las du carnage. Après cette exécution terrible Germanicus arriva, bien affligé, versant des larmes, et disant que ce n'était pas là un remède, mais un désastre pire que la perte d'une bataille, et il fit brûler les corps de ceux qui avaient été tués.

Furieuses encore, et conservant une impression d'aveugle manie, les légions sont saisies de l'ardeur de marcher à l'ennemi, comme pour expier leurs crimes, et elles se persuadent que ce n'est que par leur sang, glorieusement versé, qu'elles peuvent effacer la tache du sang de leurs camarades dont elles se sont couvertes, et en apaiser les mânes irrités. Quoique la saison fut très-avancée, Germanicus se prêta à leurs transports, et ayant jeté un pont sur le Rhin, il passa ce fleuve avec douze mille hommes de pied, tirés des quatre légions qui avaient causé les troubles ; vingt-six cohortes auxiliaires, faisant à peu près un pareil nombre d'infanterie, et environ deux mille quatre cents chevaux, partagés en huit escadrons.

Les Germains n'étaient pas loin, tranquilles et jouissant avec satisfaction du repos que leur laissaient les divisions intestines des Romains. Germanicus averti d'une fête qu'ils célébraient avec toute la licence et tous les désordres qui accompagnent les réjouissances des Barbares, fit une marche forcée et secrète pour les surprendre pendant la nuit. Il les trouva ensevelis dans le vin et dans le sommeil : point de corps de garde, point de sentinelles, aucune des précautions qu'il n'est pas permis de négliger même en pleine paix. Le carnage fut grand : Germanicus s'étendit dans tout le pays des Marses, où il porta le fer et le feu dans un espace de cinquante milles : il renversa le temple de Tanfana¹, divinité très-révérée dans ces régions : tout cela sang perdre un seul soldat, parce qu'il n'eut affaire qu'à des ennemis ou encore endormis, ou dispersés par la fuite, sans armes et sans défense.

Au retour, trois peuples de ces contrées, les Bructères, les Usipiens, et les Tubantes, ayant réuni leurs forces, entreprirent d'inquiéter la marche des Romains. Ils observèrent le moment où la tête de l'armée romaine était engagée et filait dans un bois épais qu'il fallait traverser, et ils tombèrent sur les cohortes auxiliaires qui formaient l'arrière-garde. Germanicus avait prévu cette attaque. Il accourut à la vingtième légion, qui était la plus proche du lieu où l'on combattait. Il exhorte les soldats à mériter que l'on oublie leurs mouvements séditieux. **Allez, amis, hâtez-vous de couvrir vos fautes par un glorieux exploit.** La légion, menée par ces paroles, s'avance contre l'ennemi, l'enfonce, et en taille en pièces une partie. Pendant ce temps la tête de l'armée sortit du bois, et dressa un camp bien fortifié. Le reste de la marche fut tranquille ; et le soldat, content de son expédition récente, et oubliant le passé, rentra paisible dans ses quartiers d'hiver.

Ces nouvelles portées à Tibère lui causèrent en même temps de la joie et de l'inquiétude. Il était bien aise de voir la sédition apaisée ; mais les voies par lesquelles elle l'avait été lui déplaisaient. C'était pour lui un sujet de soupçons et d'alarmes, que ces largesses, ces congés accordés avant le temps, qui gagnaient à Germanicus l'affection des soldats. Il était jaloux de la gloire que ce jeune

¹ Il paraît que c'était la divinité des forêts, adorée chez les Germains, comme Sylvain chez les Romains.

prince acquérait dans les armes. Mais surtout il craignait en lui un rival, qui aurait pu, s'il eût secondé les vœux de ses troupes, aspirer à l'empire. Il était tellement frappé de cette idée, qu'il avait feint une maladie, pour donner lieu à Germanicus de penser qu'il n'aurait pas longtemps à attendre. Et la modestie d'un prince qui lui avait si bien prouvé sa fidélité ne le rassurait pas, parce que, suivant la remarque de Dion, se connaissant lui-même souverainement dissimulé, et sachant que ce qui paraissait de lui au dehors était tout le contraire de ce qu'il pensait intérieurement, il croyait que les autres lui ressemblaient, et qu'il n'appartenait qu'aux dupes d'admettre de la sincérité dans les hommes.

Il rendit néanmoins au sénat un compte avantageux des services que Germanicus avait rendus à la république, et il le loua beaucoup, mais par un discours trop orné et trop travaillé pour qu'on le jugeât partir du cœur. Il parla plus modestement de Drusus, et du mouvement d'Illyrie pacifié par ses soins ; mais le peu qu'il en dit, ce fut d'un air naturel, et qui donnait à connaître qu'il pensait sérieusement ce qu'il disait. Il ratifia et étendit aux légions de Pannonie tout ce que Germanicus avait accordé à celles qu'il commandait : indulgence qui n'était point du tout dans le génie de Tibère, et qui donnée aux circonstances ne fut pas de longue durée.

§ II. Mort de Julie fille d'Auguste.

Cette même année, la malheureuse Julie, fille d'Auguste, termina un exil de seize ans par une mort que causa, ou du moins accéléra la misère. Quelque justement irrité que son père fut contre elle, en lui laissant la vie, il avait crû avec, raison devoir lui fournir des aliments ; et l'ayant transférée de l'île de Pandataria à Rhége, il lui avait donné cette ville pour prison. Tibère, qui autrefois avait intercédé pour elle, ne fut pas plutôt seul maître, qu'il lui retrancha sa pension alimentaire, prétextant par une indigne chicane, qu'il n'en était point fait mention dans le testament d'Auguste ; et de plus il la fit garder étroitement dans sa maison, sans lui permettre d'en sortir. Ainsi Julie, fille et femme d'empereurs, manquant du nécessaire, mourut presque de faim ; et un triste sort, quoiqu'elle l'eût bien mérité par ses horribles désordres, ne laissa pas d'exciter l'indignation contre celui qui violait à son égard tous les droits de l'humanité.

Un de ses corrupteurs périt à peu près dans le même temps par l'épée : homme qui joignait à l'avantage d'une grande naissance un esprit aisé, et une éloquence dont il n'avait pas su faire un bon usage. Sempronius Gracchus avait commencé d'entretenir un commerce adultère avec Julie, dès le temps qu'elle était mariée à Agrippa. Constant dans le mal, il n'interrompit point ses intrigues criminelles depuis qu'elle était devenue l'épouse de Tibère. Il aigrissait même l'esprit de la princesse contre son Mari et l'on crut qu'une lettre écrite par Julie à Auguste pour se plaindre amèrement de Tibère, lui avait été dictée par Gracchus. Il méritait donc bien l'exil auquel Auguste le condamna. Transporté dans l'île de Cercine auprès de l'Afrique, il y soutint sa longue disgrâce avec assez de courage, et il ne montra pas moins de fermeté dans les derniers moments. Les soldats chargés de le tuer le trouvèrent sur le rivage de l'île occupé de pensées tristes, et s'attendant au malheur qui le menaçait. Il les pria de lui accorder un court intervalle, pour faire connaître par lettres les dernières intentions à sa femme Alliaria : après quoi il présenta la gorge et reçut le coup de la mort avec une constance qui soutenait, dit Tacite¹, la gloire du nom qu'il portait : sa vie en avait été l'opprobre. Selon quelques auteurs, les soldats qui le tuèrent n'étaient pas venus directement de Rome, mais avaient été envoyés par L. Asprenas, proconsul d'Afrique, sur les ordres de Tibère, qui s'était flatté de faire passer Asprenas pour l'auteur de la mort de Gracchus. Cette petite finesse est assez conforme à tout le reste des procédés de ce prince.

C'est ainsi que Tibère commençait à déceler le penchant à la cruauté, qui avait paru en lui dès son enfance, comme le prouve le mot célèbre de son précepteur qui, pour exprimer la bassesse d'âme, et l'humeur sanguinaire de son élève, le définissait *une boue pétrie avec du sang*². Il se cachait néanmoins dans les commencements de son empire, et aux traits d'inhumanité que je viens de rapporter, il opposait une conduite d'ailleurs infiniment modérée, et qui eut été tout-à-fait louable, si les sentiments eussent répondu aux dehors.

Ennemi de la flatterie et des manières serviles et rampantes, il ne souffrait point qu'aucun sénateur accompagnât sa litière, soit pour lui faire cortège, soit pour lui parler d'affaires. Si on employait à son égard, ou dans la conversation, ou dans

¹ TACITE, *Annales*, I, 53.

² SUÉTONE, *Tibère*, 57.

un discours suivi, des termes d'adulation, il interrompait, et obligeait de changer de style. Ainsi quelqu'un l'ayant appelé *maître* ou *seigneur*, titre qu'il ne reçut jamais, comme je l'ai déjà dit, il lui déclara qu'il prenait cette expression prétendue respectueuse pour une injure, et lui ordonna de s'en abstenir. Un autre qualifiait ses occupations de *sacrées*, ou *divines* : il lui enjoignit de dire *laborieuses*. Celui qui témoignait s'être présenté au sénat *par ses ordres*, fut obligé de changer ce dernier mot, et d'y substituer *par son conseil*. C'est ce qui rendait très-épineuse la façon de traiter avec un prince, qui craignait la liberté, et haïssait la flatterie¹.

Cette sévérité à écarter l'adulation était d'autant plus remarquable, que lui-même il passait presque les homes de la politesse dans les termes et dans les tours dont il se servait à l'égard du sénat, et de chacun des membres de cette compagnie. Un jour qu'il ouvrit un avis contraire à celui d'Haterius : *Je vous prie, lui dit-il, de me pardonner, si comme sénateur, je m'explique avec liberté contre votre sentiment*. Parlant au sénat en corps, il s'exprima ainsi² : *Sénateurs, j'ai dit souvent que le prince, revêtu par vous d'un pouvoir si étendu et si illimité, s'il veut bien gouverner et d'une façon qui devienne salutaire à l'empire, doit être l'humble esclave du sénat, de la nation, et quelquefois même de chaque citoyen en particulier. Je l'ai dit, et je ne m'en repens pas. J'ai toujours trouvé, et je trouve encore en vous des maîtres pleins de bonté, de justice, et des sentiments les plus favorables pour moi. Il en disait trop pour être cru*.

Cependant il faut avouer qu'il ne s'en tenait pas au simple langage y et qu'il conservait réellement au sénat et aux magistrats l'exercice de leur autorité. Nulle affaire, petite ou grande, publique ou particulière, sur laquelle il ne consultât le sénat, soit qu'il s'agit d'impôts et de finances, ou d'ouvrages qu'il fallait construire ou rétablir, de la levée et du licenciement des soldats, de la distribution des légions et des troupes auxiliaires, du choix des généraux, de la continuation des gouverneurs de provinces dans leurs commandements, de la réponse a des lettres de rois étrangers, et du cérémonial qui devait être observé à leur égard. Et il souffrait sans peine que l'on format des décrets contre son avis. Suétone observe que dans une occasion où il y avait partage de sentiments, Tibère ayant passé du côté du petit nombre, personne ne le suivit. Toujours il entrait au sénat seul et sans cortège ; et si pour cause d'indisposition il s'y faisait porter en chaise, dès le vestibule il congédiait tous ceux qui l'avaient accompagné. Si les affaires pressaient, ou n'étaient pas d'assez grande conséquence pour être rapportées au sénat assemblé, il n'en prenait pas la décision sur lui seul. Il ne recevait les députés et les requêtes des villes et des provinces, qu'avec un conseil composé de quelques sénateurs, et il y appelait surtout ceux qui, ayant commandé dans les pays dont il s'agissait, étaient plus au fait de tout ce qui pouvait les regarder.

Ce serait s'exprimer faiblement, que de dire qu'il avait de grands égards pour les consuls : il leur rendait des respects, se levant lorsqu'ils approchaient de lui ; et leur cédant le haut du pavé. Dans les repas de cérémonie qu'il leur donnait, il allait les recevoir à la porte de son appartement, et les reconduisait lorsqu'ils prenaient congé de lui. Il leur laissait tant d'autorité, que des députés d'Afrique vinrent se plaindre à eux *de ce que César, vers lequel ils étaient envoyés, traînait leurs affaires en longueur*.

¹ TACITE, *Annales*, II, 87.

² SUÉTONE, *Tibère*, 29.

Il voulait paraître désirer que tous ceux qui étaient en place jouissent de leurs droits. Des consulaires chargés du commandement des armées lui ayant écrit pour lui rendre compte de leurs exploits, il leur fit des reproches de ce qu'ils ne s'adressaient point au sénat suivant l'usage ancien. S'ils le consultaient sur certains dons militaires dont ils lui réservaient la disposition, il se plaignait qu'ils ne connussent pas l'étendue de leur pouvoir, qui les rendait arbitres de toutes ces sortes de récompenses. Il loua un préteur, qui, le jour qu'il était entré en charge, avait rassemblé le peuple, pour lui rappeler, comme il se pratiquait sous le gouvernement républicain, les services de ses ancêtres.

Il montrait un grand zèle pour la justice, et il y veillait par lui-même. Il se rendait souvent aux tribunaux assemblés, et se mettant hors de rang, pour ne point ôter au préteur la place de président qui lui appartenait, il écoutait la plaidoirie. S'il voyait, ou s'il était averti, que la faveur fit impression sur les juges, et déterminât la balance, il les redressait par ses avis et par ses exhortations. Tacite observe qu'en faisant ainsi respecter les droits de la justice il diminuait ceux de la liberté¹ : réflexion chagrine, qui présente sous une mauvaise face une conduite tout-à-fait digne de louanges.

Il avait attention que les peuples ne fussent point foulés par des impositions trop onéreuses. Un préfet d'Egypte, nommé Æmilius Rectus, ayant envoyé au trésor impérial une somme qui passait ce que devait fournir sa province, Tibère, au lieu de lui en savoir gré, lui écrivit : **Qu'il fallait tondre les brebis, et non pas les écorcher**².

Il forçait son caractère naturellement haut et arrogant, pour se rendre populaire : assistant aux jeux et aux spectacles, afin de paraître prendre part aux divertissements de la multitude ; facilitant les accès auprès de sa personne ; visitant ses amis sans garde et sans pompe, s'intéressant à leurs affaires, sollicitant en leur faveur, s'ils avaient des procès, se trouvant à leurs fêtes domestiques, en un mot, se mettant presque au niveau des citoyens ; et réservant le rôle de prince et d'empereur pour les occasions où il s'agissait du service de l'empire.

Tous ces traits réunis sembleraient former le tableau d'un prince accompli. Mais c'était la crainte de Germanicus, qui engageait Tibère à tâcher de faire goûter son gouvernement. Il n'aimait point la vertu : il s'en servait comme d'un moyen pour se maintenir contre la faveur que l'on portait à celui qu'il envisageait sur le pied de rival. On peut lui appliquer le mot d'Horace : **Renard fin et rusé, il contrefaisait les procédés généreux du magnanime lion**³. La suite le démasqua, et démentit étrangement des commencements si beaux et si louables. Mais le changement ne vint que par degrés, et fut préparé de loin. On peut le regarder comme annoncé, quoique avec bien des ménagements, dès le consulat de Drusus son fils et de Norbanus, qui entrèrent en charge moins de cinq mois après la mort d'Auguste.

¹ TACITE, *Annales*, I, 75.

² SUÉTONE, *Tibère*, 32.

³ HORACE, *Satires*, II, 3.

Sous ces consuls, Tibère permit les poursuites pour cause de prétendu crime de lèse-majesté¹ dans des cas frivoles, et qui n'avaient rien de sérieux que la malice des délateurs. Il avait témoigné d'abord mépriser les discours désavantageux que l'on tenait de lui, et il répétait souvent que dans une ville libre les langues et les pensées devaient jouir de la liberté. Il s'expliqua même dans le sénat à ce sujet d'une façon tout-à-fait modeste. Si quelqu'un, dit-il, censure ma conduite, je rendrai compte des principes par lesquels je me gouverne ; et s'il persiste encore après ces éclaircissements, je lui rendrai inimitié pour inimitié. Quelques sénateurs, sans doute par flatterie, peut-être de concert avec lui, demandèrent que le sénat prit connaissance des actions et des paroles qui seraient contraires au respect dû à la majesté du prince. Il répondit : Nous n'avons pas assez de loisir pour nous embarquer dans ce nouveau genre d'affaires. Si une fois vous ouvrez cette porte, vous n'aurez plus que ces sortes de matières à traiter. Quiconque aura un ennemi, prendra cette voie pour le perdre. Il ne pouvait pas prédire avec plus de vérité, selon la remarque de M. de Tillemont, les maux effroyables qu'il était près de faire lui-même.

Il est vrai qu'il fut poussé à bout par la témérité de quelques esprits pétulants, qui firent courir dans Rome des vers tout-à-fait injurieux contre lui. On lui disait² : Tu es rude et farouche. Veux-tu que je te caractérise en un seul mot ? Que je meure, si ta mère même peut t'aimer. Sa pente à la cruauté s'était manifestée, comme on l'a vu, par les morts violentes d'Agrippa Posthume et de Gracchus, et par son inhumanité contre Julie. Il aimait aussi beaucoup le vin, et avait fait souvent en ce genre des excès d'intempérance. Un satirique, réunissant ces deux vices, disait de lui : Il dédaigne aujourd'hui le vin, parce qu'il est altéré de sang. Oui, il avale le sang humain, comme autrefois il buvait le vin. On lui reprochait sa retraite et son espèce d'exil à Rhodes ; et après avoir cité les exemples de Sylla, de Marius, et d'Antoine, qui, aigris par leurs disgrâces, avaient abattu tant de têtes en rentrant dans la ville, on ajoutait : C'en est fait de Rome. N'attendez qu'un règne sanguinaire de quiconque est parvenu de l'exil à régner.

La modération dont se paraît Tibère ne put tenir contre cette licence effrénée : il voulut en arrêter le cours par la rigueur ; et le préteur Pompeius Macer lui ayant demandé s'il ferait droit sur les accusations qui regarderaient le crime de lèse-majesté, il répondit qu'il fallait faire justice, et exécuter les lois. Cependant il ne poussa pas tout d'un coup les choses à l'extrême, et dans les premières affaires de cette nature on ne peut le blâmer que d'avoir laissé traiter sérieusement des accusations qui ne méritaient que le mépris.

Falanius et Rubrius furent accusés devant le sénat, comme coupables d'irrévérence envers la majesté et la divinité d'Auguste : le premier, parce que dans la célébration des fêtes qui se solennisaient par les maisons en l'honneur de ce prince déifié, il avait admis au nombre des ministres de son culte un histrion nommé Cassius, dont la vie était infâme ; et encore, parce qu'en vendant des jardins où était une statue d'Auguste, il avait vendu la statue avec les jardins. On objectait à Rubrius d'avoir fait un faux serment en attestant le nom d'Auguste. Sur des crimes d'une si nouvelle espèce, les consuls voulurent savoir les intentions de l'empereur qui était absent : et il leur répondit par écrit, Qu'en

¹ Voyez Auguste, livre III, § I.

² SUÉTONE, *Tibère*, 59.

plaçant son père dans le ciel, on ne s'était pas proposé de tendre un piège aux citoyens ; que le pantomime Cassius était employé par sa mère aux jeux qu'elle faisait célébrer en l'honneur d'Auguste ; que ses statues, comme celles des autres divinités, pouvaient, sans que la religion y fût intéressée, suivre le sort des jardins et des maisons que l'on vendait ; que pour ce qui regardait le parjure, invoquer à faux Auguste ou Jupiter, c'était la même chose : qu'il fallait laisser aux dieux le soin de venger leurs injures. La réponse ne pouvait pas être plus modérée, plus équitable. Mais l'accusation avait été admise, et l'exemple était donné.

Il se renouvela bientôt après. Granius Marcellus, gouverneur de Bithynie, fut déféré comme criminel de lèse-majesté par son questeur Cepio Crispinus, qui, dit Tacite, se fraya une route dont le malheur du temps et l'audace des esprits inquiets ont fait un chemin battu et fréquenté. Homme obscur et inconnu, sans fortune, avide et remuant, en flattant par des délations secrètes l'inclination d'un prince sanguinaire, et mettant ainsi en danger les premiers personnages de la république, il s'acquitt du crédit auprès d'un seul, et la haine de tous : et il eut un grand nombre d'imitateurs, qui, comme lui, devenus riches de pauvres qu'ils étaient, et aussi redoutables qu'ils avaient d'abord paru dignes de mépris, creusèrent sous les pieds des autres un abîme, dans lequel ils tombèrent enfin eux-mêmes.

Crispinus accusait Marcellus d'avoir mal parlé de Tibère : et il portait à l'accusé des coups inévitables, choisissant dans la conduite du prince tout ce qu'il y avait de plus vicieux, pour en faire la matière des critiques de Marcellus. Car les choses étant vraies, on se persuadait aisément qu'elles avaient été dites.

Romanus Hispo qui s'était joint en second au principal accusateur, ajouta que Marcellus s'était fait dresser une statue plus haute que celles des Césars, et qu'il avait ôté d'une autre statue la tête d'Auguste pour y substituer celle de Tibère.

L'empereur avait sans doute beaucoup souffert en écoutant la censure qui venait d'être faite de sa personne : mais il s'était contenu. A ce dernier grief, sa colère, trouvant lieu de paraître sous un prétexte qui semblait plus intéresser Auguste que lui, éclata sans mesure. Il déclara que dans cette affaire il donnerait son suffrage de vive voix, et avec serment de juger selon la justice. Il restait encore, dit Tacite, des vestiges de la liberté expirante. Cn. Pison prit la parole. César, dit-il, en quel rang opinerez-vous ? Si vous parlez le premier, je saurai à quoi m'en tenir. Si vous différez à vous ouvrir après que tous les autres auront opiné, je crains de me trouver, sans le vouloir, en contradiction avec vous. Cette représentation fit honte à Tibère de son emportement. Il s'adoucit, et souffrit que Marcellus fût déchargé de l'accusation de lèse-majesté. Il était aussi accusé de concussion. L'affaire fut renvoyée aux juges ordinaires et traitée en règle.

Tibère fit dans le même temps quelques libéralités bien placées et vraiment louables. Aurelius Pius sénateur se plaignait dans le sénat que sa maison avait beaucoup souffert de certains travaux publics que l'on avait faits pour un chemin et pour un aqueduc, et il demandait un dédommagement. Les préteurs, chargés de la garde du trésor, s'opposant à sa demande, l'empereur voulut que l'on y eût égard, et il lui fit payer la valeur de sa maison. C'était une de ses bonnes qualités, dit Tacite, de ne point tenir à l'argent, et d'aimer à s'en faire honneur en le dépensant à propos : et il conserva encore cette vertu lors même qu'il eût renoncé à toutes les autres. En voici une nouvelle preuve.

Un ancien préteur, nommé Propertius Celer, ayant demandé la permission de déposer le rang de sénateur, qui lui était onéreux, Tibère, qui savait que sa pauvreté n'était point l'effet de sa mauvaise conduite, et qu'il avait hérité peu de bien de son père, lui fit don d'un million de sesterces.

Ce fut une amorce qui en invita plusieurs autres à tenter la même ressource sans avoir d'aussi bons titres. Un certain M. Allius, pareillement ancien préteur, mais qui avait dissipé son bien par la débauche, supplia l'empereur de payer ses dettes. Tibère sentit où cela allait, et il exigea d'Allius un état de ce qu'il devait, et une liste des noms de ses créanciers. Celui-ci, qui ne savait pas rougir aisément, et qui ne souhaitait que d'être tiré d'embarras à quelque prix que ce fut, exécuta ce qui lui était commandé : et Tibère lui fit délivrer une ordonnance sur son trésor, exprimant qu'il donnait telle somme à Allius dissipateur.

Sa vue, en mêlant cette amertume à son bienfait, était d'empêcher qu'on ne le fatiguât par de semblables requêtes, qu'il lui paraissait indécent d'accorder, et dur de refuser. En effet, quelques-uns préférèrent le silence et la pauvreté à un aveu humiliant et à l'ignominie. D'autres se montrèrent plus hardis, et furent tous soumis à la même condition par laquelle Allius avait passé.

Tacite et Sénèque blâment de dureté cette conduite de Tibère. Mais eut-il été plus doux de refuser ? et ceux qui étaient capables de se mettre au-dessus d'une telle honte, ne méritaient-ils pas bien de la subir ? L'humeur rude et sauvage de Tibère a décrédité des actions, qui dans un prince d'un autre caractère auraient peut-être été regardées comme un sage tempérament d'indulgence et de sévérité.

Un débordement extraordinaire du Tibre causa cette année de grands dégâts dans Rome, renversa des édifices, noya plusieurs personnes. On le prit pour un prodige, et Asinius Gallus proposa dans le sénat de consulter sur cet événement les livres sibyllins. Tibère ne voulut point y consentir, attentif, dit Tacite, à faire mystère de tout, et à cacher le divin comme l'humain. Au fond, il pensait plus juste que Gallus, et il fit prendre un meilleur parti, qui fut de nommer deux commissaires du sénat, Arruntius et Ateius Capito, pour chercher les moyens de prévenir de semblables désastres.

Le résultat de leur examen et de leurs recherches fut un projet de détourner les rivières et les lacs qui se jettent dans le Tibre. Les peuples et les villes qu'intéressait ce changement, et qui craignaient ou d'être privés d'eaux utiles, ou au contraire d'être submergés, firent de vives remontrances. Après bien des discussions pour et contre le projet, il fut résolu qu'on laisserait les choses telles qu'elles avaient toujours été.

Longtemps après, on s'avisa d'un autre expédient. Il paraît par un passage de Plin le jeune que Trajan, ou Nerva son prédécesseur, fit creuser un bassin pour recevoir les eaux du Tibre lorsqu'il s'enflerait outre mesure. Mais les remèdes humains sont une faible barrière contre la loi de la nature. Le Tibre est une espèce de torrent, qui ne peut manquer d'être sujet à des crues subites dans les fontes de neiges de l'Apennin.

L'Achaïe et la Macédoine, qui étaient dans le département du peuple, et gouvernées par des proconsuls, se trouvant surchargées, il fut ordonné qu'elles passeraient sous la main de l'empereur : ce qui semble marquer que la condition des provinces de César, comme on les appelait, était plus douce que celle des provinces du peuple. Tibère donna donc le gouvernement de l'Achaïe et de la

Macédoine à Popeus Sabinus, en même temps qu'il lui continuait celui de la Mésie.

Il avait cette pratique de perpétuer dans les places ceux qu'il avait mis une fois. Il en usait ainsi, soit par paresse, pour s'épargner la peine à un nouveau choix et d'une nouvelle délibération, soit par défiance. Car la finesse de son esprit et de ses vues le rendait difficile et lent à se déterminer¹. Il ne cherchait point le mérite éminent, et il haïssait les vices. Les talents supérieurs lui faisaient ombrage, et d'un autre côté il craignait le déshonneur qui rejaillirait sur la république, s'il employait des sujets incapables et indignes. Ainsi, mal d'accord avec lui-même et ne pouvant réussir à se contenter, il en vint au point de nommer quelquefois aux gouvernements de provinces des hommes qu'il était bien résolu de ne point laisser sortir de la ville. Drusus donna cette année, tant en son nom qu'au nom de Germanicus son frère, des combats de gladiateurs, et il y présida. Le peuple, qui observe curieusement tous les traits du caractère de ceux de qui il doit un jour dépendre, remarqua avec effroi que le jeune prince se plaisait trop à ce spectacle cruel, et qu'il repaissait avidement ses yeux du sang des misérables qui s'y égorgeaient mutuellement : son père lui en fit même des reproches.

Drusus, si nous nous en rapportons à Dion, ne promettait pas, supposé qu'il fût parvenu à l'empire, un gouvernement où les peuples dussent être heureux. Cet historien² lui attribue toutes sortes de vices, la cruauté, les débauches honteuses, l'intempérance et les excès du vin, une colère dont il n'était pas maître, et qui le portait quelquefois à de grandes violences. C'eût été son père, mais démasqué. Peut-être ce jugement a-t-il besoin d'être modifié en quelque partie, comme nous l'observerons ailleurs.

Tibère n'assista point aux jeux auxquels présida son fils. On avait si mauvaise opinion de lui que quelques-uns pensèrent que son intention, en s'absentant, avait été de laisser Drusus libre de se montrer tel qu'il était, et de s'attirer aussi la haine des citoyens. Tout disposé qu'est Tacite à juger mal de Tibère, il rejette ce soupçon comme destitué de vraisemblance. Il incline davantage à croire que son humeur sombre le portait à fuir les grandes assemblées. Il s'était contraint dans les commencements pour y paraître, à l'exemple d'Auguste. Mais rien ne ressemblait moins que son air sec et dédaigneux aux manières affables et populaires de son prédécesseur. Il le sentit, et il voulut éviter une comparaison toute à son désavantage.

Tel était son motif. On ne le soupçonnera pas de s'être abstenu par humanité de ces jeux sanguinaires, de même que ce ne fut pas le zèle pour la pureté des mœurs qui l'empêcha de favoriser, comme avait fait Auguste, la licence des théâtres. Elle était alors porter à l'excès par les pantomimes³, dont l'art merveilleux, mais tout propre à répandre la corruption, enivrait les Romains. Cet art, né sous le règne précédent, accrédité par Mécène, appuyé de la protection d'Auguste, qui s'en accommodait et par goût et par politique, prit tellement faveur, que les écoles des premiers inventeurs, Pylade et Bathylle, se conservèrent pendant plusieurs siècles par une suite non interrompue de maîtres et de disciples. La passion des Romains pour ces gesticulations expressives, pour

¹ TACITE, *Annales*, I, 80.

² DION, I, 57.

³ On trouvera bien des détails curieux sur les pantomimes dans les *Réflexions sur la peinture et la poésie* de M. l'Abbé Dubos, IIIe partie, sect. 16.

cette déclamation muette, allait, comme je l'ai dit, jusqu'à l'ivresse et à la fureur. Ils épousaient les querelles de ces histrions ; ils s'échauffaient pour la préférence de l'un à l'autre ; les spectateurs se partageaient en factions contraires et ennemies, jusqu'à exciter des séditions dans les spectacles ; et alors seulement la puissance publique se croyait obligée d'y intervenir.

L'année précédente il était arrivé un tumulte de cette espèce aux fêtes Augustales. Mais Tibère laissa passer doucement la chose, n'osant pas encore traiter avec sévérité le peuple, qui avait été beaucoup ménagé sous Auguste. L'impunité occasionna cette année un nouveau désordre et plus violent. Il y eut du sang répandu. Non-seulement des gens du peuple furent tués, mais les troupes qui gardaient le théâtre s'étant mises en devoir d'apaiser l'émeute et de faire respecter les magistrats, que la multitude chargeait de huées et d'injures, plusieurs soldats avec un centurion perdirent la vie dans la querelle, et un tribun d'une cohorte prétorienne fut blessé.

Le sénat prit connaissance de cette sédition ; et il y eut des voix pour rendre aux préteurs le droit de punir les comédiens par les verges, suivant l'ancien usage. Haterius Agrippa tribun du peuple s'y opposa, et fut à ce sujet réprimandé très-vivement par Asinius Gallus. Tibère était présent et gardait un profond silence, laissant au sénat, dit Tacite, ces vaines images de liberté. L'opposition du tribun eut son effet, parce qu'elle était conforme aux ordonnances d'Auguste, qui avait restreint en beaucoup de choses le pouvoir des magistrats sur les comédiens. Or les volontés d'Auguste étaient une loi suprême pour Tibère, qui affectait de respecter jusqu'à ses moindres paroles.

On se réduisit donc à un règlement, dont les dispositions font voir jusqu'où allait l'abus en ce genre. On fixa le salaire des comédiens, que la folie portait souvent à des sommes excessives. On défendit que les sénateurs entrassent jamais dans les écoles des pantomimes que les chevaliers leur fissent cortège en public, qu'on les fit jouer dans les maisons particulières : enfin on donna aux préteurs sur ceux qui assistaient aux spectacles une autorité qu'on leur refusait sur les histrions, et on leur permit de punir par l'exil les spectateurs qui exciteraient du tumulte dans les jeux.

Tibère ne s'était point pressé d'acquitter le legs qu'avait fait Auguste aux citoyens, de trois cents sesterces par tête. Un plaisant s'avisa, pour le hâter, d'un tour d'imagination qui lui coûta cher. Voyant un mort que l'on portait à travers la place, il s'en approcha et lui parla à l'oreille ; et plusieurs lui ayant demandé ce qu'il avait dit à ce mort, il répondit qu'il l'avait chargé d'annoncer à Auguste que le peuple n'avait pas encore reçu la gratification ordonnée par son testament. Tibère trouva la plaisanterie fort mauvaise, et s'étant fait amener ce rieur, il lui compta ses trois cents sesterces, et ensuite l'envoya au supplice, en lui recommandant d'aller faire son message lui-même auprès d'Auguste. C'était tirer une vengeance cruelle d'un badinage qui méritait une punition, mais légère. Dans le fond cet homme n'avait pas tort, et Tibère le reconnut en payant peu de temps après au peuple la somme dont il était redevable.

Mais il n'eut aucun égard aux plaintes que le même peuple lui porta contre l'impôt du centième denier, qui se payait sur tout ce qui était mis en vente. Au contraire, il publia une déclaration par laquelle il assurait que cet impôt était nécessaire pour faire les fonds du trésor des guerres établi par Auguste. Il profita même de l'occasion pour abolir le droit de vétérance après seize ans, qu'avaient extorqué les séditions de Germanie et de Pannonie, et il remit en vigueur les ordonnances qui voulaient que ce droit ne fut acquis que par vingt ans de

service, protestant que sans cela la république ne pouvait pas subvenir aux frais des armées qu'elle entretenait. Il n'est point dit que les légions aient murmuré de voir révoquer ce qu'elles avaient poursuivi avec tant d'emportement. Leur fougue était passée ; et celles de Germanie en particulier n'en firent pas moins bien leur devoir contre les ennemis. C'est ce que j'ai maintenant à raconter.

On avait décerné le triomphe à Germanicus, quoique la guerre ne fut nullement finie ; mais il voulut le mériter, et sachant que la division s'était mise entre Arminius et Ségeste, principaux chefs de la nation des Chérusques, il se hâta de profiter de l'occasion, en faisant dès le commencement du printemps une irruption subite dans la Germanie.

Il a été dit ailleurs que Ségeste avait donné avis à Varus des desseins et du complot d'Arminius, et n'avait point été écouté. Après le désastre de cet infortuné général et de ses trois légions, Ségeste fut entraîné dans la révolte contre les Romains par la conspiration unanime de la nation. Mais il ne s'était pas réconcilié avec Arminius. Au contraire, la haine s'était accrue entre eux par l'injure qu'Arminius lui avait faite, en enlevant sa fille et l'épousant malgré lui. Devenus plus ennemis depuis qu'ils étaient gendre et beau-père, ce qui communément est un lien à étroite amitié aigrissait le ressentiment de deux hommes qui ne pouvaient se souffrir.

Pendant que ces dissensions partageaient et diminuaient les forces des Chérusques, Germanicus entra sur les terres des Cattes leurs alliés avec quatre légions et un grand nombre de troupes auxiliaires. Les Cattes ne s'attendaient point à cette invasion. Ainsi tout ce que la faiblesse de l'âge et du sexe mettait hors d'état de défense fut pris ou tué. La jeunesse passa à la nage l'Adrana, aujourd'hui l'Eder, et à l'abri de cette rivière elle prétendait arrêter les Romains. Ses efforts furent inutiles : il fallut se rendre ou se disperser par la fuite. Germanicus, maître du pays, brûla Mattium¹, capitale de la nation, et fit le dégât dans la campagne, sans trouver aucun obstacle. Car pour tenir en respect les peuples voisins, il leur avait opposé Cecina à la tête de quatre légions.

Après son expédition terminée, il retourna vers le Rhin : et sa marche ne fut ni inquiétée par les ennemis, que la peur avait saisis et consternés, ni embarrassée par la difficulté des chemins, moyennant les sages précautions qu'il avait prises. Car, quoiqu'il en fut parti par un temps sec, ne se fiant pas à cette sérénité qui est rare dans le climat germanique, et craignant au retour les pluies et les grandes eaux, il avait laissé derrière lui L. Apronius avec quelques troupes, charge de tous les soins nécessaires pour rendre les chemins praticables et commodes.

Lorsqu'il était déjà en marche, arrivèrent des députés de Ségeste qui imploraient son secours contre la faction d'Arminius, par laquelle il était assiégé et serré de près. Il avait irrité ses compatriotes en dissuadant la guerre, au lieu qu'Arminius, fier, entreprenant, ne parlant que de liberté à maintenir, de servitude à repousser, se faisait bien mieux écouter de ces barbares. Parmi les députés de Ségeste était son fils Segimundus, qui ne venait pas sans quelque crainte se remettre en la puissance des Romains, qu'il avait cruellement offensés au temps de la défection des Germains et du désastre de Varus. Car étant prêtre de l'autel consacré à Auguste dans le pays des Ubiens, il avait déchiré ses habits sacerdotaux, et s'était allé joindre aux rebelles. Germanicus néanmoins le reçut

¹ On croit que c'est *Marbourg*.

avec bonté, et l'envoya sous escorte de l'autre côté du Rhin. Il écouta favorablement la prière de Ségeste, et ne fit pas difficulté de revenir sur ses pas pour le délivrer. Il attaqua ceux qui l'assiégeaient, les força de se retirer de devant la place.

Ségeste en sortit avec un grand nombre de ses proches et de ses clients qui l'y avaient suivi. On voyait encore autour de lui quelques dames illustres¹, entre autres sa fille², épouse d'Arminius, actuellement grosse, plus conforme de sentiments à son mari qu'à son père, et qui, en paraissant devant Germanicus, ne versa point de larmes, ne s'abaissa point à des prières indignes d'elle, mais garda un profond silence, les bras croisés et les yeux attachés sur son sein. A la tête de toute cette troupe, Ségeste, grand de taille, et montrant toute l'assurance d'un ancien et fidèle allié, parla en ces termes :

Ce n'est pas ici le premier jour où j'ai donné des preuves de mon attachement inviolable au peuple romain. Depuis que j'ai reçu d'Auguste le droit de bourgeoisie, je n'ai eu d'autres amis ni d'autres ennemis que les vôtres : non que je désavoue ou que je haisse ma patrie (je sais que les traîtres se rendent odieux même à ceux qu'ils servent), mais parce que les intérêts des Romains et des Germains me paraissaient évidemment être les mêmes, et que je préférais la paix à la guerre. Par ces motifs, j'accusai auprès de Varus le ravisseur de ma fille, l'infracteur des traités faits avec vous : et voyant que ce chef indolent se perdait par ses délais, je le pressai de nous arrêter tous, moi le premier, Arminius et ses complices. J'en atteste cette nuit sanglante, la dernière de Varus : que n'a-t-elle été plutôt la dernière pour moi ! La conduite que les circonstances m'ont obligé de suivre depuis, est plus aisée à déplorer qu'à justifier. Cependant j'ai chargé de chaînes Arminius, et j'ai porté celles dont sa faction m'a chargé à mon tour ; et dès la première occasion où je puis disposer de moi, je condamne mes dernières démarches en revenant aux anciennes, et je préfère la tranquillité au trouble et au désordre. Ce n'est pas l'espoir d'une récompense qui me ramène à vous ; mais je veux me laver de la tache de perfidie, et en même temps me réserver aux Germains pour médiateur auprès de vous, si un jour ils aiment mieux se repentir que se perdre. Je vous demande grâce pour la jeunesse et l'imprudence de mon fils. Quant à ma fille, j'avoue que c'est contre sa volonté que je l'ai amenée ici. Vous déciderez si vous devez regarder en elle la femme d'Arminius, ou la fille de Ségeste. Germanicus répondit à ce discours avec beaucoup de témoignages de bonté : il promit toute sûreté à Ségeste pour ses enfants et pour ses proches ; et il l'assura qu'il lui donnerait à lui-même un établissement dans la Germanie citérieure. Il ramena ensuite son armée, et reçut avec l'agrément de Tibère le titre d'*Imperator*. La femme d'Arminius accoucha d'un fils dont les aventures singulières avaient été racontées par Tacite dans les livres de ses Annales qui se sont perdus.

L'accueil de Ségeste causa de la douleur ou de la joie parmi les Germains, selon que chacun désirait ou craignait la guerre. Mais Arminius, outre de l'affront qu'il avait reçu en la personne de sa femme, courait comme un forcené dans tout le pays des Chérusques, les animant à prendre les armes contre Ségeste et contre Germanicus. Il n'épargnait pas les invectives : Ô le bon père, s'écriait-il ! le grand général ! brave exploit d'une armée courageuse, d'avoir emmené par les

¹ TACITE, *Annales*, I, 57.

² Le nom de la femme d'Arminius était, s'il n'y a point de faute dans le texte de Strabon, I. VII, *Thusnolda*.

forces de quatre légions une femme captive ! Mais moi, j'ai contraint trois légions, trois lieutenants-généraux, de tomber sous mes coups. Car ce n'est point par trahison, ni contre les femmes grosses, que je fais la guerre ; mais je la déclare ouvertement à des ennemis armés. On voit encore dans nos forêts les drapeaux des Romains, que nous y avons suspendus en l'honneur de nos dieux. Que Ségeste habite la rive qui a subi le joug : qu'il rende à son fils un ignominieux sacerdoce : jamais les Germains ne lui pardonneront d'avoir été amenés par lui au point de voir entre le Rhin et l'Elbe les faisceaux, les haches et la toge romaine. Les autres nations, qui ne connaissent point l'empire de Rome, ignorent pareillement les supplices, ignorent les tributs. Nous nous en sommes délivrés par notre courage : nous nous sommes joués de cet Auguste, dont ils font un dieu ; de ce Tibère, choisi avec tant d'éclat pour lui succéder : craindrions-nous un jeune téméraire sans aucune expérience, et des légions séditieuses ? Si vous aimez mieux vivre dans votre patrie, sous les yeux de vos parents, avec tous vos anciens droits, que d'être assujettis à des maîtres orgueilleux, et de voir s'établir au milieu de vous de nouvelles colonies, suivez Arminius qui vous mène à la liberté et à la gloire, plutôt que Ségeste qui vous montre l'exemple d'une honteuse servitude. Ces violentes exhortations soulevèrent non-seulement les Chérusques, mais les nations voisines ; et Inguiomerus, oncle d'Arminius, fort connu et fort considéré des Romains, suivit les impressions de son neveu.

Germanicus ne crut pas devoir donner le temps à la ligue qui se formait d'assembler toutes ses forces. Il fit promptement partir Cecina avec ses quatre légions, lui ordonnant de traverser le pays des Bructères et de gagner la rivière d'Ems. Pedito mena la cavalerie par la lisière de la Frise. Germanicus lui-même embarqua tout le reste de ses troupes sur le Rhin¹ et l'Issel, et traversa le lac devenu depuis le Zuiderzee. Le rendez-vous général était l'embouchure de l'Ems, où la flotte, la cavalerie et les légions commandées par Cecina se joignirent. Les Cauques fournirent des secours aux Romains. Des Bructères ravageaient eux-mêmes leur pays pour couper les vivres à l'armée de Germanicus. Un détachement envoyé par ce général sous la conduite de Stertinius les battit, les mit en fuite ; et parmi le butin se trouva l'une des aigles romaines qui avaient été perdues dans la défaite de Varus. Les Romains se mirent ensuite en marche pour aller à Arminius, et faisant le dégât dans tout l'espace de terres qui s'étend entre l'Ems et la Lippe, ils arrivèrent près du lieu funeste où les légions de Varus taillées en pièces étaient restées depuis six ans sans sépulture.

Germanicus, qui était humain et populaire, voulut rendre les derniers devoirs à ces déplorables restes de tant de braves soldats et de leur malheureux chef : et tous ceux qui l'accompagnaient s'attendrirent comme lui par le souvenir de leurs amis, de leurs proches, et par la considération générale du triste sort de la guerre et des misères auxquelles l'humanité est sujette. Cecina, par ordre du général, prit les devants pour aller reconnaître les bois et les défilés des environs, de peur qu'il ne s'y logeât quelque embuscade, et pour jeter des ponts sur les marais, et construire des chaussées dans les endroits humides et fangeux. Après ces précautions, toute l'armée s'avança pour se livrer à un spectacle affreux en lui-même, et infiniment affligeant par les idées qu'il rappelait. Des os secs et blanchis couvraient la campagne, dispersés ou entassés, selon que ceux qui avaient péri s'étaient séparés par la fuite ou réunis pour combattre : des tronçons d'armes rompues ; des squelettes de chevaux ;

¹ Voyez ce qui a été dit au livre second d'Auguste, touchant le canal de Drusus.

les instruments des supplices que les vainqueurs avaient fait souffrir à leurs prisonniers, les autels barbares sur lesquels ils avaient immolé les tribuns et les premiers des centurions. Et ceux qui s'étaient sauvés de ce désastre par quelque heureux hasard indiquaient à leurs compagnons tous les endroits remarquables par quelque une des principales circonstances de cette scène tragique, par la mort des lieutenants-généraux, par la perte des aigles : Ici Varus fut blessé ; là, désespéré et ne voyant plus de ressources, il s'enfonça son épée dans le sein : ce tertre couvert de gazons est le tribunal de dessus lequel Arminius harangua les vainqueurs. Ils racontaient divers traits de son insolence et de sa cruauté, et repassaient avec une sorte de satisfaction sur des objets qui les avaient autrefois frappés des sentiments les plus douloureux. Les devoirs de la piété qui avaient appelé l'armée de Germanicus en ces tristes lieux furent remplis avec zèle. Aucun ne savait si c'était à ses proches ou à des inconnus qu'il les rendait ; mais regardant comme amis, comme parents, tous ceux pour qui une commune disgrâce les intéressait également, partagés entre la douleur pour leurs camarades et l'indignation contre l'ennemi, ils mirent les ossements en un monceau, en versant des larmes, et s'animant à la vengeance. Ce monceau fut recouvert de terre, et Germanicus mit dessus la première pièce de gazon, s'acquittant en vers les morts, et montrant l'exemple aux vivants.

Tibère l'en blâma, soit par une suite de la malignité qui le portait à donner un mauvais tour à toutes les actions de Germanicus, soit qu'il pensât véritablement que le spectacle de tant de corps morts étendus sur la terre sans sépulture avait pu faire une impression fâcheuse sur l'esprit du soldat, et lui inspirer de la crainte pour l'ennemi. D'ailleurs les superstitions romaines pouvaient lui donner lieu de juger qu'il ne convenait pas à un général, qui se trouvait revêtu de la dignité sacrée d'augure, de prêter son ministère aux lugubres cérémonies des funérailles.

Cependant Germanicus poursuivait un ennemi qu'il n'était presque pas moins difficile de trouver que de vaincre. Il le joignit enfin : mais dans l'unique action qui se livra entre les Romains et les Germains, Arminius, profitant de l'avantage que lui donnaient la connaissance parfaite des lieux, et la difficulté d'un pays tout couvert de bois et de marais, dressa une embuscade qui lui réussit si bien, qu'il défit et mit en fuite la cavalerie de Germanicus et les cohortes envoyées pour la soutenir. Les légions seules arrêtaient sa victoire : et tout ce que put faire la bravoure du soldat romain et l'habileté de son chef fut de se séparer à armes égales.

Déjà la saison était avancée, et il fallut que Germanicus songeât à la retraite, qui fut plus laborieuse et exposée à de plus grands périls que tout le reste de la campagne. De retour à la rivière d'Ems, il partagea son armée en trois corps, selon le plan qu'il avait suivi en partant pour cette expédition. Il se chargea de ramener par mer les quatre légions qui étaient venues par cette voie sous sa conduite. Cecina avec les quatre autres légions eut ordre de prendre par le milieu des terres ; et la cavalerie, de côtoyer le rivage de l'Océan jusqu'au Rhin¹. Cette troisième division fut la seule qui n'éprouva aucune disgrâce.

Cecina se hâta, autant qu'il lui fut possible, de gagner une chaussée que l'on appelait les *Longs-ponts*, ouvrage de L. Domitius, qui traversait un pays marécageux, connu aujourd'hui sous le nom d'*Étangs de Bourtang*, Mais

¹ Il faut entendre ici le bras du Rhin qui se jetait dans la mer par l'embouchure appelée *Flevum*. Voy. l'endroit déjà cité du second livre.

embarrasse par les bagages, il ne put pas faire grande diligence ; et Arminius, avec des troupes lestes, et prenant les chemins les plus courts, le prévint aisément, et se posta sur des montagnes et dans des forêts voisines de la chaussée.

Elle était rompue en plusieurs endroits ; et pendant que Cecina employait une partie de ses soldats à la réparer, les Chérusques vinrent fondre sur lui, et engagèrent un combat où les Romains eurent tout le désavantage, et couraient risque de périr, si la nuit survenue à propos pour eux n'eut forcé les vainqueurs à se retirer.

La supériorité qu'avaient eue les Germains augmenta leur ardeur. Ils passèrent toute la nuit à tourner contre les travaux des Romains la pente des eaux, des sources, des ruisseaux, qui naissaient sur les montagnes des environs. Tous les bas furent inondés ; et Cecina se vit obligé de renoncer au dessein de raccommo-der la chaussée.

C'était un vieux guerrier qui avait quarante ans de service, et qui, exerce souvent par l'alternative des bons et des mauvais succès¹, conservait un courage invincible dans les dangers. Entre les montagnes et les marais s'étendait un espace de terrain uni, assez large pour contenir une armée qui n'aurait pas beaucoup de front. Cecina résolut de faire filer par ce passage tout ce qu'il avait de blessés et les gros bagages, pendant qu'avec l'élite de ses troupes il retiendrait les Germains dans leurs forêts par un combat vif et animé. Ce plan était bien pris ; mais les ordres du commandant furent mal exécutés. Deux légions quittèrent leur poste, et se hâtèrent de gagner la plaine au-delà des marécages.

Arminius observait tous les mouvements des Romains, et, bien éloigné de la précipitation ordinaire aux Barbares, il attendit que la difficulté des lieux et l'embarras d'une marche périlleuse commençassent à mettre le désordre parmi les ennemis. Lorsqu'il vit les voitures qui portaient les bagages à demi enfoncées dans la boue et dans les profondes ornières, les soldats s'empressant autour, les drapeaux flottants et ne gardant plus leur ordre, chacun, comme il arrive en pareil cas, occupa de soi et sourd aux ordres des chefs, il donna le signal en criant, [Voilà la position de Varus, et le destin nous livre encore une fois entre les mains les légions romaines](#). En même temps il part, ayant recommandé aux siens de s'attacher particulièrement à frapper les chevaux des ennemis. Il fut obéi, et les chevaux des Romains, qui avaient déjà de la peine à se soutenir sur un chemin glissant, effarouchés encore par leurs blessures, s'agitent violemment, jettent à bas leurs cavaliers, et courant avec furie, renversent ceux qu'ils rencontrent, écrasent ceux qui sont par terre ; le trouble devient affreux, et pour comble d'infortune, Cecina, ayant eu son cheval tué sous lui, tomba lui-même, et il eût pu être pris, si l'avidité des Barbares pour le butin ne les eût portés ailleurs, et empêchés ainsi de consommer leur victoire. La valeur des légions se ranima par le péril de leur commandant, et redoublant leurs efforts, elles gagnèrent enfin sur le soir un terrain découvert et solide, où elles purent se dresser un camp.

Mais en perdant une grande partie de leurs bagages, elles avaient perdu les instruments nécessaires pour creuser un fossé, pour transporter les terres, pour tailler les pièces de gazon : point de tentes, aucun secours pour les blessés :

¹ TACITE, *Annales*, I, 64.

leurs nourritures gâtées par la boue et par le sang leur faisaient horreur ; en sorte que le soldat effrayé comptait que cette nuit affreuse serait pour lui la dernière des nuits. Dans une pareille consternation, le moindre accident est capable de produire des effets terribles. Un cheval ayant rompu son licou, et courant çà et là, fut effrayé par les cris que l'on faisait pour l'arrêter, et fuyant au grand galop, il jeta par terre quelques-uns de ceux qui se trouvaient sur son passage. Il n'en fallut pas davantage pour donner lieu au bruit qui se répandit dans toute l'armée, que les Germains avaient forcé le camp. La peur s'empare des esprits : tous courent aux portes pour se sauver, et surtout à celle qui était la plus éloignée de l'ennemi. Cecina s'étant assuré que ce n'était qu'une terreur panique, fit inutilement les derniers efforts pour retenir le soldat, employant les prières, les menaces, saisissant par le bras ceux qui fuyaient. Enfin il se coucha par terre au travers de la porte. Le soldat, qui ne pouvait sortir sans marcher sur le corps de son commandant, s'arrêta ; et le calme se rétablissant peu à peu, la vérité s'éclaircit.

Aussitôt Cecina les assemble, et leur représente qu'ils n'ont de ressource que dans leur valeur et dans leurs armes : mais qu'il faut y joindre la prudence. Que son intention est qu'ils demeurent enfermés dans leurs retranchements, jusqu'à ce que les ennemis dans l'espérance de les forcer s'approchent à leur portée. Qu'alors ils feraient une sortie générale, au moyen de laquelle ils arriveraient au Rhin. Après avoir ajouté les motifs d'encouragement que fournissaient les circonstances, comme dans le dernier combat on avait perdu beaucoup de chevaux, il distribua d'abord les siens, ensuite ceux des principaux officiers, aux plus braves de l'armée, sans aucune autre considération que celle du mérite. Il fortifia ainsi sa cavalerie, qui devait donner la première, et être suivie de l'infanterie.

La bonne conduite de Cecina lui réussit parfaitement : mais ce ne fut pas la faute d'Arminius, qui voulait que l'on attendit la sortie des Romains hors de leur camp, pour les attaquer de nouveau au milieu des mares et des fanges. Inguiomerus son oncle proposa un avis plus hardi, et plus conforme au goût des Barbares. Allons assaillir, dit-il, le camp des Romains. Il nous sera aisé de le forcer. Nous ferons plus de prisonniers, et un butin plus riche, parce qu'il n'aura pas été dispersé ni gâté. Ce conseil fut suivi. Au point du jour les Germains viennent combler les fossés du camp romain, ou jeter dessus des claies pour servir de ponts : ils tachent de s'élever jusqu'au haut du rempart, sur lequel ils ne voyaient que peu de soldats, qui leur semblaient transis de crainte. Mais tout d'un coup la trompette sonne : les Romains sortent sur eux, en leur criant avec insulte, qu'ils ne peuvent plus s'aider des forêts ni des marécages, mais que tout est égal, excepté la valeur et la science des armes. Les Germains si brusquement attaqués contre leur attente, se déconcertent, et sont bientôt repoussés. Fiers et insolents dans la bonne fortune, peu en garde contre les disgrâces, ils périssent en grand nombre. Les chefs, voyant que tout était perdu, quittent le combat, Inguiomerus fort blessé, Arminius sans blessure. La multitude fut taillée en pièces, et le carnage dura jusqu'au soir. Les légions ne rentrèrent qu'à la nuit. Le nombre de leurs blessés était augmenté ; la même disette les fatiguait : mais force, vigueur, sante, provisions, elles trouvèrent tout dans la victoire.

Cependant la nouvelle du danger des légions était parvenue à leurs quartiers d'hiver : et comme la renommée exagère toujours, elle les annonçait défaites et exterminées, et publiait que les Germains vainqueurs allaient faire irruption dans

les Gaules. Les prudents conseillaient déjà de rompre le pont¹ construit sur le Rhin : mais Agrippine s'y opposa. Cette courageuse princesse fit en cette occasion les fonctions de général, et lorsque les légions furent de retour, elle distribua aux soldats de quoi soulager leur disette, ou panser leurs blessures. Pline, qui avait écrit une histoire des guerres de Germanie, rapportait, selon le témoignage de Tacite, qu'elle reçut les légions arrivantes à la tête du pont, les comblant de louanges, et rendant grâces à leur valeur.

Cette conduite d'Agrippine fit de profondes impressions sur l'esprit de Tibère. Il pensait que de pareilles attentions avaient un objet, et que ce n'était pas contre l'étranger que l'on cherchait à se rendre affectionné le soldat : qu'il ne restait plus rien à faire aux généraux, puisqu'une femme visitait les compagnies, paraissait aux endroits les plus fréquentes du camp, tentait la voie des largesses ; comme si elle craignait de n'avoir pas assez manifeste ses vues ambitieuses, en faisant porter au fils de Germanicus l'habit de simple soldat, et en voulant qu'on l'appelât *Caligula César* : qu'Agrippine avait plus de crédit sur les troupes, que les représentants de l'empereur ; et qu'une femme avait apaisé une sédition que le nom du prince n'avait pu calmer. Séjan aigrissait ces soupçons odieux, connaissant bien Tibère, et jetant de loin des semences de haine, qui cachées dans le secret du cœur eussent le temps de s'accroître, et produisissent en éclatant les plus terribles effets.

Germanicus n'embarqua point d'abord ses quatre légions sur sa flotte. Comme il savait que dans ces parages la mer est pleine de bas-fonds, et de plus sujette à se retirer par le mouvement de reflux, il crut que par rapport à l'un et à l'autre inconvénient il serait avantageux pour ses vaisseaux d'être légèrement chargés : et par cette raison il voulut que deux légions sous les ordres de P. Vitellius fissent le chemin par terre.

Celui-ci, partant des bords de l'Ems, côtoya exactement le rivage ; et le commencement de sa marche fut assez tranquille. Le terrain était sec, ou très-peu baigné par le flot. Mais bientôt les hautes marées de l'équinoxe, aidées d'un vent du nord qui soufflait avec violence, inondèrent tellement toutes les cotes que les deux légions furent en grand danger d'être submergées. Tout était couvert d'eau² : la mer, le rivage, les campagnes ne présentaient qu'un même aspect. Et l'on ne pouvait distinguer les inégalités du sol sur lequel on marchait : élévations et profondeurs, terrain mou et ferme, tout était confondu. Les soldats sont renversés ou engloutis par les vagues : les chevaux et les bêtes de somme, les bagages, les corps morts viennent les heurter ou les séparer. Les compagnies se troublent et se mêlent, ne pouvant garder leurs rangs dans des eaux si hautes, que les soldats en avaient souvent jusqu'au menton, et que quelquefois, perdant pied tout d'un coup, ils se trouvaient ou emportés fort loin, ou noyés. Les exhortations mutuelles, les encouragements ne sont d'aucune utilité contre un élément qui ne sait point obéir. Le brave n'a point d'avantage sur le lâche, ni l'habile sur le maladroit : le hasard et non la prudence décide du sort de chacun, et une violence invincible entraîne tout également. Enfin les légions rencontrèrent un lieu plus élevé, qui fut pour elles un asile.

Elles passèrent tristement la nuit, sans vivres et sans feu, la plupart des soldats nus, mouillés, brisés, non moins à plaindre que ceux qu'assiège l'ennemi,

¹ Bucherius et Ryckius pensent que ce pont était au lieu appelé alors *Vetera*, aujourd'hui *Santen*, dans le duché de Clèves.

² TACITE, *Annales*, I, 10.

puisqu'au moins dans ce dernier cas on peut se promettre de mourir honorablement, au lieu qu'ici la mort leur paraissait aussi certaine, et sans gloire. Telles étaient leurs pensées. Le retour de la lumière les tira de peine, et leur rendit la terre. Ils gagnèrent une rivière nommée alors¹ *Unsingis*, et aujourd'hui l'*Hunnèse*², où Germanicus s'était rendu avec sa flotte. Là ils s'embarquèrent, et le trajet fut heureux. Le bruit de leur perte totale ne fut bien dissipé, que lorsqu'ils le démentirent eux-mêmes par leur arrivée.

Toute l'armée de Germanicus avait beaucoup souffert, comme l'on voit, dans cette retraite. Les Gaules, les Espagnes, l'Italie offrirent à l'envi tout ce qui était nécessaire pour la remettre en bon état, armes, chevaux, et argent. Le prince ne reçut que les armes et les chevaux : l'argent qu'il distribua aux soldats fut pris sur ses propres fonds. Et pour joindre les témoignages de bonté à la munificence, il visitait les blessés, s'intéressait à leur guérison, louait les belles actions de chacun ; et mêlant l'espérance d'un plus heureux avenir et la gloire du passé, il consolait et s'attachait le soldat.

Trois de ses lieutenants, Cecina, Apronius et Silius, furent honorés des ornements du triomphe.

Segimerus et son fils Sesithacus, frère et neveu de Ségeste, suivirent l'exemple qu'il leur avait donné, et jetèrent entre les bras des Romains. Germanicus, qui les trouva dans la ville des Ubiens, ou ils avaient été amenés par Stertinius, reçut le père en grâce sans difficulté : ce ne fut qu'avec quelque peine qu'il pardonna au fils, que l'on accusait d'avoir insulté le corps de Varus après sa mort.

Ainsi finit cette campagne, plus glorieuse pour les Romains, que décisive contre leurs ennemis. Germanicus réfléchit beaucoup sur les moyens de remédier aux inconvénients qu'il avait éprouvés jusqu'alors. Il remarquait que les Germains étaient toujours battus en pleine campagne, mais que leurs montagnes et leurs forêts leur donnaient de l'avantage, et surtout que la brièveté de la belle saison dans leur climat et le prompt retour de l'hiver empêchaient qu'on ne put les pousser. Qu'il lui périssait plus de soldats par la longueur des marches, que par les hasards de la guerre : que tous les ans il fallait renouveler les équipages ; que les Gaules ne pouvaient suffire à remplacer les chevaux que l'on perdait ; qu'une longue file de bagages offrait mille facilités aux embuscades, et embarrassait beaucoup ceux qui avaient à les défendre : au lieu que rien n'empêchait de prendre la voie de la mer, dont les ennemis ne pensaient pas même à disputer la possession. Qu'en suivant ce plan on entraît plutôt en campagne : que la flotte porterait en même temps les légions et toutes les provisions dont elles avaient besoin : que les cavaliers et les chevaux, sans avoir souffert aucune fatigue, se trouveraient tout d'un coup, en remontant les rivières, au milieu du pays ennemi. Germanicus s'en tint là, et il s'occupa de la construction d'une flotte pendant l'hiver où entrèrent en charge à Rome les consuls Taurus et Libon.

¹ Le texte de Tacite est encore ici corrigé. On y lit *penetratumque ad amnem Visurgim*. Le Vesper était bien loin, et la route que suivaient actuellement les Romains, les en éloignait de plus en plus. Lipsius s'était aperçu de la faute, et substituait *Vidrum*, qu'il suppose être le Vecht ; ce qui n'est pas sans difficulté, et ne satisferait pas pleinement quand même on admettrait la supposition. J'ai tiré la correction que j'adopte de Cellarius, qui cite Menso Altingius. Voyez *Cellar. Geogr. Ant.*, l. II, c. 5.

² Rivière qui passe à Groningue.

T. STATILIUS SISENNA TAURUS. - L. SCRIBONIUS LIBO. An. R. 767.
De J.-C. 16.

Il jugea suffisant le nombre de mille bâtiments, et il les fit de différentes formes, donnant aux uns plus de longueur, avec une proue et une poupe étroites sur des flancs qui s'élargissaient beaucoup ; d'autres étaient plats pour pouvoir demeurer à sec sans danger ; la plupart avaient un gouvernail à chaque pointe, afin qu'en changeant simplement la manœuvre des rameurs. Ils abordassent indifféremment par un côté ou par l'autre. Il paraît que ces différentes formes de constructions étaient prises sur ce que pratiquaient les Germains eux-mêmes. Plusieurs de ces bâtiments étaient pontés, et c'étaient ceux que l'on destinait au transport des machines de guerre, des chevaux, des munitions : ils allaient à la voile et à la rame. Appareil formidable par lui-même, et qui le devenait encore davantage par l'ardeur et la confiance du soldat. L'île des Bataves, dont les abords sont aisés, fut marquée pour le rendez-vous général de la flotte.

Pendant qu'elle s'assemblait, Germanicus apprit que le fort de la Lippe était assiégé par les Germains. Il y courut avec six légions, et fit lever le siège. Il rétablit l'autel de Drusus son père, que les Barbares avaient renversé. Ils avaient pareillement détruit le tombeau dressé l'année précédente aux légions de Varus. Germanicus ne jugea pas à propos de s'exposer de nouveau, en le relevant, aux plaintes et à la censure de Tibère.

A son retour il trouva tout prêt pour l'embarquement. Il fit partir d'abord les vivres et les autres provisions, distribua les vaisseaux aux légions et aux troupes alliées, et en s'embarquant sur le canal de Drusus, il invoqua son père, le priant de lui accorder du haut du ciel sa protection dans une entreprise où il marchait sur ses traces. Il descendit l'Issel joint au Rhin, traversa le lac Flévis, et entra dans l'Océan par l'embouchure orientale du fleuve. De là il arriva heureusement au fort de l'Ems, où il débarqua ses troupes sur la rive gauche. En cela Tacite l'accuse d'avoir fait une faute, parce que s'il eut remonté l'Ems jusqu'à une certaine hauteur, et fait le débarquement sur la rive droite, il aurait gagné du temps, et se serait épargné la peine de construire des ponts sur des marécages, que formait dans les lieux bas où il passa, le voisinage de la mer.

Germanicus s'avança jusqu'au Vesper, et campa près de ce fleuve, vis-à-vis l'armée des Chérusques, qui occupait l'autre bord. Arminius leur chef avait un frère au service des Romains, brave de sa personne, fidèle au parti dans lequel il s'était engagé : et il en portait la preuve sur son visage : car il avait perdu un œil en combattant contre ses compatriotes sous les ordres de Tibère. Il se nommait Flavius. Dans le temps dont nous parlons, Arminius voulut avoir un entretien avec lui, et il l'appela à haute voix. Flavius parut, avec la permission de son général, et la conversation se lia, la rivière entre deux. Arminius, remarquant que son frère avait perdu un œil, demanda comment lui était arrivé cet accident : et après que celui-ci lui eut indiqué le temps, le lieu, l'occasion, il voulut savoir comment on l'avait récompensé. **Par un hausse-col, dit Flavius, par une couronne, par une augmentation de paie.** Le fier Germain¹ n'écouta cette réponse qu'avec un rire moqueur, témoignant que c'était vendre à vil prix sa liberté.

Ils continuèrent leur conversation en se sollicitant l'un l'autre à changer de parti. Flavius vantait la grandeur romaine et la puissance des Césars. Il faisait

¹ TACITE, *Annales*, II, 9.

envisager à son frère les rigueurs qu'avaient à craindre les vaincus ; au lieu que s'il se soumettait, la clémence des Romains était disposée à le recevoir favorablement : et il lui en donnait pour gage la douceur dont on usait envers sa femme et son fils, qui n'étaient point traités en ennemis. Arminius au contraire faisait valoir les droits sacrés de la patrie, la liberté qu'ils avaient héritée de leurs ancêtres, les dieux tutélaires de la Germanie, les prières de leur commune mère. **Par quel aveuglement, lui disait-il, aimes-tu mieux passer pour traître à ta famille, à ta nation, que de t'en voir le général ?** La dispute s'échauffa, et ils étaient près d'en venir aux mains, sans être arrêtés par le fleuve. Déjà Flavius demandait ses armes et son cheval pour courir à la vengeance, si un officier-général ne l'eut retenu. De l'autre cote on voyait Arminius, qui d'un ton menaçant lui dénonçait qu'ils se verraient dans le combat l'épée à la main. Ainsi se séparèrent les deux fibres, plus aigris qu'auparavant.

Le lendemain les Chérusques se mirent en bataille au-delà du Vesper. Germanicus, qui n'avait pas encore eu le temps de jeter des ponts sur la rivière, ne crut pas devoir alors accepter le défi. Il se contenta de détacher la cavalerie romaine ; et les Bataves, qui avant passé le fleuve à gué en différents endroits, engagèrent une assez vive escarmouche.

Le général, ayant ensuite passé lui-même le Vesper avec toute son armée, apprit par un transfuge que les Chérusques renforcés de plusieurs autres nations germaniques se préparaient à attaquer son camp. Il se précautionna contre la surprise. Voyant qu'il faudrait bientôt livrer la bataille, il souhaitait s'assurer des dispositions de ses soldats, et songeait aux moyens de les connaître avec certitude. Il se disait à lui-même que les officiers souvent cherchaient plutôt à faire des rapports agréables, qu'à parler selon l'exacte vérité ; que les affranchis étaient des âmes serviles, en qui l'on ne pouvait prendre confiance ; que les amis même se laissaient aller à la flatterie ; qu'enfin si l'on convoquait l'armée, un petit nombre des plus échauffés donnaient le ton à la multitude, qui les suivait par imitation. Il conclut de ces réflexions, que l'unique voie pour savoir au juste à quoi s'en tenir était d'épier les soldats dans le temps que rassemblés entre eux, et n'étant plus sous les yeux de leurs commandants, la liberté des repas militaires les invitait à ouvrir leurs cœurs, et à exprimer ingénument leurs craintes et leurs espérances.

Ainsi au commencement de la nuit, il sort secrètement, accompagné d'un seul ami, et enveloppé dans une fourrure à la mode des Germains. Il se glisse par des chemins détournés, visite ainsi tout le camp, prête l'oreille à l'entrée des tentes, et jouit de la douce satisfaction de s'entendre donner des louanges bien sincères. L'un vantait la bonne mine du prince, l'autre sa haute naissance : la plupart insistaient sur des qualités plus estimables, et relevaient sa patience à l'épreuve des plus rudes fatigues, sa douceur, son égalité d'âme, toujours la même dans les affaires et dans les amusements : tous convenaient qu'ils devaient lui donner dans la bataille des témoignages de leur affection et de leur reconnaissance : en même temps ils s'animaient contre la perfidie des Barbares, et s'exhortaient mutuellement à les immoler à la vengeance et à la gloire du nom romain.

Pendant ce temps un des ennemis, qui savait la langue latine, vint à cheval jusqu'auprès des retranchements, et il cria à haute voix qu'Arminius promettait à quiconque passerait dans son camp un mariage honnête, des terres et cent sesterces¹ de paie par jour, tant que durerait la guerre. Les soldats romains

¹ Douze livres dix sous. La somme est bien forte.

furent choqués de ces promesses insultantes. Ils se disaient les uns aux autres, Qu'il vienne ce jour de bataille que nous attendons depuis longtemps. Oui, nous nous rendrons maîtres des terres des Germains, nous emmènerons leurs épouses captives. Le présage est heureux, et nous annonçons que les femmes et les possessions des ennemis deviendront notre butin.

Sur le minuit les Barbares s'approchèrent du camp romain pour l'insulter : mais trouvant que l'on y faisait bonne garde, ils se retirèrent sans avoir même lancé aucun trait.

Je ne ferais point mention d'un songe qu'eut Germanicus cette même nuit, si l'attention de Tacite à le rapporter n'était une preuve que cet écrivain, que l'on accusera pas d'avoir été trop religieux, et dans les ouvrages duquel il se trouve certains traits d'impiété, ajoutait néanmoins quelque foi aux songes, aussi bien qu'aux augures, dont il parle un peu plus bas, et qu'il paraît fort éloigné de mépriser : tant les hommes sont inconséquents, et accordant souvent à des chimères une crédulité puérile, pendant qu'ils nient ou affaiblissent les vérités capitales de la religion naturelle.

Germanicus, dit Tacite, eut un heureux songe. Il s'imaginait offrir un sacrifice ; et sa robe prétexte ayant été gâtée par le sang des victimes, il en reçut une plus belle des mains de Livie son aïeule. Ce songe était bien trompeur. Car Germanicus n'avait à attendre de Livie, que de la haine et des embûches.

Sa confiance cependant s'augmenta par ce prétendu bon présage, et les auspices, comme l'observe Tacite, ayant été pareillement favorables, il rassembla ses troupes pour les haranguer suivant l'usage, et dans son discours il s'attacha particulièrement à leur faire comprendre que le soldat romain pouvait combattre avec avantage au milieu des forêts aussi bien que dans les plaines. Car, leur disait-il, les immenses boucliers des Barbares, leurs piques d'une énorme longueur, ne se manient pas aussi aisément parmi les troncs d'arbres et les taillis, que la javeline romaine, l'épée et un bouclier juste à la mesure du corps. Pressez vos coups, portez-leur au visage la pointe de vos armes. Les Germains n'ont ni cuirasse ni casque. Leurs boucliers même ne sont ni garnis de fer ni recouverts d'un cuir épais : ce ne sont que de légers tissus d'osier, ou des planches minces peintes grossièrement. Encore n'y a-t-il que la première ligne qui soit armée à leur manière : les autres n'ont que des bâtons brûlés par le bout, ou des traits de peu de portée. Pour ce qui est de leurs corps, si l'aspect en est hagard, s'ils ont quelque vigueur pour un effort de peu de durée, d'un autre côté la fermeté leur manque totalement : les blessures les déconcertent, et sans crainte de l'ignominie, sans respect pour leurs commandants, ils se dissipent, ils prennent la fuite, aussi timides dans la disgrâce, qu'insolents et inhumains dans la prospérité. Si l'ennui des longues marches, si les fatigues de la navigation vous font désirer la fin de la guerre, la voici qui s'offre à vous dans la bataille que nous allons livrer. Nous sommes plus près de l'Elbe, que du Rhin : au-delà plus de guerre, pourvu que marchant sur les traces de mon père et de mon oncle, je trouve en vous une ardeur qui seconde la mienne, et qui me rende victorieux dans ces mêmes pays qu'ils ont signalés par leurs exploits. Les soldats répondirent à ce discours par des cris d'allégresse : et Germanicus donna le signal de la bataille.

Arminius de son côté relevait le courage des siens, en rabaisant les ennemis. Qui sont ces Romains que vous allez combattre ? Les plus fuyards de l'armée de Varus, que la peur de la guerre vient récemment de porter à la sédition. Les uns ayant le dos couvert de blessures, les autres battus par la violence des flots et de

la tempête, sont amenés ici comme des victimes dues à la vengeance des Germains et à la colère des dieux. Ne croyez pas que l'espérance anime leur courage. Vous voyez qu'ils ont été chercher le détour de l'Océan, afin que nous ne puissions ni nous avancer à leur rencontre, ni les poursuivre après les avoir chassés de dessus nos terres. Mais lorsqu'on en viendra à la mêlée, la ressource des vents et des rames sera bien inutile aux vaincus. Souvenez-vous seulement de leur avarice, de leur cruauté, de leur orgueil. Nous reste-t-il d'autre parti digne de nous, que de maintenir notre liberté, ou de mourir avant que de tomber dans la servitude ? Les Germains animés par cette exhortation, demandent à grands cris le combat.

Tout y était disposé de part et d'autre : et il se donna dans une plaine nommée par Tacite *Idistavicus*, qui s'étendait entre le Vesper et un rang de collines, et qui aboutissait à un bois de haute futaie. Selon Juste Lipse, ce champ de bataille n'était pas éloigné de la ville de Bremen. Malgré la bravoure naturelle des Germains, et les puissants motifs d'encouragement qui leur avaient été présentés, la victoire ne couta pas de grands efforts aux Romains. Pendant que leur infanterie s'avance de front, la cavalerie prit les Barbares en flanc et en queue, et jeta parmi eux un tel désordre, que les fuyards se croisaient, les uns quittant la plaine pour gagner le bois, les autres courant du bois vers la plaine.

Arminius fit dans cette occasion le devoir de soldat et de capitaine, exhortant les siens, donnant l'exemple de combattre avec courage : et quoique blessé, il tint ferme si longtemps, qu'il courut risque d'être enveloppé. Il fallut que par sa bravoure et par la vigueur de son cheval, il perçât d'épais bataillons, s'étant barbouillé le visage de son propre sang, pour n'être pas reconnu. Encore prétendit-on qu'il n'échappa que parce que les Cauques qui servaient comme auxiliaires dans l'armée romaine, favorisèrent sa fuite. Inguiomerus eut le même sort : une semblable fraude ou sa valeur le sauva.

Le carnage des vaincus fut grand. Poursuivis l'espace de dix milles, ils laissèrent la campagne jonchée d'armes et de cadavres. Un très-grand nombre périrent dans le Vesper. Quelques-uns grimperent au haut des arbres, et ils s'y cachaient entre les branches. On les découvrit, et les archers prenaient plaisir à les tirer avec insulte comme des oiseaux, ou bien on les fit tomber en coupant les arbres par le pied.

Les Romains perdirent peu de monde, et parmi le butin ils trouvèrent les chaînes que les Germains, comme sûrs de vaincre, avaient pris soin à apporter pour en charger leurs prisonniers. L'armée victorieuse proclama Tibère *imperator* sur le champ de bataille, et après avoir formé une médiocre élévation de terres amassées, elle y rangea en forme de trophées les armes conquises sur l'ennemi, avec une inscription qui portait les noms des nations vaincues.

Ce trophée désola les Germains, et les piqua d'une douleur plus sensible que la perte de la bataille, que leurs blessures et le ravage de leurs campagnes. Peu auparavant consternés, ils ne songeaient qu'à abandonner le pays, et à aller chercher au-delà de l'Elbe une retraite tranquille. Tout d'un coup ils changent de dispositions, et ne respirent que la guerre, les gens du peuple comme les chefs, les vieux comme les jeunes. Ils se rassemblent donc en corps d'armée, et après avoir harcelé les Romains dans leur marche par de petits combats, ils choisissent pour une action générale un lieu qui leur sembla très-avantageux. C'était une plaine assez étroite et fangeuse, enfermée d'un côté par le fleuve, et de l'autre par un couronnement de forêts : et la forêt elle-même était environnée d'un marais profond, si ce n'est à un endroit où les Angrivariens avaient élevé une

large chaussée, qui servait de limite entre eux et les Chérusques. L'infanterie des Germains se posta sur la chaussée : la cavalerie s'embusqua dans la forêt pour être à portée de prendre en queue les Romains lorsqu'ils y seraient entrés.

Germanicus, en habile général, avait soin d'être informé de tout. Il pénétrait les desseins des ennemis, connaissait les lieux ; ce qu'on affectait de cacher, ce que l'on montrait ouvertement, rien ne lui échappait, et il tournait les ruses des Barbares contre eux-mêmes. Il donne ordre à Seïus Tubéron l'un de ses lieutenants, d'occuper la plaine avec la cavalerie. Il partage son infanterie en deux corps, dont l'un devait entrer de plain pied dans la forêt, l'autre attaquer la chaussée. Il prend pour lui ce qui est le plus difficile, et charge du reste ses lieutenants. Ceux à qui était échue le côté du terrain uni, forcèrent aisément les passages. La chaussée se défendait vigoureusement, et les Romains allant à l'assaut étaient exposés à une grêle de traits, qui partant d'en haut avaient une très-grande force. Germanicus s'aperçut bientôt que le combat de près était trop inégal pour les siens. Il ordonna aux légions de se retirer, et fit agir les frondeurs et ceux qui lançaient des traits avec les machines. Les Barbares élevés sur leur chaussée étaient en butte à ces traits : on les choisissait à plaisir : un grand nombre sont tués ou blessés ; les autres se troublent, et Germanicus, à la tête des cohortes de sa garde, s'empare de la chaussée, et poursuit l'ennemi dans la forêt.

Là on se choqua rudement. Les Germains avaient derrière eux un marais, les Romains le fleuve ou les montagnes. Ainsi la retraite devenant très-difficile aux vaincus, il ne restait aux uns et aux autres d'espérance que dans leur courage, ni de salut que dans la victoire. La valeur était égale, mais la façon de combattre et la différence des armes donnaient un grand désavantage aux Germains. Resserrés dans des lieux étroits, ils ne pouvaient ni étendre, ni retirer leurs longues piques ; et dans un combat de pied ferme l'agilité de leurs corps leur était inutile. Au contraire le soldat romain bien couvert de son bouclier, maniant aisément et adroitement une épée courte, perçait à coup sûr les vastes corps des Barbares, et leurs visages qui n'étaient point défendus par des casques ; et il faisait de larges escarres dans les rangs des ennemis.

Arminius, soit découragé par la continuité des disgrâces, soit fatigué de sa blessure récente, ne montra pas ici autant d'intrépidité et de résolution que de coutume. Inguiomerus le remplaça, courant de rang en rang, et tâchant de soutenir le combat ; mais la fortune secondait mal sa bravoure. Germanicus se jeta pareillement dans la mêlée, ayant ôté son casque pour être reconnu de tous ; et il criait aux Romains de tuer sans miséricorde. **Il ne nous faut point de prisonniers, disait-il, la destruction de la nation peut seule terminer la guerre.** Lorsqu'il vit le soir approcher, il retira du combat une légion, qu'il chargea de dresser le camp. Les autres rassasièrent leur vengeance jusqu'à la nuit par le sang des Barbares. La cavalerie eut peu de part au succès de cette journée.

Le lendemain Germanicus rassembla l'armée victorieuse, et la combla de louanges. Il fit mettre ensuite en un monceau toutes les armes des vaincus, et il plaça dessus cette superbe inscription : **L'ARMÉE DE TIBÈRE CÉSAR APRÈS AVOIR SUBJUGUÉ TOUTES LES NATIONS ENTRE LE RHIN ET L'ELBE, A CONSACRÉ CE MONUMENT À MARS, À JUPITER, ET À AUGUSTE.** Il ne fit aucune mention de lui-même, soit de crainte d'irriter l'envie, soit qu'il fut content du témoignage que lui rendait sa vertu.

Les Angrivariens, qui étaient entrés dans la ligue dont les Chérusques étaient les chefs, prévinrent, par une prompte et entière soumission, la guerre que Stertinius allait porter dans leur pays par les ordres de Germanicus.

Les approches de l'hiver, qui se faisait déjà sentir, avertissant les Romains de songer au retour, le général renvoya par terre quelques-unes des légions dans leurs quartiers d'hiver. Il embarqua les autres en plus grand nombre sur sa flotte, et par l'embouchure de l'Ems il entra dans l'Océan. D'abord la mer fut tranquille, et les mille vaisseaux romains avançaient majestueusement à la rame ou à la voile. Mais bientôt une nuée épaisse couvrit le ciel ; il en tomba de la grêle, présage de la tempête ; et dans le moment l'agitation incertaine des vagues, jointe à l'obscurité, rendit la manœuvre difficile, d'autant plus que le soldat, craignant la mer, qu'il ne connaissait point, troublait l'équipage par ses frayeurs et par ses cris, ou l'embarassait par des secours mal entendus.

Cependant s'élève un vent violent de midi, qui disperse toute la flotte, entraîne une partie des vaisseaux du côté de la pleine mer, et jette les autres vers des îles bordées de rochers ou d'écueils. Ce ne fut pas sans peine que les Romains évitèrent l'approche de ces îles, qui les menaçaient d'un naufrage certain. Mais alors le mouvement de reflux étant survenu, et se trouvant d'accord avec la direction du vent, battit la flotte si furieusement, qu'il ne fut pas possible ni de demeurer sur les ancres, ni de vider les bâtiments inondés par les vagues. Pour les soulager on jeta à la mer les chevaux, les bêtes de somme, les bagages, et enfin les armes.

Ces bâtiments n'étaient pour la plupart que des barques, faites pour naviguer terre à terre, et incapables de soutenir les fureurs de l'Océan. Ajoutez le peu d'habileté des navigateurs, l'effroi dont les remplissait une mer inconnue, et qu'ils se figuraient encore plus terrible quelle ne l'est réellement, les rivages habités par des nations ennemies ; tout concourut à rendre complet le désastre de la flotte romaine. Une partie des vaisseaux périt, le plus grand nombre fut jeté sur des îles éloignées et désertes, où le soldat mourut de faim, à moins que les flots ne lui fournissent sa subsistance en lui apportant les corps des chevaux noyés. La galère de Germanicus, qui était à trois rangs de rames, aborda seule au pays des Cauques.

Ce prince, qui avait un cœur sensible, était au désespoir. Tant que dura la tempête, il passa les jours et les nuits sur les endroits de la côte les plus élevés, s'accusant d'être la cause d'un si grand malheur, et prêt dans certains moments à s'en punir en se précipitant dans la mer, si ses amis ne l'eussent retenu. Enfin au bout d'un temps on vit revenir un nombre de vaisseaux, à l'aide du flot, et du vent qui avait changé. Ils étaient en mauvais état : peu de rames, point de voiles, et des habits étendus en l'air pour en tenir lieu ; quelques-uns privés même de ces faibles secours se faisaient remorquer par ceux qui avaient moins souffert. Germanicus se hâta de les radouber, et les envoya visiter les îles de toute cette mer. Il recouvra ainsi la plupart de ses soldats : les Angrivariens, récemment soumis, en rachetèrent plusieurs des peuples plus reculés de la Germanie et les rendirent : quelques-uns avaient été portés sur les côtes de la Grande-Bretagne, et furent renvoyés par les petits princes du pays. C'était merveille de les entendre au retour raconter ce qu'ils avaient vu. La peur avait transformé à leurs yeux tous les objets en prodiges ; ou même le plaisir de la fiction leur faisait débiter des choses absurdes, sur la violence et la hauteur incroyable des vagues, sur des oiseaux d'une figure bizarre et inouïe, sur des monstres en qui la forme humaine paraissait mêlée à celle de différentes bêtes.

La nouvelle du malheur qu'avait éprouvé la flotte romaine, ranima les espérances des Germains. Plusieurs peuples pensèrent à la révolte. Mais Germanicus, attentif à prévenir les conséquences du mépris qu'attire naturellement la disgrâce, envoya Silius avec trente mille hommes de pied et six mille chevaux contre les Cattes, et lui-même avec de plus grandes forces encore il entra sur les terres des Marses. Tout le pays fut ravagé, et les Romains reprirent une des aigles perdues dans la défaite de Varus. C'était la seconde que Germanicus recouvrait. Le principal fruit de cette expédition fut d'augmenter la terreur du nom romain parmi les Barbares. Jamais, suivant le rapport des prisonniers faits sur eux, ils n'avaient été plus effrayés. Ils disaient que les Romains étaient assurément invincibles, et qu'aucune infortune ne pouvait les abattre, puisque, après avoir perdu leurs vaisseaux, leurs armes, pendant que les rivages étaient couverts de leurs morts et des cadavres de leurs chevaux, ils avaient renouvelé la guerre avec la même fierté, et comme si leur nombre eut été accru par leur désastre.

Les légions furent ensuite ramenées dans leurs quartiers d'hiver, s'applaudissant d'avoir compensé par les avantages qu'elles venaient de remporter sur terre ce que la mer leur avait causé de dommages. Germanicus acheva de les consoler par sa libéralité, en faisant rendre à chacun, suivant sa déclaration, la valeur de ce qu'il avait perdu.

La constance des Germains était bien ébranlée par leurs continuelles défaites. Ils délibéraient sérieusement s'ils ne devaient pas demander la paix, et l'on ne doutait point que la prochaine campagne ne put terminer : la guerre. Mais Tibère écrivait lettres sur lettres à Germanicus pour l'exhorter à venir jouir du triomphe qui lui avait été décerné. Il lui représentait qu'il avait assez couru de hasards, assez gagné de batailles : qu'il devait faire entrer aussi en considération les pertes ; que les vents et les flots, sans qu'il y eut de sa faute, avaient causées à son armée : que Varus et les Romains étaient vengés : que pour le reste on pouvait s'en reposer sur les divisions qui ne manqueraient pas de naître entre les Barbares dès qu'on les laisserait en repos.

Germanicus ne se rendit pas d'abord, et demanda en grâce encore une année pour mettre la dernière main à son ouvrage. Mais Tibère insista, attaquant sa modestie par l'offre d'un second consulat dont il ferait les fonctions dans la ville. L'empereur ajoutait que, s'il était besoin de continuer la guerre, il devait laisser quelque chose à faire à son frère Drusus : que la république n'avait point actuellement d'autres ennemis que les Germains : que cette seule nation pouvait fournir matière à Drusus pour acquérir la gloire des armes et le laurier de triomphateur.

C'étaient là de purs prétextes. Germanicus le sentait : il voyait parfaitement qu'il n'y avait que l'envie qui engageât Tibère à lui enlever une gloire dont il était déjà presque en possession. Mais il fallait obéir, et il quitta l'armée de Germanie pour revenir à Rome.

En arrivant, il fut reçu par les gens de guerre et par le peuple d'une manière qui n'était pas propre à guérir la jalousie de l'empereur. Deux cohortes prétoriennes seulement avaient été commandées pour aller au-devant de Germanicus, toutes partirent, se faisant une fête d'honorer son entrée dans la ville ; et les citoyens de tout ordre, de tout âge, de tout sexe, se répandirent dans la campagne jusqu'à la distance de vingt milles.

J'observerai ici que Germanicus n'eut point de successeur qui réunit en sa personne le commandement de toutes les troupes romaines placées sur le Rhin. De si grandes forces rendaient un seul chef trop puissant. Tibère et ses successeurs les partagèrent entre deux lieutenants, qui commandaient avec un pouvoir égal, l'un l'armée de la haute Germanie, l'autre celle de la basse.

FIN DU TOME PREMIER